This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 50071 8

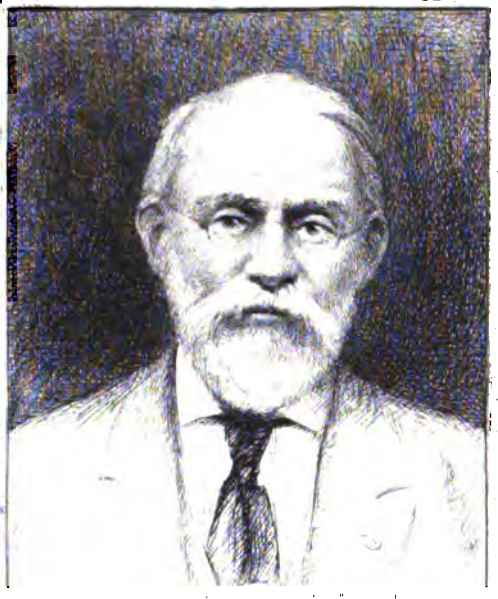

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
61
E
S8

PROCÈS-VERBAUX

—

TOME III.

CHARTRES. IMPRIMERIE DE GARNIER.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

—

TOME III.

CHARTRES
PETROT-GARNIER, LIBRAIRE
Place des Halles, 16 et 17.

—

1868.

Deming
Nigh
11-5-29
13603

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
D'EURE-ET-LOIR.

LISTE DES MEMBRES[1].

MEMBRES HONORAIRES.

MM. De Caumont, directeur de l'Institut des provinces, à Caen (25).
De Charnailles (le comte), préfet d'Eure-et-Loir (270).
Chasles (Michel), membre de l'Institut, à Paris (13).
Chasles (Philarète), prof. au collége de France, à Paris (354).
Clément (Ernest), à Paris (361).
Desnoyers, membre de l'Institut, à Paris (280).
Dumas, sénateur, membre de l'Institut, à Paris (329).
De Grouchy (le vicomte), dép. au Corps Législatif, à Paris (131).
Hautome, inspecteur d'Académie, à Chartres (442).
Lescarbault, docteur-médecin, à Orgères (226).
Le Verrier, sénateur, membre de l'Institut, à Paris (296).
Marcille (Camille), à Oisème (197).
Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris (269).
Mgr Pie, évêque de Poitiers (127).
Mgr Regnault, évêque de Chartres (22).
M. De Saint-Laumer (Alexandre), maire de Chartres (18).

[1] Les numéros à la suite de chaque nom indiquent l'ordre de réception des membres.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. ALBAN, entrepreneur, à Chartres (26).
D'ALIGRE (le marquis), à Pouancé (382).
ALLIOT, instituteur, à Berchères-l'Evêque (407).
D'ALVIMARE (Charles), à Dreux (2).
AMBLARD, papetier, à Chartres (316).
APPAY, avocat, à Lèves (29).
AUBRY, libraire, à Paris (31).
BAROIS, professeur de mathématiques au collége de Chartres (32).
L'abbé BARRIER, vicaire-général, à Chartres (133).
BARRINGER, employé à la Bibliothèque Impériale, à Paris (302).
DE BARTHÉLEMY (Anatole), membre des comités historiques, à Paris (307).
BATARDON, ancien notaire, à Dreux (218).
BAUDOUIN, avocat, à Chinon (33).
BEAUDOUIN-HUE, à Chartres (306).
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, juge au tribunal de la Seine, à Paris (397).
BÉGUÉ, entrepreneur, à Chartres (415).
DE BELFORT, sous-préfet, à Châteaudun (369).
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, vice-président honoraire du tribunal civil, à Chartres (34).
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Emile), employé honoraire à la Bibliothèque Impériale, à Paris (35).
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Eugène), à Paris (121).
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Philippe), à Chartres (124).
BENOÎT, conseiller à la Cour Impériale, à Paris (250).
BENOÎT, instituteur, à Bailleau-le-Pin (395).
BERGER, chef d'institution, à Châteaudun (356).
DE BERTHEVILLE, président du tribunal civil, à Chartres (283).
BESNARD, ancien capitaine des sapeurs-pompiers, à Chartres (178).
BESNARD (Alfred), notaire, à Saint-Denis (205).
BESSETEAUX, conseiller général, à Fontenay-sur-Conie (310).
BÉTHOUART, ingénieur-mécanicien, à Chartres (328).
BILLARD, notaire, à Illiers (186).
L'abbe BINET, directeur de la Providence, à Chartres (278).
BLAY, instituteur, à Pontgouin (364).
BOISSEAU (Alfred), à Chartres (155).
DE BOISVILLETTE (Ludovic), à la Boulidière (123).
BONNANGE, archiviste-adjoint du Ministère des Travaux publics, à Paris (134).

MM. Bonnard, notaire, à Chartres (36).
Bonnet (Victor), secrétaire de la commission des chemins de fer, à Paris (411).
L'abbé Bordier, chapelain de Saint-Brice, à Chartres (254).
Bost (Samuel), pasteur protestant, à Chartres (391).
Boudet de Paris, membre du Conseil général, à Paris (311).
Bourdel, inspecteur de l'enregistrement, à Paris (37).
L'abbé Bourlier, prof. au Grand-Séminaire, à Chartres (253).
Bournisien, ancien notaire, à Neuilly (38).
Boutroue, à Chartres (39).
Boy, ancien notaire, à Chartres (164).
Brault, ingénieur-mécanicien, à Chartres (387).
Brière, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux (260).
Brizemur, anc. chef de division à la Préfecture, à Chartres (179).
Brochand (Armand), à Cléry (301).
Brosseron, instituteur, à Bailleau-l'Évêque (358).
Brossier-Géray, à Saint-Denis-les-Ponts (305).
Caillet, négociant, à Paris (201).
L'abbé Carré, curé d'Illiers (225).
Castel, ancien notaire, à Dreux (166).
Cavé d'Haudicourt (Hermès), membre du Conseil général de l'Oise, à Tartigny (221).
De Chabot (Ernest), à la Fossonnerie (42).
Du Chanoy (Hippolyte), adjoint au maire de Châteaudun (208).
Chapelain, architecte, à Paris (222).
Chasles (Michel), membre de l'Institut, à Paris (43).
Chasles (Henri), à Paris (44).
Chavaudret, commandant d'artillerie, à Lyon (333).
Chellet de Kerdréan, à la Pihourdière (431).
Chevauché, ancien commissaire-priseur, à Chartres (223).
Chevrier, commerçant, à Chartres (273).
Choppin, président du tribunal civil, à Epernay (46).
Claye (Rémy), à Maintenon (313).
Collier-Bordier, membre du Conseil général, à Chartres (47).
Corbin, docteur-médecin, à Chartres (48).
De Cossé-Brissac (le marquis), membre du Conseil général, à Blanville (248).
Coudray, avoué, à Châteaudun (417).
Coudray-Maunier, à Chartres (49).
Courtois (Jules), juge au tribunal civil, à Chartres (50).
De Coynart, chef d'escadron d'état-major, à Dreux (257).
Dablin, instituteur, à Vaupillon (443).
Dagron-Rousseau, à Broué (200)
Dauvillier, instituteur, à Chuisnes (389).

MM. DEHORS, percepteur, à Pontgouin (418).
DELACROIX, pharmacien, à Chartres (265).
DELAFOSSE, conseiller d'arrondissement, à Orval (308).
DESBANS, pharmacien, à Châteaudun (271).
DESCHAMPS, à Chartres (264).
DESROZIERS, professeur de troisième au collége de Chartres (421).
DESVAUX, avoué, à Dreux (262).
DIDOT (Ambroise-Firmin), maire, à Escorpain (216).
DOUBLIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Janville (237).
DOULLAY-GUÉRIN, ancien professeur, à Chartres (53).
DUBOIS (Elie), sculpteur, à Chartres (345).
DUCHON, adjoint au maire de Bonneval (435).
DUPLESSIS (Georges), employé à la Bibliothèque Impériale, à Paris (54).
DUPRÉ, bibliothécaire, à Blois (243).
DURAND (Georges), imprimeur, à Chartres (396).
DURAND (Paul), à Chartres (6).
L'abbé DUTEYEUL, aumônier du collége de Chartres (425).
DUTILLET, à la Hallière (193).
ESCOFFIER, receveur de rentes, à Chartres (299).
FABRÈGUE (Adrien), notaire, à Chartres (56).
FAMIN, à Chartres (281).
L'abbé FAUCHEREAU, vicaire-général, à Chartres (221).
DE FERREUX (le marquis), à Paris (57).
FERRIÈRE, ancien empl. de la Préfecture, à Nogent-le-Rotrou (244).
FOIRET (Edmond, à Chartres (157).
FOIRET (Gustave), à Chartres (59).
FOLLIE, capitaine du génie, à Chartres (446).
DE FOUCAULT (le comte), commandant du génie, à Paris (381).
FOURNIER, notaire, à Chartres (239).
FOURNIER-LAIGNY, négociant, à Courville (426).
FRANCFORT, ing. en chef des ponts-et-chaussées, à Chartres (322).
FRANÇOIS-LEGRAS, brasseur, à Chartres (375).
DE FRANQUEVILLE, à Fécamp (323).
GALLAS, ancien employé de la Préfecture, à Evreux (249).
GARNIER, imprimeur, à Chartres (61).
GARNIER (Edouard), à Chartres (138).
GARNIER-COURTOIS, à Chartres (332).
GATINEAU, libraire, à la Loupe (394).
GAULLIER, notaire, à Chartres (338).
GENREAU, ancien membre du Conseil général, à Paris (168).
GEORGET, notaire, à Courville (298).
L'abbé GERMOND, secrétaire-archiviste de l'Evêché, à Chartres (7).
GIBOT, avoué près la cour impériale de Paris (405).

MM. GILBERT, ancien professeur de dessin au collége, à Chartres (368).
GILBERT-BARRIER, pharmacien, à Chartres (352).
GILLARD, anc. greffier de la justice de paix, à Nogent-le-Roi (65).
DE LA GLAIRIE, anc. direct. de l'enregistrement, à Chartres (66).
GLIN, commissaire-priseur, à Chartres (406).
GOUPIL (Edouard), membre du Conseil général, à Paris (185).
GOUPIL (Sainte-Marie), à Dampierre-sur-Blévy (385).
GOUSSARD, notaire, à Meslay-le-Vidame (68).
DE GOUVION-SAINT-CYR (le marquis), à Reverseaux (199).
GRANGER fils, à Auneau (398).
GRESLOU (Jules), ancien notaire, à Batignolles (142).
GRIN-LACHAPELLE, ancien commerçant, à Chartres (180).
GROISY fils, à Châteaudun (403).
GROMARD, conseiller d'arrondissement, à Dreux (70)
GUENÉE (Achille), à Châteaudun (343).
GUÉRIN-GENET, à Chartres (151).
L'abbé GUILLAUME, curé de Senantes (450).
GUILLAUME-REY, à Bazoches-les-Hautes (268).
DE GUILLERMY (le baron), membre des comités historiques, à Paris (279).
HALLÉ, notaire, à Bû (392).
HARREAUX, docteur-médecin, à Saint-Léger-des-Aubées (71).
HATEY, notaire, à Maintenon (284).
DES HAULLES, à Chartres (208).
HAYE (Léon), clerc de notaire, à Chartres (347).
L'abbé HÉNAULT, curé de Lucé (72).
HÉQUET, à Chartres (377).
HETZEL, libraire, à Paris (336).
L'abbé HOULLE, curé de Maintenon (314).
HUBERT (Léon), à Bonneval (74).
L'abbé HUE, curé de Marchéville (263).
D'HULST (le comte), à Louville-la-Chenard (433).
ISAMBERT (Michel), ancien notaire, à Chartres (235).
ISAMBERT (Stanislas), adjoint au maire de Chartres (339).
JARRY, à Orléans (191).
JATTEAU, docteur-médecin, à Nevers (303).
JOB, juge au tribunal de commerce de Dreux (125).
JOLIET, ancien magistrat, à Chartres (122).
JUMEAU, ancien notaire, à Bonneval (437).
JUTEAU, docteur-médecin, à Chartres (76).
LABICHE, membre du Conseil général, à Béville-le-Comte (452).
LAIGNEAU (Henri), avocat, à Chartres (140).
LALLEMAND DU MARAIS (le baron), à la Pacaudière (184).
LAMY, docteur-médecin, à Maintenon (113).

MM. LANCELIN, juge au tribunal de la Seine, à Paris (424).
LASNIER, notaire, à Brou (357).
LAUNAY, instituteur, à Saint-Luperce (438).
LE BRETON (le général), dép. au Corps Législatif, à Luigny (169).
LECESNE (Henri), imprimeur, à Châteaudun (402).
LECOCQ (Ad.), à Chartres (9).
LEDRU, instituteur, à Epernon (430).
LE DUC, conseiller de préfecture, à Chartres (291).
LEFÈVRE (Auguste), juge, à Chartres (290).
LEFEBVRE, ancien chef de division à la Préfecture, à Chartres (10).
L'abbé LEGENDRE, vicaire de la cathédrale, à Chartres (161).
LELOUP, entrepreneur, à Chartres (335).
LEMARIÉ, ancien commissaire-priseur, à Chartres (77).
LEMAY, maire de Châteaudun (401).
LEMENANT DES CHÊSNAIS, avoué, à Chartres (410).
LEMENESTREL, imprimeur, à Dreux (274).
LENOIR-DUFRESNE, directeur des postes, à Chartres (78).
LÉPARGNEUX, à Bigeonnette (439).
DE LÉPINOIS, conservateur des hypothèques, à Clermont (79).
LEROY, notaire, à Illiers (361).
LEROY, inspecteur des écoles primaires, à Charleville (404).
LEROY, ancien notaire, à Courville (422).
L'abbé LESIMPLE, à Chartres (12).
LETARTRE (Alphonse), directeur de la compagnie d'assurances d'Eure-et-Loir, à Chartres (288).
LETARTRE (Rémy), ancien notaire, à Chartres (153).
LE TELLIER, ancien magistrat, à Chartres (349).
LEVASSOR, notaire, à Chartres (159).
LEVASSOR-LEVASSOR, trés. de la caisse d'épargne, à Chartres (334).
L'abbé LEVASSOR, curé de Saint-Aignan, à Chartres (81).
LEVIEZ (Ernest), sous-directeur du Crédit foncier, à Paris (363).
DE LÉVIS-MIREPOIX (le comte), à Montigny-le-Gannelon (359).
LHÉMERY, instituteur, à Montlandon (386).
DE LIGNEROLLES, à Chartres (277).
LORIN, peintre-verrier, à Chartres (367).
LOUCHARD, à Chartres (423).
LUCAS (Edgar), notaire, à Châteaudun (414).
MAILLET, notaire, à Epernon (429).
DE MALEYSSIE (le marquis), à Maillebois (183).
MALGRANGE, juge de paix, à la Loupe (203).
MARCHAND (Armand), à Chartres (82).
MARCHAND (Albert), à Chartres (83).
MARCILLE (Camille), à Oisème (197).
L'abbé MARQUIS, curé de Saint-Denis-les-Ponts (348).

MM. Martin, propriétaire, à Chartres (447).
Mauger (Adrien), chef d'institution, à Chartres (365).
Maunoury, docteur-médecin, à Chartres (213).
Maunoury, maire de Saint-Germain-la-Gâtine (325).
Massiot, ancien avoué, à Nogent-le-Rotrou (344).
L'abbé Maury, vicaire, à Dreux (256).
Mauzaize aîné, à Chartres (300).
Mélin (Victor), à Chartres (86).
Ménager, vérificateur de l'enregistrement, à Chartres (112).
Méot père, au Bois-de-la-Chambre (242).
Méot (Georges), au Bois-de-la-Chambre (318).
Merlet, archiviste du département, à Chartres (13).
Mesquite, membre du Conseil général, à Nogent-le-Roi (238).
Met-Gaubert, professeur d'histoire au collége de Chartres (87).
Mézirard, membre du Conseil général, à Dreux (217).
De Mianville, président de la Commission de la Bibliothèque, à Chartres (88).
De Mianville (Edmond), ancien magistrat, à Chartres (371).
Michel (Léonce), prof. de huitième au collége de Chartres (444).
De Mirepoix-Lévis (le duc), à Léran (312).
Montéage (Frédéric), négociant, à Chartres (158).
Montéage (Jules), à Chartres (219).
De Montluisant, commandant d'artillerie, à Paris (360).
Moreau (Ferdinand), membre du Conseil général, à Anet (241).
Morin (Sat.), ancien sous-préfet de Nogent, à Paris (240).
Morin (G.), receveur de rentes, à Paris (440).
Moutier, instituteur, à Gasville (427).
Mouton, conducteur des ponts-et-chaussées, à Dreux (259).
Mouton (Nicaise), entrepreneur, à Chartres (321).
Moutoné, architecte du département, à Chartres (14).
Mulat, maire de Mottereau (434).
Des Murs, conseiller d'arrondissement, à Nogent-le-Rotrou (90).
Nicolle, négociant, à Chartres (380).
De Noailles (le duc), membre de l'Académie française, à Maintenon (171).
Nourry-Coquard, ancien libraire, à Chartres (91).
L'abbé Olivier, secrétaire de l'évêché, à Chartres (92).
Ouellard, professeur de rhétorique, à Chartres (390).
Ouvré de Saint-Quentin (Gabriel), à Chartres (378).
Ozeray, juge de paix, à Bouillon (214).
Paillard, président honoraire à la Cour impériale de Nancy (94).
Percebois, conducteur des ponts-et-chaussées, à Chartres (246).
Périer, ancien notaire, à Paris (236).
Perroud, notaire, à Chartres (341).

MM. PERSON, directeur de l'école normale de Chartres (15).
PETEY DE LA CHARMOIS, à Châtillon-sur-Seine (145).
PETIT-MANGIN, avocat, à Chartres (194).
PETROT-GARNIER, libraire, à Chartres (173).
PEULVEY, entrepreneur, à Chartres (315).
PIÉBOURG, architecte de la ville, à Chartres (16).
PILLET, directeur de l'école normale, à Orléans (399).
L'abbé POISSON, à Paris (97).
DE PONTOI-PONTCARRÉ (le marquis), membre du Conseil général, à Villebon (98).
DE PONTON D'AMÉCOURT (René), à Chartres (449).
POPOT-MAUPRÉ, chef d'institution, à Gallardon (409).
DE POSSESSE, maire de Dangeau (312).
POUCIN, notaire, à Chartres (252).
L'abbé POUCLÉE, professeur au grand-séminaire, à Chartres (118).
POULAIN DE BOSSAY, à la Remonière (342).
PRIEUR, profes. de mathémathiques au collége de Chartres (432).
PRODHOMME, secrétaire de la mairie de Châteaudun (445).
PROUST, banquier, à Dreux (337).
RAIMBERT, docteur-médecin, à Châteaudun (419).
RAVAULT, juge-suppléant, à Chartres (99).
RAVENEAU, à Paris (136).
REBUT, à Vitry-le-Français (100).
REILLE (le vicomte Gust.), député au Corps Législatif, aux Coudreaux (175).
RÉMOND, ancien maire de Chartres, à Versailles (102).
DE REVIERS DE MAUNY (le comte), à Douy (132).
RIMBAULT, ancien principal du collége, à Chartres (192).
L'abbé ROBÉ, vicaire de la cathédrale, à Chartres (408).
ROCQUE, docteur-médecin, à Chartres (192).
ROCQUE, avoué, à Dreux (258).
ROUSSEAU, vérificateur-adj. des poids-et-mesures, à Chartres (220).
ROUSSILLE aîné, maire de Villeau (181).
Mlle ROUX, à Chartres (276).
MM. DE SAINTE-BEUVE, receveur des hospices, à Chartres (105).
DE SAINT-GERMAIN, à Chartres (319).
DE SAINT-LAUMER (Alexandre), maire de Chartres (18).
DE SAINT-LAUMER (Frédéric), à Moineaux (126).
DE SAINT-LAUMER (Léon), à Chartres (413).
SALMON, docteur-médecin, à Chartres (106).
SAUVAGEOT, graveur, à Paris (211).
TAILLANDIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Nogent-le-Rotrou (247).
DE TARRAGON (Raoul), à Romilly-sur-Aigre (205).

MM. TASSET, à Chartres (292).
TEILLEUX, directeur de l'asile des aliénés de Bonneval (436).
TELLOT (Henri), à Dreux (227).
DU TEMPLE DE CHEVRIGNY (Charles), à Mormoulins (148).
DU TEMPLE DE CHEVRIGNY (Eugène), à Coltainville (177).
DU TEMPLE DE ROUGEMONT (le comte), à Vrainville (108).
TEXIER (Alexandre), ancien notaire, à Chartres (353).
L'abbé TEYSSIER, professeur au grand-séminaire, à Chartres (388).
THIROUIN, notaire, à Chartres (320).
TORCHEUX, instituteur, à Fresnay-le-Gilmert (195).
TREILLE, entrepreneur, à Chartres (340).
VACHER, maire de Soizé (224).
VALLOU DE LANCÉ, à Chartres (346).
VARÉLIAUD (le chevalier), vice-président du tribunal civil, à Chartres (328).
L'abbé VASSARD, curé de Saint-Pierre, à Chartres (111).
VAVASSEUR, avocat, à Paris (451).
DE VÉSIAN, ingén. ordin. des ponts-et-chaussées, à Chartres (388).
VIAN, ancien notaire, à Saint-Cheron-Mont-Couronne (400).
L'abbé VILBERT, aumônier de la chapelle, à Dreux (19).
L'abbé VINCENT, vicaire de Notre-Dame, à Nogent-le-Rotrou (441).
VINGTAIN (Léon), membre du Conseil général, à Marcouville (58).
VINSON, pharmacien, à Chartres (326).
L'abbé VIVIER, vicaire, à Dreux (366).
VOYET, docteur-médecin, à Chartres (130).
YVES, conservateur des hypothèques, à Chartres (448).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Rambouillet.
Comité central des artistes, à Paris.
Société archéologique lorraine, à Nancy.
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Commission historique du Cher, à Bourges.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société académique du département de l'Oise, à Beauvais.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société éduenne, à Autun.
Société archéologique de Sens.
Commission archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société littéraire et artistique de Castres.
Société impériale des antiquaires, à Paris.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président d'honneur . .	M. le comte de CHARNAILLES, préfet d'Eure-et-Loir.
Id.	Mgr REGNAULT, évêque de Chartres.
Id.	M. DE SAINT-LAUMER, maire de Chartres.
Id.	M. LE VERRIER, sénateur.
Id.	M. DUMAS, sénateur.
Id.	M. CHASLES (Michel), membre de l'Institut.
Président.	M. MERLET.
Vice-Président	M. LETARTRE (Rémy).
Id.	M. DURAND (Paul).
Id.	M. l'abbé OLIVIER.
Secrétaire.	M. JOLIET.
Secrétaire-adjoint . . .	M. DE BOISVILLETTE (Ludovic).
Id.	M. LAIGNEAU.
Archiviste	M. DE MIANVILLE (Edmond).
Conservateur du Musée.	M. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Philippe).

Trésorier : M. LAIGNEAU.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1864.

Présidence de M. LETARTRE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à l'assemblée de la mort de M. Le Vassor d'Yerville, l'un des membres de la Société.

Communication d'une lettre de M. de Caumont demandant qu'on nomme des délégués pour le Congrès des Sociétés savantes à Paris. — Le Bureau nommera cinq délégués [1].

Rapport de M. le Trésorier sur les recettes et dépenses pendant l'année 1863. — L'adoption de ce rapport, qui ne paraît pas complet, est ajournée : à ce propos, M. le Président demande qu'en présentant de nouveau ce rapport, M. le Trésorier ap-

[1] MM. Denain, Em. Bellier de la Chavignerie, Barringer, Duplessis, de Lépinois.

porte en même temps pour la Société un projet de budget, qui sera soumis à l'approbation des membres. Cette proposition est adoptée, et il est décidé que chaque année un projet de budget sera dressé au mois de janvier.

Rapport par M. J. Greslou sur un projet de local pour la Société [1].

« La Commission que vous avez nommée à l'effet de chercher un local propre à l'établissement de notre musée et de notre bibliothèque, se conformant au désir exprimé dans la dernière séance par le plus grand nombre des membres présents, a voulu — avant de renoncer à l'hospitalité que l'administration municipale accorde gracieusement à la Société Archéologique depuis sa fondation — s'assurer si l'établissement de ces musée et bibliothèque ne pourrait pas avoir lieu dans les deux pièces attenantes à la salle où nous sommes en ce moment réunis.

» A cet effet, elle s'est transportée dans ces pièces, qui lui ont paru suffisamment grandes pour y installer convenablement les richesses archéologiques que nous possédons déjà, ainsi que celles qui nous sont offertes.

» Sans doute un jour ces pièces deviendront insuffisantes, nos richesses s'accumulant avec le temps, et force sera de chercher un autre local. Mais peut-être alors la ville de Chartres, ayant pourvu à l'emplacement de son musée et de sa bibliothèque communale, pourra-t-elle aussi nous offrir ce local dont nour aurions besoin.

» Pour approprier ces salles à leur nouvelle destination, divers travaux, dont nous nous bornerons à vous indiquer les principaux, seraient indispensables.

» En effet on ne peut y arriver qu'en passant par un corridor étroit et sombre, et en montant un escalier incommode : ce serait une entrée peu digne d'un musée ; il faudrait donc la changer.

» Ceci pourrait se faire au moyen d'une porte de communication ouvrant dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, contigu au logement du concierge ; on ferait alors un nouvel escalier, et on supprimerait le corridor donnant sur la rue.

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. II, p. 306.

» L'entrée de la salle des séances, du musée et de la bibliothèque, aurait lieu par la grande porte et la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville.

» Il n'est personne d'entre vous, Messieurs, qui ne reconnaisse l'avantage qu'offriraient ces modifications, indépendamment de la suppression des inconvénients attachés à une entrée donnant directement sur la rue.

» Mais, en admettant ces modifications possibles, il fallait, avant tout, être certain qu'elles seraient agréées par l'autorité municipale.

» Votre Commission, prévoyant le cas où vous partageriez son avis, s'est mise en rapport avec M. le Maire de la ville de Chartres, et, dans une audience qu'elle a obtenue de ce magistrat, lui a exposé ses projets et fait connaître le désir qu'elle aurait de voir l'administration municipale accorder à la Société Archéologique son concours dans les travaux à faire, ou du moins lui donner l'autorisation de les faire et lui assurer la jouissance exclusive des deux pièces destinées au musée et à la bibliothèque de cette Société.

» M. le Maire a manifesté à la Commission toute sa sympathie pour la Société Archéologique et l'a assurée qu'il lui viendrait en aide par tous les moyens à sa disposition, et qu'il croyait pouvoir assurer que le Conseil municipal, partageant ses sentiments, n'hésiterait pas à contribuer pour une partie dans les dépenses que les travaux nécessaires à l'appropriation du local pourraient exiger.

» Désirant être certain que les modifications relatives au changement d'entrée n'offraient aucune difficulté sérieuse, et être fixé approximativement sur le chiffre des dépenses que ces modifications pourraient exiger, M. le Maire a fait appeler, séance tenante, M. l'architecte de la ville, notre confrère, auquel les membres de la Commission ont soumis leur projet.

» M. l'architecte, accompagné de M. le Maire et de la Commission, s'est rendu sur les lieux à modifier, en a examiné toutes les parties et a reconnu que tout ce que la Commission jugeait convenable de faire était facilement praticable et n'entraînerait pas à une dépense excédant 12 à 1,500 fr.

» Puis, sur la demande de M. le Maire, il a promis de fournir à la Commission un devis détaillé accompagné d'un plan.

» Malgré les nombreuses occupations dont il est chargé en ce

moment, M. l'architecte de la ville s'est aussitôt mis à l'œuvre et a pu nous soumettre les plan et devis qu'il nous avait promis. Après vous en avoir donné lecture nous en ferons le dépôt sur le Bureau afin que chacun des membres de la Société puisse en prendre connaissance.

» M. Piébourg a parfaitement compris les intentions de la Commission : il a divisé son devis en travaux indispensables, et en travaux susceptibles d'être ajournés ou même supprimés sans nuire en rien à la modification projetée.

» Le chiffre des travaux indispensables n'excède pas celui approximativement donné par M. Piébourg à première vue.

» Il y a lieu de croire que l'administration municipale voudra bien contribuer pour une forte part dans ce chiffre, mais dût-elle se borner à autoriser la Société à faire les améliorations que nous avons indiquées, votre Commission n'en persisterait pas moins à trouver qu'il y aurait avantage à profiter du local voisin de la salle de nos séances ordinaires pour l'installation du musée et de la bibliothèque.

» C'est pourquoi elle conclut en vous proposant de l'autoriser à s'entendre avec M. le Maire de la ville de Chartres, pour faire exécuter aussi promptement que possible les travaux, suivant les plan et devis donnés par M. l'architecte de la ville, pourvu toutefois que le montant des dépenses à la charge de la Société n'excède pas la somme de quinze cents francs, y compris les tablettes, casiers et vitrines qui ne sont pas indiqués dans le travail de M. Piébourg. »

DEVIS DES TRAVAUX A EXÉCUTER.

1° *Description sommaire.*

Au rez-de-chaussée, l'entrée actuelle serait supprimée et son corridor annexé à la justice-de-paix. On entrerait alors par la grande porte de l'Hôtel-de-Ville, on traverserait le vestibule contigu au logement du concierge en se dirigeant vers un escalier neuf substitué à celui existant : les deux sols de ce parcours seraient dressés suivant un niveau commun et les trois marches de la porte de dégagement transportées à la sortie sur la petite cour.

Au premier étage, l'escalier aboutirait à un palier ouvrant sur les appartements de l'Hôtel-de-Ville et sur la salle des séances de la Société. Cette salle, aujourd'hui insuffisante, serait agrandie de son vestibule, dont les marches disparaîtraient par la suppression des cloisons et du

corps de cheminée. — Dans la pièce des archives, on enlèverait la petite division en prolongement de celle du vestibule, et cette pièce serait transformée en galerie, sur les parois de laquelle s'appliqueraient les armoires et casiers, vitrés ou non, des collections.

Les plans joints au présent devis et le chapitre de l'estimation compléteront la description qui précède.

2° *Estimation.*

Art. 1er.

Ouverture de la baie centrale dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville.

Démolition du gros mur et du petit escalier; suppression du passage actuel; pose d'un fort linteau armé sur la baie d'axe; démolition et repose des trois marches en pierre, remblai du passage, estimés ensemble . . . . . 150 fr. » c.

Carrelage du passage en six pans :

1° 2 m. 50 × 2 m. 50 = 6 m. 25 2° 3 » × 1 30 = 3 90	10 m. 15 à 3 fr. 30 =	33	49
Une porte à deux vantaux en chêne et sapin, peinte en chêne et toute ferrée : 4 m. à 20 fr.		80	»
Petite cloison d'isolement du corridor, suppression de la porte sur la justice-de-paix, et raccords		36	51
Total. . . .		300 fr.	» c.

Art. 2.

Démolition du vieil escalier et raccords, évalués . . .	50 fr.	» c.
Escalier neuf de 20 marches en chêne, avec main-courante, etc., suivant les détails fournis lors de l'exécution, à 10 fr. par marche	200	»
Paliers en frise de chêne :		
1° 1 m. 10 × 2 m. 50 = 2 m. 75 2° 2 50 × 2 30 = 5 75 — 8 m. 50 à 11 fr. . .	93	50
Ravallements en plâtre de la cage et des rampants : 40 m. superficiels à 1 fr. 80	72	»
Pose, rhabillage et repose des portes et fenêtres actuelles.	30	»
Peinture	104	50
Total. . . .	550 fr.	» c.

Art. 3.

Au premier étage. Adjonction du vestibule à la grande salle.

Démolition du corps de cheminée et des cloisons; raccords des trous

des planchers et de la couverture, des murs à l'intérieur et du carrelage. . . . . 250 fr. » c.

Papiers de tenture, peintures neuves, lessivage et raccords des peintures anciennes . . . . . 350 »

Total. . . . 600 fr. » c.

ART. 4.

Archives.

Démolition de la cloison, reprises de plâtre et de peintures, estimés. . . . . 200 fr. »

RÉCAPITULATION :

Article 1er.	300 fr.	» c.
— 2	550	»
— 3	600	»
— 4	200	»
Ensemble. . . .	1,650	»
A valoir, pour omissions et cas imprévus, 1/10me. . .	165	»
Total général. . . .	1,815 fr.	»

Articles additionnels qui ne modifieraient en rien la disposition et pourraient être ajournés.

1° Grande salle des réunions.

Substitution d'un parquet en frise de chêne au carrelage actuel.

Démolition du carrelage :

10 m. 50 × 9 m. 50 = 99 m. 75 à 0 fr. 10.	9 fr.	97 c.
Même surface de frise à 11 fr.	1,097	25
Plafonnage du vestibule annexé : 19 m. 80 à 1 fr. 80 .	35	64
Total. . . .	1,142 fr.	86 c.

2° Archives.

Substitution d'un parquet en frise de chêne au carrelage :

10 m. 50 × 2 m. 70 = 28 m. 35 de démolition de carreaux à 0 fr. 10.	2 fr.	83 c.
Même surface en frise à 11 fr.	311	85
Même surface de plafonds à 1 fr. 80	51	03
Total. . . .	365 fr.	71 c.

RÉSUMÉ.

Le total du devis principal s'élève à	1,815 fr.	» c.
Si on y ajoute le parquetage et les raccords de plafond de la salle des séances	1,142	86
Ce total deviendra. . . .	2,957	86
Si on y ajoute le parquetage et le plafonnage des archives	365	71
On aura pour total général.	3,323 fr.	57 c.

Avant de passer à la discussion du rapport, M. Greslou fait de nouveau observer à l'assemblée que les seuls articles du devis dont la Commission propose l'adoption sont :

1° Ouverture d'une baie sous le vestibule . . .	300 fr.	»
2° Construction d'un escalier neuf	550	»
3° Appropriation des salles des archives . . .	200	»
Total. . . .	1,050 fr.	»

Quant aux travaux dans la salle des réunions, la Commission a jugé que la salle actuelle était suffisante pour les réunions ordinaires de la Société, et elle laisse à l'autorité municipale le soin de faire ce qu'elle jugera convenable.

A la suite de ces explications, la discussion est ouverte sur les conclusions du rapport. — Un membre propose d'ajourner le vote à la séance suivante : on connaîtra plus exactement l'état des finances de la Société; d'un autre côté, un certain nombre de Sociétaires avaient pris à cœur l'idée d'une Société centrale, et peut-être s'ils connaissaient le projet aujourd'hui en discussion, reprendraient-ils cette idée, et alors les dépenses qu'on ferait deviendraient inutiles. Un autre membre fait observer qu'il serait à désirer que la décision de la Société fût connue avant la session de février du Conseil municipal. Pour concilier ces deux opinions, un membre propose de convoquer pour le 28 janvier une séance extraordinaire. On répond que la séance ordinaire du 4 février arrivera encore en temps opportun, et l'Assemblée consultée décide que le vote sur cette question aura lieu dans la séance du premier jeudi de février.

Rapport de M. Merlet sur le projet de plaques commémoratives [1].

« La Commission nommée dans votre dernière séance pour examiner la proposition tendante à placer des plaques commémoratives sur les maisons où sont nés, où ont vécu, ou bien où sont morts des hommes illustres de votre cité, s'est réunie le 11 janvier, et j'ai l'honneur de venir vous soumettre le résultat de ses délibérations.

» La première question qui se présentait à elle était d'examiner l'opportunité de la mesure : l'examen n'a pas été long, et la Commission s'est aussitôt prononcée à l'unanimité pour l'affirmative.

» Rangerait-on au nombre des célébrités chartraines, des personnages ayant séjourné à Chartres, mais n'y ayant pas pris naissance ? La Commission a résolu de vous soumettre cette question; quant à elle, à part des exceptions remarquables, elle s'est prononcée pour la négative.

» Mentionnerait-on des hommes illustres morts depuis le commencement du XIXe siècle ? Seconde question que nous avons encore l'honneur de soumettre à votre décision : mais peut-être serait-il convenable, à moins encore de célébrités hors ligne, d'attendre que la postérité ait prononcé sur la valeur de nos contemporains.

» Ces trois questions une fois posées et discutées par la Commission, elle s'est occupée de dresser une liste des noms qu'elle croit devoir vous soumettre. Elle ne s'est pas dissimulée que beaucoup de ces noms doivent être écartés, mais elle a voulu former la liste aussi complète que possible, et elle a pensé que la mention à ses Procès-Verbaux serait déjà un hommage rendu à la mémoire de ceux qui, dans les diverses branches des connaissances humaines, ont concouru à illustrer votre cité. Ne vous effrayez donc pas de la multiplicité des noms; en y regardant de près, vous verrez qu'il est facile d'en réduire le nombre.

» Et d'abord il est certaines de nos célébrités dont il est impossible de déterminer la demeure précise : ainsi *Etienne Prévost*, le plus ancien de nos historiens, *Pédoue*, le fondateur de la Providence, *Souchet*, l'illustre chroniqueur, habitaient des

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. II, p. 304.

maisons canoniales, mais lesquelles? Pour d'autres, le temps, en bouleversant la ville, a complètement fait disparaître leur demeure : ainsi *Jean le Maçon*, le fondeur de Georges d'Amboise, habitait, rue du Pilori, une maison aujourd'hui détruite; *J.-B. Thiers*, avait son domicile, rue du Grand-Faubourg, dans un logis englobé par la caserne de gendarmerie; la maison de *Jean Poquet* a été absorbée par les jardins de l'Evêché.

» Voilà déjà quelques noms écartés : voyons maintenant ceux dont il serait peut-être possible de découvrir le domicile. *Jean de Beauce* n'est pas né à Chartres, mais la Cathédrale le proclame citoyen chartrain, et vous ne lui refuserez sans doute pas l'honneur d'une plaque commémorative sur la maison où il est mort, rue Muret, n° 8. On ne connaît pas les demeures de *Claude de Sainctes*, l'illustre controversiste, et de *Philippe Desportes*, l'aimable poète, mais on pourra sans doute les retrouver. *Mathurin Regnier* a déjà une inscription commémorative, grâce à la généreuse initiative d'un de vos membres. La maison patrimoniale des d'*Aligre* existe rue Chantault; c'est aujourd'hui la Recette générale : on pourrait également signaler celle des *Challine*, cette famille d'historiens et de jurisconsultes. *Nicole* est né dans la maison Pétey, au cloître Saint-Martin : l'autre aile de cette maison, aujourd'hui occupée par M. Cisère, a donné le jour à *Jérôme Pétion*. Un autre conventionnel non moins célèbre, *Brissot*, a pris naissance rue de la Boucherie. La maison des *Félibien* n'est pas exactement déterminée, mais on fera des recherches à ce sujet. Tout le monde sait que le général *Marceau* est né dans la rue qui porte son nom, mais la ville de Chartres a déjà tellement popularisé sa mémoire que vous jugerez peut-être inutile de trop multiplier son souvenir. Permettez-nous de vous citer encore *Sablon*, l'historien-poète, les célèbres docteurs *Séverin Pineau*, *Bouvart* et *Doublet*, *Janvier de Flainville*, *Alex. Pintard*, *Dom Liron*, *Jean Dussaulx*, *Soulas d'Allainval*, l'abbé *Leboucq*, Mlle *Plisson*, et parmi ceux-ci de distinguer spécialement le docteur Bouvard et Dussaulx.

» Ici s'arrête notre liste antérieure au XIXe siècle : parmi les illustrations mortes depuis 1800, il en est deux que nous désirerions voir distinguer dès à présent, nous voulons parler du poète *Guillard* et de *Sergent-Marceau*. Parmi les autres que nous croyons devoir signaler à votre attention, nous citerons :

Chauveau-Lagarde, Bellier-Duchesnay, Poullin de Fleins, Marie-Saint-Ursin, Ozeray, Hérisson et le docteur *Deschamps*.

» Enfin nous vous rappellerons encore les historiens *Doyen*, qui demeurait dans la rue Saint-Pierre, maison Massot de Launay, et *Chevard*, qui mourut dans la rue des Lisses. Mais ni l'un ni l'autre ne naquit dans votre ville, et peut-être cette raison suffit-elle pour les exclure : Chevard d'ailleurs appartient au XIXe siècle.

» Pour nous résumer donc, nous vous proposerions en première ligne : Jean de Beauce, Desportes, les d'Aligre, Nicole, Félibien, Pétion et Brissot; en seconde ligne : Bouvard, Dussaulx, Guillard et Sergent-Marceau; en troisième ligne : les autres que nous avons énumérés.

» Quand vous aurez fait connaître votre décision, nous vous proposerons de nommer une nouvelle Commission chargée de déterminer précisément les maisons qui devront recevoir des plaques commémoratives, de faire auprès de l'autorité administrative et des propriétaires les démarches nécessaires, et enfin de rédiger les inscriptions qui seront soumises ultérieurement à votre examen. »

Un membre combat l'opportunité de cette proposition, parce que certaines susceptibilités pourraient être excitées, et propose de se contenter d'une nomenclature des hommes illustres, nomenclature qui serait imprimée dans les Procès-Verbaux. Un autre membre combat l'idée de ces biographies, parce qu'on rencontrerait les mêmes inconvénients et propose de passer à l'ordre du jour. M. le Rapporteur combat ces propositions : il fait ressortir les avantages qui pourraient résulter de plaques commémoratives; quant aux susceptibilités qu'on a invoquées, en ne s'occupant que des hommes illustres morts avant 1789 et en consultant d'ailleurs l'autorité administrative, on n'aurait à craindre aucune objection au point de vue politique; en n'adoptant que quelques noms sans conteste, ceux de Jean de Beauce, de Desportes, de Nicole, de Félibien, des d'Aligre, on n'aurait également à redouter de blesser aucunes prétentions. Pour les autres célébrités locales, il se rallie entièrement à l'idée de faire une nomenclature insérée au Procès-Verbal. — A la suite de cette discussion, on passe au vote : l'ordre du jour est immédiatement écarté; on décide qu'on placera des plaques sur les

habitations de quelques hommes illustres morts avant 1789, et qu'on fera une biographie succincte pour les autres. On laisse à la Commission le soin de proposer les noms de ceux qu'elle jugera dignes de l'honneur d'avoir des plaques commémoratives. On s'adressera aux membres correspondants pour les prier d'indiquer les hommes illustres qui, dans les autres villes du département, leur paraîtraient mériter de voir perpétuer leur mémoire.

M. Joliet donne lecture d'une pièce de vers qui doit servir d'*envoi* à celle qu'il a composée pour remercier les membres de l'Institut qui ont bien voulu prendre part à la séance scientifique du 6 mai [1].

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. DE BERTHEVILLE, président du tribunal civil, à Chartres; présenté par MM. Famin et de Saint-Laumer.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Boulet trouvé dans les démolitions de la porte d'Orléans du château d'Illiers. (Don de M. J. Greslou.) — *Pierre.*

Figure du Christ, trouvée dans la rivière du Thérain, à Beauvais. (Don de M. J. Greslou.) — *Terre cuite.*

Médaille de Constantin, trouvée dans la rue Jeanne-d'Arc, à Orléans. (Don de M. Arm. Brochand.) — *Petit bronze.*

Revue des Deux-Mondes, 1856 à 1862. (Don de M. Garnier.)

Conseil général d'Eure-et-Loir, session de 1863.

Revue artistique et littéraire, livr. du 1er et du 15 décembre 1863 et du 1er janvier 1864. (Envoi du Comité central des Artistes.)

[1] Cette pièce de vers a été imprimée en tête de celle adressée à MM. les membres de l'Institut. Voir *Procès-verbaux*, t. II, p. 281.

Carte de la Gaule. — Examen des observations critiques sur cette carte, par le général Creuly. (Don de l'auteur.)

Les Voies romaines en Gaule, par Alex. Bertrand. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1864.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Mort de M. l'abbé Lépine, curé de Thiron.

M. le Président fait connaître à l'Assemblée que les Cours publics faits chaque année sous les auspices de la Société Archéologique et de celle d'Horticulture vont commencer incessamment : M. Barois traitera de la physique et M. Salmon de la chimie. — La Société remercie les honorables professeurs du zèle qu'ils veulent bien apporter dans ces cours, et déclare qu'elle est heureuse de continuer à les prendre sous son patronage.

Rapport de M. Laigneau sur l'état des finances de la Société pendant l'année 1863 :

RECETTES.

Reliquat de l'exercice précédent	3,469 fr.	47 c.
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	350	»
— du Conseil général	500	»
— de la ville de Dreux	300	»
— — de Chartres	600	»
Cotisations arriérées de 1862	80	»
Cotisations de 1863	2,480	»
Vente de bulletins, plans et gravures . . .	60	75
Intérêts des sommes placées à la Recette générale	85	07
Total des recettes. . .	7,925 fr.	29 c.

DÉPENSES.

Mémoires de l'imprimeur	2,065 fr.	» c.
Dessins et gravures	435	25
Couverture de l'aqueduc romain	885	85
Plan de Dreux	829	90
Séance scientifique à la salle Sainte-Foy . .	160	25
Traitement de l'appariteur de la Société . .	150	»
Mémoires de l'imprimeur lithographe . . .	25	90
Reliures	52	25
Acquisitions diverses.	8	»
Abonnements aux publications de la Société Météorologique de France et au *Bulletin Monumental*.	65	»
Frais de recouvrement de cotisations à l'extérieur	32	40
Dépenses diverses.	124	65
Total des dépenses. . .	4,834 fr.	45 c.

BALANCE.

Les recettes se sont élevées à . .	7,925 fr.	29 c.
Les dépenses à	4,834	45
Reliquat actif. . .	3,090 fr.	84 c.

Ce rapport est adopté.

M. le Trésorier présente également un projet de budget pour la Société pendant l'année 1864. — Sur les observations d'un membre, il est convenu qu'on divisera ce budget en recettes et en dépenses ordinaires et extraordinaires. Le projet, ainsi modifié, est adopté.

RECETTES ORDINAIRES.

260 cotisations à 10 fr.	2,600 fr.	»
Subvention du Conseil général	500	»
A reporter. . .	3,100 fr.	»

Report.	3,100 fr.	»
Vente de bulletins.	50	»
Intérêts de fonds placés	80	»
Total des recettes ordinaires. . . .	3,230	»

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Souscription du Ministère de l'Instruction publique au *Cartulaire de Notre-Dame*	330 fr.	»
Total des recettes. . . .	3,560	»

DÉPENSES ORDINAIRES.

Procès-verbaux et Mémoires	1,200 fr.	»
Dessins et gravures	400	»
Frais de recouvrement de cotisations à l'extérieur.	40	»
Abonnements divers	45	»
Traitement de l'appariteur de la Société . . .	150	»
Reliures	50	»
Dépenses diverses.	200	»
Total des dépenses ordinaires. . . .	2,185	»

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Cartulaire de Notre-Dame.	1,200 fr.	»
Total des dépenses	3,285	»

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de local. M. J. Greslou donne de nouveau lecture du rapport de la Commission et du devis dressé par M. Piébourg [1]. — On fait observer que la Société ne doit nullement se charger des travaux de gros œuvre de l'hôtel de la Mairie. Qu'elle prenne à son compte les travaux d'appropriation nécessaires pour le classement de ses livres et de ses collections, rien de mieux; mais, pour cela, une somme de 300 fr. est suffisante, et un amendement proposé conclut à ce que cette somme seulement soit votée par l'Assem-

[1] Voir ci-dessus, p. 2.

blée. — D'autres membres reconnaissant également que la Société ne doit en aucune manière s'occuper de travaux de gros œuvre pour son installation, mais constatant qu'il est impossible que les choses restent dans l'état actuel, demandent qu'il soit adressé au Conseil municipal un mémoire détaillé où l'on exposera les besoins et les désirs de la Société. — Enfin un membre propose que, pour hâter une solution favorable indispensable pour l'avenir de la Société, il soit voté une somme de 2,000 ou de 2,500 fr. destinée à faciliter l'appropriation d'une grande salle. — Après une discussion approfondie du rapport de la Commission et des divers amendements qui se sont produits, les conclusions de la Commission sont mises aux voies et rejetées. L'amendement relatif à un vote de 300 fr. étant retiré, on passe au vote sur la proposition relative à un Mémoire à adresser au Conseil municipal. Cette proposition est adoptée : il est décidé que ce mémoire sera rédigé par le Bureau au nom de la Société et envoyé immédiatement.

A propos d'un ouvrage offert par M. Greslou, un membre demande qu'il en soit fait un rapport spécial au point de vue typographique et littéraire. — On fait observer qu'il n'est pas d'usage de rendre compte des œuvres des membres de la Société, que cela pourrait entraîner de grands inconvénients. — Sur ces observations, la proposition est retirée. Une mention spéciale du livre de M. Greslou sur *la Céramique* sera faite au Procès-Verbal, et l'on espère qu'un rapport particulier se produira sur cet ouvrage.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Le Vassor d'Yerville (Léon), à Chevreuse ; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Le duc de Mirepoix-Lévis, à Léran (Ariège); présenté par MM. de Boisvillette et Merlet.

Gaullier, notaire, à Chartres; présenté par MM. J. Greslou et Merlet.

MM. Isambert (Stanislas), à Chartres; présenté par MM. Michel Isambert et Liard.

Treille, entrepreneur, à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Peulvey.

Perroud, notaire, à Chartres; présenté par MM. J. Greslou et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Recherches sur la Céramique, par M. J. Greslou. Chartres, Garnier, imprimeur, in-8o, 1863; Petrot-Garnier, libraire. (Don de l'auteur.)

Revue artistique et littéraire, liv. des 15 janvier et 1er février 1864. (Envoi du Comité central des Artistes.)

SÉANCE DU 10 MARS 1864.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte de deux de ses membres : MM. Aug. Durand et l'abbé Chavigny, curé de Saint-Laurent de Nogent.

Lecture d'une lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant que la distribution des prix aux Sociétés savantes, aura lieu le samedi, 2 avril. — MM. Denain et Person veulent bien se charger de représenter la Société à cette solennité.

M. le Président donne communication à l'assemblée de la demande adressée à M. le Maire au sujet du local que désire la Société, et d'un mémoire annexé à cette demande [1].

[1] Voir ci-dessus, page 15.

« Messieurs,

» Il y a environ huit ans, lorsque se fonda la Société Archéologique, non contents de lui accorder la plupart d'entre vous votre adhésion particulière, vous avez voulu donner à l'institution naissante une marque plus éclatante de votre sympathie, et, la prenant sous votre protection, vous avez décidé que vous lui offririez près de vous l'hospitalité en faisant approprier pour elle les salles placées au-dessus de la justice-de-paix. Il y a bientôt deux ans, lorsqu'on abandonna, au moins momentanément, le projet d'une société centrale, nous nous souvenons avoir entendu dire à des membres de l'administration : Oui, l'idée d'avoir une grande salle pour les séances des Sociétés, pour les cours publics, est une idée bonne et utile; mais cette grande salle, c'est l'administration qui doit la leur donner, et elle la leur donnera certainement.

» C'est la mise en pratique de cette bonne volonté, c'est la réalisation de cette généreuse promesse que nous venons vous demander aujourd'hui. La Société Archéologique, que vous aviez si bien accueillie dès ses débuts, n'en est plus à faire ses preuves : si, dans le principe, on avait pu douter de sa vitalité, une pareille crainte ne peut plus exister maintenant. Elle a eu ses jours de gloire; mais, ce qui surtout montre sa puissance, c'est qu'elle a eu ses jours d'épreuve et qu'elle en est sortie triomphante. Elle se présente de nouveau devant vous, non plus avec ses 50 membres, presque tous de la ville de Chartres, mais avec une force de 300 sociétaires, appartenant non seulement à la ville de Chartres, non seulement au département, mais à la France entière, et aux corps les plus illustres de la France, le Sénat et l'Institut.

» Nous ne voulons pas vous rappeler ses titres à votre intérêt : elle croit cependant avoir bien mérité de ceux qui l'ont adoptée. Placée par ses travaux à la tête des sociétés savantes de France, elle a eu l'honneur inouï de voir deux fois en moins de deux ans les membres les plus éminents de la science venir en personne prendre part à ses travaux. Le souvenir de son Exposition de Beaux-Arts, ce grand et légitime succès pour elle et pour votre ville, est encore vivant parmi vous. Vous n'avez certainement pas oublié la séance scientifique qu'elle organisa lors du dernier Concours régional, et les merveilles de

cette journée, qu'aucune ville de province ne peut se flatter d'avoir jamais égalées. La Société Archéologique d'Eure-et-Loir croit donc pouvoir dire en toute assurance, avec le premier magistrat de votre ville qui nous le répétait tout naguères, qu'elle est une des gloires de la cité chartraine, digne de toutes les sympathies et de tous les efforts.

» Ce qu'elle a fait jusqu'ici elle prétend le faire encore, et en retour du dévouement sans bornes qu'elle ne cessera d'apporter à la prospérité de son pays, elle vient vous demander un local digne d'elle et de vous, en rapport avec l'importance que tous lui reconnaissent aujourd'hui. Ce qui la fait agir en ce moment, ce n'est pas seulement le désir de la convenance, du bien-être, nous dirons même de la dignité morale, mais c'est qu'elle voit là aussi pour elle une question vitale de prospérité et de richesse. Donnez-lui un local convenable, et les auditeurs ne feront plus défaut à ses séances; donnez-lui une salle pour sa bibliothèque, et les présents qui lui ont été déjà offerts ne lui échapperont plus à l'avenir.

» Ce n'est pas d'aujourd'hui d'ailleurs qu'est démontrée l'insuffisance du local où elle est renfermée : lorsqu'il y a huit ans vous avez voté l'appropriation de la maison de la justice-de-paix, on reconnut aussitôt que cette installation ne pouvait être que provisoire, et on ne fit que la moitié des réparations convenues, de peur d'entrer dans des dépenses superflues.

» La Société Archéologique était seule en jeu alors, et on trouvait pour elle le local insuffisant ! Depuis, sont venus se joindre à elle, pour la jouissance de cette salle, et la Société Chorale et la Société d'Horticulture, et surtout les professeurs dont elle a institué les cours publics devenus si populaires. La Société comptait 50 membres alors, elle en a 300 aujourd'hui, et le local est toujours le même; il n'a même pas été complété, et le provisoire dure toujours depuis huit ans.

» C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de faire cesser cet état de choses. Ce n'est pas seulement la Société Archéologique qui vous adresse cette requête : c'est la Société d'Horticulture, si florissante et si populaire aussi elle; ce sont les professeurs, dont les cours attirent chaque année plus d'auditeurs; ce sont, en un mot, presque tous vos concitoyens, car, dans votre ville, il est bien peu de personnes qui, par un lien ou par un autre, ne se rattachent à l'une ou à l'autre des deux sociétés ou n'es-

saient de participer au bienfait de ces cours, que les deux compagnies se font gloire d'avoir créés.

» Nous n'insisterons pas davantage : le mal est évident, sa grandeur est certaine; le remède est sous la main, sa simplicité est extrême : à vous, Messieurs, l'honneur de l'appliquer. »

A cette requête, était joint le mémoire ci-après :

« Messieurs,

» On vient de vous lire la requête que vous adresse la Société Archéologique : elle n'a pas voulu qu'on pût croire un seul instant qu'elle agissait inconsidérément et sans se rendre compte du plus ou moins de possibilité de faire droit à sa demande : elle a désiré savoir s'il était facile de lui donner, et à peu de frais, ce local tant souhaité. C'est pour cela qu'elle se permet de vous soumettre un projet par elle mûrement étudié, dont la réalisation n'occasionnerait certainement pas une dépense de plus de 2 à 3,000 fr., et ne ferait tort à aucun service.

» Un plan est joint à cette notice, qui vous fera mieux comprendre l'économie de cette appropriation : nous ajouterons seulement quelques mots pour développer notre proposition. Au premier étage de la Mairie, dans l'aile droite, parallèlement au Musée, sont trois pièces : la première, actuellement salle de commission pour les conservateurs du Musée, deviendrait le musée Layé; les deux autres pièces, aujourd'hui inoccupées et séparées par un mur de refend, seraient réunies et formeraient une vaste salle, et pour les cours publics et pour les séances des sociétés. Une entrée pratiquée sous le vestibule de l'aile droite de la Mairie conduirait à un escalier qui donnerait accès, d'une part à la nouvelle salle des séances, d'autre part à la salle actuelle, qui servirait aux sociétés pour déposer leurs livres, leurs collections, et pour avoir un lieu de réunion indépendant de la grande salle. Une différence de niveau d'un mètre et demi environ existe entre la salle actuelle et celle que nous vous demandons; on y remédierait facilement au moyen d'un escalier tournant de dix marches pratiqué sur le palier. On prendrait sur la salle actuelle une travée pour ménager aux professeurs des cours un endroit suffisant pour les préparations.

» Le nouveau projet assurerait la continuation de ces cours, si vivement recommandés par le Gouvernement et si bien ac-

cueillis par votre ville : il vous permettrait d'agrandir la salle de la justice-de-paix, reconnue trop petite ; il contribuerait à la décoration de l'Hôtel-de-Ville, et il ne vous entraînerait d'ailleurs que dans une dépense fort minime et qui, tôt ou tard, sera indispensable. »

M. le Maire a répondu à cette requête et à ce mémoire par un ajournement basé sur la nécessité d'étudier les conclusions du rapport, avant de le communiquer à MM. les membres du Conseil. La Société invite les membres du Bureau à insister auprès de M. le Maire pour obtenir une décision le plus promptement possible.

M. Salmon propose d'établir à Chartres des séances publiques sur les sciences et la littérature, pareilles à celles qui se font, en ce moment, à la Sorbonne, et de s'entendre avec les professeurs qui font ces séances à Paris, pour qu'ils veuillent bien venir eux-mêmes les tenir à Chartres. — Cette proposition est prise en considération, et la Société décide que le Bureau nommera une Commission de cinq membres, chargée d'étudier cette question et de faire un rapport dans la prochaine séance [1].

Rapport par M. Person sur les observations météorologiques pendant l'année 1863.

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de déposer sur votre Bureau le registre météorologique dressé à l'École Normale de Chartres, pendant l'année qui vient de s'écouler, c'est-à-dire de décembre 1862 à décembre 1863 exclusivement.

» Comme par le passé, nos observations ont été faites six fois par jour, aux distances trihoraires de 6 et 9 heures du matin, midi, 3 h., 6 h. et 9 h. du soir.

» Elles ont porté en premier lieu sur ce que nous pourrions appeler la météorologie des causes, qui s'apprécient par notes chiffrées d'après les indications des instruments : *pression barométrique, température, hygrométrie, direction et intensité des vents.*

[1] MM. Collier-Bordier, Petit-Mangin, Merlet, Maunoury et l'abbé Houlle.

» Elles ont eu pour objet en second lieu, l'*état du ciel*, l'*arrosement pluvial* et les phénomènes accidentels qui comprennent les météores proprement dits, *aqueux*, *lumineux* ou *électriques*.

» D'autres notes enfin, recueillies au journal de météorologie appliquée, ont relevé successivement les circonstances et les faits relatifs aux phases de la végétation, à l'apparition des insectes, à la migration des oiseaux, et aux autres conséquences de l'état atmosphérique propre à chaque saison.

» Cette première partie de notre travail, les annotations quotidiennes, renfermait tous les éléments de l'histoire météorologique de notre contrée pendant l'année qui vient de s'écouler.

» Dans une seconde étude, dont la publication de nos bulletins hebdomadaires dans le *Journal de Chartres* a déjà pu donner une idée, nous avons mis ces éléments en rapport entre eux pour faire ressortir les variations extrêmes, tirer les moyennes, rapporter les effets aux causes, déterminer la loi de leurs influences et fixer enfin les conditions générales de notre climat.

» Telles ont été la nature et la portée de nos observations.

» Pour représenter la marche des phénomènes auxquels elles s'appliquent, nous avons dressé un tableau graphique, dont les courbes, sur ordonnées différentielles, font embrasser d'un seul coup-d'œil la suite des variations par lesquelles, jour par jour, chaque état du ciel ou de l'atmosphère a successivement passé.

» Ce tableau vous sera présenté dans l'une de vos prochaines séances, et sera digne, je pense, de votre attention et de votre intérêt.

» Cependant, Messieurs, bien que nos observations aient été cette année nécessairement plus complètes et plus sûres que par le passé, qu'elles aient acquis dès-lors, avec un plus grand crédit, une plus grande importance, elles sont loin encore de répondre à tout ce qu'on a désormais à demander à la météorologie.

» Aussi, éclairés par l'expérience de notre propre pratique, secondés surtout par l'habile coopération du jeune maître qui s'est chargé de la direction de notre observatoire et qui signe nos bulletins, pourrons-nous aujourd'hui vous demander à

étendre notre champ d'opérations, afin de donner à nos travaux une plus grande utilité.

» En effet, nous avons d'abord à relier nos constatations à celles du grand réseau météorologique dont notre observatoire fait partie, et en adressant aujourd'hui nos tableaux au Comité scientifique et à la Société de météorologie, qui nous ont déjà d'ailleurs plusieurs fois consultés, nous demandons à jouir de la correspondance télégraphique et de l'autre correspondance, par laquelle nous pourrons adresser chaque semaine notre bulletin à l'Observatoire de Paris.

» Mais c'est surtout par des études propres à notre milieu climatorial que nous pourrons être immédiatement utiles, en fournissant des indications opportunes à l'hygiène et aux sciences qui s'occupent de la culture du sol.

» Dès-lors, nous avons à compléter notre système d'études par les nouvelles opérations mises à l'ordre du jour dans les différents observatoires de la France et de l'étranger.

» Ainsi, par exemple, pour se rendre compte de l'effet du rayonnement nocturne, on étudie actuellement non-seulement la température de l'atmosphère à une distance déterminée du sol ; mais il devient encore nécessaire de constater la marche de l'échauffement et du refroidissement souterrain, ainsi que la déperdition calorifique à différentes hauteurs aériennes prises au même lieu d'observation.

» Ainsi, l'état électrique et ozonométrique de l'atmosphère doit aussi être déterminé, pendant que d'autres constatations de différents ordres doivent encore être faites.

» Si la Société juge convenable de pourvoir notre observatoire des appareils nécessaires à ces différentes constatations, nous nous empresserons de les faire et d'en consigner les résultats dans notre journal météorologique.

» Nous nous proposons encore d'étudier attentivement, comme nous avons commencé à le faire depuis le mois d'octobre dernier, les effets immédiats que peuvent avoir, aux différentes époques de l'année et dans des phases lunaires différentes, la température, la pluie, les vents, sur les plantes, les éclosions, l'hygiène des animaux, la fructification et les récoltes.

» Ce ne sera pas la partie la moins intéressante de notre histoire météorologique de tous les mois.

» Des correspondants ont été choisis par notre très-regrettable

collègue M. Durand sur différents points du département, pour donner à votre Commission de Météorologie des indications régulières sur ces importantes éventualités de l'ordre agricole et médical.

» D'autres correspondants donneront à leur tour, en temps utile, des renseignements sur les phénomènes atmosphériques soumis à la loi de la marche et du déplacement, ou sur ceux qui, apparaissant spontanément, la nuit surtout, et qui sont d'autant plus intéressants à noter qu'ils n'ont eu qu'une faible durée, ou que leur apparition n'a pu être que locale.

» Ainsi se trouvera définitivement constitué, pour rendre tous les services qu'on est en droit d'en attendre, l'Observatoire météorologique d'Eure-et-Loir, tel que la Société Archéologique l'aura institué à l'Ecole Normale comme centre, et dans les autres stations qu'il sera bon d'établir.

» Une lacune importante existait cependant encore dans le service, puisque les constatations de nuit n'ont pas encore régulièrement lieu.

» Il y aurait à se demander alors si l'organisation de la surveillance de nuit, au poste des guetteurs du clocher de Chartres, ne permettrait pas au moins d'obtenir, à minuit et à 3 heures du matin, que les variations du thermomètre et du baromètre fussent relevées, et l'état du ciel constaté?

» Votre commission de météorologie vous adressera prochainement, Messieurs, des propositions étudiées, sur le service de nuit qui pourrait être organisé. »

Après diverses observations, M. Person reprend ses propositions, pour les présenter avec plus de développements à la prochaine séance.

Il communique à la Société un dessin de M. Lherminier, instituteur à Luigny, représentant un arc-en-ciel lunaire avec cercle parhélique, observé dans cette commune.

Notice nécrologique sur M. l'abbé Souazay, par M. l'abbé Marquis, curé de Saint-Denis-les-Ponts.

Si le but de votre Société, Messieurs, est de vénérer et de défendre de l'oubli les nobles reliques du passé, c'est s'inspirer de l'esprit qui l'anime que de vous retracer brièvement la vie de l'un de vos honorables associés, d'un antiquaire qui toute sa vie aima et rechercha les vieux

débris de l'art de nos pères, qui, quoique pauvre, les collectionna avec persévérance, et salua avec bonheur l'aurore de votre noble entreprise; enfin et par dessus tout, d'un prêtre dévoué en qui brillèrent des vertus antiques : *antiqua venerari.*

L'abbé Victor-Bernard Souasay naquit à Bérou, le 17 janvier 1797. Maillebois fut le berceau de ses premières études. Il était doué d'une grande vivacité d'esprit et d'une activité qu'il garda jusqu'à la fin. Car la mort le trouva à son poste et ne put le frapper que dans l'exercice de son ministère. Cet homme, aux allures pleines d'indépendance, balança s'il entrerait dans l'église. M'armant des larmes de toute une cité, j'oserai dire que c'eût été un malheur public s'il se fût prononcé pour le siècle : à combien d'infortunes n'eût-il point fait défaut? Lorsqu'il eut mûrement réfléchi et compris tout ce qu'il y a de grandeur et de liberté à se donner à Dieu et à ses frères par le sacerdoce, on le vit reparaître sous les portiques savants de Versailles.

C'est en 1820 que, plein de jeunesse et de zèle, il fait son entrée à Châteaudun en qualité de vicaire de Saint-Valérien. Tout le poids d'un laborieux ministère allait retomber sur l'abbé Souasay : car il s'agissait de relever les ruines morales et matérielles que le torrent révolutionnaire avait partout laissées sur son passage. Dans le sanctuaire, l'indigence, la nudité; dans les intelligences, l'ignorance.

Il était appelé par son nouveau titre à être le collaborateur d'un vieillard fort vénérable, il est vrai, mais qui n'avait plus à offrir à ses enfants que le spectacle de ses vertus et le souvenir toujours vivant d'une incorruptible fidélité à l'église, conservée au milieu des temps les plus orageux.

M. Souasay sut si bien l'environner de respect et d'égards, il se constitua son bras droit avec tant d'ingénieuse abnégation que jusqu'à son dernier moment le digne pasteur put se croire la tête et la colonne de son église.

En 1827, celui qui s'était montré si digne du premier rang par la modération, la modestie et le dévouement qu'il avait déployés dans le second, se trouvait investi du titre de curé d'une des plus importantes paroisses de ce diocèse. Il se donna tout entier à cette famille d'adoption : la cité Dunoise n'est point oublieuse; elle lui a rendu affection pour affection.

Son cœur était à la hauteur de ses nouvelles fonctions : car c'est par là qu'il faut mesurer les hommes du sanctuaire.

Dans cette âme si désintéressée, si prodigue d'elle-même, on a distingué trois grandes passions : Dieu, les malheureux, puis dans un autre ordre de choses et en descendant plus bas, le culte des monuments du génie antique.

Au service de Dieu et de l'église il mit toute son ardeur juvénile, toutes ses forces et les ressources d'une éloquence simple, il est vrai, mais populaire et pleine d'une piquante originalité. Toutefois sa vie a parlé plus haut que ses discours. Sa piété était si aimable, si condescendante

qu'il a plus conquis d'âmes à la vertu en les aimant qu'en les prêchant.

Jusque sous la neige des cheveux blancs le sentiment d'une vive tendresse pour sa patrie faisait battre son cœur.

Il comptait et repassait nos victoires à l'aide des souvenirs des champs de bataille que ses enfants d'autrefois, devenus de jeunes soldats, lui envoyaient avec bonheur ou lui remettaient à leur retour de lointains exploits.

Un projectile, une pièce étrangère, un ornement du palais d'Été venaient dans l'intimité de sa demeure lui parler de notre gloire.

La première patrie est le giron d'une mère. Chargé de former l'enfance à la vertu et de développer en elle les naïves expansions de l'amour filial, il put servir de modèle. Il environna sa mère des soins les plus respectueux, de la tendresse la plus délicate et la plus ingénieuse. Elle en était digne, à vrai dire : car à une haute distinction naturelle elle joignait toutes les fascinations de la vieille aménité française, et un penchant à faire plaisir que rien n'a jamais lassé. Aussi l'hospitalité du presbytère de Saint-Valérien était-elle au loin populaire et recherchée de tout le clergé.

Les ressources cependant étaient modestes : car le pauvre les partageait. A la porte de M. Souasay il ne se croyait point un étranger. Cette vieille et pauvre maison aux formes Moyen-Age, cette pauvre soutane avaient un air de famille avec sa misère ; il n'était point repoussé par un contraste blessant et il venait chercher une bonne parole, un encouragement, un sourire, l'aumône du cœur enfin tout autant que l'aumône de la main.

Ah ! cette dernière à qui l'éloquence et la poésie ont tressé des couronnes n'a jamais manqué à M. Souasay. On ne l'a jamais vu renvoyer personne avec un refus : mais en revanche on l'a vu plus d'une fois faire main basse sur le vestiaire de sa maison, pour venir en aide à la détresse.

Un jour qu'il lui était arrivé d'ôter de ses pieds ses meilleurs souliers pour les donner à un mendiant, il se laissa agréablement gronder par sa domestique. Toutefois le pasteur bienfaisant, d'accord en cela avec l'Evangile, préférait l'aumône qui épargne à l'indigent la honte, et qui sait le trouver sans lui laisser arborer les haillons ; l'aumône qui se rappelle que le pauvre a une âme, et qui donne un peu d'amitié à ce cœur rassasié d'abjection. C'est là ce que l'Écriture appelle avoir l'intelligence du pauvre ; M. Souasay l'avait au suprême degré. Il n'est aucun des nécessiteux de la ville qui ne l'ait regretté comme un ami intime. La bonté est donc la vertu par excellence qui a caractérisé le digne curé de Saint-Valérien, c'est là le rayonnement de sa vie. Tout le monde aspire à ce genre de mérite ; mais tous ne l'ont pas à un degré héroïque. Il arrive un point où l'on se dit : c'est assez être bon, maintenant il faut être prudent, il faut être juste, il faut être sévère ; c'est ici les colonnes d'Hercule de la bonté : et l'on s'arrête.

Eh bien, M. Souasay ne s'arrêtait pas, lui. En face de l'erreur opiniâtre, de l'inconduite qui rend le malheur peu intéressant, de la déloyauté

s'associant à la misère, de la pauvreté ingrate il ne se démentait point : il n'avait pas une bonté ordinaire, il en avait le luxe ; il la prodiguait en grand seigneur. Dans l'être le plus dégradé, il apercevait une étincelle immortelle : il s'agenouillait devant elle, comme devant un dernier rayon de la divinité ; même dans les réputations en ruine, il trouvait encore quelque chose à défendre, à excuser, à protéger : cette étincelle pouvait redevenir une pure flamme, cette ruine pouvait revivre : *extincta revivescunt.*

Que l'opinion publique eût dès longtemps déjà flétri et rejeté un être, dans cette immense solitude un seul ami le suivait encore, semblable au génie de la prière du poëte antique qui s'en va semant la réparation et l'apaisement sur les pas du mal.

Pardonnez-moi, Messieurs, de raconter si longuement votre gloire. J'arrive à l'archéologie. Vous allez voir qu'elle a une connexion touchante avec ce qui précède. M. Souasay avait tant d'égards pour les vieillards, un tel respect du malheur que j'ai toujours pensé que c'était par entraînement du cœur qu'il était devenu collectionneur d'antiques. Dans ces Césars foulés aux pieds, exhumés par une main ignare, il aura vu les grandeurs déchues, la majesté des siècles l'aura ému : ces statuettes, ces bronzes finement ciselés, enfants de l'art ancien, lui auront apparu comme autant d'orphelins dont il aura voulu être le père d'adoption, pour les sauver du dédain, de l'injure ou de l'oubli. Car il s'occupait d'archéologie à une époque où le feu sacré n'enflammait encore que bien peu d'esprits dans ce département. Monnaies, fossiles, livres, tableaux, gravures, émaux, porcelaines, pétrifications, minéraux et coquillages, statuettes païennes et vieilleries d'église : tout en un mot était l'objet des recherches et des poursuites de l'infatigable antiquaire. Les excavations faites à Thuy et à Méréuville surtout lui payèrent un large tribut de bronzes. Les mosaïques de Mienne et de Verdes, mises au jour avec toutes les richesses qu'elles recélaient, vinrent accroître sa collection de quelques ustensiles romains ou de quelques poteries. Notre Beauce, plaine uniforme assise sur le calcaire lacustre, ne fournit guère de coquilles diluviennes. C'était à d'autres contrées que s'adressait M. Souasay. Les fouilles du bassin de la Loire lui avaient envoyé des débris d'animaux primitifs : Lions aux mâchoires énormes que le cataclysne avait surpris sur leur proie, ossements de bœuf gigantesque ou ivoires du cheval adamique. Un beau désordre régnait dans cet assemblage d'objets si divers : on eût dit que le déluge ne venait que de passer.

Ils provenaient de dons en général ; souvent ils étaient le souvenir de quelque bienfait. Il n'était presque rien chez le digne prêtre qui ne fût un *ex-voto* de l'amitié. A chaque pièce de sa collection correspondait un ami, le petit savoyard, l'enfant de l'Auvergne dont la chaumière confine les volcans éteints et les roches quartzeuses, le soldat parti à la voix du canon aux rivages d'Outre-Mer s'étaient souvenus de l'homme bienfaisant qui leur avait recommandé son musée. Chez les uns le petit sou avait porté intérêt et se trouvait au retour de la saison froide transformé en minerai,

en stalactite, en ammonite ; chez l'autre le souvenir du lieu natal, l'amour de son clocher et de son curé avaient enflé le sac de voyage de quelque rareté.

Sa collection de monnaies romaines, françaises et dunoises était remarquable : ces dernières seules nous sont restées. Des statuettes, des styles, quelques figlines, des débris de poterie fine rehaussées de reliefs, des vases cinéraires, des lames rouillées, etc., marquaient encore l'occupation romaine. Les pétrifications, géodes, stalactites, fossiles avaient de beaux représentants. Les minéraux offraient, quoiqu'incomplets, de remarquables échantillons. La dernière formée, de provenance américaine, la vitrine des coquillages était splendide.

M. Souasay recueillit : il eut peu le temps de classer et d'étudier. Il réservait avant tous ses moments pour ses paroissiens. Et lorsqu'en décembre 1862 frappé d'une mort inopinée qui mit toute la ville en deuil, il prit le chemin de la demeure consacrée des chrétiens, on put voir qu'il n'y avait point en lui le savant aux calculs secs, mais l'homme aimant et aimable, et que la plus riche collection qu'il avait su amasser était celle des cœurs de tous ceux qui eurent le bonheur de le connaître.

Cette lecture est accueillie par les applaudissements de l'assemblée, et il est décidé qu'on écrira à M. l'abbé Marquis pour lui transmettre les remerciments de la Société.

Description du Paradis perdu, fragment d'une traduction du IVe livre de Milton, par M. Tasset. — Renvoi à la Commission de publication.

« Satan, après s'être introduit dans le Paradis terrestre, y aperçoit Adam et Ève. »

(Livre IVe.)

. . . . . .

Il regarde. A ses yeux apparaît, ô surprise !
Tout ce qui peut des sens flatter la convoitise.
C'est la Terre étalant ses trésors merveilleux,
Ou plutôt c'est le Ciel transporté dans ces lieux.
C'est le jardin de Dieu, dont la volonté sainte
Au levant de l'Eden a dessiné l'enceinte.
L'Eden lui-même étend ses verdoyants contours
D'Auran à Seleucie et ses royales tours.
Longtemps les fils d'Eden peuplèrent la surface
Où Dieu de son jardin daigna marquer la place.
Mille arbres différents aux fruits délicieux
Y charment à la fois et le goût et les yeux :
Surtout l'arbre de vie aux brises embaumées
Livrait de ses fruits d'or les saveurs parfumées.

Ah ! pourquoi fallait-il que les arrêts du sort
Missent aux mêmes lieux et la vie et la mort !
Près de lui s'élevait l'arbre de la Science,
Arbre à jamais maudit, dont la triste influence
A l'homme dominé par un destin fatal
Devait faire connaître et le bien et le mal.

Au Sud, et de l'Eden découpant la verdure,
Un fleuve au large lit roulait son onde pure,
Qui, par un mont abrupte arrêtée un instant,
S'engouffrait sous sa base, et tombait en grondant.
De ce mont, par Dieu même imposé sur l'abîme,
Le céleste jardin embellissait la cîme,
Dont le terrain, poreux jusqu'en sa profondeur,
Sans cesse pénétré d'une douce chaleur,
Aspirant les vapeurs des ondes souterraines,
Les faisait rejaillir en limpides fontaines.
Mille et mille ruisseaux dans leur cours enchanteur
De bosquets en bosquets promenaient la fraicheur;
Puis au torrent sorti de ses grottes profondes
Reportaient réuni le tribut de leurs ondes.
Le fleuve, libre alors de ses sombres détours,
En quatre lits divers disséminait son cours,
Et, traçant à chacun des routes sinueuses,
Allait baigner les murs de vingt cités fameuses.

Peindrai-je dans mes vers, au gré de mon désir,
Cette claire fontaine aux reflets de saphir,
Ces ruisseaux promenant sous leur eau vagabonde
Un sable d'or mêlé des perles de Golconde,
S'égarant sous l'ombrage, et d'erreur en erreur
De leur nectar limpide abreuvant chaque fleur !
Ces fleurs, digne ornement de ce lieu de délices,
N'empruntaient point à l'art les prestiges factices
De nos riches massifs savamment concertés:
La nature, féconde en ses diversités,
En avait parsemé d'une main toujours pleine
La pente des côteaux, le vallon et la plaine;
Soit qu'aux lieux découverts leur calice frileux
Du soleil du matin aimât les premiers feux,
Soit qu'au fond des forêts l'ombre toujours épaisse
Des ardeurs du midi protégeât leur faiblesse.
Tel se présente aux yeux ce fortuné séjour,
Par mille objets charmants embelli tour à tour.
Là, des arbres touffus dont l'écorce brillante
Distille les trésors d'une gomme odorante;

Là, d'autres aux fruits d'or, d'un goût délicieux,
Invitent à la fois et la main et les yeux,
Réalisant ainsi, prodige délectable!
Ce que de l'Hespérie a raconté la fable;
Là, s'ouvrant tout-à-coup entre de verts bosquets,
S'étend une pelouse au tapis toujours frais
Dont des troupeaux nombreux paissent l'herbe fleurie;
Là, le palmier se dresse au sein de la prairie,
Tandis que, toujours belle entre toutes les fleurs,
La rose sans épine étale ses couleurs.
Parfois, des feux du jour pour éviter l'atteinte,
Une grotte riante offre sa fraîche enceinte
Dont la vigne flexible ombrage les dehors,
De ses raisins vermeils prodiguant les trésors.
De côteaux en côteaux, avec un doux murmure,
Les ruisseaux bondissants versent leur onde pure
Dans un lac, où les monts mollement inclinés
Viennent mirer leurs fronts de myrtes couronnés.
Aux chants de mille oiseaux se joint sous le feuillage
La brise bienfaisante agitant le feuillage,
Qui, saturant les airs de parfums séduisants,
Joint en un seul accord mille sons différents:
Tout en un mot ravit et captive la vue.
Le démon aperçut, sans avoir l'âme émue,
Au milieu des beautés de ce lieu plein d'appas,
Des êtres animés qu'il ne connaissait pas.

Deux surtout, dont la taille, et plus noble et plus belle,
Semble porter le sceau de leur divin modèle,
Nus, et sans ornement que leur seule beauté,
S'avancent dans leur grâce et dans leur majesté.
On reconnaît en eux, en les voyant paraître,
Les rois de l'univers, les seuls dignes de l'être:
Car sur leur front divin leur glorieux auteur
A daigné dessiner les traits de sa grandeur,
La vérité candide, et la sagesse austère,
La sainteté, qui sait être aimable et sévère.
Il donna toutefois à ces êtres si beaux
Des sexes différents et des sens inégaux.
Au don de contempler l'homme unit le courage;
La femme a la douceur et la grâce en partage.
Pour l'un, Dieu seul est tout; pour l'autre, un nœud plus doux
Joint à l'amour de Dieu l'amour de son époux.
L'un, dans son œil brillant d'une majesté fière,
Annonce le pouvoir. Son front haut et sévère

Divise le bandeau de ses mâles cheveux,
Qui, sans le dépasser, cerclent son col nerveux.
Pour elle, en tresses d'or sa longue chevelure
Vient voiler les contours de sa svelte ceinture.
Telle la vigne étend ses tendrons amoureux,
De la sujétion symbole gracieux,
Mais la sujétion donnée à la tendresse,
Demandée et reçue avec la même ivresse.
Nul voile ne cachait les formes de leur corps :
Car la fausse pudeur n'existait pas alors,
Qui, plus tard, rougissant de la nature même,
Découvrit dans l'honneur un objet d'anathême.
Triste enfant du péché ! Combien de maux divers
Ton scandale affecté sema dans l'univers !
Tu ravis aux mortels, avec leur innocence,
La pureté du cœur, charme de l'existence !

Tel, dans sa nudité parcourant ce beau lieu,
Sans craindre les regards des anges ni de Dieu,
Car nul coupable objet n'occupait ses pensées,
Marche le couple heureux, les mains entrelacées.
Jamais depuis ce jour dans ses liens heureux
L'hymen ne réunit d'êtres plus gracieux.

Au bord d'une eau limpide, au fond d'un vert bocage
Dont la brise en passant agitait le feuillage,
Tous deux viennent s'asseoir sur un gazon épais,
Et du repas du soir disposent les apprêts.
Les doux soins du jardin, dont la tâche facile
Avait rempli le jour par un travail utile,
Au souffle du zéphir donnaient plus de fraîcheur,
Et du repos lui-même augmentaient la douceur.
La soif et l'appétit, aiguillon nécessaire,
Leur faisaient du besoin un plaisir salutaire.
Sur leur couche inclinés, ils cueillent lentement
Les fruits que tend vers eux un rameau complaisant.
Leur bouche en a pressé la pulpe savoureuse :
Puis un vase formé d'une écorce rugueuse,
Avec l'onde puisée en un ruisseau voisin,
En étanchant leur soif termine le festin.

Tout semblait embellir ces heures si charmantes,
Sourires, doux propos, caresses innocentes,
Purs et chastes plaisirs de deux jeunes époux,
Seuls entre eux, et liés par les nœuds les plus doux.

Sous leurs yeux, à leurs pieds, dans une même enceinte
Ils voyaient folâtrer, librement et sans crainte,
Les animaux que Dieu plaça dans l'univers,
Qui, sauvages depuis, de déserts en déserts,
Par l'homme pourchassés, ont fui de sa présence.
Le lion formidable, ignorant sa puissance,
Caressait le chevreuil en rampant devant eux;
Les tigres et les ours se mêlaient à leurs jeux;
L'éléphant monstrueux de sa trompe flexible
Montrait pour les charmer la force irrésistible,
Tandis que, se glissant de rameaux en rameaux,
Le serpent cauteleux promenait ses anneaux,
Offrant dans les contours de sa longue spirale
Le signe inaperçu d'une ruse fatale.
D'autres, rassasiés, l'œil errant au hasard,
Sur leur lit de gazon ruminaient à l'écart.
Du soleil en effet la rapide carrière
Aux flots de l'Océan éteignait sa lumière.
De son poste élevé le démon s'élançant
Vient s'abattre au milieu du troupeau bondissant.
Des animaux divers revêtant l'apparence,
Vers sa proie innocente il chemine en silence,
Attendant que leur geste ou que leurs moindres mots
Lui revèlent l'état de ces êtres nouveaux.
Tout-à-coup il s'arrête. Il entend du bocage
Les échos réveillés par un nouveau langage.
Adam, de ses pensers interrompant le cours,
A la première femme adressait ce discours :

« O toi, de mon bonheur compagne aimable et chère,
» De mes plus doux plaisirs celui que je préfère,
» Chère Eve! Le pouvoir qui nous créa tous deux
» Et forma pour nous seuls ce monde merveilleux
» Est infiniment bon : et de sa bienfaisance
» L'immensité sans doute égale la puissance.
» Tirés de la poussière, il a daigné pour nous
» Prodiguer les trésors de ses dons les plus doux,
» Nous qui ne sommes rien, qui ne pouvons rien faire
» Qui lui soit agréable, encor moins nécessaire!
» Et que demande-t-il pour cet immense bien?
» Un unique devoir qui ne nous coûte rien.
» De tant d'arbres divers tu sais que sa prudence
» Nous interdit un seul, celui de la science.
» C'est celui que tu vois, chargé de fruits si beaux,
» Près de l'arbre de vie étendre ses rameaux.

» La mort près de la vie est donc ainsi placée.
» Mais qu'est-ce que la mort ? elle a dans ma pensée
» Quelque chose d'affreux ! car, tu l'as entendu,
» C'est la mort que toucher à l'arbre défendu !
» Tel est le seul fardeau qu'à notre obéissance
» Il prétende imposer, pour prix de la puissance
» Remise entre nos mains sur les êtres divers
» Dont il peupla les eaux, et la terre et les airs.
» Ne nous plaignons donc pas d'une telle défense,
» Nous qui de tant de biens avons la jouissance,
» Et pouvons faire un choix entre mille plaisirs ;
» Mais rendons grâce à Dieu qui comble nos désirs.
» Continuons le cours de notre vie heureuse :
» Soignons ces fruits, ces fleurs, tâche délicieuse !
» Mais fût-elle pénible, elle serait pour moi
» Pleine de volupté, partagée avec toi. »

Eve lui répondit : « O mon guide et mon maître !
» Toi pour qui seul je vis, et de qui je tiens l'être !
» Tu l'as dit : A celui qui nous donna le jour
» Nous ne pouvons assez témoigner notre amour :
» Moi surtout, plus heureuse, et qui pour mon partage
» Ai de te posséder obtenu l'avantage,
» Toi, si noble, si grand, qui ne peux par malheur
» Trouver un compagnon digne de ta splendeur.
» Je m'en souviens souvent. C'était le jour prospère
» Où le premier sommeil avait clos ma paupière.
» Je m'éveillai. J'ouvris les yeux. Je me trouvais
» A l'ombre, et sur des fleurs. Qui j'étais ? où j'étais ?
» Je ne le savais pas. Avec un doux murmure
» S'échappait d'un rocher une onde claire et pure
» Qui près de là formait un lac délicieux,
» Immobile et profond comme l'azur des cieux.
» Je dirigeai mes pas, lentement et timide,
» Vers les bords inclinés de la plaine liquide,
» Curieuse de voir ce cristal transparent
» Qui semblait à mes yeux un autre firmament.
» Comme je me baissais pour contenter ma vue,
» Soudain au fond des eaux une forme apparue
» Semble me regarder. Alors, pleine d'effroi,
» Je recule, et la vois reculer comme moi :
» Puis, plus calme, et cédant à mon désir extrême,
» Je reviens..... ô surprise! elle revient de même,
» Me rendant mes regards par des regards d'amour.
» Ils s'y seraient, je crois, fixés jusqu'à ce jour,

» Tout entiers au bonheur d'un intérêt si tendre,
» Sans une douce voix qui vint se faire entendre.
» La voix disait ces mots : « Ce séduisant objet,
» Charmante Eve, n'est rien que ton propre portrait.
» Il se meut avec toi, sans substance palpable.
» Viens ! Il est en ces lieux un être véritable
» Attendant ta venue et tes embrassements.
» Ses traits comme les tiens sont nobles et charmants.
» De vos nombreux enfants la race héréditaire
» Du genre humain en toi reconnaîtra la mère. »

« Que pouvais-je, sinon obéir ? Je suivis
» Mon invisible Guide, et soudain je te vis.
» Je te vis noble et grand. Pourtant, je le confesse,
» Je ne te trouvai point la grâce enchanteresse
» Ni les traits séduisants de l'image des eaux.
» J'allais me détourner ; tu m'adressas ces mots :
» Reviens, Eve ! celui dont tu fuis la présence
» Est lui-même une part de ta propre existence.
» C'est la chair de ta chair, et les os de tes os.
» Sais-tu que pour former ces traits, ces traits si beaux,
» De ce corps que tu vois une part fut ravie,
» La plus proche du cœur, ce principe de vie,
» Pour que j'eusse dans toi sans cesse à mon côté
» L'objet, l'unique objet de ma félicité !
» Reste, reste avec moi, chère âme de mon âme !
» C'est mon autre moitié que mon amour réclame. »
» Lors, ta main de ma main s'empara doucement.
» Je ne pus résister ; et depuis ce moment
» J'ai vu que ta sagesse et ta mâle assurance
» De mes faibles attraits surpassent la puissance. »

Elle dit, l'œil brillant d'un feu timide et doux,
Et ses bras caressants enlacent son époux.
Adam ravi l'écoute : en son noble sourire
La dignité s'allie à l'amour qui l'inspire.
Un doux baiser unit leurs lèvres et leur cœur.
Satan est transporté d'envie et de fureur.
Il les suit d'un regard où la haine est empreinte,
Puis enfin en ces mots il exhale sa plainte :

« O déplorable vue ! ô spectacle odieux !
» Ce couple, pénétré d'un amour vertueux
» Se crée un paradis dans le paradis même !
» Il goûte du bonheur la mesure suprême :

» Et moi, je suis plongé dans un sombre séjour,
» A jamais étranger à la joie, à l'amour,
» Où le désir brûlant nous presse et nous dévore,
» De nos tourments divers le plus cruel encore,
» Et toujours excité sans être satisfait,
» De ses feux renaissants nous consume en secret ! »

Pièce de vers, adressée à M. Joliet, par M. Ach. Guénée. — Renvoi à la Commission de publication.

Eh quoi ! mon vieil ami, sur mon front qui grisonne
Adoptant d'Albion l'enthousiaste erreur,
Le jour des Rois passé, sans sourire railleur
Tu viens poser une couronne [1] !

Trois pouvoirs, de nos jours, donnent la royauté :
Le vote universel, le poète et la fève.
Lequel des trois vaut mieux ? où commence le rêve ?
Où finit la réalité ?

Le plus vrai roi des trois est-il celui qu'on pense ?
Le Roi des Grecs, issu triomphant du scrutin,
Mais sans soldats, sans forts, sans chambres, sans finance,
Vaut-il bien le Roi du festin ?

Nos couronnes à nous les crois-tu plus réelles ?
Non. Ces belles tribus que nous disciplinons
Grossissent tous les ans. Mille formes nouvelles
Se glissent dans leurs rangs et rompent leurs chaînons.
La tribu trop gonflée éclate en vingt décades.
Telle autre, s'annexant maint genre déclassé,
Forme avec des débris de nouvelles peuplades.
Tous nos plans sont détruits..... notre règne est passé.

Non, non. Pour rester sage il vaut mieux ne rien être;
Toi qui m'as sacré Roi tu peux me délier :
Reprends ton diadème, et ton brevet de maître.
Je veux rester sujet, soldat, simple écolier.

Ah ! pussions-nous tous deux revenir à cet âge
Où nous chassions ensemble et rime et papillons !
Nous avons bifurqué. Scindant notre bagage,
Nous suivons nos deux Apollons;
Moi, celui qui bondit sur la crête des monts,
Toi, celui qu'au Parnasse on comble encor d'hommage.

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. II, p. 282.

Et nous fûmes sages tous deux
Puisqu'un demi-siècle s'avance
Depuis que l'Art pour un, pour l'autre la Science
Suffisent à nous rendre heureux.

ENVOI.

A toi qui restes maître en l'art de la césure
J'envoie un souvenir de nos antiques jeux,
Comme tu m'enverrais quelque Phalène obscure
Déflorée au contact de tes doigts oublieux.

M. le Président annonce à l'Assemblée que les matériaux nécessaires pour la rédaction de la *Statistique scientifique* du département sont presque tous complets : il demande qu'il soit nommé une commission chargée d'examiner la suite qu'il convient de donner à ce projet de publication, et la forme dans laquelle elle doit être faite. — L'Assemblée fait droit à cette demande : une Commission de sept membres sera nommée par le Bureau [1].

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. Poulain de Bossay, à la Remonière, près Arrou ; présenté par MM. J. Courtois et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Teston de Charles IX de 1563. (Don de M. Jumeau.)

Quelques mots sur l'étude de la paléographie, par Léon Gautier. Paris, Aubry, 1864, in-8°. (Don de l'éditeur.)

Revue artistique et littéraire, livr. du 1er mars 1864. (Envoi du Comité central des Artistes.)

[1] MM. Aug. Lefebvre, Delacroix, Jatteau, Lecocq, Barois, Em. Guérin et Alexandre de Saint-Laumer.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1864.

Présidence de M. DENAIN.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Claye propose à l'assemblée de donner à la Société une copie des dessins des travaux de l'aqueduc de Maintenon. — Accepté avec reconnaissance.

M. Denain rend compte des séances publiques des Comités d'histoire et d'archéologie à Paris et de la séance de la distribution des prix aux Sociétés savantes. Il exprime le regret que la Société d'Eure-et-Loir n'ait pas été plus activement représentée; il est à désirer qu'elle ne perde pas le rang qu'elle a obtenu par ses premiers travaux : il émet donc le vœu qu'elle présente des mémoires pour le prochain concours; quant à lui, il espère pouvoir y coopérer.

M. Person rend compte à son tour des séances du Comité scientifique et met sous les yeux de l'assemblée un tableau général des observations météorologiques faites à l'école normale, sous les auspices de la Société, pendant l'année 1863.

L'assemblée adresse à MM. Denain et Person ses remercîments pour leurs intéressantes communications, et décide que le tableau offert par ce dernier sera exposé dans la salle de ses séances pour que chacun puisse plus facilement le consulter.

Lecture d'une lettre de M. le Maire de Chartres en réponse à la demande d'un local faite par la Société.

« Monsieur le Président,

« Vous m'avez exprimé, il y a quelques semaines, le désir que l'escalier qui conduit à la salle des séances où se réunit mensuellement la Société archéologique et où se tiennent les cours publics fût rendu plus commode.

» L'architecte de la ville a été chargé d'étudier les moyens de remédier aux inconvénients que vous m'avez signalés, et son travail vous a été remis par lui. L'appropriation de l'escalier ne peut se faire qu'en détruisant celui actuel, en y substituant un

autre au fond du corridor et en s'emparant de plus de 8 mètres carrés sur la largeur de la cour.

» La dépense serait assez considérable, et le résultat ne répondrait pas à ce que vous désirez.

» Le Bureau de la Société que vous présidez m'a déposé, le 20 février dernier, une pétition, qui n'a plus seulement pour objet d'améliorer les accès de la salle des séances, mais qui sollicite de l'administration de convertir en une vaste salle les pièces de l'aile droite de la Mairie au premier étage, au-dessus de la salle des mariages et du logement du concierge. Le plan que vous avez fait dresser vous-même, et qui se trouve joint à la demande embrasse la totalité de cet emplacement.

» Mon attention s'est portée sur ces dispositions nouvelles qui auraient pour effet d'enlever à l'administration une partie importante d'un local destiné à améliorer les services administratifs.

» Depuis de longues années, MM. les Administrateurs du Musée se plaignent de l'exiguité de cet établissement, qui ne permet pas au public de jouir des richesses des collections. La libéralité faite récemment à la ville par M. Layé exigera une vaste pièce spéciale. Les bureaux de la Mairie réclament, dans l'intérêt du public, des dispositions nouvelles qui ne peuvent être en dehors de cet édifice, et pour lesquelles il sera à peine suffisant.

» Il n'est donc pas possible de penser à installer les réunions de la Société d'Archéologie dans la partie du bâtiment que vous indiquez.

» L'administration est certainement heureuse de l'extension que cette Société a prise depuis huit ans qu'elle est fondée; elle s'est empressée de faciliter par l'établissement d'une salle publique et par des subventions le développement qu'elle a atteint. Elle conserve toujours l'intention d'aider à l'exécution des vœux qu'elle lui fait parvenir, lorsque ses ressources le lui permettent. Le temps ne peut être éloigné où l'Hôtel-Dieu sera sans doute acquis par la ville; alors des salles pourront être appropriées pour recevoir le nombreux public qui désire assister aux séances et aux cours des Sociétés d'Archéologie et d'Horticulture.

» Quant à la construction d'une grande salle pour les réunions qui ont pour objet de s'occuper d'intérêt littéraire ou scienti-

fique, cette construction ne pourrait être entreprise sans beaucoup de dépenses.

» Les ressources de la ville doivent s'appliquer aux services les plus urgents, et je regarde que la Société d'Archéologie peut encore continuer à profiter du local mis à sa disposition, en attendant que l'administration soit en mesure de mettre à exécution le projet dont je vous ai parlé ci-dessus. J'ai le regret en cette occasion de ne pouvoir accueillir favorablement votre demande. »

Un membre fait observer que la demande avait été adressée non à M. le Maire, mais à MM. les membres du Conseil municipal. Il exprime le regret que M. le Maire n'ait pas cru devoir consulter MM. les Conseillers, dans une affaire qui lui semble aussi importante; car ce n'est pas seulement la Société Archéologique qui est en jeu, ce sont toutes les autres Sociétés, toutes les autres réunions, qui répondent cependant aux besoins moraux les plus impérieux de l'époque actuelle. M. le Maire dit que l'acquisition de l'Hôtel-Dieu permettra de satisfaire aux demandes de la Société; mais l'Hôtel-Dieu ne sera pas libre prochainement; c'est au moins dix ans qu'il faut attendre avant de pouvoir en jouir: or on ne peut attendre si longtemps: l'élan donné de tous côtés aux choses de l'intelligence ne permet pas à la ville de Chartres de refuser une légitime satisfaction à tous ceux de ses concitoyens qui cherchent à apprendre. Il est donc du devoir de la Société de revenir à la charge, et l'honorable membre conclut en demandant qu'un nouveau mémoire soit rédigé par le Bureau, mémoire qui sera adressé, non plus à M. le Maire et aux membres du Conseil municipal, mais à MM. les Membres du Conseil municipal, et qui sera remis à M. le Secrétaire du Conseil, afin qu'il puisse être soumis à la discussion. — Après diverses observations sur la marche la plus convenable à suivre, les propositions suivantes sont soumises à l'adoption de l'Assemblée :

La Société adressera-t-elle un mémoire à M. le Maire et à tous les membres du Conseil municipal, avec prière à un d'entre eux de le présenter et de le soutenir? — Oui, à l'unanimité (28 membres présents).

Le mémoire sera-t-il imprimé? — Oui, à l'unanimité.

Sera-t-il distribué en dehors du Conseil municipal? — Oui.

aux personnes auxquelles le Bureau jugera convenable de le faire.

Rapport de M. Petit-Mangin sur l'institution de séances publiques à Chartres par des professeurs étrangers.

Un membre croit inutile de faire venir des professeurs de Paris, ceux de Chartres suffisent parfaitement : il désire d'ailleurs qu'il soit bien établi que ce ne serait pas en tout cas des cours, mais des séances, faites à des époques indéterminées; il conclut en proposant l'ordre du jour sur cette question, comme inopportune. Un autre membre attaque les conclusions du rapport en ce qui concerne la non gratuité et l'époque de l'ouverture de ces séances. — Après une assez longue discussion, l'Assemblée décide, conformément au rapport de sa Commission, qu'elle adopte en principe le projet de faire à Chartres des séances publiques, littéraires et scientifiques, par des professeurs étrangers. On statuera ultérieurement sur le mode à employer pour l'établissement de ces séances, et sur l'époque où elles devront avoir lieu.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Guénée (Achille), à Châteaudun; présenté par MM. Joliet et Merlet.

Massiot, ancien avoué, à Nogent-le-Rotrou; présenté par MM. Lefèvre et Merlet.

Dubois (Élie), sculpteur, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Vallou de Lancé, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

La royalle entrée du Roy et de la Royne en la ville de Chartres. Chartres, Garnier, 1864, in-8o. (Don de M. Garnier).

Revue artistique et littéraire, livr. des 15 mars et 1er avril 1864 (Envoi du Comité central des Artistes).

Relation du siége de Prague par les Autrichiens. Chartres, Garnier, 1864, in-8o. (Don de M. Merlet.)

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, t. VI. — Bulletin, no 43. (Envoi de la Société.)

Annuaire de l'Institut des provinces pour 1864. Paris, Derache, 1864, in-8o. (Envoi de M. de Caumont).

SÉANCE DU 4 MAI 1864.

Présidence de M. Al. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président entretient la Société des divers moyens d'alimenter les séances : il signale le dépouillement des questionnaires, autrefois adressés dans les diverses communes du département; la bibliographie d'Eure-et-Loir, adoptée en principe dans une précédente séance, l'inventaire des églises, qui pourrait fournir tant de renseignements curieux. Un autre membre appelle l'attention sur les corporations d'arts et métiers, qui offrent tant de particularités pour l'histoire intime du pays.

M. Lamy signale une découverte d'ossements faite entre Changé et la Folie, auprès de pierres druidiques, et demande que des fouilles soient faites sur ce point par la Société. — L'assemblée remercie M. Lamy de cette communication.

L'ordre du jour appelle le compte-rendu de M. Person sur les cours publics de chimie et de physique faits sous le patronage de la Société. — M. Person demande que ce compte-rendu soit ajourné, parce que les séances doivent être recommencées. L'assemblée se rend au désir de M. Person et émet le vœu qu'une séance publique de chimie et de physique ait lieu prochainement sous ses auspices.

A quelle époque aura lieu la séance annuelle de la Société ? — Un membre propose de l'ajourner au mois d'août. Un autre membre fait connaître que M. Philarète Chasles, professeur au collége de France, doit venir prochainement à Chartres pour

faire un entretien sur Collin-d'Harleville : ne serait-il pas bon de profiter de la venue de l'éminent professeur pour la tenue de la séance de la Société ? — Cette idée est immédiatement acceptée; on écrira à M. Philarète Chasles pour l'engager officiellement au nom du Bureau, auquel pleins pouvoirs sont donnés par l'Assemblée pour l'organisation de cette séance.

La réunion générale de la Société pour l'élection d'un nouveau président est fixée au premier jeudi de juin : l'Assemblée décide en outre qu'elle ira à Châteaudun tenir une séance publique dans la seconde quinzaine de juin.

Lecture d'une notice sur Collin-d'Harleville par M. Lamy. — A la suite de cette lecture, l'Assemblée décide qu'elle souscrit pour 100 francs à l'érection d'un buste de Collin-d'Harleville à Maintenon, et qu'une députation de la Société sera envoyée dans cette ville le jour de l'inauguration.

Lecture de pièces de vers par M. Alfred Michau, casseur de pierres à Abonville. — Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on doit encourager l'auteur et lui donner, au nom de la Société, un Dictionnaire, comme il semble le désirer. Après diverses observations, l'Assemblée décide qu'elle met à la disposition de son secrétaire une somme de 8 à 10 francs pour en faire l'usage qu'il jugera le plus convenable en faveur de l'auteur des vers dont elle vient d'entendre la lecture.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Dessin des travaux de l'aqueduc de Maintenon. (Don de M. Claye.) — *Atlas gravé.*

Annuaire d'Eure-et-Loir pour 1864. Chartres, Petrot-Garnier, 1864, in-12. (Don de M. Lefèvre.)

Revue artistique et littéraire, livr. du 15 avril 1864. (Envoi du Comité central des Artistes.)

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 1864.

Présidence de M. Famin.

La séance est ouverte à une heure dans la salle Sainte-Foi. Une nombreuse assistance remplit la salle; on remarque beaucoup de dames et la plupart des notabilités de la ville de Chartres. Siégent au Bureau : MM. Sedillot, président d'honneur; Famin, président; de Saint-Laumer et Denain, vice-présidents; Merlet, secrétaire; et Lecocq, archiviste. M. le Préfet, présent à la séance, s'excuse de ne pouvoir prendre place au Bureau à cause de ses nombreuses occupations qui le forceront peut-être de s'absenter.

Comme la Société l'avait décidé dans sa réunion précédente, cette séance devait être consacrée à la mémoire de Collin-d'Harleville, et remplie presque entièrement par un entretien que M. Philarète Chasles, professeur au collége de France et enfant lui-même de notre pays, avait bien voulu promettre de venir faire sur le poète maintenonnais. Tout le monde était avide d'entendre l'illustre professeur, mais un malentendu regrettable avait retardé son arrivée.

M. le Président ouvre cependant la séance en adressant à l'Assemblée quelques mots pleins de tact et d'à-propos; puis il donne la parole à M. Merlet pour lire plusieurs lettres inédites et fort curieuses de Collin-d'Harleville. Ces lettres étaient adressées à M. Le Tellier, avocat à Chartres et maire de Loens, ami et protecteur de l'aimable poète, et auteur lui-même de quelques pamphlets politiques restés célèbres, entre autres du *Fanal du Tiers-Etat*. C'est au petit-fils de M. Le Tellier, juge au tribunal de Corbeil et membre de la Société, que l'on doit la communication de ces lettres intimes : nous sommes heureux de pouvoir en publier quelques-unes.

Dans la première, Collin-d'Harleville, qui, comme on le sait, fut pendant quelques années clerc de procureur, demande conseil à son ami pour venir s'établir à Chartres comme avocat. Nous ne savons quelle fut la réponse de M. Le Tellier, mais il

est à croire qu'il approuva la résolution du jeune homme, car Collin fut quelque temps attaché au Barreau de Chartres.

Monsieur,

La confiance que j'ai en vos lumières et en l'amitié dont vous avez paru m'honorer me porte à vous ouvrir mon cœur. C'est un avocat célèbre que je consulte, c'est à un digne ami que je m'adresse.

L'inquiétude continuelle qui m'a fait sortir de chez divers procureurs à mesure que j'y entrois m'avertit qu'il est tems de quitter tout de bon ces Messieurs-là. J'ai déjà 25 ans, je ne suis pas riche, je ne suis donc pas dans le cas d'amasser lentement ma réputation pièce par pièce, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, et, si vous voulez bien me passer encore cette métaphore, il me faudroit un succès fondu d'un seul jet, succès sur lequel je ne compterois pas s'il n'étoit donné qu'aux grands talents, mais qui peut être le fruit d'un mémoire heureux ou d'une plaidoyerie intéressante. Je viens au fait et soumets à votre décision deux questions qui se présentent tout naturellement à moi : l'une est commune à tous les jeunes avocats, l'autre m'est particulière.

La ville de Chartres est-elle favorable à un jeune avocat ? peut-on s'y instruire et s'y procurer un bien-être ? Pour vous mettre à portée de décider cette première question, je vous dirai que j'ai d'assez bonnes études, 3 années de procureurs et quelque facilité, cela ne suffiroit-il pas à un jeune homme plein de bonne volonté ? J'apprends qu'il y a en ce moment peu d'avocats, et si vous étiez moins modeste, j'ajouterois qu'on ne peut manquer de s'instruire auprès de vous, et qu'on est moins effrayé d'un petit nombre de confrères quand on espère avoir le meilleur d'eux pour protecteur, mais vous rougissez..... passons à la seconde question.

Elle est très-délicate, puisqu'elle frappe sur ce qui m'est le plus sensible. J'ai eu des torts, j'en conviens, j'ai donné bien du chagrin à ma famille ; elle s'en est plaint et elle a eu raison. Les plaintes ont éclaté, et ma réputation a un peu souffert de tout cela. Seroit-ce un obstacle à l'exécution de mon projet ? Franchement j'aurois peine à le croire, et il m'importe beaucoup de vous en convaincre. Observez, je vous prie, que toutes les plaintes de ma famille et mes torts n'ont qu'une même cause, ma répugnance à rester chez les procureurs ; et si mes parens ont dû m'en savoir mauvais gré, j'ai pu les offenser en cela sans être un bien mauvais sujet. Quand on ajouteroit à cette première cause l'indolence qu'on m'a reprochée, vous conviendrez encore que je puis avoir cela de commun avec bien d'honnêtes gens, et qu'à mon âge un seul succès, si mince qu'il soit, suffit pour corriger de ce défaut. Je ne crois donc pas m'être rendu indigne de l'estime des honnêtes gens, et j'ose assurer que je suis éloigné de toute bassesse, que le plus rigide de mes censeurs ne pourrait en trouver la moindre trace en moi ; j'ai pu avoir quelque légèreté, quelque mollesse, même quelque travers dans l'es-

prit, mais j'ai toujours eu le cœur bon et l'âme droite. Pardonnez cet égoïsme, cette confiance à un jeune homme qui aspire à votre estime et à votre amitié. Cependant comme l'honneur n'est pas toujours la mesure de la réputation, rassurez-moi, instruisez-moi ; j'attends votre réponse avec l'impatience d'un homme qui désire joindre au titre d'avocat le titre non moins honorable et si gracieux de votre confrère, heureux si je puis m'honorer d'un autre plus précieux. En attendant que j'aye le droit de finir par ce doux nom les lettres que j'aurai l'honneur de vous écrire, je me contente de me dire, avec la plus respectueuse considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

COLLIN-HARLEVILLE, avocat.

Mon projet est approuvé de ma mère, qui me charge de vous faire agréer ses civilités.

Mévoisins, le lundi 1er mai 1780.

Comme ma tante n'est encore instruite de rien, et que je ne scais si elle consentira à ce projet, je vous prie de me répondre avant de vous donner la peine de la voir. J'aurai l'honneur de vous faire une réponse pour vous remercier, et dans le cas où vous goûteriez notre projet pour vous prier d'amener, s'il est possible, ma tante à ce que nous désirons. Mille excuses d'avance de toutes vos peines.

Deux lettres suivantes, datées de Paris les 6 et 13 février 1786, font connaître à M. Le Tellier les retards qu'éprouve la représentation de l'*Inconstant*. Le poète est fort à court d'argent, et il s'adresse à son ami pour lui demander de lui prêter trois louis. Dans la lettre qui suit, nous voyons qu'ennuyé d'attendre si longtemps à Paris, il s'était décidé à repartir pour Mévoisin.

Vous allez être bien surpris, Monsieur et cher ami; je ne suis plus à Paris, je l'ai quitté ce matin. Je vous écris du Perrai où je vais souper et coucher. Lundi dernier, à l'assemblée générale des comédiens, on m'a déclaré que l'*Inconstant* ne pouvoit être joué qu'à la rentrée : que faire en ce cas à Paris? me consumer dans une attente journalière et dépenser de l'argent? J'ai compté avec moi-même; je n'ai guère eu, en comptant vos 72 fr. que j'ai reçus et dont je vous fais mille et mille remercimens, que ce qu'il falloit pour faire honneur à mes affaires et mon voyage; j'en garde un peu pour mon retour. Je retournerai à la quinzaine de Pâques pour faire étudier et répéter ma pièce; je resterai cependant à Mévoisin et ne me montrerai point à Chartres, j'y ferois une trop sote figure. On saura bien que je suis à Mévoisin, mais il n'importe. On

pourra bien croire que mon *Inconstant* n'est pas jouable et ne sera jamais joué, je m'en moque encore; il me suffit des suffrages d'amis et de gens éclairés tels que vous: M. Duval, M. Dattin, Pétion, quelques autres encore me suffisent. Je vais attendre patiemment dans ma campagne la quinzaine de Pâques et me dissiper le mieux qu'il me sera possible. Il est bien dur pour moi, qui comptois devoir être joué en janvier, en février, puis au moins en mars, de m'en aller sans l'être; mais enfin, il faut me résigner, à quoi me servirait de m'impatienter! Je ne supporte pourtant pas cela en philosophe, j'ai l'esprit et le cœur très-abbattu, mais cela ira peut-être mieux dans huit jours, surtout si je reçois par la poste de Maintenon une jolie petite lettre de vous. Je mérite vos consolations par les sentiments d'attachement et de reconnaissance que je vous ai voués pour la vie.

Du Perray, 25 fév. 1786.

Le poète reste en effet quelque temps à Mévoisin; le 31 mars, il écrit à M. Le Tellier pour lui peindre son ravissement d'être à la campagne: il plante des allées de charmilles; il s'occupe d'agriculture, mais il n'en pense pas moins à son *Inconstant*. Enfin une bonne nouvelle arrive:

Monsieur et cher ami, je reçois une lettre du secrétaire de la Comédie; ma pièce est en répétition, je pars après-demain, *sed mea pecunia pauca quidem est Lutetiæ, mea mater nullum mihi dat viaticum*. Je m'adresse à vous, *et rogo te ut mihi des etiam 48 libras, sic debebo tibi septem ludovicos aureos*. Enveloppez-les, je vous prie, dans un linge pour que le commissionnaire, sûr d'ailleurs, ne sache pas ce qu'il porte. Pardon, mille pardons, mais je crois à l'amitié; au surplus j'espère bientôt m'acquitter.

Tout à vous

HARLEVILLE.

Je vous écrirai encore par Julie.

Mévoisin, lundi soir (29 mai 1786)

Note de M. Le Tellier.

Reçu le mercredi 31 mai 1786. Donné les 2 louis, ce qui fait 7 ou 168 fr.

Collin est à Paris. Cette fois, tout semble marcher au gré de ses désirs.

Tout va bien, Monsieur et cher ami; ma pièce se répète à force, et ils espèrent la jouer lundi prochain. Les quatre premiers actes vont assez bien, mais je crains que le cinquième ne languisse un peu. J'ai passé une partie de la nuit à le resserrer, à supprimer plusieurs détails

qui auroient pu choquer le public. C'est un cruel métier que celui-là; du reste je suis assez content des comédiens. Molé jouera comme un ange. Adieu, je cours chez lui, je ne puis vous en écrire davantage. Mille amitiés de ma part à Pétion; dites-lui que j'ai reçu sa charmante lettre, que je le remercie de ses sages conseils et qu'effectivement je suis prêt à tout. Je ne lui écrirai plus ainsi qu'à vous que le lendemain du jour fatal.

Tout à vous

HARLEVILLE.

Mes respects à Mlle votre sœur. Je vous félicite d'avoir Mlle votre fille.

Paris, hôtel d'Angleterre, rue Hautefeuille, 6 juin 1786 (mardi).

Le triomphe est arrivé. Il s'empresse de l'annoncer à son ami.

Enfin, Monsieur et cher ami, l'*Inconstant* a été joué hier mardi. Le public l'a écouté avec enthousiasme et a demandé l'auteur à grands cris; je n'ai point paru. Les journalistes y trouvent beaucoup de défauts, mais un grand talent. Adieu, je suis très-pressé.

Tout à vous

HARLEVILLE.

On donne samedi la 2me représentation.

[14 juin 1786].

Quelques lettres succèdent à celle-ci; dans chacune, Collin rend compte des représentations de son *Inconstant :* il tient aussi M. Le Tellier au courant de ses inquiétudes de famille, qui pourtant ne l'empêchent pas de travailler à son *Optimiste*. Mais la maladie arrive; la mélancolie s'empare du poète, et c'est encore près de son ami qu'il vient chercher des consolations.

Ah! cher ami, cher ami, que j'ai de torts à vos yeux! si longtems sans vous écrire! vous que j'aime si tendrement et que j'ai tant sujet d'aimer! Mais vous a-t-on dit combien je suis triste, languissant, mal portant? Ah! si vous le saviez, vous me trouveriez plus à plaindre que coupable. Imaginez-vous, Monsieur, que j'écris à peine à mes parens les plus chers, que je visite à peine ici mes plus chers amis. Enfin je ne me reconnois plus; je ne suis plus que l'ombre de moi-même. Ah! mon ami, il n'est rien de tel que la santé. La réputation, les applaudissemens, tout cela est fort beau, mais, pour bien jouir de tout cela, il faut se porter bien, *Sanitas ante omnia*. Et de plus en plus ce bien

veut m'échapper. C'étoit peu d'avoir mal à la poitrine, un coup à la tête, des dartres, je me trouve atteint d'un mal interne, d'obstructions, surtout à la rate, et depuis longtemps. La rate est, dit-on, le siége de la gaîté ou de la mélancolie : celui qui en souffre est triste malgré lui. Aussi le suis-je et plus qu'un autre. Avouez qu'il est bien malheureux pour un poète comique d'avoir une pareille maladie. A travers tout cela, j'ai pourtant achevé mon *Optimiste*. Il a été reçu dimanche 7 à la Comédie françoise, et même avec applaudissemens. Peut-être y a-t-il de la prévention de la part des comédiens, car je le trouve inférieur à l'*Inconstant* qu'ils avoient reçu comme par grâce. Il peut valoir mieux comme comédie, mais la touche en est moins forte, et je crois qu'il se ressent un peu des inégalités de mon humeur et de ma santé. Peut-être aussi mon penchant à m'attrister rejaillit-il jusques sur le jugement que je porte de mon ouvrage. Le public en jugera. Puisse-t-il être joué bientôt, et puissé-je vivre assez longtemps pour le voir jouer ! hélas ! je n'ose m'en flatter. Il est tems que je finisse, car le noir coule de ma plume ; j'espère que vous m'écrirez plus gaîment. A coup sûr, votre réponse me dissipera : donnez-moi de vos nouvelles, de celles de votre cher alentour. Ecrivez-moi bien long, enfin traitez-moi en ami, moi qui suis le vôtre pour la vie.

COLLIN D'HARLEVILLE [1].

Présentez, je vous prie, mes respects à Mlle votre sœur et ne m'oubliez pas auprès de vos chers enfants.

Mention de moi aussi, je vous conjure, auprès de Mme Dattin, de Mlles Ollivier, de M. et Mme Trizet, etc.

Paris, 14 mai 1787.

La santé de Collin se rétablit au moins momentanément, et la lettre suivante, fort curieuse au point de vue des arts, n'offre plus la même teinte de mélancolie.

Puisque vous êtes exact à répondre, Monsieur et cher ami, je vais vous écrire ; je puis encore recevoir votre réponse, ne partant que dans les premiers jours de la semaine prochaine. Oh ! comme les jours s'écoulent vîte dans ce pays-ci ! Il y a déjà huit jours que j'y suis, et il me semble que j'y suis d'hier seulement. Quand je n'y ferois que deux choses, elles rempliroient presque tout mon tems, les tableaux le matin et le soir les spectacles. Je vais presque tous les matins au sallon. Il est fort beau, bien qu'il soit très-critiqué. La *mort de Socrate* par David est

[1] On a dit souvent que Collin n'avait jamais pris la particule *de* et se contentait de se faire appeler Harleville. Les premières lettres publiées par nous, semblaient confirmer cette opinion ; mais nous ferons remarquer que depuis le jour de la représentation de l'*Inconstant* jusqu'à la Révolution, il signa toujours *Collin-d'Harleville*, nom sous lequel il est le plus généralement connu.

un chef-d'œuvre; on ne lui reproche que d'être dans un cadre trop petit. Vernet a rempli le sallon de ses productions; il se répète un peu, mais peut-être fait-il bien et ne peut-il mieux faire. Il y a un Van-Spaendonck qui éclipse Mme Vallayer pour les fleurs. Mme Lebrun est toujours une enchanteresse : son portrait de la Reine est superbe; elle est entourée de ses trois enfants : elle a peint plusieurs femmes charmantes, et s'est peint elle-même, c'est peut-être le plus joli portrait. Son émule, Mme Guyard, a peint Mme Adelaïde; les connoisseurs préfèrent ce portrait à celui de la Reine. Il y a de belles ruines. En général, on n'est pas fort émerveillé des portraits d'histoire ni des sculptures. Pour moi, j'ai fort goûté M. Rollin en plâtre, et Molière en marbre. Racine à côté est bien froid. Voilà ce qui m'a frappé. Le spectacle n'est pas très-brillant. J'ai pourtant vu hier une petite nouveauté en un acte qui est fort jolie, le *Prix académique* par Parisot. Je n'ai pu encore voir *Tarare*. Il y a à Saint-Cloud des bouffons italiens, qui chantent de la musique charmante; je les ai vus dimanche dernier. A Paris, on traduit les opéras du célèbre Paesiello : hier le début a réussi foiblement. Du reste pas de nouvelles politiques. On publie un arrêt du Conseil qui casse les arrêts du Parlement : celui-ci est toujours à Troies, où il s'ennuye, dit-on, beaucoup; on ne sait quand il reviendra. Paris est fort tranquille; aussi bien on est en vacances. Vous y voilà aussi, cher ami; vous allez sans doute vous établir à Longsaulx avec vos chers enfants : je le souhaite pour vous et pour eux. Si je vais à Chartres, c'est par là que j'irai. Je ne suis point de l'avis des géomètres qui disent que la ligne la plus courte est la ligne droite; la plus courte est celle qui est la plus agréable. Je cause beaucoup de ma pièce ici. Mes amis approuvent la plupart de mes changements. Je vais aller à la campagne de M. Campan et de là à Versailles : là, il en sera question. A mon retour, je remettrai au net l'*Optimiste* pour la dernière fois, j'espère. J'ai le tems. Je ne dois pas désiré d'être joué à Versailles avant décembre.

Adieu, cher et bon ami, répondez-moi avant mardi : présentez bien mes tendres respects à Mlle votre sœur; parlez quelquefois de moi avec vos chers enfants; ne m'oubliez pas auprès de Mlles Ollivier et de MM. Pétion, Dutemple, Horeau, etc., et me croyez pour la vie, avec une parfaite reconnaissance et un véritable attachement,

Monsieur et cher ami,

Votre très humble et très
obéissant serviteur

COLLIN D'HARLEVILLE.

Paris, 13 sept. 1787.

Quelques autres lettres contiennent des détails sur les négociations qui précédèrent la première représentation de l'*Optimiste*. Grâce à la protection du maréchal de Duras, Collin espérait pouvoir faire jouer sa pièce devant la Cour à Versailles;

mais des contre-temps viennent se jeter à la traverse; une nouvelle loi vint décider qu'aucun ouvrage ne sera joué devant la Cour avant d'avoir reçu la sanction du public. Enfin le jour tant désiré arrive; le succès est complet, et Collin s'empresse de l'annoncer.

Monsieur et cher ami, enfin j'ai été joué et j'ai eu le bonheur de réussir. On a trouvé deux ou trois longueurs, deux scènes communes. Je vais les ôter. On espère beaucoup de cette pièce, meilleure, dit-on, que l'*Inconstant*. Molé a joué comme un ange; j'ai cru voir mon père. Je ne doute point que vous ne preniez un tendre intérêt à tout ceci. Adieu, cher ami, j'écris à la hâte.

Votre ami pour la vie
COLLIN D'HARLEVILLE.

Mes respects à Mlle Le Tellier.

Samedi matin [février 1788].

La réputation du poète faisait désirer depuis longtemps à ses compatriotes de voir jouer ses pièces à Chartres. Déjà l'*Inconstant* y avait été représenté; l'*Optimiste* le fut également; mais il ne fut que médiocrement goûté Collin se consolait par les succès qu'il obtenait à Paris.

Mille remercimens, Monsieur et cher ami, de l'attention que vous avez eue de me faire passer la *Gazette de Chartres* où il est parlé de moi; je l'ai reçue directement d'ailleurs. Je sens que je pourrois être analysé plus légèrement, mais je dois savoir gré du moins à l'auteur de ses bonnes intentions. Que vouliez-vous que je fisse? que j'envoyasse moi-même l'extrait de mon ouvrage? Cela ne se pouvoit pas. J'ai dû laisser faire à ceux de mes compatriotes qui sont ici: quelqu'un d'eux pouvoit vous faire passer des avis suffisans; ils ne l'ont pas fait, n'en parlons plus. Je ne désire pas qu'on parle une seconde fois de l'*Optimiste* quant à présent. Mille et mille remercimens encore, cher et bon ami, pour votre aimable empressement, mais empêchez plutôt vous-même qu'on ne revienne sur cet article, je vous en prie.

L'*Optimiste* a été joué hier pour la cinquième fois, et avec le même succès. Il y avoit un monde tel qu'on avoit été obligé de mettre du monde dans l'orchestre des musiciens et qu'il n'y a point eu de musique, c'est pour la troisième fois. Figaro, dit-on, n'a point attiré plus de monde: ne dois-je pas être honteux de cette ressemblance? Aujourd'hui, on donne l'*Inconstant* avec la *Partie de chasse de Henri IV*: Molé se fait une grande fête de paroître très-jeune aujourd'hui, après avoir paru vieux hier. Il y aura beaucoup de monde, surtout la veille de la clôture: il est bien agréable pour moi de remplir presque seul la dernière semaine. Je n'entens

point parler de la Cour, ce qui m'étonne après le succès que ma pièce a eu à Versailles. On craint qu'un maréchal de camp qui s'est ruiné au jeu n'ait indisposé les courtisans, quelle petitesse ! Au surplus, je suis fort tranquille, d'après la promesse du maréchal de Duras, et surtout d'après les suffrages du public, des académiciens, etc. Ma pièce me produira beaucoup d'argent, un peu de réputation, que faut-il davantage ? Il faut la santé. La mienne va tout doucement. Le plaisir me fatigue, autant qu'avoit fait l'inquiétude. Je suis accablé de billets, de visites, d'invitations, etc. Si ce n'étoit la quinzaine sainte, je retournerois à Mévoisin et à Chartres, mais..... Je resterai donc ici jusqu'au 1er mai. Seulement je pourrai bien après Pâques aller chercher ma mère et quelques sœurs, si je les sais disposées à venir. Si je vais à Chartres à cette époque, j'aurai grand plaisir à vous embrasser, à vous remercier, à m'acquitter, à me réjouir avec vous et à vous dire de vive voix que je suis et serai pour la vie, avec un éternel attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COLLIN D'HARLEVILLE.

Vendredi, 7 mars 1788.

Mes respects, je vous prie, à Mme Le Tellier, mille amitiés et remercîments à Pétion.

D'autres lettres sont remplies de touchants détails sur la famille du poète où éclatent son bon cœur et son dévouement. Il veut venir au secours d'une de ses sœurs; il craint qu'elle hésite à accepter ses avances : « Dites lui bien, s'écrit-il à M. Le Tellier, que je gagne beaucoup d'argent; qu'elle ne m'épargne pas et demande ce qui lui est nécessaire; » et plus loin : « Vous sentez bien que ce n'est pas le moment de vous parler de mes espérances qui deviennent de plus en plus prochaines; je ne puis me livrer à la joie quand ma sœur souffre. »

Ailleurs, quand il est assuré que sa sœur ne manquera plus de rien, il entretient son ami de sa nouvelle pièce *les Châteaux en Espagne*. « Vendredi prochain, lui écrit-il le 16 février 1789, on joue *les Châteaux*. Priez pour moi : la fatigue des corrections et des répétitions et l'incertitude du succès me tuent. Ce seroit bien dommage que mes *Châteaux* tombassent : tout Paris les attend; tout est loué depuis quinze jours. »

D'autres lettres renferment des détails intéressants sur les évènements du moment : ainsi Collin écrivait de Mévoisins, le 16 mai 1789, à M. Le Tellier, alors à Paris : « Mr Bouvet est à

Chartres et Pétion n'attend que son retour pour aller à Paris. Il paroît que l'on ne fait rien à Versailles : les préliminaires sont interminables : Dieu veuille que tout cela tourne bien ! Il y a beaucoup de fermentation à Chartres et aux environs. Vos bourgeois se gardent eux-mêmes ; je ne rencontrai avant-hier que des gens en cocarde et l'épée au côté. Petit est adjudant-général, ce qui lui va parfaitement bien. »

Nous avons vu par la correspondance de Collin-d'Harleville combien il était lié avec le célèbre Pétion : voici une lettre dans laquelle il rend à son ami un éclatant hommage ; elle est datée du 3 janvier 1792 : « Je vois bien rarement Pétion. Outre qu'il est fort occupé et moi aussi, cette dignité de maire m'en impose : s'il ne l'étoit pas, je le verrois bien souvent. Vous lui avez sans doute écrit, et vous devez être content de sa réponse ; car je ne l'ai pas trouvé changé. Il est vrai qu'il auroit grand tort. Il a des ennemis ; heureusement il est estimé, et il est honnête homme. »

On trouve encore dans cette correspondance d'intéressants détails sur le *Vieux Célibataire* et sur Mlle Contat, la célèbre actrice ; mais nous avons hâte de terminer. La dernière lettre que nous ayions de Collin-d'Harleville est du 17 frimaire an XIV (il mourut le 24 février 1806) : elle est adressée à M. Poullin de Fleins, un autre de nos compatriotes, commissaire près le tribunal civil du département d'Eure-et-Loir, mais connu surtout par ses nombreux écrits en prose et en vers. « Monsieur et cher confrère en Apollon, lui écrit-il, je suis à Chartres depuis bientôt deux mois, et je ne puis vous aller voir ! J'y suis malade de langueur et souffrant de la poitrine. »

Enfin nous terminerons la publication de ces documents inédits sur le poète maintenonnais par quelques vers qu'il avait composés pour la fête de M. Le Tellier.

COUPLETS POUR LA FÊTE DE SAINT-LOUIS

Pardonne moi cette malice ;
On n'est trahi que par les siens.
Pardon, car j'ai plus d'un complice,
Et tu vois ici tous les miens.
Mais quoi !... tes yeux me font connoître
Que, charmé d'un si joli tour,
Au fond du cœur tu voudrois être
Trompé de même chaque jour.

Ton patron étoit Roi de France ;
Moi je n'y vois que saint Louis :
Par une brillante apparence
Mes yeux ne sont point éblouis.
Que dis-je ? avec son diadème
Il étoit moins heureux que toi.
Environné des gens qu'on aime
N'est-on pas plus heureux qu'un Roi ?

Après la lecture de ces lettres, un de nos compatriotes les plus distingués aussi, M. Eug. Talbot, professeur de rhétorique au collége Rollin, que cette solennité de famille avait heureusement attiré dans sa ville natale, a bien voulu, quoique pris à l'improviste, présenter quelques considérations sur le mérite littéraire de Collin-d'Harleville ; il l'a fait avec un bonheur d'expressions et un goût exquis qui ont valu les bravos les plus flatteurs à son talent sympathique.

Puis, après une rapide appréciation de l'œuvre théâtrale de Collin-d'Harleville, M. Talbot a lu quelques-unes des plus remarquables scènes des *Châteaux en Espagne*, dont il a su faire valoir jusqu'aux nuances les plus délicates.

M. Joliet a ensuite donné lecture, au milieu des applaudissements les plus vifs, d'une pièce de vers composée par lui en l'honneur de Collin-d'Harleville et intitulée : *Le Buste de Collin-d'Harleville.*

DIALOGUE

M. JEAN. — M. PIERRE.

M. JEAN.

Je viens, mon cher voisin, solliciter de vous.....

M. PIERRE.

Vous n'aurez rien.

M. JEAN.

D'abord, écoutez-moi, de grâce,
Et ne commencez pas par vous mettre en courroux.

M. PIERRE.

Non, ma bourse est à sec ; ma charité se lasse :
De me fâcher, morbleu ! je n'ai que trop sujet.

J'aligne, avec méthode et juste économie,
Les chapitres de mon budget,
Tant pour les arts, et tant pour la philanthropie,
Tant pour l'horticulture et l'archéologie :
Mais, bah ! voit-on jamais le bout ?
L'imprévu se glisse partout.
Et puis, j'ai du malheur : par une raillerie
Faite exprès pour les vieux garçons,
Sur cent billets de loterie,
Je gagne..... une poupée et des petits chaussons.
S'agit-il du Japon, de l'Inde ou de la Chine,
Des chevaux, du coton, du nord ou du midi,
De l'eau, du feu, de Rome ou de Garibaldi ;
Je dis non, cent fois non. Tout cela me ruine.

M. Jean.

L'argent que l'on donne, ici-bas,
Est bien souvent le seul qu'on ne regrette pas.
L'association généreuse et féconde,
Le levier tout-puissant qui soulève le monde,
C'est l'union des cœurs, des esprits et des bras.
Mais il s'agit d'honorer la mémoire
D'un honnête homme et d'un concitoyen.

M. Pierre.

Si l'on se met à quêter pour la gloire,
Je n'en suis pas. Elle ne sert à rien.
C'est une rage, et de mille statues
On va bientôt, je crois, paver nos rues.

M. Jean.

Les Grecs ont de héros peuplé leurs monuments.

M. Pierre.

Les héros n'étaient, dans leur temps,
Ni tournés ni vêtus ainsi que nous le sommes.
Les arts n'ont rien à voir dans nos accoutrements.
Sur un socle perchés, voyez si nos grands hommes
Ressemblent à des ornements.
C'est la mode aujourd'hui : chaque bourgade exhume
Ses illustrations.
On rebat sur l'enclume
Des réputations

Qui dormaient sous l'écume
Des générations;
Le bec de notre plume
S'use en ovations,
Et le siècle s'enrhume
En fades oraisons.
Mais au moins dites-nous quelle est la bonne tête
Qu'on prétend couronner de fleurs et de laurier;
Pour qui va-t-on se mettre en fête?
Est-ce un savant, est-ce un guerrier?

M. Jean.

Ni l'un ni l'autre. Il fut poète.

M. Pierre.

Un poète! tant pis. Les gens de ce métier
Sont bons pour les rêveurs, les enfants et les femmes:
Des travaux sérieux ils détournent les âmes;
Ce sont des cerveaux à l'envers.....
Mais pardon. Vous aussi vous avez fait des vers:
Même au temps d'Hernani vous étiez romantique.

M. Jean.

L'auteur dont nous parlons est honnête et classique.

M. Pierre.

Peut-on savoir au moins son nom?

M. Jean.

Je vous dirai qu'il est l'enfant de Maintenon,
Et de plus vous saurez que mon père et le vôtre
L'ont connu tous les deux, l'ont aimé l'un et l'autre;
Qu'ils ont goûté souvent son aimable entretien;
Qu'il fut, quoique poète, un véritable sage;
Qu'à de bruyants plaisirs préférant son village,
Il y vécut heureux, car il y fit du bien.
Les anciens du pays, c'est son titre de gloire,
Du bon Monsieur Collin ont gardé la mémoire.
Nous irons quelque jour à ce riant côteau,
Mollement incliné sur les rives de l'Eure,
Rendre visite à son humble demeure
Gaiment assise au milieu du hameau.

La maison est petite ainsi que le domaine;
D'amis souvent elle était pleine,
Et sous son toit hospitalier,
Parfois Thalie et Melpomène
Allaient, comme à vingt ans, loger près du grenier.
Aussi la table était modeste;
La cour, l'étable et le verger
Fournissaient le garde-manger;
Gaité, plaisir, faisaient le reste.
La plus jeune des sœurs, — Collin en avait six, —
Portant fusil et carnassière,
S'en allait dans les champs glaner quelques perdrix.
Guillard, la ligne en main, partait pour la rivière;
Poissons étaient bien vîte pris
Et livrés à la cuisinière.
Aux hommes il fallait des mets moins délicats,
Moins de verres et moins de plats.
Les dames en l'an huit occupaient peu de place.
Alors les bons mots et le vin
N'étaient pas servis à la glace.
Le vin était cueilli sur le côteau voisin:
On chantait au dessert le crû de Mévoisin;
Car on soupait alors, on chantait même à table;
On riait franchement, sans chercher à poser.
Près des dames, jadis, on se montrait aimable;
C'était encor le temps où l'on savait causer.
Les hôtes du logis étaient, comme le maître,
Tous gens d'esprit: c'était Picard,
C'étaient Andrieux et Guillard.
Guillard est de nos jours trop oublié peut-être:
De Gluck et Sacchini fécond inspirateur,
Quand il marche chaussé du cothurne classique,
Ses vers harmonieux, rhythmés pour la musique,
Se déroulent avec ampleur:
Sa muse est bien la muse antique.
On se souvient encor des leçons d'Andrieux:
Chacun pour l'écouter retenait son haleine,
Sa voix était un souffle, on l'entendait à peine:
Mais quel esprit charmant, quel conteur gracieux!
Que de fois Mévoisins, sous ses riants ombrages
Tous quatre les a vus se lire leurs ouvrages,
Changer un hémistiche, ou bien un dénouement;
S'aider de leurs conseils, parfois de leur argent.
Égaux par le talent, frères en poésie,
Ils n'ont jamais entr'eux connu la jalousie.
L'automne avait passé: tour à tour ses amis,

Par le coche ou la diligence,
Fuyaient emportés vers Paris.
Dans sa maison qu'habitait le silence
Et dont l'automne avait blanchi les toits,
Il restait seul : mais il aimait ses bois.
Son paradis c'était ce coin de terre.
Il y vivait en bon propriétaire,
Mettant lui-même à façonner ses ifs
Son amour-propre et ses soins attentifs :
Sa charité semblait couler de source,
Selon son cœur, et non d'après sa bourse.
Par le travail il avait obtenu
Un peu d'argent qu'il semait à main pleine,
Mangeant le fonds après le revenu,
Comme avait fait Jean Lafontaine.
Mathurin, son vieux jardinier,
Qui ne comprenait pas qu'un poète comique
Passât le front baissé, pâle et mélancolique,
Lui répétait sans cesse : il faut vous marier.
Sa tristesse pourtant ne fut jamais amère,
Et quand il prétendait dans sa simplicité
Corriger en riant la pauvre humanité,
Il ne parvint jamais à se mettre en colère.

M. Pierre.

C'est là, morbleu, qu'était son tort.
Pour faire siffler la lanière
Du fouet que tenait Molière
Il faut avoir le bras plus fort.
Il fut un auteur estimable,
Ce qui vaut mieux, un homme aimable,
Et mieux encore, sensible et bon :
Mais ne suffit-il pas d'avoir donné son nom
A la place monumentale
Qui, s'offrant la première aux yeux des voyageurs
Débarqués de wagon pour voir la cathédrale,
Semble de notre ville annoncer les splendeurs,
Et si complaisamment étale
Sa majesté préfectorale.
Dites-moi si quelqu'un songe encore aujourd'hui
A ses contemporains oubliés comme lui.
Par malheur, Collin d'Harleville
Vécut dans une époque en grands talents stérile.
Quand les trônes brisés s'écroulaient dans le sang,
Les arts effarouchés au bruit de la bataille,

Drapés d'oripeaux grecs trop larges pour leur taille,
Se promenaient d'un pas solennel et pesant,
Ou s'en allaient sous la coudrette,
Danser au son du chalumeau,
En soupirant sur la musette
Une innocente chansonnette,
Près d'une simple bergerette
Et de moutons à la Watteau.
Je m'en souviens, de leurs ouvrages
Jadis j'ai dévoré les pages.
Mais nous avions alors, avec nos dix-sept ans,
Le robuste appétit que donne le printemps :
Nos admirations sont alors sans mélange,
Toute robe de femme est le voile d'un ange.
Que du sage Mentor les éternels discours,
Qu'Estelle et Némorin et leurs fades amours,
M'ont fait passer alors d'enivrantes journées!
C'est l'âge où l'on voyage aux îles fortunées,
Où tout vous paraît grand, où tout vous semble beau.
Ah! ne revenons pas, flétris par les années,
De nos illusions visiter le berceau :
De nos jeunes erreurs respectons le mensonge;
Que la réalité n'emporte pas le songe.
Voulons-nous conserver dans toute sa fraîcheur
Le parfum fugitif des lectures d'enfance,
Gardons-nous sur le soir d'en respirer la fleur,
Et de nos souvenirs tenons-nous à distance.

M. Jean.

Mais gardons-nous aussi d'un injuste dédain.
Avec un vieil ami, je viens, en bon chartrain,
De renouveler connaissance.
Ainsi qu'un écolier qui se met au devoir,
J'eus d'abord quelque défiance :
Mais, presque malgré moi, sans m'en apercevoir,
J'ai subi sa douce influence.
Sans doute son ciseau qui glisse mollement
Ne creuse pas le marbre assez profondément :
Il n'est pas un Molière, encor moins un Shakspeare;
Mais un charme touchant dans ses œuvres respire.
Il eut à ses débuts un franc et beau succès,
Celui de ramener au théâtre Français
Le bon goût exilé par le marivaudage;
De faire succéder au brillant caquetage
Des jeux d'amour et du hasard

La langue que parlaient et Molière et Regnard.
Il nous a délivrés des petites surprises,
Des Marquis en Frontin, des Lisettes Marquises,
Du style alambiqué, des mouches et du fard.
Sa plume élégante et légère
De l'*Inconstant* d'abord traça le caractère.
Le pauvre clerc du parlement,
Haut logé, nourri sobrement,
Dans son grenier toujours rimant,
Rebelle par tempérament
Aux beautés de la procédure,
A Chartres alla tristement
Plaider en dépit de nature.
Pauvre, inconnu, comment se frayer un chemin?
Molé vint par bonheur et lui tendit la main.
Grâce à lui, Florimond et Monsieur de Plinville
Eurent bientôt conquis et la Cour et la Ville.
Un public connaisseur, dans ses justes transports,
Pour ce qu'il avait fait, pour ce qu'il voulait faire
Avait du jeune auteur applaudi les efforts.
La fièvre lui dicta son *Vieux Célibataire*.
Quand l'inspiration vint le surprendre au lit,
Pour tromper d'une sœur la tendresse inquiète,
La nuit entre ses draps écrivant en cachette,
Dans les mains d'Andrieux il mit son manuscrit.
Il respecta toujours et son art et lui-même,
Et, docile aux conseils donnés par l'amitié,
D'un acte bien souvent effaça la moitié.
Chez lui, la conscience était la loi suprême;
Et pour sa gloire c'est beaucoup
Que d'avoir combattu pour les mœurs et le goût.
Dans sa propre famille il a pris ses modèles,
Car Monsieur de Plinville et le bonhomme Armand
D'un père vénéré sont les portraits fidèles,
Esquissés par un cœur aimant.
Modeste fut sa vie et simple est notre hommage:
Qu'un buste seulement nous rappelle ses traits,
Et nous rende avec son image
Le souvenir de ses bienfaits.
De la scène épurée il bannit le scandale.

M. Pierre.

Ses drames, je le sais, sont un cours de morale
En cinq actes complets, un sermon mis en vers.
A sa place il convient qu'on laisse chaque chose,

Le sermon à l'église et la morale en prose.
Dans le candide espoir de guérir nos travers
Que de la vertu même on ménage la dose.

M. Jean.

Un livre est toujours bon quand il nous rend meilleurs.
A cette noble tâche il consacra sa vie.

M. Pierre.

Puisque vous le voulez, puisqu'à la comédie
Il faut un monument, pour honorer les mœurs,
Inscrivez-moi, mon cher, parmi vos souscripteurs.

Enfin M. Philarète Chasles est entré, accueilli par des applaudissements unanimes, et, après s'être excusé avec esprit, il a prononcé un discours ou plutôt il a fait une bonne et longue causerie sur Collin-d'Harleville. Pendant une heure et demie, M. Philarète Chasles a tenu son auditoire sous le charme de sa parole en l'entretenant de la vie littéraire et intime de notre compatriote. Il est impossible d'analyser cette brillante et tout amicale dissertation, dans laquelle le professeur a d'abord retracé la vie de Collin à Paris, dans ce petit hôtel tenu par Mme *Raclot,* hôtel habité par des étudiants en droit et en médecine, jeunes provinciaux remarquables par d'heureuses dispositions naturelles, par leur passion pour les lettres et les arts; petit cénacle littéraire dans lequel on chantait et on lisait quelques bonnes comédies, s'encourageant ou se corrigeant par des éloges mérités ou par une critique bienveillante.

C'est là que Collin, frappé du vide de la littérature de l'époque, méditait une réforme et rêvait de doter la scène française de tableaux vrais, moraux, instructifs. Cette réforme, il osa la tenter : il rejeta derrière les coulisses les Scapins, les Florines, et, après avoir supprimé les habits à paillettes, il mit en scène des personnages naturels. Il porta sur le théâtre l'enseignement moral et y fit admirer les vertus domestiques en donnant à ses personnages tous les sentiments dont sa belle âme était pleine.

Collin n'était pas seulement un honnête écrivain, c'était un homme bienveillant, d'un désintéressement allant même jusqu'à la prodigalité : l'argent n'était pour lui qu'une chose secondaire. A Mévoisins, Collin n'avait non plus rien à lui. Ses jardins

appartenaient à tous les enfants du village, qui ne laissaient même pas le temps aux fruits d'y mûrir. Ses ouvriers lui faisaient payer double leurs journées. *Ils me dupent,* disait-il en riant, *mais je ne suis pas leur dupe.*

Quoique peu riche, le poète de Mévoisins faisait la charité en grand seigneur, aussi est-il mort pauvre; mais il a laissé une réputation d'honnête homme.

Collin-d'Harleville, a dit en terminant M. Philarète Chasles, a été plus qu'un littérateur, il a été un bienfaiteur. Toute sa vie a été une pratique constante de toutes les vertus domestiques et civiques. Collin mérite un hommage, et cet hommage, il faut le lui rendre. Il faut que son buste s'élève dans le pays qui l'a vu naître.

Nous n'avons pas la prétention de faire connaître dans ces quelques paroles le charmant entretien de ce grand maître de la parole qui, tantôt au milieu du rire, tantôt au milieu des réflexions les plus sérieuses, a su tour à tour faire voyager ses auditeurs dans le domaine de la fantaisie et dans celui de l'histoire et des lettres, revenant toujours à son sujet avec une gracieuse et spirituelle facilité. De pareilles improvisations ne peuvent se reproduire, pas plus qu'on ne pourrait reproduire un feu d'artifice; on est tout oreilles, on est ébloui, et l'on emporte pour toujours un souvenir qui serait mieux nommé de la reconnaissance [1].

La séance a été levée à cinq heures, au milieu des applaudissements qui plusieurs fois avaient interrompu l'éloquent professeur.

[1] La plus grande partie de ce compte-rendu est extraite du *Journal de Chartres*, où il a été publié par M. Alph. Malteste, rédacteur du Journal.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 JUIN 1864.

Présidence de M. Famin.

M. le Président adresse quelques mots à l'Assemblée pour s'excuser de son absence forcée pendant plusieurs mois de l'année qui vient de s'écouler, et pour remercier la Société de la bienveillance qu'elle lui a témoignée pendant le temps de sa présidence.

Lecture du procès-verbal de la séance du 4 mai.

M. Lecocq demande à lire des observations rédigées par lui contre le procès-verbal. M. le Président déclare qu'en vertu de l'article 14 du Réglement il ne croit pas devoir permettre cette lecture et propose de renvoyer ces observations à la Commission de publication. Quelques membres insistent sur la nécessité de connaître les dires de M. Lecocq avant de voter l'adoption du procès-verbal. — Après quelques minutes de discussion, l'Assemblée passe aux voix et décide, à la majorité des suffrages, le renvoi du mémoire de M. Lecocq à la Commission de publication.

Le procès-verbal est adopté.

Rapport de M. Merlet sur les travaux de l'année 1863-1864.

« Messieurs,

» C'est une voix plus autorisée que la mienne que vous avez l'habitude d'entendre à pareil jour vous faire le compte-rendu de l'année écoulée : notre honorable président, M. Famin, forcément absent, comme vous le savez, pendant une grande partie de l'année, n'a pu suivre, comme il l'aurait désiré, les travaux divers de la Société, et il m'a confié le soin de vous rappeler ce que vous avez fait, de vous indiquer, si vous voulez bien le permettre, ce que vous avez à faire dans l'avenir. Je tâcherai d'être bref, je tâcherai surtout d'être franc; dans l'examen en famille de son passé, il faut se juger sévèrement et ne pas craindre de s'adresser quelques reproches pour s'exciter à marcher au progrès.

» L'année n'a pas été aussi bonne que les précédentes; notre activité s'est un peu endormie : si nous n'y prenons garde, nous

nous ferons oublier en haut lieu, et, ce qui serait encore plus regrettable, nous nous engourdirions dans l'apathie, le plus triste des symptômes pour toute Société. Les adhésions pourtant ne nous font pas défaut, nous recrutons chaque jour les noms les plus honorables, et, malgré les vides nombreux que la mort a causés parmi nous, chaque année voit accroître sensiblement le nombre de ceux qui nous honorent de leurs sympathies. Mais ce qui nous manque, ce sont les travailleurs : les uns par indifférence, les autres par timidité restent sourds à nos appels; qu'ils le croient bien cependant : la science, de quelque nom qu'on l'appelle : archéologie, histoire, littérature, physique, chimie, etc., la science, dis-je, n'est point ingrate pour ceux qui veulent s'y consacrer. De rude et difficile qu'elle est à ses débuts, elle devient bientôt douce et plaisante. Ne vous laissez donc pas effrayer par son abord un peu austère, vous reconnaîtrez promptement qu'elle récompense amplement tous les efforts.

» Elle vous est d'ailleurs apparue tout récemment sous des formes trop aimables pour n'avoir pas gagné à elle quelques-uns d'entre vous. Vous entendez presque encore la charmante causerie de M. Phil. Chasles; vous voyez encore devant vos yeux les expériences si curieuses de nos confrères MM. Barois et Salmon. Vous rappeler ici deux séances publiques que la Société a données pendant le mois de mai, c'est vous dire assez qu'elle a secoué dans ces temps derniers, et pour ne plus y retomber, il faut l'espérer, le léger engourdissement dans lequel elle s'est reposée pendant quelques mois. Dans une de vos précédentes réunions, vous avez voté en principe l'établissement à Chartres de séances scientifiques ou littéraires auxquelles vous appelleriez des professeurs de Paris : en nous retrempant près de ces talents d'élite, nul doute que nous ne prenions un nouvel essor, et que de nouveaux horizons ne s'ouvrent devant nous.

» La Société Archéologique d'Eure-et-Loir n'a pas figuré cette année au Concours des Sociétés savantes des départements, c'est une revanche à prendre : il faut que l'année qui commence nous voie glorieusement réparer cet échec. Dans la section des sciences, les travaux de notre Commission de météorologie, s'ils sont présentés en temps utile, mériteront assurément une mention honorable : dans la section d'archéologie, le premier volume de la Statistique d'Eure-et-Loir dont nous venons de terminer

l'impression, est un monument assez important élevé à l'histoire de l'archéologie départementale, pour que nous puissions également espérer le voir figurer avec honneur au Concours du mois d'avril prochain : ce sera un nouveau bienfait que nous devrons à M. de Boisvillette; ce sera un hommage posthume rendu au zèle et à la science de celui que nous regretterons sans cesse. Enfin dans la section d'histoire, le sujet mis au concours est l'histoire d'un des grands fiefs de la Couronne, d'après le plan de l'*Art de vérifier les dates*, soit que ce grand fief ait déjà été l'objet des études des Bénédictins, soit qu'ils ne s'en soient pas occupés : nous avons dans notre département les comtés de Chartres et de Dunois qui ne figurent pas dans l'*Art de vérifier les dates*, les comtés de Dreux et du Perche, dont l'histoire est loin d'être exacte; nous avons donc beau jeu pour concourir encore de ce côté, et nous serions impardonnables de ne pas au moins entrer dans la lice.

» L'année 1864-1865 s'ouvre donc pour nous sous les plus favorables auspices. Nos deux dernières séances nous auront acquis encore plus étroitement les sympathies de l'Administration, qui a pu juger par elle-même de l'esprit de dévouement à la chose publique qui anime les membres de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Une des questions les plus vivement agitées parmi nous dans le cours de cette année a été celle d'un local; tous vous en avez reconnu et proclamé la nécessité, surtout dans les jours de séances un peu plus solennelles : vous avez suivi les négociations de votre Bureau à ce sujet; vous savez qu'elles n'ont pu réussir : mais nous ne doutons pas, s'il est impossible en ce moment d'aviser à un changement de local, que l'Administration ne trouve un autre moyen de satisfaire les justes demandes que nous lui avons adressées.

» Puisque je vous parle en ce moment des questions débattues dans nos réunions, permettez-moi de vous rappeler encore la décision prise par vous au sujet de plaques commémoratives à placer sur les maisons habitées par des hommes illustres de notre pays : c'est là une généreuse initiative prise par la Société d'Eure-et-Loir, et si nous avons applaudi de notre crédit et de nos finances à l'érection du buste de Collin-d'Harleville, nous ne pouvons manquer de nous féliciter d'avoir, dans une proportion plus modeste, voulu perpétuer la mémoire d'un plus grand nombre de nos concitoyens.

» Vous le voyez, Messieurs, nos séances n'ont pas été stériles, et si quelquefois les discussions en ont absorbé une trop large part, nous avons cependant entendu quelques bonnes lectures dont vous retrouverez plusieurs avec plaisir dans nos Mémoires : je vous citerai entre autres ce travail sur une ancienne famille de notre ville, travail rempli d'aperçus entièrement nouveaux et qui rattache au pays chartrain une des maisons les plus illustres de l'empire chrétien d'Orient.

» Nos publications n'ont pas marché avec la promptitude que nous aurions désirée et que semblait nous promettre l'état prospère de nos finances. La cause en est entièrement indépendante de votre Bureau et de votre secrétaire en particulier, si vous voulez lui permettre de s'excuser dans un soin qui semble lui incomber. Cette lenteur tient un peu aux habitudes de la Province ; je vois que les sociétés voisines sont peut-être encore moins heureuses que nous sous ce rapport ; cependant il est impossible de se dissimuler qu'il serait nécessaire d'apporter un remède à cet état de choses : vous y aviserez sans doute, Messieurs : votre Bureau sera heureux de concourir de tout son pouvoir à exciter l'activité des publications.

» Nous avons d'ailleurs terminé deux volumes cette année : le premier de la *Statistique archéologique* a été achevé par l'impression d'une nouvelle introduction et d'une table ; le tome second des *Procès-Verbaux* est également entre vos mains. Chacun s'intéresse de plus en plus à nos publications : si la littérature et la science y tiennent chaque jour plus de place, nous n'avons pas trop à nous en plaindre, car c'est à elles que nous devons encore une partie de nos plus zélés travailleurs, et elles sont toujours les bien-venues près de nos lecteurs.

» N'oublions pas cependant que nous sommes avant tout archéologues : à côté des nobles délassements de la littérature, à côté des importantes découvertes de la science, faisons un peu plus souvent de l'archéologie et de l'histoire : les matériaux ne manquent pas dans notre pays si riche en hommes et en monuments : là aussi il y a des délassements agréables ; là aussi il y a des découvertes utiles, remettons-nous résolument à l'œuvre. Les circonstances qui nous ont été contraires dans l'année écoulée ne se représenteront plus, il faut l'espérer, à l'avenir. Notre président, dont nous avons tous pu apprécier le dévouement sans bornes à l'œuvre commune, nous est revenu après

une longue absence; il va quitter aujourd'hui la présidence, mais il n'en restera pas moins uni à votre Bureau dont il continuera à seconder puissamment les efforts par l'aménité et la conciliation qu'il a toujours apportées avec lui. Le Bureau, renouvelé en partie tout-à-l'heure par votre vote, conservera soigneusement les traditions qui lui ont été laissées par M. de Boisvillette et par M. Famin; il s'efforcera de continuer à mériter la confiance que vous lui avez accordée jusqu'à ce jour, et, avec votre aide, il espère pousser activement la Société dans la voie du progrès qui s'ouvre devant elle. »

Rapport par M. Laigneau sur l'état des recettes et dépenses de la Société depuis le compte-rendu du mois de février dernier jusqu'au 2 juin 1864 :

RECETTES.

Reliquat actif du dernier exercice	3,090 fr.	84 c.
Subvention du Conseil général	500	»
1 cotisation arriérée de 1862	10	»
3 cotisations arriérées de 1863.	30	»
119 cotisations de l'année courante 1864 . .	1,190	»
Vente de bulletins	90	»
Total des recettes. . .	4,910 fr.	84 c.

DÉPENSES.

Dépenses diverses.	22 fr.	60 c.
Mémoires de l'imprimeur	592	»
Abonnement au *Bulletin Monumental* . . .	15	»
Total des dépenses. . .	629 fr.	60 c.

BALANCE.

Les recettes se sont élevées à . .	4,910 fr.	84 c.
Les dépenses à	629	60
Reliquat actif. . .	4,281 fr.	24 c.

Dont 4,000 fr. sont placés à la Recette générale.

Il reste à toucher sur les cotisations 1,500 fr. environ, plus 760 fr. que doit le Ministère de l'Instruction publique.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président de la Société. On procède au scrutin secret sur cette élection : 32 sociétaires sont présents; on a reçu en outre le vote de 30 membres absents. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

MM.	Alex. de Saint-Laumer,	46 voix.
	R. Letartre	9 —
	Joliet	3 —
	Des Murs	1 —
	Denain	1 —
	Ed. Lefèvre	1 —
	Famin	1 —

M. de Saint-Laumer prend le fauteuil de la présidence et remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire. Il fait ensuite remarquer que, par le fait de son élection, une place de vice-président devient vacante, et qu'il est nécessaire de la remplir. On décide qu'on procèdera immédiatement à cette nouvelle élection. 31 membres présents prennent part au vote; on a reçu d'ailleurs 15 autres bulletins de vote de sociétaires absents. Le résultat est le suivant :

MM.	Famin	21 voix.
	Bonnard	15 —
	L'abbé Olivier . . .	7 —
	Joliet	1 —

M. le Président proclame M. Famin vice-président de la Société.

On passe ensuite à la nomination de la Commission de publication. — Un membre demande que le Secrétaire fasse de droit partie de la Commission, et que celle-ci se compose de 11 membres : 8 élus au scrutin, 3 membres de droit, le président et le secrétaire de la Société et l'Inspecteur d'Académie. On fait observer qu'il serait alors nécessaire de faire un changement au Règlement : devant cette nécessité on n'insiste pas pour l'adoption de la proposition.

Les mêmes membres sont maintenus dans leurs fonctions : l'Assemblée décide qu'elle ne nommera pas de membres nou-

veaux, à la place de MM. Baudouin, qui a quitté Chartres, et de Saint-Laumer, qui est devenu président.

M. Joliet donne une nouvelle lecture de sa pièce de vers sur Collin-d'Harleville.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membre honoraire :

M. Philarète Chasles, professeur au Collége de France, à Paris.

Membres titulaires :

MM. Haye (Léon), clerc de notaire, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

L'abbé Marquis, curé de Saint-Denis-les-Ponts; présenté par MM. Brossier-Géray et Merlet.

Le Tellier, juge, à Corbeil; présenté par MM. Marcille et Merlet.

Barbier, secrétaire-général, à Chartres; présenté par MM. Le Duc et Merlet.

Leroy, notaire, à Illiers; présenté par MM. Liard et Merlet.

Gilbert, pharmacien, à Chartres; présenté par MM. Voyet et Merlet.

Placet, notaire, à Dreux; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Texier (Alexandre), à Chartres; présenté par MM. Voyet et Person.

SÉANCE DU 23 JUIN 1864.

Présidence de M. DENAIN.

Communication d'une lettre de M. Lamy, à laquelle est joint un plan de la place de l'Hôtel-de-Ville de Maintenon. M. Lamy consulte l'Assemblée sur l'emplacement le plus convenable pour dresser le buste de Collin-d'Harleville. — L'Assemblée remet la décision de cette question à la séance suivante.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les moyens d'organisation de la séance que la Société doit tenir à Châteaudun le dimanche 26 juin. — On arrête l'ordre des lectures qui doivent être faites dans cette séance, et quant aux moyens de transport on charge MM. Famin et Merlet de s'en occuper.

Lecture d'une pièce de vers de M. Denain sur l'*Enfant prodigue*. — Ces vers sont accueillis par les applaudissements de l'Assemblée : M. Denain est prié de vouloir bien permettre qu'on en donne lecture à Châteaudun, si le temps le permet, sinon de les réserver pour la prochaine réunion de la Société.

La séance est levée à cinq heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Congrès archéologique de France, XXXe session. Paris, Derache, 1864, in-8o. (Envoi de M. de Caumont.)

Revue artistique et littéraire, livr. des 1er et 15 mai, 1er et 15 juin 1864. (Envoi du Comité central des Artistes.)

SÉANCE PUBLIQUE A CHATEAUDUN DU 26 JUIN 1864.

Présidence de M. de Saint-Laumer.

La séance est ouverte à une heure dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Châteaudun. Siégent au Bureau : MM. de Saint-Laumer, président de la Société; de Belfort, sous-préfet de Châteaudun; Grindelle, maire de Châteaudun; Famin, vice-président, et Merlet, secrétaire de la Société. Sont présents à la séance : MM. Laigneau, Met-Gaubert, Person, Lemray, Grin, Roussel, Desbans, du Chaunoy, Brossier-Géray, de Tarragon, membres de la Société, Rayé du Perret, président du Tribunal; de Valles, conseiller général, et un grand nombre d'autres personnes de la ville et des environs. Plusieurs dames ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence.

M. le Président ouvre la séance par un discours vivement applaudi, dans lequel il retrace à grands traits l'histoire de la Société Archéologique et qu'il termine par un appel au concours des habitants de Châteaudun.

« Messieurs,

» A l'époque où la Société Archéologique a eu la première pensée de venir dans cette ville, c'était sous la conduite d'un guide plus sûr qu'elle devait se présenter à vous. M. de Boisvillette était un enfant de ce pays; il en connaissait intimement l'histoire et les monuments, car il les avait étudiés, non seulement à l'aide de cette facilité de travail et de cette mémoire si fidèle que nous admirions en lui, mais aussi avec la prédilection qui, même à notre insu, nous entraîne vers les choses qui intéressent le pays natal. Ces études étaient le délassement de sa vie laborieuse, alors qu'il venait au milieu de vous retrouver de nombreux amis.

» S'il eût encore été à notre tête aujourd'hui, il vous eût, sans doute, retenus sous le charme de sa parole, en vous retraçant les annales du pays Dunois, de la merveilleuse demeure de vos comtes, de cette antique église de la Madeleine et de tant d'autres monuments qui restent encore pour attester l'indomptable

énergie d'une population que les calamités de la guerre, des maladies, ou du feu, n'ont jamais pu abattre; que le lendemain du désastre retrouvait, décimée peut-être, mais puisant, dans le malheur même, les éléments d'une énergie nouvelle.

» Certes, la destinée nous paraît sévère lorsqu'elle vient frapper à nos côtés, n'épargnant aucune de nos affections; mais combien elles sont poignantes et amères les pensées qui nous oppressent devant le front pâli d'un de ces hommes d'élite qui, vivants, donnaient autour d'eux la lumière et le mouvement.

» Les travaux si nombreux que M. de Boisvillette avait faits ou préparés pour notre Société n'étaient que le prélude de ceux que, devenu plus libre, il se réservait de nous livrer encore. Le moment était arrivé où nous allions prendre à pleines mains dans ce trésor inépuisable, accumulé pendant une existence de soixante ans, par son intelligence si lucide, si ardente au travail, lorsque la mort a passé instantanée, perfide.

» Aujourd'hui nous venons à vous, obéissant encore à l'une de ses dernières pensées, vous exposer les motifs de la formation de notre Société, son but, ses aspirations.

» La Société Archéologique est née de ce mouvement général qui, par toute la France, porte les hommes de science à rechercher dans le passé des enseignements pour l'avenir. *Antiqua venerari, progredi ad meliora;* telle est la devise qu'elle s'est choisie.

» Alors que chaque contrée s'était imposé la tâche d'étudier, d'une manière plus intime, les détails de son histoire, notre département, si riche en monuments de toute époque et de tout genre, ne pouvait laisser à d'autres la part qui lui revenait dans ce travail. Peu de pays ont conservé autant de traditions des premiers âges; on ne saurait en fouiller le sol sans retrouver la trace des civilisations Gauloise ou Romaine; et le Moyen-Age y vit encore dans ses plus admirables monuments.

» Le but de notre Société est donc, en faisant appel à tous les hommes d'étude et de bonne volonté, de retracer le plan de nos vieilles cités telles que les ont habitées nos ancêtres, décrire les monuments dont le temps efface de plus en plus les vestiges et veiller à la conservation de ceux qui existent encore, tirer de l'oubli où ils auraient pu tomber, tous les documents relatifs à l'histoire des générations qui ont précédé la nôtre, documents que nos archives, nos bibliothèques publiques et particulières

renferment en si grand nombre. Souvent nos églises, même les plus modestes, sont dallées des pierres tombales de nos aïeux dont l'image et le nom s'efface chaque jour sous nos pas; nous en relèverons pieusement les inscriptions. Nous conserverons la médaille, le dolmen et le tumulus gaulois, qui nous rappellent l'histoire restée obscure de nos premiers temps; puis encore, nous sauverons du creuset la médaille romaine, car, si elle nous parle d'une domination étrangère, elle évoque aussi le souvenir d'une noble résistance et d'une lutte qui, se continuant à travers les âges, nous montre aujourd'hui le vaincu d'alors promenant son drapeau dans la capitale du monde Romain. Cette première série de travaux pourrait suffire aux plus laborieux, et elle ne répond cependant qu'à la première partie de notre programme : *Antiqua venerari.* Nous y avons ajouté : *Progredi ad meliora;* non pas faire mieux que la cathédrale de Chartres, que le château de vos comtes; le mot serait trop plein de folle ambition. Nous avons voulu dire que l'étude du passé ne devait pas rester, pour nous, stérile, et que nous entendions réserver encouragement et bon accueil à tout progrès, à toute pensée d'avenir, qu'elle se nomme science, arts ou poésie.

» Le *Progredi ad meliora* aura encore une autre signification :

» Notre département ne possède pas de ces agglomérations de population qui appellent les grands établissements universitaires, foyers qui répandent la vie et la lumière autour d'eux et font que, sous le rapport intellectuel, un pays peut se suffire à lui-même. Les jeunes générations qui sortent de nos colléges, si elles restent au milieu de nous, ne peuvent continuer à cultiver leur intelligence que dans l'isolement; comme par le passé, notre sol fécond nourrit des poètes, des savants, des artistes, et même en plus grand nombre que généralement on ne le suppose; mais tous ont à lutter avec le désavantage de l'homme réduit à ses propres forces : si quelques natures plus vigoureuses résistent dans ces conditions d'isolement, combien d'autres moins fortement trempées se laissent abattre et s'engourdissent peu à peu dans l'assoupissement si facile du bien-être matériel? Donner un centre à ces éléments dispersés, créer un enseignement dont l'absence reste pour nos villes une cause permanente d'émigration, applaudir aux forts, soutenir les faibles et lutter jusqu'au succès contre une situation qui, si elle se prolongeait, alors que tout marche autour de nous, pourrait devenir un danger; c'est

là une des aspirations de la Société Archéologique. Et ce n'est pas à vous, Messieurs qui, par la force de la volonté, avez, à l'aide de vos seules ressources, accompli tant de merveilleuses choses pour la transformation de votre ville, que je viendrai dire ce que pourra une volonté persistante à laquelle déjà les circonstances semblent venir en aide.

» Lorsque nous voyons chaque jour disparaître la distance qui nous séparait de Paris, ce centre de toute science du passé et de l'avenir, ne pourrons-nous pas profiter de son rayonnement et appeler au milieu de nous ses professeurs les plus éminents? Cet appel sera entendu, soyez-en certains; nous en avons fait dans ces derniers temps d'éclatantes expériences, et maintenant que la Société Archéologique, obéissant à l'impulsion qui lui a été donnée par son habile fondateur, a su prendre place aux premiers rangs, qu'elle peut parler avec l'autorité que donne le nombre, elle saura préparer les voies Déjà nous sommes trois cents qui désirons avec ardeur voir notre département marcher de front avec les contrées voisines, dans le développement des travaux intellectuels; j'ajouterai que nous espérons être bientôt plus nombreux encore : d'où nous vient cette espérance? Permettez-moi, Messieurs, de ne pas m'en expliquer davantage; ce serait aller contre la tradition rappelée par votre historien. Nous sommes à Châteaudun : vous savez comprendre à demi-mot [1]. »

Lecture par M. Merlet d'une notice sur Charles-Paris d'Orléans, le dernier comte de Dunois de la famille de Longueville.

M. Person prend ensuite la parole et entretient l'Assemblée des travaux scientifiques de la Société. Il rappelle le succès des études météorologiques entreprises par elle, et demande à l'Administration de Châteaudun de vouloir bien établir dans cette ville un petit observatoire, qui se consacre surtout aux études pluviométriques et qui entre en correspondance avec l'observatoire de Chartres.

Lecture d'une notice de M. Met-Gaubert sur Florent d'Illiers, gouverneur de Châteaudun. M. Met-Gaubert termine son article en formant le vœu qu'une inscription rappelle aux Dunois le

[1] Allusion au dicton populaire : *Il est de Châteaudun, il comprend à demi-mot.*

souvenir de ce grand capitaine. Puis il adresse des remercîments à ceux qui ont si bien accueilli les archéologues chartrains et lit quelques vers adressés comme adieux à la ville de Châteaudun :

« La Société Archéologique d'Eure-et-Loir doit s'estimer on ne peut plus heureuse d'avoir reçu le plus gracieux accueil, non loin d'un asile princier, qui nous rappelle un des plus grands noms de France [1], ornement d'une de vos rues, sous la tutelle d'un représentant de l'Etat chez lequel se trouvent, à un si haut degré, les qualités de l'esprit et du cœur, sous l'œil d'une administration municipale que dirige un chef non moins habile que distingué [2].

» Si nous avons l'insigne honneur, en quittant la cité dunoise, de voir bientôt s'enrichir nos rangs de quelque archéologue de plus, c'est à l'initiative de notre honorable et excellent Président, à votre obligeante réception, Monsieur le Maire, que nous le devrons.

» Alors se justifiera, pour nous, notre chère devise : *Antiqua venerari, et ad meliora progredi*, à côté de laquelle l'histoire, notre Muse de prédilection, se plaît à inscrire une autre devise fameuse qui convient parfaitement à des archéologues en excursion : *Vires acquirit eundo.* « La Société Archéologique d'Eure-et-Loir acquiert des forces en voyageant. »

» J'aurais dû ne pas traduire, Messieurs, dans un pays où la vivacité d'esprit est proverbiale; car être de Châteaudun, c'est entendre, tout de suite, *à demi-mot;* être de Châteaudun, c'est aussi avoir le secret, le goût exquis de l'organisation d'une de ces fêtes splendides qui créent des chefs-d'œuvre de décoration et transforment la cité en un palais des Mille et une nuits [3]; être de Châteaudun, c'est avoir de nobles sentiments et vouloir s'attacher à nous par des relations pleines de cordialité qui honorent toujours, non pas des rivaux (ce vilain mot ne peut être inventé que par des esprits de travers), mais des amis toujours prêts à se traiter avec bonne et franche courtoisie.

[1] M. le duc de Luynes, possesseur du château.
[2] MM. de Belfort, sous-préfet, et Grindelle, maire.
[3] Allusion à une fête récente du Comice agricole.

» Enfin, être des vôtres, Messieurs, c'est compter sur une aimable indulgence pour une muse novice et qui ose se permettre de vous adresser, par anticipation, ses adieux, en quelques vers jetés, par improvisation, sur le papier, au milieu de votre beau Mail :

Avant de vous quitter, ému, je vous salue,
Admirables aspects, magiques points de vue !
Adieu, château Dunois, au gracieux pourtour,
Eglise de Saint-Jean, belle et solide tour !
Arbres au vert feuillage, ô riantes prairies,
Pittoresques coteaux ! Nos âmes attendries
Redisent : A bientôt ! nous reviendrons vous voir,
Si Dieu nous le permet, ô charmants bords du Loir !
O Mail, sur tes hauteurs, nos modestes idées,
Se sentent vers le Ciel plus dignement guidées !.....
S'il nous est, ici-bas, donné d'être ravis,
Que sera-ce, ô mon Dieu, dans ton saint Paradis !.....
Mais avant de gravir l'immortelle colline,
Que soient filés vos jours par une main divine,
Filés d'or et de soie, et pour de longs instants,
Chers hôtes, chers *Dunois*, aimables habitants !
Nous sommes rapprochés par un art tout magique,
Nous pouvons converser, par la pile électrique !.....
Oh ! laissez-nous, heureux sur les rives du Loir,
Emporter dans nos cœurs un cher et doux espoir,
Celui de vous serrer une main confiante,
Quand Châteaudun viendra, cohorte diligente,
A Chartres nous donner et science et travaux;
Alors, entre nous tous, ni fleuves, ni coteaux;
Mais deux charmants cours d'eau, dans la même demeure,
Le *Loir*, aimable époux, se mariant à l'*Eure !*

M. le Président reprend la parole pour remercier, au nom de la Société, la nombreuse assemblée qui a bien voulu prêter sa bienveillante attention aux lectures que lui ont faites les membres venus de Chartres. Il espère que des liens plus intimes uniront bientôt Châteaudun et Chartres, et il invite tous ceux qui sont jaloux de la gloire de leur pays à se grouper autour de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

La séance est levée à deux heures et demie.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1864.

Présidence de M. Al. DE SAINT-LAUMER.

M. le Président fait part à l'Assemblée de la mort de M. Piron, membre de la Société, à Rueil.

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances des 2, 23 et 26 juin 1864.

Rapport par M. de Saint-Laumer au nom de la Commission chargée d'étudier le projet de publication d'une statistique scientifique d'Eure-et-Loir. La commission conclut à la publication prochaine d'un volume sur cet objet. — Divers membres demandent que cette publication soit faite par cahiers séparés, suivant les différents sujets que l'on aura à traiter, et insistent pour que les travaux soient publiés les plus complets possible. — L'examen de ces questions est renvoyé à la Commission.

Lettre de M. Lecocq protestant contre la non-lecture des observations présentées par lui sur le procès-verbal de la séance du 4 mai 1864. — Après quelques observations, on passe à l'ordre du jour.

Rapport par M. Merlet sur une visite faite par lui à Voves et à Fains.

Messieurs,

Ayant eu tout récemment l'occasion d'aller à Voves et à Fains avec deux de nos confrères, j'ai pensé que la Société me permettrait de l'entretenir un instant de ces deux localités. Dans notre courte visite, nous n'avons rien découvert de fort intéressant; mais les renseignements qu'on rassemble, fussent-ils même négatifs, n'en sont pas moins précieux à conserver, ne serait-ce que comme jalons pour des recherches ultérieures. Aussi je crois qu'il serait vivement à désirer que tous ceux d'entre nous qui, dans un but de promenade ou autrement, parcourent le département d'Eure-et-Loir, voulussent bien nous rapporter des notes sur les pays qu'ils auraient visités : de l'ensemble de ces rapports surgirait bientôt un tout, et nous arriverions ainsi à avoir rapidement la meilleure statistique possible de notre département.

J'arrive à mon bien simple récit. La ville de Voves, autrefois entourée de puissantes fortifications, comme on vous l'a déjà raconté dans nos

Mémoires, n'est plus aujourd'hui qu'un bourg ouvert de tous côtés et où l'on ne trouve aucune trace de murailles d'enceinte ou de portes d'entrée. L'incendie tout récent qu'elle vient d'éprouver y a laissé plus de vestiges, et un côté tout entier de la ville est encore à peine rebâti. En fait de monuments, le maire cite avec orgueil sa caserne de gendarmerie à peine achevée; nous, nous ne vous parlerons que de l'église. Elle est construite en maçonnerie de moëllon calcaire; les angles, pilastres, contreforts, baies, le pignon du transept et le clocher sont en pierres de taille. Les croisées sont en ogives surélevées sur des baies en pierres de taille moulurées pour une partie; celles de la nef paraissant remonter au XIIIe siécle; celles du chœur appartiennent au XVIe; il y en a trois décorées de trèfles sculptés; la quatrième est en plein-cintre et a été refaite après coup. La porte de l'entrée principale, du XVIe siècle, est voûtée en ogive, accompagnée d'une guirlande; la baie est formée de pilastres et colonnettes supportant des chapiteaux; au dessus est une grande croisée en plein cintre. Les voûtes de la nef, du transept et du bas-côté sont en planches; celles du chœur et du clocher sont en maçonnerie avec arêtes de pierres de taille. Ces voûtes sont plus basses de 6 mètres que celle de la nef. La nef et le bas-côté sont dallés en pierres de taille, ayant presque toutes servi de pierres tumulaires, mais assez modernes et n'offrant pas un grand intérêt quoique les inscriptions soient encore lisibles. La plus ancienne est de 1623, la plus récente de 1776. Le chœur est carrelé en grands carreaux hexagônes de terre cuite. Les vitraux sont en verre blanc plombés sur chassis en fer. L'église est couverte en ardoises et l'égoût repose sur une sablière en charpente. Le clocher, assez élancé, a environ 30 mètres d'élévation; il est également couvert en ardoises. En fait de mobilier, nous n'avons rien vu de remarquable : dans le chœur, sont deux statues modernes en plâtre de saint Lubin et de saint Ignace; dans une chapelle consacrée à sainte Philomène sont deux autres statues en bois, également assez modernes; de sainte Philomène et de saint Sébastien. La châsse de sainte Philomène est toute récente. Le rétable de l'autel est du XVIIIe siècle; il n'y a pas de croix de consécration.

Comme vous le voyez, Messieurs, pour une église de chef-lieu de canton, l'église de Voves est loin de mériter une mention favorable : les plus pauvres paroisses, celle de Fains entre autres, sont plus favorisées au point de vue du moins archéologique, car, il faut l'avouer à l'éloge des habitants de Voves, l'église est d'ailleurs bien tenue et dans un état parfait de réparations. Il n'en est pas de même partout, et à Fains notamment.

La voûte en planches de la nef, où l'on aperçoit encore des vestiges de peinture du XVIIe siècle, aurait besoin d'être reprise en plusieurs endroits; le chœur, où se trouvent de très-curieuses colonnes avec des chapiteaux du XIIe siècle, mériterait bien aussi une restauration intelligente; la voûte est en maçonnerie avec des courbes diagonales en ogives. A Voves, la partie la plus ancienne était la nef; à Fains, c'est le

chœur, qui, comme nous venons de le dire, paraît remonter au XIIe siècle. La nef nous semble avoir été refaite depuis, vraisemblablement dans le XVIe siècle; sur un des entraits on lit la date 1518. Les vitraux sont en verre blanc sans aucune trace de couleur; le carrelage est en terre cuite. La tour est du même temps que le chœur, sans doute du XIIe au XIIIe siècle; elle a environ 27 mètres d'élévation. La construction de l'église est en moëllon calcaire et terre; les angles, contreforts et baies sont en pierres de taille grossières. Parmi les objets mobiliers, nous avons remarqué dans la sacristie une statue mutilée en bois, qui nous paraît être un saint Sébastien et dans l'église une autre statue en pierre qui nous a semblé être du XVe siècle et qui représente un chevalier avec une armure semblable à celle qu'on portait sous Charles VII et Louis XI. Quel est ce personnage? nous l'ignorons : le curé dit que ses paroissiens l'honorent sous le nom de saint Fiacre, supposition inadmissible; quant à lui, il croit qu'on a voulu figurer Roger, seigneur de Fains, fondateur de l'église au XIIe siècle, suivant la tradition; ce qui n'est guère plus vraisemblable.

Puisque nous venons de vous parler d'un seigneur de Fains, cela nous amène naturellement à vous dire quelques mots du château, autrefois fort important, du moins comme grandeur; il y avait dix chambres de maître rien qu'au premier étage du principal corps de bâtiment, et à vous entretenir des seigneurs, puis marquis de Fains, qui firent assez grande figure au siècle dernier.

Il n'y eut, je crois, jamais de château féodal à Fains : une grande maison, attenante à l'église, construite vers 1700 par Jacques de Pré et réparée en 1763 par Jacques-François de Pré, marquis de Fains, tient la place que durent occuper autrefois le colombier et la grange champarteresse. Trois grosses tours rondes, des fossés remplis d'eau et un mur d'enceinte de plus de deux kilomètres sont les seuls vestiges qui témoignent aujourd'hui de l'importance passée de cette seigneurie. Dans une ferme voisine, celle de Brainville, autrefois dépendante du marquisat, on voit encore un assez beau portail du XVIIe siècle.

L'origine de Fains et de son annexe, la Folie-Herbault, doit cependant remonter à une haute antiquité : le nom même l'indique, et des découvertes récentes de débris romains viennent le prouver suffisamment; mais nous ignorons complètement l'histoire de son passé antérieurement au commencement du XIIIe siècle. A cette époque Fains, avec Villeron et Tortois, formait une des prêtrières les plus importantes du Chapitre de Chartres. Celui-ci, pour payer les subventions auxquelles il était imposé, l'aliéna en 1592 à Christophe de Baigneaux, seigneur de Beaufort. De Christophe de Baigneaux, cette seigneurie passa dans la maison de Villereau, puis dans celle de Pré par l'acquisition qu'en fit en 1696 Jacques de Pré, seigneur de la Minotière. C'est à partir de cette époque que Fains prit véritablement de l'importance. Le nouveau propriétaire abandonna sa terre de la Minotière, située en la paroisse de Gallais, et fixa définitivement à Fains sa résidence principale. La maison seigneu-

riale vit alors les hôtes les plus illustres fréquenter ses appartements, déserts et dégradés aujourd'hui. Le maréchal de Boufflers venait souvent visiter son ami Jacques de Pré dans ses plaines de la Beauce; dans les premières années du XVIIe siècle, la princesse de Savoie-Carignan, la sœur du prince Eugène, forcée de quitter le château de la Folie, où elle avait contracté, malgré ses parents, malgré le roi, une alliance clandestine, vint demander au seigneur de Fains un asile de quelques jours. Le pauvre village, qui reçoit à peine tous les ans un ou deux visiteurs, ne se rappelle plus le bruit qui se fit dans son enceinte lorsque le roi de France, Louis XIV, irrité de la désobéissance de sa royale cousine, envoya ses estafiers pour l'arrêter dans la demeure de Jacques de Pré, d'où elle avait au reste déjà prudemment pris la fuite. Fains a oublié les somptueux équipages du dernier marquis, Jacques-François de Pré; les terres elles-mêmes, aujourd'hui si opulentes, ne se doutent pas que c'est à ce seigneur agriculteur qu'elles doivent en grande partie la richesse de leurs productions.

Je n'ai voulu, Messieurs, que vous indiquer par quelques mots les renseignements historiques et les leçons philosophiques que peuvent fournir les annales de beaucoup de nos moindres hameaux : puissent ces quelques lignes inspirer à quelqu'un de nos confrères le désir de nous faire faire plus ample connaissance avec la famille de Pré de Fains.

M. Lamy demande que la Société veuille bien désigner la place la plus convenable pour ériger le buste de Collin-d'Harleville, devant l'Hôtel-de-Ville de Maintenon. — Renvoi à une commission de trois membres [1] qui décidera souverainement.

L'Enfant prodigue, pièce de vers, par M. Denain, accueillie par les applaudissements de l'Assemblée.

Quand le Verbe incréé, descendu parmi nous,
Des foudres paternels éteignait le courroux,
Et d'un malheur sans fin réparateur suprême,
A l'homme, roi tombé, rendait son diadème,
Les enfants d'Israël, oubliant leurs repas,
Pour entendre sa voix, se pressaient sur ses pas.
Sur le Sina jadis sa face étincelante
Avait couvert de feux la montagne brûlante;
Sa gloire y terrassa le prophète ébloui,
Et Juda consterné s'inclina devant lui.
Voilant sa majesté sous l'humaine faiblesse,
Aujourd'hui c'est un Dieu qui se cache et s'abaisse.

[1] MM. Famin, Piébourg et Moutonné.

Mortels, ne cherchez plus le roi du firmament !
Bethléem étonnée a vu son dénûment.
Celui qui déploya les cieux comme une tente
N'a pas même un abri pour sa tête indigente,
Tandis que dans les airs le plaintif tourtereau,
Pour suspendre son nid trouve au moins un rameau.
Propice au malheureux qui souffre ou qui supplie,
Il relève en passant l'humble roseau qui plie;
Dans ses yeux, sur son front, on lit la paix du ciel;
Son merveilleux langage a la saveur du miel.
Combien il m'attendrit dans ce pieux emblème,
Où, vigilant pasteur, loin du troupeau qu'il aime,
Sans craindre la fatigue, il s'enfonce au désert,
Pour suivre la brebis qui s'égare et se perd;
Ou lorsque, se peignant sous un nouveau symbole,
Aux clartés d'une lampe, il retrouve l'obole !
Mais j'admire surtout sa céleste douceur,
Quand, revoyant un fils qui contrista son cœur,
Il embrasse en pleurant, ô sublime vengeance !
L'ingrat qu'à ses genoux ramène l'indigence.

J'ai voulu crayonner des tableaux si touchants;
Puissent-ils tout entiers revivre dans mes chants !

Des oracles sacrés heureux dépositaire,
Et constamment fidèle au culte héréditaire,
Aux plaines de Ragès, un fils des rois pasteurs
Gouvernait autrefois de nombreux serviteurs.
Ses côteaux lui donnaient d'abondantes vendanges;
Ses bœufs couvraient ses champs; ses blés rompaient ses granges.
Jamais d'un mal impur le dévorant poison
De ses blanches brebis n'altéra la toison.
Tout prospérait chez lui; par des biens sans mesure
L'Éternel lui rendait usure pour usure;
Car il n'oubliait pas qu'entre ses mains placés,
Ces trésors pour lui seul n'étaient pas entassés,
Et qu'absent du festin qui nous verse la joie,
Le pauvre est un ami que le ciel nous envoie.
Aussi l'infortuné dont il était l'appui,
Jamais, sans le bénir, ne sortait de chez lui.
Mais Dieu, pour l'éprouver, un jour frappa le sage;
D'un hymen fortuné deux fils étaient le gage.

1 Homo quidam habuit duos filios.

Au joug de la vertu sans peine façonné,
A l'égal de son père, on chérissait l'aîné;
L'autre, de ses penchants suivant la folle ivresse,
Nourrissait les langueurs d'une molle paresse,
Et du toît paternel dédaignant les plaisirs,
Promenait aux cités ses volages désirs.
Pour ses bras énervés loin les travaux serviles!
Il lui faut et le bruit et la pompe des villes.
Ses vœux impatients appellent son départ.
Déjà du patrimoine il réclame sa part.
« Nephtal, vous le voulez, lui dit un père tendre;
» A vos vœux imprudents il est dur de me rendre:
» Ces trésors sont à vous, partez, soyez heureux! . . . . .
» Si de l'adversité le souffle rigoureux
» Flétrissait vos beaux jours sur la rive étrangère,
» N'oubliez pas, mon fils, que vous avez un père! »

Il dit, et, sur son cœur de larmes oppressé,
Trois fois, en soupirant, il bénit l'insensé,
Et trois fois, éploré, sur le seuil solitaire,
Il confie au Seigneur l'exilé volontaire!

L'insensible Nephtal, hâtant ses serviteurs,
D'un délai qui lui pèse accuse les lenteurs.
Aux premiers feux du jour, on circule, on se presse;
Il reçoit du vieillard la dernière caresse.
On l'attend, tout est prêt; sous les riches fardeaux,
Les chameaux voyageurs ont incliné leurs dos.
Il les guide, joyeux, vers la terre lointaine.
Pour ses jeunes ardeurs plus d'importune chaîne!
Ni du front paternel l'éloquente froideur,
Imposant à ses goûts un reste de pudeur.

La superbe Memphis, en merveilles féconde,
Reçoit du fugitif la course vagabonde.
De ses libres instincts déchaînant la fureur,
A tout ce qui l'entoure il demande une erreur.
De jeunes dissolus une riante troupe
Avec lui des plaisirs vide gaîment la coupe.
Pour allumer les sens, de cyniques beautés,
Au sourire perfide, aux regards effrontés,

2 Et dixit adolescentior ex illis patri: « Pater, da mihi portionem substantiæ quæ » me contingit. » Et divisit illis substantiam.

3 Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior profectus est in regionem longinquam et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriosè.

De ces banquets impurs convives ordinaires,
Mêlaient aux chants lascifs leurs danses mercenaires.
O d'un cœur dégradé fatal enivrement !
Le plaisir au plaisir s'enchaîne incessamment.
D'un père inconsolé si l'importune image
Sur ses rêves brillants vient jeter un nuage,
Fuyant de ses remords le pénible aiguillon,
De la fête bruyante il suit le tourbillon.
Insensé ! qui caresse un frauduleux mensonge,
Sans craindre le réveil qui va chasser le songe !
Le réveil ! . . . mais déjà son œil, long-temps fermé,
Contemple avec effroi son trésor consumé !
De sa chute avertis, ses flatteurs le délaissent :
Quand le bonheur s'en va les amis disparaissent.
Vainement sa misère invoque leurs secours ;
Un insultant dédain répond à ses discours.

Pour comble de malheur sur l'Egypte embrasée,
Les cieux n'épanchent plus leur féconde rosée,
Et, muet dans son lit, aux avides guérets
Le Nil a refusé le tributaire engrais.
Des feux d'un air brûlant la campagne s'allume :
Dans les champs desséchés, tout meurt, tout se consume.
Un monstre, que la terre a vu plus d'une fois
Entraîner au cercueil les sujets et les rois,
Monstre affreux, dévorant, la hideuse Famine,
Se lève et sur Memphis incessamment domine.
Spectacle de douleur ! un peuple chancelant
Dans ce vaste tombeau se promène à pas lent.
Du jeune fugitif qui dira la souffrance !
Plus d'amis, plus de pain, surtout plus d'espérance !
Que faire ? où s'adresser ? Dans l'ombre de la nuit,
D'une cité mourante il s'échappe et s'enfuit.
Le long de son chemin, pour un chétif salaire,
A l'avare opulence il offre sa misère.
Que ne peut l'aiguillon de la nécessité ?
Le travail autrefois révoltait sa fierté ;
Humiliant ce front que la faim décolore,
Comme un bienfait suprême, à cette heure, il l'implore.

4 Et postquam omnia consummàsset, facta est fames valida in regione illà et cœpit egere.

5 Et abiit et adhæsit uni civium regionis illius, et misit illum in villam suam ut pasceret porcos.

6 Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant, et nemo illi dabat.

D'une maison des champs mercenaire nouveau,
Sous d'indignes haillons, il guide un vil troupeau,
Et de ses flancs à jeûn la brûlante torture
De l'immonde pourceau convoite la pâture :
Inutile aliment, misérables débris
Qui de sa longue faim n'apaisent pas les cris !

Si du cruel besoin la visite est amère,
Des pensers généreux elle est parfois la mère,
Et d'un Dieu bienfaisant l'indulgente rigueur
Fait sortir le remords du sein de la douleur.
L'avez-vous entendu : « Trop funeste imprudence !
» Oh ! du toît paternel rendez-moi l'abondance !
» Lassé du poids du jour, le pâtre, chaque soir,
» Au repas qui l'attend revient en paix s'asseoir ;
» Jamais le pain ne manque à sa faim assouvie.
» Moi, le besoin consume et dévore ma vie !
» Ah ! j'irai de mon père embrasser les genoux !
» Mes larmes lui diront : J'ai péché contre vous,
» Un fantôme imposteur a séduit mon jeune âge.
» Le malheur à vos pieds me ramène plus sage.
» Grâce pour votre fils ! . . . pour votre fils, mais non !
» Ma coupable jeunesse a profané ce nom :
» Au rang du mercenaire accueillez ce rebelle ;
» Vous aimer ! vous servir ! ma part est encor belle. »

L'infortuné se lève, en achevant ces mots ;
Depuis qu'il se repent il ne sent plus ses maux.
Il quitte une contrée, à la disette en proie,
Et vers le toît chéri s'achemine avec joie.
Après bien des soleils, ce toît si désiré,
Derrière les palmiers, à son œil s'est montré.
Voyez-vous l'indigent qui descend la colline ?
Sur un frêle bâton son corps tremble et s'incline ;
Des pleurs mouillent ses yeux. Sur son front effacé,
La honte et la terreur, comme une ombre, ont passé.
Il hésite, il s'arrête, un moment il recule ;
Mais bientôt il surmonte un indigne scrupule.

7 In se autem reversus, dixit : « Quanti mercenarii in domo patris mei abundant » panibus, ego autem hic fame pereo.

8 » Surgam et ibo ad patrem meum et dicam ei :

9 » Pater, peccavi in Cœlum et coram te : jam non sum dignus vocari filius tuus ; » fac me sicut unum de mercenariis tuis. »

10 Et surgens venit ad patrem suum. Cum autem adhuc longe esset, vidit illum pater ipsius et misericordiâ motus est et accurrens cecidit super collum ejus et osculatus est eum.

Le vieillard l'observait de loin, en soupirant.
Ah ! si c'était un fils que le Seigneur lui rend.
Son cœur l'a reconnu ! Dans un joyeux silence,
Au devant du transfuge, il bondit, il s'élance,
De ses tendres baisers se plaît à le couvrir,
Et, penché sur son cou, semble près de mourir.
Nephtal qui de ses bras doucement se dégage,
Jusque dans la poussière imprimant son visage :
« Mon père, pardonnez au pécheur de Memphis ;
» Il ne mérite plus le nom de votre fils,
» Aux bourbiers de l'Egypte il a souillé son âme ;
» Vous servir en esclave est tout ce qu'il réclame. »

Il a dit, et tous deux, se tenant par la main,
Du pastoral asile ont repris le chemin.
A la voix du vieillard, bientôt une onde pure
Reçoit le voyageur et lave sa souillure.
Le nard sur ses cheveux répand son doux trésor ;
Un esclave à son doigt fait briller l'anneau d'or ;
On présente à son pied l'éclatante sandale ;
Et des riches tissus la pourpre orientale,
Éclairant de ses feux ses traits, jadis si beaux,
Des vêtements impurs remplace les lambeaux.
A ces soins qu'interrompt souvent une caresse,
Le vieillard triomphant préside et s'intéresse.
Alors de ses troupeaux il mande l'intendant :
« De mes justes douleurs fidèle confident,
» Va, dit-il, va choisir la plus grasse victime :
» Quand on retrouve un fils la joie est légitime.
» Prépare en son honneur un splendide banquet.
» Mon fils à mon amour depuis long-temps manquait !
» Je disais : le tombeau ne lâche point sa proie,
» Et voilà qu'à mes pieds le Seigneur le renvoie ! »

Que j'aime ces festins où les vieux rois pasteurs
Jadis venaient s'asseoir parmi leurs serviteurs !
Tous les cœurs étaient purs et la joie innocente.
Un pieux souvenir, une histoire touchante,

11 Dixitque ei filius. « Pater, peccavi in Cœlum et coram te. Jam non sum » dignus vocari filius tuus. »

12 Dixit autem pater ad servos suos : « Citò proferte stolam primam et induete » illum et anulum in manus ejus et calceamenta ad pedes ejus.

13 » Et adducite vitulum saginatum et occidite et manducemus et epulemur.

14 » Quia hic filius meus mortuus erat, et revixit : perierat et inventus est. » Et cœperunt epulari.

Pour ce Dieu qui donnait le pain de chaque jour,
Vers la fin du repas, réchauffait leur amour.
Revenez parmi nous, ô mœurs du premier âge ! . . .
La table du vieillard a gardé cet usage.
Nephtal, le front baissé, près de son père assis,
Commence, en rougissant, de douloureux récits.
Les voyages lointains, les amis infidèles,
D'un fléau dévorant les étreintes cruelles,
Sous des haillons souillés, le royal héritier
De maison en maison contraint de mendier ;
Le pourceau par sa main conduit à la pâture,
L'angoisse de la faim, l'immonde nourriture,
De sa captivité Dieu brisant le lien,
Crimes ou repentir, il ne déguise rien,
Et du dissipateur l'attendrissante histoire
Mouille souvent les yeux du rustique auditoire.

Mais un frère, ô douleur ! manquait à ce repas.
Au banquet du pardon pourquoi ne vient-il pas ?
C'est qu'aux vastes guérets du père de famille,
Les épis jaunissants tombaient sous la faucille.
De la riche moisson brillait le dernier jour ;
Les bœufs d'un pas tardif regagnaient leur séjour ;
Elam est avec eux. O surprise ! ô merveille !
Une douce harmonie a frappé son oreille,
Là, des cris de bonheur vers les cieux sont poussés ;
Ici le sol frémit sous des pas cadencés ;
Partout un air de fête, et partout il admire
Des berceaux de mélèse et des festons de myrrhe.
Il se dit que peut-être un envoyé des cieux
Ainsi qu'aux premiers jours a visité ces lieux,
Et d'avance déjà sa crédule innocence
De l'ange du Seigneur adore la présence.
Mais ses doutes pieux sont bientôt dissipés.
Il apprend que les cris dont les airs sont frappés,
Ces signes d'un bonheur dont il se désespère,
Sont tous pour un ingrat qui fit rougir son père.
Il l'apprend, il s'indigne, et son jaloux orgueil,
Tout prêt à le franchir, s'arrête sur le seuil.

15 Erat autem filius ejus senior in agro; et cum veniret et appropinquaret domui, audivit symphoniam et chorum.

16 Et vocavit unum de servis et interrogavit quid hæc essent.

17 Isque dixit illi : « Frater tuus venit et occidit pater tuus vitulum saginatum, » quia salvum illum recepit. »

18 Indignatus est autem et nolebat introire. Pater ergo illius agressui cœpit rogare illum.

Le vieillard a compris le mal qui le possède ;
Il fait parler ses pleurs, il prie, il intercède.
« Non, non, lui dit Elam ; sans murmure toujours,
» Ma docile jeunesse a soigné vos vieux jours.
» Ces bras pendant vingt ans ont fécondé la terre,
» Et jamais d'un chevreau l'offrande volontaire
» N'a, pour payer des soins assidus et soumis,
» Dans un repas frugal rassemblé mes amis.
» A moi seul ici bas la fatigue et la peine !
» Mais qu'un fils trop aimé, de la plage lointaine,
» Lâche dissipateur des biens qu'il a reçus,
» Rapporte ici sa honte et ses projets déçus,
» Soudain dans les transports d'une joie unanime,
» Tombe, pour le fêter, la plus grasse victime. »
« — Mon fils, dit le vieillard, vous commandez ici ;
» Tout ce qui m'appartient vous appartient aussi.
» Ordonnez, disposez, d'avance je l'approuve.
» Mais laissez-moi fêter un fils que je retrouve.
» Loin des embrassements d'un père qui l'aimait,
» Du sommeil de la mort votre frère dormait ;
» Et voilà que, sensible à ma longue misère,
» Le Seigneur le réveille et l'amène à son père.
» Fugitif, égaré, mon fils était perdu :
» Mon Dieu, soyez béni, vous me l'avez rendu ! »

De l'amour paternel indulgente censure !
Ces mots d'un cœur jaloux ont guéri la blessure.
Il abjure aussitôt un coupable dessein ;
Pour y serrer son frère il présente son sein ;
Aux doux épanchements le couple s'abandonne,
Se tient longtemps serré, s'embrasse et se pardonne.
Nephtal, guéri dès-lors de ses goûts inconstants,
Retrouva les beaux jours de son premier printemps.
L'humble toit où jadis coulèrent tant de larmes,
Sans soupirs désormais, sans craintes, sans alarmes,

19 At ille respondens, dixit patri suo : « Ecce tot annis servio tibi et nunquam » mandatum tuum præterivi et nunquam dedisti mihi hædum ut cum amicis meis » epularer.

20 » Sed postquam filius tuus hic qui devoravit substantiam suam cum meretri- » cibus, venit, occidisti vitulum saginatum. »

21 At ipse dixit illi : « Fili, tu semper mecum es et omnia mea tua sunt.

22 « Epulari autem et gaudere oportebat quia frater tuus hic mortuus erat et re- » vixit : perierat et inventus est. »

Évang. S. Luc.

Dans sa fête éternelle et ses concerts pieux,
Redevint sur la terre une image des cieux.

Apologue divin! sublime parabole!
Douce leçon d'amour qui rassure et console!
Ainsi donc, ô mon Dieu! qui méprisa tes dons,
Peut retourner à toi, couvert de tes pardons.
Pénitent du matin ou de la dernière heure,
Il n'est plus criminel dès qu'il t'invoque et pleure.
Pour nous, faibles humains, ne l'oublions jamais;
La vertu, c'est l'effort, mais c'est aussi la paix!
L'arbitre de nos jours, clément dans sa justice,
Auprès de la révolte a placé le supplice.
Dans les lois du devoir pour mieux nous retenir,
Par nos déréglements il daigne nous punir.
Qu'infidèle à son culte et courbé vers la terre,
J'offre à des dieux impurs un encens adultère,
La honte et le remords, comme un sanglant vautour,
Se disputent mon cœur, qu'ils rongent tour-à-tour.
Le juste ne craint pas ces durs bourreaux de l'âme :
Epris du seul trésor qui l'attire et l'enflamme,
Il vit tranquille et pur, sous l'aile du Seigneur;
Dieu fit de l'innocence un temple du bonheur.

L'Assemblée remet au Bureau le soin de nommer un membre de la commission de météorologie, à la place de M. Aug. Durand.

Il est ensuite décidé que la Société aura une séance pendant la session du Conseil général. S'il y a lieu, le Bureau convoquera en outre les sociétaires pour le commencement du mois d'août.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. Berger, maître de pension, à Châteaudun; présenté par MM. Person et Merlet.

N. B. Nous publions, à la suite du compte-rendu de cette séance, le relevé des observations météorologiques pendant l'année 1862-63, qui ne nous était pas parvenu en temps utile pour paraître dans les premiers mois de l'année.

RELEVÉ des Observations faites à l'École normale primaire de Chartres pendant l'année météorologique 1862-1863.

MOIS.	BARO-MÈTRE.	THERMO MÈTRE.	HUMIDITÉ DE L'AIR.	CIEL PUR.	NUAGEUX.	COUVERT.	PLUIE.	GELÉE.	EAU TOMBÉE.	VENTS : N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Observations.
	mm	°							cent.									
Décembre.	751,90	5,30	93,0	»	20	11	12	7	4,40	1	»	2	4	5	8	3	8	
Janvier . .	746,83	4,47	90,7	1	21	9	17	8	6,07	»	3	1	4	6	11	2	4	
Février . .	756,84	4,66	84,4	14	10	4	4	»	1,09	5	7	2	1	3	7	1	2	14 gelées blanc.
Mars. . . .	747,11	6,67	82,3	6	21	4	6	15	11,85	8	2	1	2	3	5	1	9	Grêle et grésil.
Avril. . . .	749,04	11,30	75,8	7	20	3	11	1	5,95	10	3	1	1	»	7	1	7	Orage et grêle.
Mai	748,26	14,64	73,0	6	18	8	10	»	2,90	8	9	2	1	2	5	1	3	Orage et grêle.
Juin. . . .	747,32	17,78	70,7	7	20	3	14	»	6,14	3	3	»	1	2	12	1	8	2 orages.
Juillet. . .	751,49	19,82	63,4	11	19	1	4	»	2,67	2	14	1	2	1	6	1	4	
Août. . . .	748,28	20,34	67,0	5	24	2	9	»	3,28	1	2	»	1	1	15	4	7	Orage.
Septembre.	749,97	13,76	75,1	3	24	3	12	»	4,80	2	1	»	1	1	14	8	3	2 orages et grêle
Octobre . .	745,99	11,60	90,4	1	18	12	10	»	10,18	2	4	1	7	4	11	1	1	Orage.
Novembre.	751,60	6,91	92,4	5	14	10	11	1	5,08	1	5	1	4	4	10	»	5	8 gelées blanch.
Hiver . . .	751,856	3,810	89,36	15	51	24	33	15	11,56	6	10	5	9	14	26	6	14	
Printemps.	748,136	10,870	77,83	19	59	15	27	16	20,70	26	14	4	4	5	17	3	19	
Été.	749,030	19,313	67,03	23	63	6	27	0	12,09	6	19	1	4	4	33	6	19	
Automne .	749,186	10,756	89,30	9	56	25	33	1	20,06	5	10	2	12	9	35	9	9	
	mm 749,55	° 11,43	° 79,8	66	229	70	120	32	64,41	43	53	12	29	32	111	24	61	

SÉANCE DU 23 AOUT 1864.

Présidence de M. DENAIN.

La séance est ouverte à trois heures dans la grande salle du Conseil municipal, mise par M. le Maire de Chartres à la disposition de la Société. Plusieurs membres du Conseil général assistent à la réunion.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Président annonce que le Bureau a nommé M. Famin membre de la commission de météorologie à la place de M. Aug. Durand, décédé.

M. Merlet propose de nommer membre honoraire de la Société M. Ern. Clément, élève de rhétorique au collége de Chartres, qui a remporté le second prix d'histoire au concours académique et le cinquième accessit au concours national entre tous les lycées et colléges de France. — La proposition est adoptée.

M. Mauzaize rappelle à la Société que M. Morin, l'un de ses membres, a remporté une *mention honorable* au Concours des Antiquités nationales pour sa *Dissertation sur le Virgini parituræ :* il demande qu'on inscrive au Procès-Verbal ce succès obtenu par un des sociétaires. — Cette demande est aussitôt adoptée. Voici le texte du rapport de M. de Saulcy :

Immédiatement après le mémoire de M. Macé, nous plaçons la dissertation de M. Morin sur la légende *Virgini pariturœ*. C'est encore un opuscule, mais la question traitée par M. Morin ne réclamait pas un ouvrage plus étendu. Il s'agit en effet de savoir si, cent ans environ avant l'ère chrétienne, les druides, célébrant leurs mystères dans les solitudes de la Beauce, ont été visités par un messager divin, et si ces druides, subitement initiés aux dogmes les plus subtils de la religion future, ont érigé, sur le lieu même où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Chartres, un autel à la Vierge qui devait être mère, *Virgini pariturœ*. L'auteur du travail que l'Académie mentionne a fait justice d'une assertion qui doit rester dans le domaine de la légende pure.

Rapport par M. Famin sur l'emplacement le plus convenable pour la pose du buste de Collin-d'Harleville à Maintenon.

Messieurs,

Dans notre séance du mois dernier, M. le Président nous a donné communication d'une lettre de M. le maire de Maintenon et d'un plan relatif au monument à élever à la mémoire de Collin-d'Harleville.

Dans cette lettre, M. le Maire priait la Société de continuer à son œuvre sa bienveillante coopération, et nous demandait notre avis sur l'emplacement le plus convenable à l'érection du monument projeté.

Ce monument se compose du buste du poète élevé sur un socle, avec un soubassement utilisé comme fontaine publique.

A la suite de cette lecture, vous avez nommé une Commission, composée de MM. Piébourg, Moutonné et Famin, et vous l'avez chargée de vous présenter un rapport sur la question.

C'est ce que nous venons faire aujourd'hui.

Dans notre première réunion, nous avons examiné l'emplacement où on doit ériger le monument. C'est une place, ou pour mieux dire, un grand espace de forme très-irrégulière, à cheval sur la route impériale de Paris et terminé par l'entrée du château de M. le duc de Noailles.

Sur un des côtés de cette place se construit en ce moment le nouvel Hôtel-de-Ville de Maintenon, dont le rez-de-chaussée est formé de 4 arcades en grès, d'un bon style, qui ont été très-judicieusement conservées et utilisées par l'habile architecte chargé de cette construction.

Dans le plan annexé à la lettre, trois points sont proposés pour y placer le monument :

Les points A et B dans l'axe de l'Hôtel-de-Ville et vers le milieu de la place ; et un 3e le point C à l'angle de l'Hôtel-de-Ville et adossé à ce bâtiment.

Aucun de ces points ne nous a paru satisfaisant.

Nous avons tout d'abord écarté les points A et B où le monument est isolé ; en effet un buste, par sa nature comme par sa dimension, supporte difficilement l'isolement dans un grand espace qui le rapetisse d'une part, tandis qu'il ne peut d'ailleurs comme une statue offrir de tous côtés un aspect agréable.

Nous avons donc pensé que le buste adossé produirait un meilleur effet qu'isolé et perdu au milieu de la place.

Nous avons ensuite examiné le point C où le monument se trouve adossé au pilier d'angle de la mairie.

Nous nous serions étonnés de voir le buste relégué à l'angle du monument, tandis que la place d'honneur est au centre, et nous nous serions demandé pourquoi cette espèce d'exil, si la lettre du maire ne nous en eût donné la clef, en nous disant que le soubassement était réservé à une fontaine publique.

Là était la cause du mal. Les piliers du centre n'ayant qu'un mètre de largeur, tandis que le pilier d'angle a près d'un mètre 60 cent., on a été forcé d'aller chercher celui-ci à cause de la dimension à donner à la vasque.

La fontaine perdait le buste. Tel est, Messieurs, même en architecture, le résultat des liaisons dangereuses. L'accouplement de deux monuments si différents dans leur but offrira presque toujours, comme dans l'espèce, de graves inconvénients. Et malgré de nombreux exemples dont quelques-uns nous sont fournis par nos maîtres, nous croyons qu'une fontaine publique entraîne forcément un cortége peu en rapport avec la dignité d'un monument commémoratif.

Nous avons donc pensé qu'il serait de tous points préférable de débarrasser le monument de Collin-d'Harleville de son annexe, et que, libre alors, il irait tout naturellement se placer devant le pilier qui occupe le centre de la façade.

Pensant du reste qu'une visite des localités était indispensable, nous avons eu une seconde réunion à Maintenon avec M. le Maire : M. Sirodot, l'architecte du monument, a bien voulu se joindre à nous. Cette visite n'a fait que nous corroborer dans notre opinion et nous avons été très-heureux de voir que M. Sirodot partageait complètement nos idées, que M. le Maire a également approuvées.

Nous avons donc, Messieurs, été d'avis unanime :

1° Que le buste de Collin-d'Harleville devrait être isolé de la fontaine son annexe.

2° Que la vraie place du monument à élever à la mémoire de Collin-d'Harleville était au milieu de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Maintenon, son pays natal.

La Société adopte les conclusions de sa Commission.

Rapport par M. Person sur les cours publics faits à Chartres pendant les premiers mois de l'année 1864.

« Messieurs,

» L'institution des sociétés académiques dans les provinces répond à plusieurs sortes d'intérêts et de besoins.

» Il s'agit d'abord, pour les hommes compétents et éclairés qui les composent, de trouver, dans le commerce des idées, un exercice capable d'entretenir parmi eux le goût des travaux d'esprit, et de s'occuper, dans des foyers intellectuels qui tendent à devenir de plus en plus nombreux, de tout ce qui a rapport à la culture des sciences, des arts et des lettres françaises.

» Mais à ce but particulier et pour ainsi dire privé de l'institution des sociétés académiques, s'est joint bientôt un objet d'utilité publique, plus large et plus étendu.

» Ainsi, dans l'ordre de l'archéologie et de l'histoire, les travaux ont reçu une direction commune, et chaque société doit

apporter désormais à la grande étude ouverte sur le passé de la France, le tribut des faits locaux auxquels une place utile appartient dans le vaste ensemble des documents recueillis.

» Ainsi encore, dans l'ordre des observations et des investigations scientifiques, la recherche expérimentale, faite sur les différents points où on étudie, où on enseigne, doit venir à son tour apporter ses solutions particulières à cette grande élaboration des questions générales qui préoccupent à si juste titre le monde savant.

» Tel est le rôle actuel des sociétés académiques, et je n'ai pas besoin de dire ici le prix attaché à leur coopération par les comités institués près du Ministre de l'Instruction publique, ni la valeur prise, lors des deux sessions du Congrès des sociétés savantes, par le travail de la province, même en regard du travail parisien.

» Mais, là ne se borne pas ce qu'on doit attendre des sociétés savantes; elles ont encore une autre raison d'être que celle d'exister pour elles-mêmes, ou pour les rapports qui les rattachent les unes aux autres dans les intérêts supérieurs de la science et de l'art.

» Elles ont surtout à vulgariser autour d'elles certaines connaissances d'économie et d'éducation publiques, à répandre certains éléments de progrès moral et intellectuel qu'il importe d'introduire plus largement dans les populations, si désireuses à leur tour et si dignes de savoir.

» Il faut donc actuellement qu'elles prêtent leurs bienveillants auspices à des enseignements, dont l'utilité et l'opportunité n'ont pas besoin d'être démontrées. C'est pour elles plus qu'une chose bonne à faire, c'est pour ainsi dire un devoir à remplir.

» Aussi, quand M. le Ministre de l'Instruction publique les convie lui-même à prendre cette œuvre d'enseignement et d'initiation pour nouveau but de leurs travaux, il n'y a plus à s'occuper que des moyens à employer pour donner satisfaction à des vues si généreuses, comme à des besoins si pressants.

» Mais vous n'avez pas attendu, Messieurs, que cette impulsion fût donnée à toutes les sociétés savantes. Vous avez pris depuis quelques années déjà l'initiative de vulgarisations littéraires et scientifiques qui ont produit leurs résultats; vous vous proposez d'organiser, cette année, sur de plus larges bases d'autres enseignements encore; et c'est pour nous mettre à

même de délibérer sur les mesures à prendre à ce sujet, que notre Bureau m'a chargé de vous présenter dans cette séance le résumé sommaire de ce qui a été fait, de ce qui a été obtenu, dans les essais déjà tentés.

» Trois sortes de conférences ont été organisées depuis 1860 sous les auspices de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

» M. Merlet avait pris pour objet de ses leçons les écrivains chartrains et leurs œuvres, depuis les premiers âges de notre histoire, jusqu'aux temps modernes.

» Rien n'est plus digne d'attention et d'intérêt que ce tableau littéraire et historique, rapportant l'écrit à la circonstance qui l'a produit, et suivant les développements successifs de la langue, dans les œuvres qui ont fait prendre au pays chartrain une part si importante dans la littérature religieuse des premiers temps et du moyen-âge, et qui lui ont assuré un rang distingué dans les œuvres sérieuses ou légères de l'esprit français pendant l'âge moderne.

» Malheureusement, le cours de M. Merlet n'était pas écrit; c'était une causerie, une lecture, comme on dit aujourd'hui; et il y aurait certainement à demander que notre savant collègue enrichît nos bulletins de la publication de cette fine et pittoresque étude, dont il avait réuni avec tant de soin les nombreux et riches éléments.

» Dès 1860 et 1861, un autre de nos collègues avait préludé aux leçons d'un cours de chimie expérimentale par des conférences préalables d'introduction, et en 1862, il entrait en matière par l'étude des métalloïdes et des métaux, pendant que M. Barois commençait de son côté la série des leçons de physique qu'il allait successivement consacrer à la pesanteur, à la chaleur et à l'électricité.

» Les deux honorables professeurs ne s'adressaient pas seulement alors à un auditoire déjà lettré et savant, mais à des jeunes gens, à des ouvriers n'ayant encore aucune culture scientifique, mais ayant besoin de connaître, et les substances avec les lois de leurs combinaisons, et les propriétés des corps, avec la manière suivant laquelle agissent sur chacun d'eux les différents agents de la nature.

» Il fallait, à l'aide de démonstrations mises à la portée de tous, à l'aide d'expériences et d'applications surtout, donner à la jeunesse studieuse les connaissances professionnelles, que

chacun était avide de posséder et je n'ai pas besoin de dire avec quelle autorité scientifique et avec quel talent ce résultat a été obtenu.

» J'en veux pourtant citer comme preuve, ces compositions rédigées pour le concours de fin d'année, et dans lesquelles de jeunes auditeurs ont traité des questions de chimie, de physique, avec une si remarquable intelligence de la loi et de l'application.

» Je ne ferai pas ici le programme détaillé de ces cours de 1862, et de 1863.

» Il suffit que je les aie caractérisés par des indications générales et que j'en aie fait comprendre le but et la portée pratique.

» Vous êtes donc entrés, Messieurs, dans la voie ouverte par le Gouvernement et par M. le Ministre de l'Instruction publique. Il vous reste à vous y avancer, à vous y développer davantage encore; mais avant de le faire vous avez aujourd'hui à revenir sur le passé, et, par une délibération que vous n'avez pas prise encore, à témoigner aux professeurs qui ont occupé si brillamment vos chaires, le sympathique intérêt mérité par leur dévouement.

» Vous avez surtout à donner à votre Bureau la mission qu'il sollicite d'appeler l'attention de M. le Ministre de l'Instruction publique, sur ces services rendus à la science avec un savoir égal au désintéressement et au zèle, par une coopération où S. Ex. ne sera pas étonnée d'ailleurs de rencontrer celle de l'un des fonctionnaires les plus méritants et les plus dignes du collége de Chartres.

» Et quand, après avoir acquitté cette dette, la Société d'Archéologie s'occupera bientôt de l'avenir à donner aux nouveaux enseignements qui devront émaner d'elle, elle se demandera si ces grandes séances de démonstrations expérimentales par lesquelles se sont terminés les cours; si ces solennités scientifiques que Chartres n'a plus à envier à Paris ne se renouvelleront pas ?

» Actuellement que l'expérience est désormais acquise dans la manœuvre des beaux et puissants instruments dont la ressource est assurée aux professeurs, la Société verra s'il n'est pas convenable et conforme au titre départemental qu'elle porte, que ces solennités aient successivement lieu dans les différentes villes d'Eure-et-Loir où son action doit aussi se faire sentir.

» Vous délibérerez bientôt sur toutes ces choses, Messieurs, et en complétant le système des connaissances que vous avez à répandre autour de vous, vous ajouterez encore aux titres que vous ont acquis vos travaux dans le monde savant; en même temps que vous acquerrez de nouveaux droits à la reconnaissance des populations parmi lesquelles vous aurez porté le désir du savoir, et le goût si moralisateur des études nécessaires pour l'acquérir. »

A la suite de ce rapport, des remerciments sont votés à MM. Salmon et Barois, professeurs pendant l'année 1864.

Lecture par M. Merlet d'une *Notice sur la Baronnie de Châteauneuf.* — M. Merlet fait connaître qu'il a rédigé cette notice pour le Concours de 1864 entre les sociétés savantes : il demande que la Société veuille bien l'autoriser à l'envoyer en son nom au Ministère. — Adopté.

Légendaires et sermonnaires du XIVe siècle, par M. Lecocq. — Renvoi à la commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membre honoraire :

M. Clément (Ernest), élève de philosophie, au collége de Chartres.

Membres titulaires :

MM. Brosseron, instituteur, à Méréglise; présenté par MM. Person et Garnier.

Lasnier, notaire, à Brou; présenté par MM. Garnier et Merlet.

De Montluisant, commandant d'artillerie, à Paris; présenté par MM. Al. de Saint-Laumer et Lecocq.

Le comte de Lévis-Mirepoix, à Montigny-le-Gannelon; présenté par MM. le comte de Réviers-Mauny et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Dreux. Ses antiquités, par Eustache de Rotrou. Dreux, Lacroix, 1864, in-12. (Don de M. l'abbé Vilbert).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 44. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXVII. (Envoi de la Société.)

Revue artistique et littéraire, livr. des 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1864. (Envoi du Comité central des Artistes.)

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1864.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à l'Assemblée de la perte de M. Lemray, l'un de ses membres.

En déposant des volumes envoyés par le Ministère de l'Instruction publique, il signale, parmi les Mémoires lus à la Sorbonne au mois de mars dernier, un article de M. de la Saulsaye sur le lieu de l'assemblée annuelle des Druides. César, on le sait, se sert à ce propos du terme un peu vague, *in finibus Carnutum;* jusqu'ici on avait appliqué cette expression soit à Chartres, soit à Alluyes, soit aux environs de Dreux; M. de la Saulsaye croit pouvoir reculer ce centre de la nation gauloise jusqu'aux frontières du Berry : M. de Saint-Laumer engage les Sociétaires à étudier cette question, afin de réfuter, s'il y a lieu, M. de la Saulsaye, et de rendre au pays Carnute un de ses titres de gloire.

Rapport par M. Merlet, au nom du Bureau et de la Commission des cours publics, sur l'établissement à Chartres de cours publics pendant l'hiver 1864-1865. — Dans la pensée du Bureau et de la Commission, les cours ou entretiens comprendraient :

l'archéologie, la littérature, la physique, la chimie et peut-être l'industrie appliquée; ils commenceraient vers le 20 novembre pour se terminer à la fin de mars. Le Bureau et la Commission consultent l'Assemblée, d'abord sur l'établissement de ces cours, puis sur les questions de savoir si les dames y seront admises et si l'on ouvrira une souscription destinée à couvrir les premiers frais. — Après une assez longue discussion, il est résolu : 1° que la Société Archéologique prendra sous son patronage des cours ou entretiens qui auront lieu à Chartres pendant l'hiver 1864-1865; 2° que le programme de ces cours sera ultérieurement déterminé par les professeurs eux-mêmes qui voudront bien se charger de les enseigner; 3° que les dames y seront admises; 4° qu'une demande de souscription sera adressée au Conseil municipal de Chartres, et qu'en outre on fera circuler dans la ville une liste de souscription particulière et facultative.

Sur la proposition de M. Lecocq, M. Chasles (Michel) est nommé président honoraire, et M. Desnoyers, membre honoraire de la Société.

Le même membre dépose une seconde proposition ainsi conçue :

« Fréquemment nous voyons se produire à nos séances des propositions en tous genres, lesquelles sont souvent décidées instantanément. Dans le nombre il s'en rencontre parfois qui ne devraient être résolues qu'après un mûr examen ou un renvoi à une commission spéciale.

» Nous proposerons de décider qu'à l'avenir aucune proposition ne soit résolue dans la séance où elle aura été produite; qu'elle soit toujours insérée sur le Bulletin mensuel de convocation de la séance suivante, dans laquelle elle devra être discutée et délibérée.

» Il sera fait exception seulement pour les propositions présentées par le Bureau de la Société, à l'unanimité et par lui déclarées urgentes. »

Un membre demande l'ordre du jour; un autre dépose l'amendement suivant : « Chaque fois qu'une proposition sera » faite à la Société, il ne sera statué, séance tenante, qu'autant » que l'Assemblée jugera la proposition de nature à ne pas être » renvoyée à une Commission spéciale. » L'ordre du jour est

d'abord mis aux voix et rejeté : l'amendement au contraire est adopté.

Rapport par M. Lecocq sur les peintures murales découvertes à Meslay-le-Grenet.

Dans les premiers jours d'octobre 1864, M. Bezard, desservant de la paroisse de Meslay-le-Grenet (Eure-et-Loir), en faisant opérer le grattage d'anciens badigeons qui recouvraient les murs intérieurs de son église, mit à découvert, sur la majeure partie des parois, une suite de sujets anciennement peints à fresque. En ayan treçu avis, le 4 octobre, par l'entremise de l'un de nos collègues, M. Ch. Besnard, qui m'invitait, de la part de M. Bezard, à vouloir bien le renseigner sur la valeur archéologique et les motifs des sujets mis à découvert, d'après les quelques détails qu'on me fournit, je fus porté à croire que ces peintures devaient représenter une *Danse macabre*, sujet qu'on retrouve si rarement aujourd'hui, et pourtant si souvent reproduit aux XVe et XVIe siècles. Je pris soin d'en informer MM. de Saint-Laumer et Famin, président et vice-président de notre Société, et il fut décidé qu'on se transporterait sans différer dans l'église de Meslay-le-Grenet, pour y examiner ces peintures et en constater la valeur artistique.

En effet, une portion de la nef était grattée et laissait apercevoir sur le mur méridional quelques groupes d'une *Danse macabre* ou *Triomphe de la Mort*, dont les personnages portent 1 m. 40 cent. de hauteur. Au bas de chacun de ces groupes se lisent difficilement des huitains rimés en vers français.

Lors de ce premier voyage, le travail se continuait vers le sanctuaire, et, sept jours après, nous y étant transportés de nouveau, en compagnie de notre collègue, M. Camille Marcille, nous trouvâmes terminé le grattage du badigeon du chœur, qui laissait ainsi apercevoir trois sujets relatifs à la Passion de Jésus-Christ : *Jésus en croix*, *Jésus descendu de la croix*, et peut-être *Jésus au tombeau*.

Ces peintures semblent avoir été exécutées à la fin du XVe siècle. Ces groupes sont d'une bonne exécution, malgré leur naïveté d'expression et l'archaïsme des lignes.

Chacun sait que les fresques du XIIIe au XVIe siècle sont excessivement rares. Nous ne connaissons en France que quatre endroits où se rencontrent des fragments plus ou moins complets de la *Danse macabre*. L'ensemble des peintures de Meslay-le-Grenet forme un développement total de 22 mètres de longueur et de 90 mètres environ de superficie.

M. le Ministre-d'Etat, informé par une lettre de cette découverte, en a donné avis à M. le Ministre de la Justice et des Cultes afin d'en obtenir la conservation.

Quelle doit être la mission à remplir en cette occasion par la *Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, pour la restauration et la conservation de ces peintures murales ? Première question à décider.

La reproduction de ces fresques ne devrait-elle pas avoir lieu ? Déjà le Gouvernement a fait dessiner et publier les fresques des *Cryptes de Notre-Dame de Chartres* et celles de l'*abbaye de Saint-Savin*. La Société Archéologique de l'Orléanais a livré à la publicité celles de l'*église de Montoire* (Loir-et-Cher). Telle est la seconde question qu'il s'agit de résoudre.

L'heure avancée de la séance fait remettre à une réunion suivante la discussion de ce rapport.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Président honoraire :

M. Chasles (Michel), membre de l'Institut, à Paris.

Membre honoraire :

M. Desnoyers, membre de l'Institut, à Paris.

Membres titulaires :

MM. Le marquis de Vougny de Boquestant, au Boullay-Thierry; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Leviez, sous-directeur du Crédit foncier, à Paris; présenté par MM. Leviez-Huet et Levassor.

Blay, instituteur, à Pontgouin; présenté par MM. Person et Petrot-Garnier.

Mauger (Adrien), maître de pension, à Chartres; présenté par MM. Denain et Garnier.

L'abbé Vivier, vicaire, à Dreux; présenté par MM. l'abbé Fauchereau et l'abbé Pouclée.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Revue artistique et littéraire, livr. des 1er et 15 septembre, 1er et 15 octobre, et 1er novembre 1864. (Envoi du Comité central des Artistes.)

Bulletin de la Société Archéologique de Sens, t. VIII. Sens, Duchemin, 1863, in-8o. (Envoi de la Société.)

Conseil général d'Eure-et-Loir, session de 1864. Chartres, Garnier, 1864, in-8o.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXVII; *Bulletin* de la même Société, 1er trimestre de 1864. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. VIII, 3e et 4e livr. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, no 45. (Envoi de la Société.)

Nous publions, à la suite de cette séance, le discours prononcé à l'ouverture des Cours publics, le 29 octobre 1864, par M. de Saint-Laumer, président de la Société Archéologique.

« Messieurs,

» M. Barois veut bien me céder quelques instants la parole pour vous expliquer, au moment où nous recommençons les cours publics, ce que nous désirons pouvoir faire cette année et ce que nous ferons, si vous voulez bien nous y aider, en répondant à notre appel avec autant d'assiduité que par le passé.

» Lorsqu'il y a cinq ans, les Sociétés d'Archéologie et d'Horticulture se sont réunies pour organiser à Chartres des cours publics, c'était à titre d'essai ; nous voudrions pouvoir aujourd'hui entrer dans une nouvelle période et changer en une institution sûre et durable ces essais des premières années.

» Nous savons maintenant que nous pouvons compter sur des auditeurs nombreux ; que dans notre ville même, nous trouverons des professeurs habiles et dévoués, et qu'en outre (nous en avons fait l'expérience), les savants les plus illustres viendront à nous lorsque nous leur ferons appel. — Si cette tentative des Sociétés d'Archéologie et d'Horticulture pour organiser des cours publics dans la ville de Chartres a pu d'abord paraître téméraire à quelques-uns, nous pouvons du moins affirmer aujourd'hui qu'elles marchaient dans la bonne voie, puisque le Gouvernement lui-même, par une circulaire récente, provoque leur concours.

» Pour moi, Messieurs, s'il m'est permis de donner ici mon opinion personnelle, je n'ai jamais douté du succès. Il était la conséquence obligée des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Qu'ils fussent entrepris par nos Sociétés d'Archéologie et d'Horticulture, ou que l'initiative vînt d'ailleurs, les cours publics devaient réussir dans notre ville. Chartres, chef-lieu de département et placé à deux heures de Paris, ne pouvait s'isoler au milieu du mouvement qui porte les sciences et les arts à se vulgariser de plus en plus et à devenir la base des industries, même les plus modestes.

» Vous le savez tous ; c'est à cette union intime de la science et des arts avec l'industrie dans Paris et dans nos grandes villes que nous avons dû notre prééminence aux expositions internationales ; aussi, la principale préoccupation des étrangers est-elle de multiplier chez, eux avec une activité extrême, les écoles de dessin et les musées de toute nature. — Mais je me hâte d'abandonner ces considérations peut-être trop ambitieuses. — Disons que, sans avoir la prétention de lutter avec Paris et les grands centres de population, nous devons chercher à les suivre dans la mesure de nos forces, ou tout au moins imiter ce qui se fait dans des villes d'une importance souvent moindre que la nôtre. Il y va de notre honneur et je puis ajouter aussi de notre intérêt. Il y a intérêt pour l'ouvrier à rendre son coup-d'œil plus sûr, sa main plus souple par l'étude du dessin ; quelques notions de science le mettront plus à portée de comprendre son travail. Quant à l'homme de loisir, il ne lui est plus permis, alors que tout progresse avec tant de rapidité, de rester en dehors du mouvement général, car la punition ne se ferait pas longtemps attendre et il se verrait sous peu d'années semblable à ce voyageur qui en pays étranger ne comprend aucun mot de la langue qui se parle autour de lui.

» D'ailleurs la tradition ne nous oblige-t-elle pas à prendre rang parmi les centres d'activité ! Nous possédons des monuments admirables ; des bibliothèques et des archives exceptionnellement riches en documents de tous genres ; de belles collections publiques et particulières ; et jadis Chartres était citée comme l'une des villes où l'ouvrier faisant son tour de France traditionnel devait s'arrêter de préférence pour se perfectionner dans certaines industries. Comme habitants du chef-lieu d'un département, nous devons donner l'exemple, et, croyez-moi, les

moyens d'y parvenir ne nous manquent pas ; vous seriez peut-être surpris si je venais vous lire ici la longue liste de ceux d'entre nous qui s'occupent de littérature , de science ou d'art — mais pour la plupart dans l'isolement et chacun pour soi — condition mauvaise qui prive de l'appoint qu'apporte toujours l'émulation et nous empêche de produire un effet proportionné aux moyens dont nous pourrions disposer.

» Vous me pardonnerez ces digressions : si je m'y suis laissé entraîner, c'est parce que j'ai une foi entière dans la valeur de nos ressources. Il me semble qu'un peu plus de confiance en nous-mêmes nous rendra plus forts, et, ce qui me le fait croire , c'est que toutes les fois que nous avons entrepris quelque chose nous y avons réussi , souvent même au-delà de nos espérances.

» Les cours publics vont donc recommencer. Nous essaierons cette année d'ajouter aux leçons de physique et de chimie quelques entretiens sur la littérature , l'archéologie et aussi sur la taille des arbres fruitiers. — Plus souvent que par le passé nous solliciterons la venue à Chartres d'illustrations scientifiques ou littéraires de Paris. — L'empressement, avec lequel a été remplie la vaste enceinte mise si généreusement à notre disposition par l'Administration Municipale pour les brillantes expériences de M. Lissajous, nous prouve qu'en agissant ainsi nous irons au-devant de vos désirs.

» Messieurs , je ne puis terminer sans exprimer ici nos sentiments de reconnaissance envers M. le Ministre de l'Instruction publique et son représentant à Chartres pour les témoignages d'intérêt qu'ils ont bien voulu donner à notre enseignement. — Nous devons aussi des remerciments à M. le Maire , qui , prévoyant nos progrès de cette année , nous donne une salle plus grande et mieux appropriée à nos besoins. — N'oublions pas non plus , dans l'expression de notre gratitude , les professeurs si dévoués à leur œuvre , dont la seule récompense a consisté dans l'espoir d'avoir contribué au développement intellectuel de leur pays. J'ai la certitude que, par votre empressement à suivre leurs leçons, vous voudrez leur assurer cette satisfaction que nous leur devons et qu'ils ont si bien méritée. »

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

Présidence de M. Al. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Amy, l'un de ses membres.

Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant à la Société de vouloir bien lui adresser la liste des ouvrages qu'elle jugerait le plus propres à être distribués aux bibliothèques scolaires du département. — Renvoi de cette affaire à une Commission de six membres [1] qui en écrira directement à M. le Ministre.

Autre lettre du même Ministre, annonçant que la distribution des récompenses aux Sociétés savantes aura lieu dans les premiers jours d'avril 1865. Invitation aux membres qui auraient l'intention de faire des lectures dans les séances qui précèderont cette réunion générale de déposer leurs manuscrits avant le 1er mars 1865, dernier délai, et de restreindre à vingt minutes la durée de leurs lectures.

Lettre de M. Louvrier de Lajolais, transmettant des renseignements sur Bernard Jumentier, né à Lèves le 24 mai 1749, décédé à Saint-Quentin le 17 décembre 1829, ancien maître de chapelle du Chapitre de Saint-Quentin, compositeur de musique, etc. — Renvoyé à M. Lecocq qui fera une notice complète sur Jumentier.

Communication de M. Lamy, au sujet de découvertes d'objets celtiques entre l'aqueduc de Maintenon et le hameau de la Folie. M. Lamy demande qu'une allocation soit votée par la Société, pour faire faire des fouilles, auprès du dolmen, en face le camp romain, et aussi le long de la rivière. On a trouvé dans ces champs une grande quantité d'ossements.

M. Potier, secrétaire de M. de la Grangerie, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, venu de Paris pour examiner cette

[1] MM. Denain, Person, Petrot-Garnier, Lecocq, de Mianville et Merlet.

découverte et présent à la séance, déclare que ces silex sont tout-à-fait pareils à ceux découverts au Grand-Pressigny, dans les grottes de Bruniquel (Aveyron), à Saint-Acheul et dans les Pyrénées. Il y reconnaît des fragments de lances brisées, de fers de javelots, de haches, etc., appartenant à l'époque antédiluvienne, suivant M. Boucher de Perthes.

L'assemblée met à la disposition de M. Lamy une somme de 50 francs pour faire commencer les fouilles, avec autorisation d'augmenter ce crédit si les résultats sont satisfaisants. On nommera une Commission de cinq membres [1] pour surveiller ces travaux.

Remerciments à M. Rivière, instituteur à Prunay-le-Gillon, pour livres par lui offerts à la Société.

Lettre de M. le Ministre des Cultes à M. le Préfet touchant les fresques découvertes dans l'église de Meslay-le-Grenet. M. le Ministre demande quelle suite a été donnée à cette découverte et prie de lui envoyer un rapport à ce sujet. — On transmettra à M. le Préfet la note fournie par M. Lecocq [2].

M. de Saint-Laumer propose de nommer dans le sein de la Société un comité consultatif auquel pourraient s'adresser les curés et desservants pour la restauration de leurs églises. — Le principe est adopté; on nommera une Commission de cinq membres [3] chargée d'examiner cette proposition.

Dépenses de toilette d'une grande dame au XVIIIe siècle, lecture par M. Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Lorin, peintre-verrier, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Gilbert, professeur de dessin, à Chartres; présenté par MM. de Saint-Laumer et Merlet.

[1] MM. Lamy, le duc de Noailles, Bonnard, Petit-Mangin et Merlet.

[2] Voir *Procès-verbaux*, t. III, p. 97.

[3] MM. Famin, Letartre, Merlet, l'abbé Olivier et l'abbé Pouclée.

MM. Delfau de Belfort, sous-préfet, à Châteaudun; présenté par MM. de Saint-Laumer et Merlet.

De Possesse, à Bouthonvilliers; présenté par MM. de Saint-Laumer et Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Pierres celtiques, trouvées à Maintenon. (Don de M. Lamy.)

Notions élémentaires sur l'endiguement des torrents. Valence, Marc-Aurel, 1859, in-8o. (Don de M. de Montluisant.)

Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France, 2e trim. de 1864. (Envoi de la Société.)

Revue artistique et littéraire, livr. du 15 nov. et du 1er déc. 1864. (Envoi du Comité central des Artistes.)

Rapport sur le concours des Antiquités de la France, par M. B. Hauréau. (Don de M. Mauzaize.)

Adresse sur la divinité de la religion chrétienne, par Tabourier. Chartres, Durand-Letellier, an V. (Don de M. Rivière.)

SÉANCE DU 8 JANVIER 1865.

Présidence de M. de Saint-Laumer.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Trésorier présente à l'assemblée le compte-rendu des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1864.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat actif de l'exercice précédent	3,090 fr.	84 c.
Cotisations.	2,710	»
Subvention du Conseil général	500	»
A reporter. . . .	6,300	84

Report. . . .	6,300 fr.	84 c.
Vente de plans de Chartres et de Dreux . . .	21	»
Vente de bulletins	182	»
Diplôme	2	»
Total des recettes ordinaires. . .	6,505	84

RECETTE EXTRAORDINAIRE.

Souscription du Ministère pour le *Cartulaire* .	660	»
Total des recettes. . .	7,165	84

DÉPENSES ORDINAIRES.

Impression des Bulletins	1,357 fr.	» c.
Gravures	337	50
Dépenses diverses	129	50
Abonnement au *Bulletin monumental.* . . .	15	»
Appariteur de la Société	150	»
Souscription au monument de Collin-d'Harleville	100	»
Fouilles de Maintenon	20	»
Total des dépenses ordinaires. . .	2,109	»

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.

Impression du *Cartulaire*.	1,120	»
Total des dépenses. . .	3,229	»

BALANCE	Recettes. .	7,164 fr.	84 c.
	Dépenses . .	3,229	»
		3,935	84

Ce compte est approuvé.

M. le Président donne ensuite connaissance du projet de budget pour 1865.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat actif du précédent exercice	4,000 fr.	» c.
Cotisations, 280 souscriptions à 10 fr. . . .	2,800	»
Subvention du Département	500	»
— de l'État	300	»
Vente de Bulletins	100	»
Intérêts des fonds placés	100	»
Total des recettes ordinaires. . .	7,800	»

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Vente du *Cartulaire*. — Ministère	990	»
— M. le duc de Luynes .	360	»
Total des recettes. . .	9,150	»

DÉPENSES ORDINAIRES.

Procès-Verbaux et Mémoires.	1,200 fr.	» c.
Dessins et gravures.	500	»
Abonnements divers	50	»
Reliures	50	»
Fouilles.	200	»
Météorologie (y compris impressions et abonnement au *Bulletin Météorologique*)	200	»
Subvention aux cours publics	300	»
Séances générales et dépenses diverses . . .	300	»
Frais de recouvrement.	40	»
Appariteur.	150	»
Total des dépenses ordinaires . .	2,990	»

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.

Impression du *Cartulaire*	1,800	»
Total des dépenses. . .	4,790	»

BALANCE	Recettes . .	9,150 fr.	» c.
	Dépenses .	4,790	»
		4,360	»

Avant l'adoption définitive de ce projet, M. Merlet demande qu'on ouvre un crédit supplémentaire de 300 fr. pour faire frapper, au nom de la Société, des médailles en argent destinées à être offertes aux personnes que la Société voudrait honorer de ce présent. Interpellé sur les cas où, dans sa pensée, ces médailles pourraient être données, l'auteur de la proposition cite, comme exemple, les professeurs qui de Paris veulent bien venir à Chartres faire des entretiens publics. Il dit aussi qu'il est une seconde proposition qu'il avait l'intention de formuler plus tard, mais qui trouvera sa place naturelle en cette occasion : ce serait de fonder, au nom de la Société, un prix destiné à récompenser l'élève de rhétorique qui remporterait au collège de Chartres le premier prix d'histoire. Ce prix serait une des médailles frappées par les soins de la Société.

Après une demande d'ajournement qui est écartée par l'assemblée, la première proposition est votée et les 300 francs sont inscrits au budget. Quant à la seconde proposition, elle est également prise en considération. Plusieurs membres proposent que le prix de la Société consiste en livres plutôt qu'en une médaille. M. Merlet persiste dans sa demande de donner plutôt une médaille à l'heureux lauréat, et, après diverses explications, la Société vote la fondation d'un prix pour l'élève qui remportera chaque année au collège de Chartres le premier prix d'histoire en rhétorique. Ce prix consistera en une médaille d'argent. Expédition de la présente délibération sera transmise à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, en le priant de vouloir bien approuver la décision prise par la Société.

Le projet de budget est ensuite adopté, avec l'adjonction des 300 fr. votés par l'assemblée pour la création de médailles.

M. le Président fait connaître à l'assemblée l'établissement à Châteaudun d'une association archéologique. Il espère que cette nouvelle fondation ne fera que resserrer les liens qui unissent déjà Chartres à Châteaudun.

Il propose ensuite à l'assemblée de nommer un conservateur spécial pour le musée de la Société ; il fait ressortir les avanta-

ges qui pourraient résulter de cette nomination pour l'accroissement des richesses archéologiques de ce musée naissant. La proposition est prise en considération, et, sur l'initiative du Bureau, M. Ph. Bellier de la Chavignerie est nommé conservateur du musée de la Société Archéologique.

Rapport par M. Merlet sur les fresques de Meslay-le-Grenet.

« Messieurs,

» Ainsi qu'il vous en a été donné connaissance dans notre dernière séance, à la suite de la communication adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique par notre honorable président, S. Exc. le Ministre des Cultes a écrit à M. le Préfet pour lui demander un rapport sur les peintures murales de Meslay-le-Grenet et sur les moyens les plus propres pour en assurer la conservation. M. le Préfet a chargé notre confrère, M. Camille Marcille, de lui rendre compte de cette découverte, et, voulant juger par lui-même de l'état de ces peintures, il s'est rendu avec M. Marcille à Meslay-le-Grenet en me demandant de les accompagner. C'est le résultat de cette visite que j'ai l'honneur de vous communiquer. Ce sera peut-être le dernier mot sur cette découverte dont on vous a déjà plus d'une fois entretenus.

» Comme vous vous le rappelez sans doute, c'est à droite, sur la partie latérale du mur qui s'étend de la porte d'entrée au maître autel, que se distinguent encore plusieurs groupes représentant quelques scènes de la *Danse Macabre*. La ronde funèbre commence au haut de la nef, et sa conservation dans cette partie est assez intacte pour qu'on puisse non seulement suivre le contour et distinguer la couleur, mais encore lire sans interruption les différents versets placés au-dessous de chaque groupe. Plus on s'avance vers l'extrémité de l'église, plus les signes s'effacent, plus les couleurs se confondent avec le ton de la muraille, et les figures mêmes disparaissent tellement qu'il serait impossible de les rétablir si la composition était une œuvre originale. Mais nous avons reconnu que les peintures de Meslay-le-Grenet étaient la reproduction fidèle des gravures de la *Grande Danse Macabre* de 1486, dont l'édition de Jehan Lecoq (Troyes, 1539) était la copie et qui fut copiée à son tour par Garnier, de Troyes, en 1641.

» A l'aide de ces anciennes gravures, rien de plus facile que

de reconstituer l'œuvre de Meslay-le-Grenet, peinture et écriture, c'est ce que nous allons tâcher de faire en quelques mots.

» Mais d'abord déterminons, approximativement au moins, l'âge de ces fresques. Nous avons pour cela un criterium infaillible, la forme des lettres encore parfaitement distincte. A dix années près, nous affirmerions que les peintures de Meslay sont contemporaines de la publication de 1486, et nous fixerions à l'année 1490, en nombre rond, leur exécution. La *Grande Danse Macabre* a dû avoir, lors de son apparition, un immense succès de popularité, et ce fut très-probablement pour complaire au goût du moment que le curé de Meslay [1] ou le Chapitre de Chartres, seigneur de la paroisse, firent peindre dans l'église de Saint-Orien la lugubre légende dont chacun répétait les terribles couplets.

» Ceci dit, passons à l'examen de l'œuvre. Il y a deux sujets bien distincts : dans la partie supérieure, *la Légende des trois morts et des trois vifs* ; dans le bas, *la Danse Macabre* proprement dite.

» Dans le haut, le premier tableau figure un cimetière ; la Mort sort d'un cercueil entr'ouvert, tenant sous son bras une bière couverte d'une large croix. Au-dessous, on lit ce quatrain que nous n'avons trouvé imprimé nulle part :

Un tems vendra que cognoistra
Le bien et mal que fait aura.
Or Dieu qui vous fait cognoistra ;
En bref temps tous nous jugera.

» Le second tableau devait sans doute représenter une croix, puis trois morts sous des arbres ; et enfin dans une grotte un ermite égrenant son chapelet. Au-dessous est un quatrain qu'il est impossible de déchiffrer et que nous ne retrouvons pas dans les imprimés. Mais, au lieu de ce quatrain, permettez-moi de vous citer quelques vers de l'ancienne légende des *Trois Morts et des Trois Vifs* ; ils serviront de commentaire à ce tableau et nous amèneront au groupe suivant. C'est l'ermite qui raconte sa vision :

[1] Meslay ne prit le surnom de Grenet que vers le milieu du XVIe siècle.

De trois corps mors m'est l'apparition
Venue icy, avecques leurs suaires,
Pareillement leurs terribles viaires
Deffigurés et leurs corps descouverts,
Les trous des yeux et du nes ouvers,
Les os tous secz; jambes, bras, pieds et mains
Tous démangiés et partuisés de vers.

. . . . . .

De l'autre part sont venus vis à vis
Sur trois chevaux trois biaux hommes vis.

. . . . . .

Les mors aux vis, les vis aux mors parlèrent,
Et aux vivens les trois morts révellèrent
De mort les grans et terribles assaulx,
Et tellement les vivens espoentèrent
Que à bien petit que tous ne trébuchèrent
A la terre de dessus leurs chevaulx.
L'ung laissa chiens et l'autre ses oyseaulx,
En requérant à Dieu grâce et mercy,
Que requérir nous lui devons aussi.

» On distingue, en effet, encore plusieurs parties du troisième groupe, les chevaux, les seigneurs avec leur faucon sur le poing, et des arbres et branches fantastiques, embellissement obligé du paysage.

Tels sont les sujets figurés dans la partie supérieure ; les proportions sont plus grandes que dans le bas à cause de la plus grande élévation.

La vraie *Danse Macabre* commence donc dans la partie inférieure. C'est d'abord l'*acteur*, assis sur un coussin et occupé à écrire avec un stylet les dires de la grande dame :

O créature roysonnable
Qui désires vie éternelle,
Tu as cy doctrine notable
Pour bien finer vie mortelle :

La Danse macabre s'appelle
Que chascun à danser apprant.
A l'homme et femme est naturelle,
Mort n'épargne petit ne grant.

En ce miroer chascun peut lire
Qui le convient ainsi danser :
Saige est celuy qui bien s'i mire.
La mort le vif fait avancer.
Tu vois les plus grans commencer,
Car il n'est nul que mort ne tiere.
C'est piteuse chose y panser :
Tout est forgié d'une matière.

» Le peintre n'ayant pas assez d'espace pour représenter tous les sujets figurés dans les gravures de 1486 a choisi ceux qui lui plaisaient, ou plutôt ceux qui devaient le plus frapper les villageois pour lesquels il travaillait. Dans notre visite un peu brève, nous avons reconnu le Pape, l'Empereur, l'Archevêque, le Chevalier, l'Evêque, l'Ecuyer, le Chanoine, le Marchand. Ce sont là, je crois, les seuls groupes pris par l'artiste dans la *Danse Macabre des hommes*. Celle des femmes était figurée sur le mur occidental; c'est là la partie la plus détériorée, mais en étudiant ce qui reste, on y retrouverait certainement les légendes de la Reine, la Duchesse, l'Abbesse, la Femme de l'Ecuyer, la Bourgeoise, la Femme veuve, la nouvelle Mariée, la Femme grosse ou quelques autres. Je veux vous décrire quelques-uns de ces groupes et vous rappeler les huitains inscrits au-dessous.

» La Mort saisit la main du Pape et l'entraîne malgré sa résistance. Le Pape est coiffé de la tiare, revêtu des ornements pontificaux ; ses mains sont gantées, et de celle que tient la Mort il porte la triple croix de saint Pierre. On lit sous ce groupe :

La Mort.

Vous qui vivez, certainement,
Quoy qu'il tarde, ainsi danserés :

Mais quant? Dieu le scet seulement.
Advisez comme vous ferés.
Dam Pape, vous commencerés.
Comme le plus digne seigneur :
En ce point honoré serés;
Aux grans maistres est deu l'honneur.

Le Pape.

Hée! faut-il que la danse mainne
Le premier, qui suis Dieu en terre.
J'ay en dignité souveraine
En l'église comme saint Pierre,
Et comme autre Mort me vient querre,
Encore point mourir ne cuidasse;
Mais la Mort à tous maine guerre.
Peu vault honneur qui si tost passe.

» L'Empereur est coiffé de la couronne impériale; il a un manteau d'hermine sur lequel est figurée l'aigle impériale : d'une main il tient un globe, de l'autre une épée. La Mort arrive en courant, portant sa faulx sur son épaule; elle le saisit par la main et l'entraîne.

La Mort.

Et vous, le non-pareil du monde,
Prince ou seigneur, grant emperière,
Laisser fault la pomme d'or ronde,
Armes, sceptre, timbre, bannière.
Je ne vous lairay pas derrière;
Vous ne povez plus signorir.
J'enmaine tout, c'est ma manière.
Les fils Adam fault tous mourir.

L'Empereur.

Je ne scay devant qui j'appelle
De la Mort, qu'ainsi me démainne.

Armé me fault de pic, de pelle
Et d'un linseul : ce m'est grant paine.
Sur tous ay eu grandeur mondaine,
Et morir me fault pour tout gage.
Qu'est-ce de ce mortel demainne ?
Les grans ne l'ont pas davantage.

» Malgré le charme que je trouve dans ces vers qui ne sont certainement pas dépourvus de grâce et de finesse, je ne veux pas abuser de votre temps en vous rappelant tous ceux qui se voient écrits dans l'église de Meslay-le-Grenet; je ne vous citerai plus que ceux du Chanoine et du Marchand, le dernier groupe de la *Danse Macabre des hommes*.

» Le Chanoine est recouvert d'un long surplis; il porte l'aumusse sur ses épaules : la Mort arrive avec une bière et saisit en ricanant sa victime :

La Mort.

Sire chanoine prebendez,
Plus ne aurez distribucion
Ne gros, ne vous y attendez.
Prenez cy consolation.
Pour toute rétribucion,
Morir vous convient sans demeure.
Jà n'y aurez dilation,
La Mort vient qu'on ne garde l'heure.

Le Chanoine.

Cecy guère ne me conforte.
Prébendé fus en mainte église :
Or est la Mort plus que moy forte
Qui tot enmainne, c'est sa guise.
Blanc surpelis et aumusse grise
Me fault laissier et à Mort rendre.

Que vault gloire sy tost bas mise?
A bien morir doit chascun tendre.

» Le Marchand est vêtu d'une longue robe et coiffé d'un bonnet fourré. La Mort le prend par l'épaule, tandis que de son autre main elle saisit le Chanoine qu'entraîne déjà l'autre squelette :

La Mort.

Marchant, regardez par de çà :
Plusieurs pays avez cerchié
A pié et à cheval de piéçà;
Vous n'en serés plus empeschié:
Vécy vostre dernier marchié;
Il convient que par cy passez.
De tout soing serez despeschié :
Tel convoite qui a assez.

Le Marchand.

J'ay esté à mont et à val,
Pour marchander où je pouvoye,
Par long temps à pié, à cheval :
Mais maintenant pers toute joye.
De tout mon pouvoir acquéroye,
Or ay-je assez, Mort me contraint.
Bon fait aller moyenne voye :
Qui trop embrasse peu estraint.

» Nous venons de vous décrire les faits représentés sur les murs de la nef ; le chœur était en outre entièrement décoré de peintures de la même époque. J'emprunte les termes du rapport de M. Marcille : « Quant au chœur, dans le principe, il devait être entièrement décoré par les scènes de la Passion, mais la partie gauche ayant été détruite pour l'annexion d'un bas-côté, il ne reste plus que trois sujets sur la partie droite : ceux-ci représentent *le Crucifiement*, *la Descente de croix* et *l'Ensevelissement*. Certaines figures, et surtout un Christ mort, feraient

croire, par plus de pureté dans le style, à l'influence des maîtres italiens. »

» Telle est, Messieurs, la description des peintures murales de Meslay-le-Grenet. M. Marcille terminait son rapport en disant : « A l'aide des documents signalés par M. Merlet, il serait facile de restaurer les parties endommagées, de rétablir celles qui ont disparu, et de conserver ainsi ces restes du passé, devenus précieux malgré l'imperfection de l'art. Un simple trait de bistre, rehaussé de teintes plates, suffirait pour compléter ce travail. » M. le Préfet, adoptant ces conclusions, a demandé à M. le Ministre des Cultes de vouloir bien accorder à l'église de Meslay-le-Grenet une subvention de 4 à 500 fr. pour aider M. le desservant à faire cette restauration qu'il a l'intention d'entreprendre. M. le Ministre n'a pas encore répondu à cette demande ; mais, comme vous le voyez, grâce à votre initiative, l'affaire est en bon chemin, et si quelque jour l'église de Meslay peut montrer ses fresques restaurées, c'est en grande partie à la Société Archéologique qu'elle le devra.

» Votre rôle doit-il se borner là? Je crois que oui, au moins pour le moment : peut-être plus tard, si M. le desservant le désire, pourrez-vous intervenir par vos conseils, lors de la restauration, mais aujourd'hui, je le répète, je crois que nous n'avons plus rien à faire. Dans une précédente séance, M. Lecocq avait demandé s'il ne serait pas à propos de reproduire ces fresques par la gravure ou la lithographie, pendant qu'on pouvait les déchiffrer encore. Devant le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous adresser, je pense que cette demande n'a plus le même objet. Les peintures de Meslay ne sont qu'une copie : *la Grande Danse Macabre* est facile à se procurer, non pas en original, car elle est presque introuvable, mais en fac-simile, que vient de publier tout récemment M. Baillieu, libraire à Paris. Notre œuvre serait donc un double emploi, qui n'aurait pas plus de valeur pour la science ou pour l'art que le rapport dont je viens de vous donner lecture. Tout au plus serait-il utile de faire dessiner les trois tableaux du chœur, et encore, il me paraît certain que ce sont également des copies dont les originaux ne sont peut-être pas difficiles à découvrir.

» Contentons-nous donc des résultats déjà obtenus par la publicité donnée par vous à cette découverte, et si nous voulons participer encore plus activement à la conservation de ces restes

précieux de l'art du XVIe siècle, réservons nos ressources pour aider M. le desservant dans sa restauration. »

Un membre demande, contrairement aux conclusions du rapport, que, si l'on abandonne le projet de reproduire par la gravure les sujets de la *Danse Macabre*, on tâche du moins de conserver les trois tableaux du chœur qui paraissent des originaux. Le vote sur les conclusions du rapport et sur l'amendement proposé est remis au printemps, époque où il sera permis de mieux étudier la question.

Rapport par M. Merlet sur les fouilles de Maintenon.

« Messieurs,

» D'après l'autorisation que vous avez donnée à votre Commission dans votre dernière séance, des fouilles ont été commencées à Maintenon, près le hameau de la Folie, dans le champ qui nous avait été indiqué par M. Lamy. La tranchée a été ouverte à environ 50 mètres en avant du beau dolmen dit le *Berceau*, en face du camp de César de Changé. A peine avait-on donné quelques coups de pioche qu'on a trouvé un squelette très-bien conservé, paraissant appartenir à un homme d'une soixantaine d'années : toutes les dents manquent, excepté deux dents de sagesse ; un des tibias témoigne par sa difformité que l'individu auquel il appartenait avait reçu une assez forte blessure à la jambe. A quelque distance de ce squelette, on a rencontré une pierre énorme qu'on n'a pu encore mettre complètement à découvert, mais qui semble être un dolmen, aujourd'hui enfoncé dans la terre, mais faisant autrefois partie du vaste sanctuaire druidique de Changé, dont il reste encore debout tant de vestiges certains. Sous ce dolmen, on a trouvé un petit pot de terre rouge assez grossière, mais appartenant certainement à l'époque gallo-romaine. On a encore continué les fouilles et on a découvert un second squelette entier et une grande quantité d'ossements. Les deux squelettes étaient tournés de l'orient à l'occident et couchés sur le ventre. Les gelées qui sont survenues ont fait suspendre les travaux qui seront repris au printemps.

» Que conclure de ces fouilles et surtout de la découverte de ces nombreux objets celtiques en silex qui se trouvent partout, sur un espace de plus de 6 kilomètres, à la surface du sol ou en creusant légèrement? Les avis sont fort partagés à cet égard. Vous avez entendu à votre dernière séance une personne qui se

dit compétente en pareille matière, M. Potier, affirmer non seulement la provenance celtique de ces objets, mais même leur existence antè-diluvienne, en tant qu'armes et instruments. On a communiqué à l'Institut un rapport qui pose les mêmes conclusions. D'autres personnes sont venues de Paris à Maintenon et ont trouvé ces silex fort remarquables. Les habitants de Maintenon n'ont pas la même foi que les étrangers dans la valeur de cette découverte : depuis si longtemps ils se servent de ces silex pour l'entretien de leurs routes et chemins qu'ils sont un peu blasés là-dessus ; ils sont comme les Parisiens qui, dit-on, foulent à chaque pas dans leurs squares des instruments celtiques, sans se douter des trésors qui sont à leurs pieds.

» Nous sommes un peu, il faut l'avouer, de l'avis des habitants de Maintenon et de ceux de Paris, mais c'est une opinion purement personnelle qui n'engage en rien celle de la Commission. Avant de pouvoir se prononcer définitivement, il faut que le printemps ait permis de faire à ce sujet des études plus approfondies

» En attendant, laissez-moi vous soumettre quelques observations. Nous avons cherché, avec toute la bonne volonté possible, à trouver quelque trace de travail humain sur les silex de Maintenon ; nous avons rassemblé ceux qui nous paraissaient le mieux polis ou qui offraient les arêtes les plus nettes, mais il nous a été difficile, malgré tout, d'affirmer que la nature ou le hasard ne leur avaient pas donné ces formes un peu étranges au premier coup-d'œil ; cela nous a été d'autant plus difficile, que, d'un coup de pioche frappé sur un gros silex, nous avons immédiatement obtenu des fers de javelots et des couteaux avec les arêtes tranchantes, avec le poli des prétendus instruments celtiques. Le champ dans lequel se font les fouilles paraît être formé de terres rapportées ; on y trouve, avec les silex, des fragments de pierres calcaires, de moellons, de briques, etc. Qui empêche que ces objets celtiques ne soient les détritus des travaux faits pour l'aqueduc de Maintenon ? Et ces squelettes si bien conservés, comment la pensée ne viendrait-elle pas qu'ils appartiennent à des soldats de Louis XIV, morts de la peste qui décima pendant deux ou trois ans cette armée de 40,000 travailleurs ? Nous n'affirmons rien, mais puisqu'en ce moment on en est réduit à des hypothèses, qu'il nous soit permis de faire aussi la nôtre.

» On nous objecte, il est vrai, le pot gallo-romain trouvé dans nos fouilles, et d'autres objets gallo-romains également découverts antérieurement dans le même champ par M. Em. Lelong, fermier à la Folie. Mais à cela rien d'étonnant : ces découvertes ne prouvent qu'une chose, que tout d'ailleurs vient confirmer, c'est que cet endroit a été habité de temps immémorial. Le nom même l'indique, car partout où vous trouvez une *folie* vous pouvez être certains, à moins que la dénomination soit toute récente, de rencontrer des objets celtiques ou gallo-romains. La position près de la rivière et d'un bois était trop favorable pour ne pas tenter nos aïeux ; aussi nous ont-ils laissé de nombreuses pierres druidiques, trace de leur passage. Les Romains ont jugé l'endroit agréable et s'y sont établis après les vaincus, de là les objets gallo-romains. Mais de l'antique habitation de la Folie conclure à l'origine celtique des silex taillés ou non taillés qu'on y rencontre, c'est ce qui nous semble difficile à admettre. En tout cas, rectifions une erreur échappée à M. Potier, notre visiteur de la dernière séance : les objets du Grand-Pressigny n'ont jamais passé pour antè-diluviens ; les plus audacieux les reculent au VIe ou au VIIe siècle avant notre ère. Ce serait déjà une assez haute antiquité pour les silex des routes de Maintenon et de Saint-Piat ; ce serait même une raison de moins de douter de leur authenticité : à trop vouloir prouver, on arrive à faire douter de tout. »

M. Person fait connaître à l'assemblée que le rapport sur les travaux de l'observatoire météorologique pendant l'année 1864 est achevé et prêt à être déposé sur le Bureau. Il est donné acte à M. Person de cette communication. La lecture du rapport est ajournée à une prochaine réunion.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Dagron, directeur de l'asile de Bonneval ; présenté par MM. Guerrier et Merlet.

Ed. de Mianville, ancien magistrat, à Chartres ; présenté MM. de Saint-Laumer et Phil. Bellier de la Chavignerie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Turin, Florence ou Rome, par Rodolphe Rey. Paris, Dentu, 1864, in-12. (Envoi de l'auteur.)

Revue artistique et littéraire, livr. des 15 décembre 1864 et 1er janvier 1865. (Envoi du Comité central des Artistes.)

Annales de la Société Eduenne, 1862 à 1864. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1865.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique approuvant la création faite par la Société d'un prix pour l'élève du collége de Chartres qui remportera chaque année le 1er prix d'histoire en rhétorique.

Autre lettre du même Ministre accordant à la Société une subvention de 300 fr.

Autre lettre encore fixant au 22 avril la distribution des prix aux Sociétés Savantes, et demandant, dans le plus bref délai possible, communication du nom des membres qui désireraient faire des lectures.

M. Salmon demande à ce sujet que la Société Archéologique d'Eure-et-Loir se fasse inscrire comme correspondant de l'Association scientifique de France, et que les membres délégués pour le Congrès des Sociétés savantes soient en même temps chargés de représenter la Société à la séance générale de l'Association scientifique qui doit se tenir au mois d'avril.

La proposition est adoptée : on nommera les délégués à la prochaine séance.

Lettre de S. Exc. M. le Ministre de la Justice et des Cultes, accordant une subvention de 500 fr. à l'église de Meslay-le-Grenet.

Rapport par M. Famin, sur un projet de comité consultatif d'archéologie.

« Messieurs,

» Dans votre dernière séance, M. de Saint-Laumer vous a soumis une proposition ayant pour but de nommer dans votre sein une commission consultative et gratuite d'archéologie. MM. les abbés Olivier et Pouclée, MM. Letartre aîné, Merlet et Famin ont été désignés pour étudier cette question, et je viens aujourd'hui vous rendre compte du résumé de cet examen. Nous avons discuté cette proposition avec le plus grand intérêt, car nous avons, Messieurs, trop souvent à déplorer les erreurs, les anachronismes et même les actes de vandalisme qui se commettent dans nos campagnes. Là, éloignés des hommes de l'art, les restes de l'architecture des siècles passés se trouvent livrés à l'ignorance d'ouvriers qui les défigurent sous prétexte de les restaurer. Aussi avons-nous été d'avis unanime que la proposition avait un but éminemment utile. Après l'avoir adoptée en principe, nous passâmes à l'examen des voies et moyens. Nous avons été d'avis : 1° Que cette commission devait s'interdire de la manière la plus formelle toute immixtion dans les questions d'architecture à moins qu'elles ne fussent intimement liées à une question d'archéologie; 2° que cette commission, permanente par sa nature ou obligée d'envoyer quelquefois plusieurs de ses membres en mission pour les consultations archéologiques, devait être de neuf membres nommés pour 3 ans et rééligibles à l'expiration de leur mandat; 3° que les commissaires nommés devraient faire à la Société des rapports sur les projets qui leur seraient soumis. Une question a surgi ensuite sur la composition de ce comité.

» N'y aurait-il pas inconvénient à y voir des architectes en exercice? La commission s'est divisée sur cette question, qui n'a été résolue qu'à la majorité de 3 voix contre 2. Comme c'est là le point capital de la question qui va être de nouveau portée devant vous, permettez-moi, Messieurs, d'entrer dans quelques développements de l'une et l'autre opinion.

» La minorité pense qu'admettre dans la commission des architectes en exercice, c'est entrer dans une voie pleine de périls : injuste, car nommer quelques architectes c'est les désigner comme les plus capables au choix des consultants, au détriment

de leurs confrères ; impolitique, car c'est créer dès sa naissance des hostilités contre la commission dont la formation inquiètera et des amours-propres et des intérêts.

» Une création nouvelle rencontre déjà assez de difficultés ; n'éveillons pas des rivalités intéressées à entraver l'exécution de notre projet. Telles sont les raisons que fait valoir la minorité.

» La majorité, au contraire, était beaucoup plus frappée des périls du système opposé. En effet, bien que fermement décidés à nous renfermer strictement dans notre rôle d'archéologues, nous ne pouvons nous dissimuler que les questions d'archéologie sont presque toujours tellement liées à la question d'architecture qu'il est bien souvent impossible de s'occuper de l'une sans s'occuper de l'autre, et, dans la pratique, si vous envoyez des commissaires étrangers aux questions de construction, de dessin et de tracé, ignorant jusqu'aux termes du métier, quelle sera leur position sur le terrain devant ceux qui, les ayant appelés, demanderont un conseil visible à l'œil, c'est-à-dire un dessin, et en face de gens du métier, toujours par nature peu satisfaits de voir consulter des étrangers sur leurs travaux.

» Ainsi, d'une part, la minorité pense que nommer des architectes en exercice serait susciter des hostilités contre la commission et serait par conséquent impolitique.

» D'autre part, la majorité craint qu'une commission privée des architectes en exercice ne soit pas assez vigoureusement organisée pour avoir chance de vitalité et ne succombe par faiblesse de constitution.

» Tels sont, Messieurs, les deux écueils que vous signalent la majorité et la minorité de la commission, en se plaçant à deux points de vue différents. Cette question a ensuite été résolue dans le sens le plus large à la majorité de 3 voix contre 2.

» En résumé, après avoir adopté à l'unanimité la proposition de M. de Saint-Laumer, nous proposons à la Société : 1° la nomination d'une commission s'occupant de consultations exclusivement archéologiques ; 2° cette commission sera composée de neuf membres élus pour 3 ans et rééligibles à l'expiration de leur mandat ; elle fera des rapports à la Société sur les projets qui lui seront soumis.

» Tel est, Messieurs, le résultat de l'examen de la question que vous avez bien voulu nous confier et à laquelle nous avons donné toute notre attention, convaincus que la nomination de

cette commission est un acte important et dont sortira, nous l'espérons, un nouveau succès pour notre Société, succès que nous devrons à l'heureuse initiative de notre Président. »

L'article 1er du rapport de la Commission est adopté en ces termes :

« Il sera formé, dans le sein de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir une Commission s'occupant de consultations exclusivement archéologiques. »

Un membre dépose sur l'article 2 un amendement ainsi conçu :

» Les architectes ne pourront faire partie de la Commission. »

Après divers arguments pour et contre, déjà analysés dans le rapport de M. Famin, l'amendement est mis aux voix et rejeté. L'article 2 est adopté tel que la Commission le proposait :

« Cette Commission sera composée de neuf membres élus pour 3 ans, et rééligibles à l'expiration de leur mandat. »

L'amendement suivant est déposé sur l'article 3 :

« La Commission, excepté dans les cas d'urgence et de conservation, ne devra donner son avis qu'après avoir consulté la Société, et il sera fait suivant la décision de celle-ci. »

Après une assez longue discussion, cet amendement, quoique repoussé par la majorité de la Commission, est adopté par 15 voix contre 13. Il remplacera l'article 3 du rapport de la Commission.

L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté. L'assemblée remet à un mois la nomination de la Commission consultative : cette nomination sera faite sur une liste présentée par le Bureau.

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'il y a déjà longtemps un projet de bibliographie d'Eure-et-Loir a été adopté en principe [1]. Il demande s'il ne serait pas opportun de nommer une Commission qui préparerait les matériaux de cet important ouvrage. — Une commission de 7 membres [2] sera nommée par le Bureau.

[1] Voir *Procès-verbaux*, t. II, p. 23.

[2] MM. Merlet, Coudray-Maunier, Morin, Petrot-Garnier, Laîgneau, Lefèvre et l'abbé Germond.

Une note a été déposée par M. Lecocq pour demander qu'aussitôt après l'achèvement du Cartulaire de Notre-Dame, la Société entreprenne la publication de l'histoire de Chartres, par Souchet.

A Monsieur le Président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Monsieur,

Vous m'avez demandé mon avis au sujet de la publication qu'il me semblerait le plus utile d'entreprendre dans l'intérêt général des membres de notre Société et de notre département, tant pour l'instruction que pour la satisfaction. Après un mûr examen et avoir pris l'avis de personnes compétentes en ce genre, nous ne croyons pas mieux faire que de vous signaler que notre Société devrait, avec ses ressources financières surabondantes, éditer un manuscrit de la Bibliothèque de Chartres intitulé : *Histoire de la ville de Chartres et de son diocèse*, par Jean-Baptiste Souchet, auteur, né dans notre ville, qui fut docteur en théologie et chancelier du Chapitre de Chartres. Ce précieux manuscrit autographe a été fréquemment consulté, moins cependant qu'il ne devrait l'être, attendu sa difficulté de lecture, que l'encre se passe, et que les feuillets commencent à se fatiguer.

Tous les auteurs qui ont voulu entreprendre l'histoire de notre pays y ont cherché leurs sources historiques ; mais tous, vu l'abondance des matériaux qui s'y trouvent insérés, n'ont fait qu'en esquisser les sommaires. Cette histoire contient les origines religieuses et féodales de l'ancien pays chartrain : toutes les généalogies des comtes de Chartres, de Blois, du Perche, de Dreux, etc., y sont inscrites d'une main sûre, ainsi que l'historique de ces provinces. Tous nos évêques et leur innombrable clergé conventuel y ont une large part, ainsi que la fondation et les annales de tous ces établissements religieux.

Quel est l'auteur qui mieux que Souchet pouvait entreprendre un pareil travail ? Il était un digne successeur de Guillaume Lainé, prieur de Mondonville, qui lui avait légué tous ses manuscrits ; il a pu puiser aux bonnes sources de notre histoire provinciale, ainsi qu'il l'a fait, attendu que ses fonctions, d'abord de secrétaire du Chapitre, puis de chancelier, lui facilitaient l'ouverture de tous les trésors où se trouvaient alors des indications certaines. Cet auteur est bien supérieur comme renseignements aux histoires de Rouillard, Barbereau, Doyen, Chevard et autres qui l'ont faiblement compilé et même pas assez souvent indiqué. Chez lui, pas de parti pris, pas de limites pour le développement de son thème, quand le sujet le comporte ; l'histoire générale de la France s'y relie en quelques endroits et suivant les circonstances. Cette impression obtiendrait l'assentiment du clergé dont il était membre lui-même, ainsi que de tous nos collègues, qui s'intéresseraient aux récits de cette histoire dès qu'ils en auraient parcouru quelques fragments.

Ce manuscrit commence aux origines légendaires et se termine en 1639. Cette impression, pensons-nous, sera une mine abondante et féconde et à la portée de tout le monde pour y puiser des épisodes et développer le goût historique dans notre Société.

Notre concitoyen, M. Hérisson, a consacré un article dans la Biographie de Michaud, au savant Souchet. Il y est dit : « C'est un historien exact, » véridique, et qui mérite la plus grande confiance. Il est un guide sûr, » on pourrait dire invariable. On regrette que son manuscrit de l'histoire » du pays chartrain n'ait pas été publiée. » M. Doublet de Boisthibault a imprimé : *Les historiens modernes n'ont rien fait d'aussi bien*. Notre collègue, M. Merlet, dans son volume de la *Relation sur les Hurons et les Abnaquis*, a pris dans Souchet et textuellement toute la *Dissertation sur la Sainte-Chemise*, conservée à Chartres, et ce chapitre n'est pas le moins intéressant de ce volume. En en prenant lecture, de suite on juge de cette méthode de discussion honnête et limpide.

Ce précieux manuscrit était regardé par le Chapitre à l'égal d'un rare joyau, et comme souvent il disparaissait des rayons de la bibliothèque sans permission, il fut ordonné qu'il serait fixé sur un pupitre et maintenu à cette place par une chaîne de fer à un anneau, anneau qui se voit encore actuellement à un des ais de sa reliure.

Ce manuscrit est un in-folio de 570 pages de chacune 90 lignes, et chaque ligne se compose en moyenne de 81 lettres, ce qui produit par page de manuscrit 7,290 lettres, et les 570 pages multipliées par ce nombre forment un total de 4,155,300 lettres, divisées par 32,000, nombre de lettres que comporte une feuille d'impression de nos numéros, cela forme 130 feuilles, plus 3 feuilles pour les titres et tables, tirées à 350 exemplaires, au prix de 45 fr. la feuille, donnent un total de 5,985 fr.

Ce qui formerait quatre beaux volumes grand in-8° de 530 pages chacun, et le prix de revient serait pour chaque exemplaire de 18 fr.

Quant à la copie, elle peut être faite facilement et commencée de suite, puisqu'il en existe une copie très-lisible faite par M. Roux, qui avait eu l'intention d'éditer Souchet; la copie en est actuellement déposée à la bibliothèque de Chartres. Il ne faut que le courage de quelques sociétaires qui veuillent bien faire de la copie à tour de rôle et par chapitre. Mon concours vous est assuré; encore deux ou trois autres scribes et l'affaire est possible sans frais. Cette utile publication devrait être divisée en quatre années et elle est exécutable soit comme impression soit comme finances.

S'il était jugé intéressant d'y joindre un certain nombre de gravures, on pourrait reproduire les divers types de monnaies, médailles, méreaux, jetons des localités décrites, les armoiries des villes, des grands feudataires, des évêques, des abbayes et couvents de l'ancien diocèse de Chartres et quelques dessins inédits représentant des événements locaux, des scènes historiques et peut-être des tombeaux des personnages illustres.

L'assemblée adopte en principe cette publication et charge le Bureau de nommer une commission de 5 membres [1] qui devront étudier cette question et faire un rapport sur les moyens d'exécution.

La séance est levée à cinq heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Histoire de l'Abbaye de Coulombs, par M. Merlet. Chartres, Garnier, 1864. (Don de l'auteur.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1863. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société académique de l'Oise, tome V, 2e partie. (Envoi de la Société.)

Revue artistique et littéraire, livr. du 15 janvier et 1er février 1865. (Envoi du Comité central des Artistes.)

SÉANCE DU 9 MARS 1865.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Après diverses observations relatives à la rédaction de l'amendement déposé sur l'article 3 du rapport de la Commission chargée d'étudier la question de la création d'un Comité consultatif d'archéologie, le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce que les fouilles de Maintenon vont être reprises dans le courant du mois de mars.

Il donne ensuite communication à l'assemblée d'une liste de douze sociétaires, dressée par le Bureau, suivant le désir exprimé dans la précédente séance, pour que, parmi ces douze

[1] MM. De Mianville, Merlet, Lecocq, Laigneau et l'abbé Germond.

membres, la Société choisisse ceux qu'elle voudra nommer membres de la Commission consultative d'archéologie, mais il fait en même temps connaître que plusieurs des personnes portées sur cette liste ayant refusé de faire partie de la Commission dans les conditions imposées par le vote de l'assemblée, le Bureau s'est trouvé très-embarrassé pour les remplacer d'une manière suffisante. Il a donc pensé devoir laisser à l'assemblée le soin de nommer directement la Commission consultative, ou plutôt il a cru devoir lui proposer de choisir une nouvelle Commission préparatoire qui étudierait *à novo* la question et rédigerait un nouveau rapport. — L'assemblée adopte cette dernière proposition et décide qu'il sera nommé une Commission de neuf membres [1], chargée d'un nouvel examen de cette question.

Rapport de M. Merlet sur l'impression de l'*Histoire de Chartres,* par Souchet.

« Messieurs,

» Vous avez adopté en principe, dans votre dernière séance, l'impression de l'*Histoire de Chartres*, par Souchet, aussitôt après l'achèvement du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, et vous avez chargé une commission spéciale de vous faire un rapport sur les voies et moyens de mener à bonne fin la publication de cet important ouvrage. La note remise par M. Lecocq dans la précédente séance devait servir de base aux délibérations de votre commission, et c'est, en effet, après avoir pris nouvelle connaissance des faits produits dans cette note, après les avoir sérieusement discutés et examinés, que votre commission vient vous présenter le résultat de son travail.

» D'abord, pour le texte même de l'ouvrage, pour la copie, point de difficultés. M. le Maire, consulté sur la question de savoir s'il voudrait autoriser cette publication, a répondu que, loin d'y voir empêchement, il l'accueillerait avec le plus grand plaisir. Peut-être sera-t-il besoin de se pourvoir d'une autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, mais cette autorisation ne saurait faire défaut. La copie faite par M. Roux, que M. Lecocq vous avait signalée comme pouvant être très-utile pour fournir le texte nécessaire à l'impression, a été vérifiée par

[1] MM. Famin, Salmon, Letartre, Merlet, Boy, Joliet, Thomas, Person et l'abbé Olivier.

la commission d'après le manuscrit original de Souchet, et cette copie a été reconnue parfaitement exacte. Elle pourra donc servir sans difficulté, et nous ne doutons pas que, parmi les membres de la Société, nous n'en trouvions un grand nombre qui tiennent à honneur de coopérer à une si utile publication en copiant un ou deux cahiers du travail de M. Roux ; déjà, au reste, plusieurs engagements ont été pris à cet égard.

» Ce premier point, et c'était le plus important, est donc entièrement réglé ; dès-lors, l'impression est possible, mais comment sera-t-elle faite? Ici commence la discussion.

» A combien d'exemplaires sera tiré l'histoire de Souchet ? M. Lecocq avait proposé de fixer ce tirage à 350 exemplaires et avait calculé que le prix de revient serait de 6,000 fr. La commission a trouvé insuffisant ce nombre de 350 exemplaires ; en effet, la Société comprend aujourd'hui 286 membres titulaires et 17 honoraires, en tout, 303; de plus, elle envoie ses publications à 7 bibliothèques ou archives et à 22 sociétés correspondantes ; c'est donc déjà 332 exemplaires indispensables pour ce premier service. D'ici la fin de cette publication, qui nécessairement occupera quelques années, le nombre de nos membres augmentera sans doute (jusqu'à présent, malgré les décès et les démissions, nous avons toujours constaté un accroissement d'au moins 20 membres par année) ; quand l'ouvrage sera terminé, il est fort probable, sinon tout-à-fait sûr, que le Ministère vous accordera une souscription pour plus ou moins d'exemplaires (elle est de 55 exemplaires pour le Cartulaire) ; enfin il semble impossible qu'on ne vende pas quelques exemplaires de cette Histoire, qui offrira certainement le plus vif intérêt, surtout dans les conditions où nous allons vous proposer de la faire ; l'augmentation des frais de tirage n'est pas d'ailleurs considérable, 400 fr. par 50 exemplaires. Devant ces raisons, la commission est d'avis que le tirage soit fixé à 450 exemplaires, dont l'impression reviendra à 6,800 fr., au lieu de 6,000 fr., prix de 350 exemplaires, proposés par M. Lecocq.

» Joindra-t-on au texte des gravures ou lithographies ? La commission s'est décidée pour l'affirmative : elle ne s'est pas dissimulé que l'ouvrage de Souchet (4 gros volumes in-8o) pourrait fort bien rencontrer peu de lecteurs, si on ne rompait pas la monotonie du texte en parlant de temps en temps aux yeux. D'ailleurs, les gravures seront un moyen de donner à l'ouvrage

un charme plus grand, qui certainement le fera goûter de tous les amateurs de beaux et bons livres. Ces gravures représenteront des monnaies, des sceaux, des blasons, des plans, des vues de monuments, etc.; elles seront autant que possible intercalées dans le texte : la commission au reste, que vous nommerez tout-à-l'heure, décidera comment et dans quel cas on devra employer la gravure sur bois ou la lithographie. Quant à la question de dépense, il est impossible de l'évaluer exactement à première vue ; mais si la Société veut mettre à la disposition de sa commission une somme de 2,000 fr., la commission prendra l'engagement de ne pas dépasser ce chiffre, et nous croyons qu'avec ce crédit, en s'aidant des bois que possède déjà la Société, on peut faire beaucoup et bien.

» Mettra-t-on des notes ? La commission s'est prononcée pour la négative : elle a préféré donner le texte de Souchet absolument pur, laissant à chacun le soin de contrôler les assertions de l'historien.

» Quand commencera et quand finira l'impression ? Il est toujours facile de savoir quand l'on commence, mais il est souvent plus difficile de dire quand l'on finit. La commission peut donc affirmer qu'on sera en mesure de commencer l'impression dès les premiers mois de l'année 1866, et elle espère que les quatre volumes pourront être achevés dans l'espace de quatre années : on prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer autant que possible l'exécution de cet ouvrage dans ce laps de temps.

» En résumé, votre commission a l'honneur de proposer à votre sanction l'adoption des articles suivants :

« Art. 1er. L'impression de l'*Histoire de Chartres*, par Souchet, sera entreprise par la Société aussitôt que le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres sera terminé.

» Art. 2. Cette Histoire sera tirée à 450 exemplaires : à cet effet, la Société ouvre un crédit spécial de 7,000 fr.

» Art. 3. On joindra au texte des gravures ou lithographies : une somme de 2,000 fr pourra être affectée à ces gravures.

» Art. 4. Il ne sera mis aucune note au texte original de Souchet.

Art. 5. Une commission spéciale de sept membres sera nommée pour diriger l'impression de cet ouvrage : aucun bon à tirer ne sera donné sans que cette commission n'ait collationné la copie sur le texte original.

Art. 6. Le Bureau de la Société sollicitera pour cette publication le concours de la ville de Chartres et demandera des souscriptions au Département et au Ministère de l'Instruction publique.

Avant de passer à la discussion des articles, plusieurs membres demandent des explications sur la manière dont il sera pourvu aux dépenses. M. le secrétaire fait connaître l'état du budget. La Société a en ce moment en caisse, toutes dépenses acquittées, 4,000 fr. entièrement libres ; chaque année, l'exercice se solde par un excédant d'environ 1,200 fr. de recette : il n'y a donc aucune crainte à avoir sur les moyens de paiement.

On passe à la discussion des articles.

L'article 1er est adopté sans opposition.

Sur l'article 2, un membre propose de porter à 500 le nombre des exemplaires ; cet amendement n'est pas adopté et l'article est voté tel qu'il est proposé par la commission.

L'article 3 est également adopté.

L'article 4 est vivement combattu : plusieurs membres demandent au contraire qu'on joigne des notes au texte original. Après diverses observations, l'article 4 de la commission est rejeté, et l'on ajoute après ces mots de l'article 3 : Une somme de 2,000 francs pourra être affecté à ces gravures, la phrase suivante : « La commission pourra joindre au texte de Souchet » les notes qu'elle jugera nécessaires. » L'article 3, ainsi modifié, est de nouveau mis aux voix et adopté.

L'article 5 de la commission, devenu l'article 4, est adopté.

L'article 6, devenu l'article 5, est voté après quelques observations.

Un membre propose un article additionnel ainsi conçu : « Cette publication sera faite dans l'espace de quatre années à partir de 1866. » Diverses observations sont présentées à ce su-

jet, et l'assemblée, après en avoir délibéré, ajoute au projet de sa commission l'article suivanl : « La commission fera avec » l'imprimeur un marché qu'elle soumettra à la Société. »

A la suite de ce vote, il est procédé à la nomination de la commission chargée de surveiller l'impression de l'*Histoire de Chartres*. MM. de Mianville, Merlet, Lecocq, Laigneau et l'abbé Germond sont continués dans leurs fonctions de commissaires; on leur adjoint MM. Joliet et Phil. Bellier de la Chavignerie.

Nomination de cinq délégués chargés de représenter la Société au congrès des Sociétés savantes : MM. Denain, Merlet, Famin, P. Durand et Morin.

Rapport de M. Barois sur la publication de la *Botanique d'Eure-et-Loir*, par M. Ed. Lefèvre.

« Monsieur le Président,

» J'ai étudié avec soin l'ouvrage de M. Edouard Lefèvre ayant pour titre : *Catalogue des plantes observées dans le département d'Eure-et-Loir*. Ce travail m'a paru consciencieux bien qu'imparfait, comme tout travail qui n'a pas de précédent, car je ne sache pas que jusqu'à présent on ait fait un autre catalogue des plantes vivant naturellement dans notre département. Je crois qu'il serait fâcheux d'abandonner ce travail, et qu'il vaut mieux l'imprimer tel qu'il est, en y ajoutant toute la préface insérée dans le travail de M. de Boisvillette ou seulement une partie, car je pense qu'elle est presque entièrement l'œuvre de M. Lefèvre, ou qu'elle se trouve en tête d'un opuscule sur la Flore de Chartres, qui a paru antérieurement.

» En agissant ainsi, la Société n'entrera pas dans une voie nouvelle, puisqu'elle patronne déjà d'autres ouvrages, et celui-ci n'entraînera pas dans des dépenses considérables. De plus, elle prendra ainsi une initiative qui encouragera certainement les travailleurs, dont les efforts tendront à perfectionner ce premier travail, et elle satisfera entièrement à son programme qui est de produire, d'encourager et de perfectionner. »

On remet à la séance suivante à statuer sur les conclusions de ce rapport.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Alexandre Legras, brasseur à Chartres ; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Parfait, négociant à Chartres ; présenté par MM. Ed. Garnier et Merlet.

Héquet, propriétaire à Chartres ; présenté par MM. Ed. Garnier et Merlet.

Vangeon, carrossier à Chartres ; présenté par MM. Ed. Garnier et Merlet.

Doublet, à la Chapronnière, près Brou ; présenté par MM. Escoffier et Merlet.

Chevallier fils, mécanicien à Chartres ; présenté par MM. Ed. Garnier et Merlet.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1865.

Présidence de M. Al. de Saint-Laumer.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à l'Assemblée de la mort de M. le marquis de Gasville, l'un de ses membres.

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant que la notice sur les seigneurs de Châteauneuf, par M. Merlet, a reçu une mention très-honorable au Concours des Sociétés savantes pour 1864.

M. le Président communique à l'Assemblée le dessin des médailles qui devront être frappées au nom de la Société. — Ce dessin est approuvé, et le Bureau est autorisé à faire frapper immédiatement ces médailles.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'impression du travail sur la botanique d'Eure-et-Loir, par M. Ed. Lefèvre. Ce travail fait partie, comme on le sait, d'un ouvrage plus complet qui doit comprendre toute la statistique scientifique du département. Imprimera-t-on chaque partie isolément au fur et à mesure qu'elle sera terminée, ou attendra-t-on que la statistique soit complètement achevée? — L'Assemblée ne se trouve pas suffisamment éclairée pour voter l'impression de l'œuvre de M. Lefèvre; diverses observations sont faites sur ce travail. On demande qu'avant de décider l'impression, une commission soit nommée, chargée de réviser cette œuvre. D'autres membres proposent l'ajournement. Ce dernier parti est adopté et on remet à la séance suivante la décision de cette question.

Rapport de M. Famin sur un projet de création d'une Commission consultative d'Archéologie.

« Messieurs,

» S'il est vrai que ce soit le privilège des idées utiles et fécondes de ne venir au monde qu'après des enfantements longs et difficiles, celle dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir doit assurément être classée au premier rang.

» C'est en effet la troisième grande séance que nous consacrons à son examen, et l'intervalle de nos réunions a été laborieusement employé par deux commissions successives, à l'étudier sous toutes ses faces. Permettez-moi de vous retracer brièvement l'historique des nombreuses vicissitudes qu'elle a subies, afin de la rappeler à votre mémoire et d'en instruire ceux d'entre nous qui n'ont pu assister aux dernières réunions.

» C'est dans notre séance du mois de janvier que M. de Saint-Laumer nous proposa la création d'une commission consultative d'archéologie; cinq membres furent chargés d'examiner cette proposition, et, dans notre séance de février, le rapport vous en fut soumis : à la suite de la discussion qui eut lieu, les conclusions du rapport furent adoptées à une forte majorité, sauf le dernier article, remplacé par un amendement proposé par un de nos confrères et adopté par 17 voix contre 15.

» Cet amendement porte que la commission consultative, au lieu d'entretenir la Société des travaux qu'elle aura faits, ainsi que le demandait le rapport, devra, sauf les cas d'urgence, sou-

mettre ses plans et projets à l'assemblée qui les discutera, approuvera, ou rejettera.

» Après cette décision, le Bureau fut chargé de proposer une liste de membres, pour former la commission nouvelle.

» Dans notre séance du mois de mars, M. le Président communiqua à l'Assemblée les noms proposés pour la commission, et annonça en même temps que MM. Lecocq, Famin, Moutonné, Piébourg et Marcille, regrettaient de ne pouvoir accepter ces fonctions et déclinaient la candidature.

» La cause de refus était, Messieurs, l'augmentation considérable de travail, imposé par l'amendement cité. Car mieux vaut en principe refuser un fardeau qu'on sent au dessus de ses forces que de l'accepter avec la conviction qu'on ne pourra remplir convenablement son mandat.

» A la suite de cet incident, la discussion se rouvrit et fut close par la proposition que fit un membre de nommer une nouvelle commission de neuf membres dont ferait partie l'auteur de l'amendement; cette commission devant réexaminer à nouveau toute la question et en faire son rapport à l'assemblée générale.

» Cette proposition a été adoptée à l'unanimité : la commission a été nommée séance tenante et composée de MM. Salmon, Letartre, l'abbé Olivier, Merlet, Boy, Joliet, Thomas, Person et Famin.

» Dans les réunions de cette seconde commission, plusieurs propositions et amendements nouveaux se sont faits jour : je vais vous citer succinctement les principales idées émises.

» 1° Un membre désire que la nouvelle commission, outre les consultations archéologiques, soit chargée d'un travail d'examen et de classement des monuments civils et religieux du département.

» 2° Une seconde proposition demande que la commission ne soit pas seulement chargée d'examiner les restaurations monumentales, mais encore tout ce qui a un caractère archéologique.

» Après les avoir successivement examinées et discutées, la majorité, tout en reconnaissant un côté utile à ces deux propositions, les a rejetées, pensant que la commission consultative aurait un champ assez vaste, et que, même sans ces adjonctions, elle serait encore beaucoup plus chargée de travail que tous nos autres comités.

» 3° Un membre a demandé ensuite que la commission fût de

quinze membres et qu'une partie d'entre eux fut prise parmi les sociétaires qui n'habitent pas le chef-lieu.

» La majorité, tout en regrettant que leur éloignement nous prive des lumières de nos confrères dans cette commission comme dans les autres, a pensé que leur résidence les mettrait dans l'impossibilité de se rendre aux convocations, et de prendre part aux travaux de la commission; que leur nomination ne serait donc qu'un témoignage illusoire du désir que nous aurions d'utiliser leur zèle et leur capacité, désir que nos regrets témoignent d'ailleurs suffisamment. La majorité ajoutait du reste que, dans la pratique, le concours bienveillant de nos confrères ne nous manquera pas, lorsque nous serons consultés dans leur voisinage et que nous ferons appel à leur bonne volonté. En présence de ces considérations, la majorité n'a pas voulu prendre la responsabilité de désigner des choix aux suffrages de l'assemblée.

» Quant à l'augmentation du nombre des membres, elle a été également repoussée, les commissions trop nombreuses fonctionnant plus difficilement et perdant une partie de l'énergie qui est le premier avantage des commissions permanentes ou d'action.

» Différentes autres mesures ont été proposées et discutées; elles ont été rejetées quoique présentant un côté avantageux, mais elles avaient l'inconvénient de fixer certaines éventualités d'une manière trop absolue, et la majorité a pensé qu'en présence de l'inconnu qui plane sur toute la question, il était préférable de laisser sa liberté d'action à la commission nouvelle, sauf à modifier et à améliorer notre programme l'an prochain, si, après l'avoir pratiqué, nous en reconnaissons l'utilité.

» Nous avons ensuite abordé l'amendement adopté dans la séance de février, avec une légère modification de rédaction ainsi qu'il suit : « *La commission, dans tous les cas où il n'y aura* » *pas urgence, et si la nature de l'affaire le permet, devra sou-* » *mettre ses travaux ou projets à l'assemblée générale qui les* » *admettra, modifiera ou rejettera après examen.* »

» Voici les raisons sur lesquelles s'appuie l'auteur de l'amendement :

» 1° Il craint qu'une commission active composée, selon son expression, de l'élite archéologique de la Société, ne devienne trop prépondérante, et n'arrive à absorber la Société elle-même.

» 2° Il ne peut accepter que la commission ait le droit d'approuver des travaux sans consulter l'assemblée, parce que, en cas d'erreur des commissaires, la responsabilité morale de la Société pourra avoir à en souffrir.

» 3° La Société, dit-il, contient dans son sein un certain nombre de membres étrangers aux questions d'art, les projets et dessins soumis au jugement de l'assemblée et discutés dans son sein auront l'avantage de les inviter à l'archéologie.

» 4° Enfin l'auteur cite à l'appui de sa proposition ce qui se passe à l'Académie des Sciences à laquelle les membres viennent soumettre leurs travaux.

» La majorité combattait cet amendement et l'argumentation sur laquelle il s'appuie par les raisons suivantes :

» L'exemple de l'Académie des Sciences n'offre aucune analogie dans l'espèce et serait plutôt contre l'amendement ; car d'une part, les communications à l'Académie sont facultatives, et d'autre part, les membres ne communiquent que des ouvrages terminés et sur lesquels l'Académie n'a aucun droit de correction.

» Entrant ensuite dans la question, nous avons examiné les raisons de notre confrère.

» L'auteur de l'amendement craint qu'une commission composée, selon son expression, de l'élite archéologique ne devienne une sorte de comité de salut public, et n'arrive à absorber la Société toute entière. Pourquoi, Messieurs, cette commission serait-elle donc plus envahissante que ses sœurs, nos autres commissions ?

» A ce sujet, un membre faisait observer, que jamais, hélas ! commission n'a penché de ce côté, et quant à celle dont il s'agit, s'il y a crainte à concevoir, c'est plutôt que, loin de chercher à empiéter au dehors, elle ne succombe sous le poids des occupations qu'elle aura chez elle.

» Le deuxième argument est juste le contraire du premier ; après le Capitole vient la roche Tarpeïenne. Si vous abandonnez, dit-il, les décisions à la commission, craignez qu'elle ne commette des fautes et des erreurs qui retomberont sur la Société et lui nuiront. L'auteur vous disait tout-à-l'heure : Méfiez-vous, la commission sera trop forte, il vous dit maintenant : Méfiez-vous elle sera trop faible. Ne pourrions-nous, Messieurs, laisser à ces deux arguments le soin de s'entre-détruire l'un l'autre. Car

de deux choses l'une, ou la commission sera composée d'hommes capables, et alors pourquoi redouter ses bévues, si au contraire vous craignez son incapacité, inutile de craindre l'envahissement. Nous pouvons dire, Messieurs, que la commission ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

» Quant à la troisième raison tirée de l'utilité qu'auraient ces jugements publics pour l'instruction des membres qui arriveraient ainsi à s'initier aux connaissances archéologiques, quelques membres y trouvaient moins un argument qu'une critique de l'amendement; car commencer, disaient-ils, par accuser de complète incompétence une partie des membres, n'est pas un moyen de nous engager à les ériger en juges en dernier ressort, tandis que vous réservez le rôle plus modeste de juges en première instance à ceux que vous voulez bien qualifier d'élite archéologique. Les adversaires de l'amendement faisaient en outre observer que les commissions de publication, de météorologie, de statistique, etc., ont toute liberté pour accomplir leurs travaux, et n'en viennent rendre compte que lorsqu'ils sont terminés; pourquoi ne pas suivre la règle générale? pourquoi cette innovation blessante?

» Cette décision que vous réservez à l'assemblée, ajoutaient-ils, complique et prolonge les affaires outre mesure, augmente considérablement le travail de la commission, et le rend très-pénible, car il ajoute au labeur de la visite des lieux des recherches, projets et acceptations par les parties intéressées et par la commission, il ajoute, dis-je, l'obligation pour l'auteur de venir discuter et défendre son projet en assemblée publique.

» Et maintenant, si les parties intéressées acceptent le travail que vous refuserez, ou refusent celui que vous accepterez, que ferez-vous? Si l'assemblée demande une modification à un projet et qu'à la séance suivante une nouvelle assemblée rejette la modification et en redemande une nouvelle, ou même le projet primitif, que déciderez-vous, je vous le demande? Au milieu de tous ces conflits, vous serez dans un dédale dont vous ne sortirez pas.

» J'oubliais, Messieurs, deux derniers arguments des défenseurs de l'amendement qui plaident les circonstances atténuantes en sa faveur.

» C'est d'abord la modification introduite dans l'amendement par ces mots : quand la nature de l'affaire le permettra.

» On nous dit de plus que l'examen de l'assemblée publique ne sera dans la pratique qu'une affaire de forme.

» La majorité, Messieurs, repousse d'abord ce sous-amendement trop élastique qui fixe une règle et a soin de laisser à côté une porte entr'ouverte pour y échapper : *les articles* 14 *ne valent rien, ils sont gros d'orages.*

» Quant à voter un réglement avec l'espoir qu'on ne l'exécutera pas, nous pensons que de deux choses l'une : ou l'amendement est bon, alors il faut l'exécuter franchement, ou s'il ne doit pas être exécuté, c'est qu'il n'est pas praticable, alors ne l'acceptons pas.

» Je termine, Messieurs, ce trop long rapport, en vous disant qu'en résumé :

» Considérant 1° que les commissions permanentes sont une émanation de la Société qui leur confie un mandat, sous leur responsabilité, que la condition vitale d'une commission d'action est de pouvoir agir par elle-même et de ne rendre compte qu'après travail fait ;

» 2° Que, vu le travail considérable imposé à la nouvelle commission, on ne peut songer à augmenter encore le fardeau, ce qui rendrait très-problématique la possibilité de trouver des commissaires ;

» 3° Que l'examen des projets après adoption aura le même intérêt au point de vue de l'art pour la Société sans avoir l'inconvénient d'entraver les travaux ;

» 4° Que l'égalité doit régner entre toutes les commissions émanant de la Société, et que les mêmes lois doivent les régir toutes ;

» 5° Qu'une assemblée nombreuse, à cause même du nombre de ses membres, ne peut arriver à l'examen consciencieux et fructueux de dessins et de projets que doit précéder une décision sérieuse ;

» 6° Que l'adoption de l'amendement aurait inévitablement pour résultat d'amener tôt ou tard des complications et conflits qui seraient la ruine d'une idée bonne et utile,

» Par toutes ces raisons, la commission a rejeté l'amendement à la majorité de 7 voix contre 2 : elle a ensuite adopté successivement tous les articles de la proposition, tels que les a formulés M. de Saint-Laumer, son auteur.

» Enfin la commission a adopté l'ensemble de la proposition à la même majorité de 7 voix contre 2.

» Tel est, Messieurs, le résultat de l'examen que vous avez bien voulu nous confier.

» Considérant que la Société archéologique a pour but principal la recherche, l'étude et la conservation des monuments historiques du département, ainsi qu'il est dit à l'article 1er du règlement de la Société;

» Considérant que, par suite de restaurations défectueuses, le caractère de plusieurs des monuments a pu quelquefois être altéré d'une manière regrettable;

» Que la cause de ces altérations doit être attribuée le plus souvent à la difficulté qu'éprouvent particulièrement les communes rurales en raison de leur éloignement ou de la modicité de leurs ressources à obtenir des conseils suffisamment éclairés :

» La Société décide : 1° qu'à partir de ce jour elle offre gratuitement ses conseils sur les questions d'archéologie qui lui seront adressées, relativement à la restauration des constructions civiles ou religieuses qui peuvent exister dans le département d'Eure-et-Loir;

» 2° Qu'à cet effet, une commission, composée de neuf membres, élus pour un an, sera chargée de l'examen des questions de la nature ci-dessus indiquée, qui lui auront été transmises par le président de la Société;

» 3° Qu'il sera rendu compte aux séances mensuelles des communications sur lesquelles la commission aura eu à statuer. »

L'article 1er de la commission est adopté.

Un amendement est proposé sur l'article 2, tendant à élever de neuf à quinze le nombre des membres de la commission, afin qu'il soit possible d'appeler dans le sein de celle-ci des membres étrangers à la ville de Chartres. L'amendement mis aux voix est rejeté.

Un autre amendement demandant que le nombre des membres soit de douze est également écarté.

Le nombre de neuf membres est adopté.

On propose d'ajouter à l'article 2 le § suivant : « La Commission pourra appeler dans son sein les membres de la Société Archéologique qui se trouveraient près du lieu où il y aura des

travaux à faire, et ces membres auront voix délibérative dans la question. » L'article 2 est adopté avec cette addition.

L'article 3 est adopté.

L'ensemble du projet est ensuite mis aux voix et adopté.

La nomination des membres de la Commission sera faite dans la prochaine réunion, sur une liste de quinze membres dressée par le Bureau.

M. le Président propose et l'Assemblée adopte l'ordre suivant pour les prochaines réunions de la Société : 4 mai, séance ordinaire ; 18 mai, séance générale annuelle ; 1er juin, séance pour le renouvellement des membres du Bureau.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Nicolle, négociant à Chartres ; présenté par MM. Ed. Garnier et Merlet.

le comte de Foucault, commandant du génie à Chartres ; présenté par MM. de Saint-Laumer et Famin.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Revue artistique et littéraire, livr. du 15 mars et du 1er avril 1865. (Envoi du Comité central des Artistes.)

Europæorum microlepidopterorum index methodicus et six autres brochures, par M. Ach. Guénée. (Don de l'auteur.)

Inscriptions inédites et peu connues du Musée de Narbonne, par M. Tournal. Caen, Hardel, 1863, in-8o. (Don de l'auteur.)

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 1re, 2e et 3e année. (Envoi de la Société.)

Annuaire de l'Institut des Provinces, 1864. (Envoi de M. de Caumont.)

Médailles de Henri II, Charles IX et Henri III. (Don de M. Brochand.) — Argent.

SÉANCE DU 4 MAI 1865.

Présidence de M. Al. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président rappelle à la Société la mort de M. Vangeon, l'un de ses membres.

Lecture d'un extrait de la *Revue des Sociétés Savantes*, contenant un rapport de M. du Sommerard, sur les travaux archéologiques de la Société.

Communication de M. Marcille relative aux fresques de Meslay-le-Grenet.

Messieurs,

La restauration des peintures de Meslay-le-Grenet est commencée et déjà la frise qui s'étend de la chaire à l'extrémité du mur vers la porte d'entrée est presque terminée; elle comprend les premiers groupes de la danse macabre.

D'après ce travail et avant d'aller plus loin, il serait bon de voir et de juger si cette restauration ne s'éloigne pas trop de la tradition; et je viens prier M. le Président de notre Société Archéologique de vouloir bien nommer une commission pour juger ce travail et aviser aux moyens de le poursuivre si on l'approuve.

Il ne faut pas se dissimuler qu'il sera long. Le temps et les badigeons successifs ont non-seulement estampé, mais complétement effacé la plus grande partie des figures. Des gravures faites d'après d'anciennes peintures serviront à compléter cette œuvre, et un artiste patient qui oubliera ce qu'il sait, ou plutôt ne s'en servira que pour se conformer à la naïveté de l'époque pourra contenter les archéologues, et dans l'ensemble général de la décoration satisfaire aussi les yeux, si cet artiste ne cherche que l'harmonie des teintes douces.

Quant aux procédés d'exécution, ceux que j'ai employés sont bien différents de ceux dont on se servait au XVe siècle. La peinture à l'huile m'a semblé préférable à toute autre; en s'empreignant dans le plâtre elle donne aux couleurs une teinte matte assez semblable à la fresque et de plus elle a l'avantage de conserver l'enduit qui la reçoit. Je crois d'ailleurs que le but dans cette circonstance est plutôt de faire revivre la pensée que de retrouver les moyens matériels qui ont servi à la rendre, et il faut songer pour ne pas se perdre en efforts superflus que ce n'est pas une œuvre d'art, mais un souvenir du passé qu'on tient à

conserver. Si on persiste dans cette entreprise très-louable, il serait bon de procéder avec méthode, et après avoir terminé la danse des morts de passer, avant de repeindre la nef, à la décoration du chœur, afin que si la réparation générale de l'église était interrompue, l'œil n'eût pas à souffrir des lacunes.

Voilà, Messieurs, ce qui m'est venu à la pensée en étudiant ces murailles, veuillez aussi en vous arrêtant en face chercher le meilleur moyen pour en ranimer les peintures. Avant de vous faire juges de ma tentative de restauration, j'ai cru une explication nécessaire me rappelant à propos que tout mauvais auteur a besoin d'une préface.

Le Bureau nommera une commission de cinq membres [1] pour examiner l'état des travaux, commission à laquelle les membres de la Société seront invités à se joindre.

M. Merlet fait une proposition tendant à réduire pour les instituteurs de 10 à 5 francs la cotisation annuelle. — M. l'Inspecteur d'Académie dit à ce sujet qu'il s'empressera d'accorder aux instituteurs toutes les facilités possibles pour se rendre à Chartres le jour des séances.

M. Lecocq dépose sur cette proposition un amendement ainsi conçu :

« A l'avenir, tous les instituteurs communaux du département d'Eure-et-Loir recevront gratuitement et franco les procès-verbaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

» Quant aux instituteurs qui désireraient se faire recevoir membres de cette Société, ils ne payeraient annuellement qu'une somme de cinq francs pour avoir droit à toutes les publications de cette même Société. »

Après diverses observations, cet amendement est mis aux voix et rejeté.

La proposition de M. Merlet est adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de publication de la Botanique d'Eure-et-Loir préparée par Ed. Lefèvre. — Le Bureau propose en principe l'impression du travail, après renvoi du manuscrit à la Commission de publication pour les questions de détail.

Avant toute autre discussion, un membre demande qu'il soit

[1] La Commission consultative d'Archéologie ayant été nommée à la fin de la séance, la mission de Meslay-le-Grenet lui a été naturellement renvoyée.

bien entendu si l'on doit imprimer séparément la Botanique ou attendre, pour la livrer à l'impression, qu'on ait les manuscrits de la statistique scientifique toute entière, afin de n'en former qu'un seul volume. On propose de renvoyer la décision de cette question à la Commission de publication. — L'Assemblée, consultée à ce sujet, déclare qu'elle résoudra elle-même la difficulté, et, par un nouveau vote, exprime la volonté que la Botanique soit publiée isolément et que chaque partie de la statistique scientifique forme un cahier séparé.

On procède au scrutin pour la nomination de la Commission consultative d'Archéologie.

Le dépouillement donne les résultats suivants : MM. Paul Durand et Famin, 15 voix ; — Marcille et Merlet, 14 ; — Francfort, 12 ; — Alb. Marchand, 10 ; — Phil. Bellier et Moutoné, 8 ; — l'abbé Olivier et Desmurs, 7 ; — de Tarragon et Piébourg, 5 ; — Edm. de Mianville et Élie Dubois, 4 ; — d'Alvimare, 3 ; — de Saint-Laumer, 2 ; — Lecocq, 1.

L'Assemblée décide que la Commission sera composée, pour cette année, de 10 membres au lieu de 9, comme il avait été antérieurement résolu, et en conséquence MM. Paul Durand, Famin, Marcille, Merlet, Francfort, Alb. Marchand, Phil. Bellier de la Chavignerie, Moutoné, l'abbé Olivier et Desmurs sont proclamés membres de la Commission consultative d'Archéologie.

Lecture d'extraits d'un manuscrit de la Bibliothèque de Chartres, par M. de Saint-Laumer.

La bibliothèque communale de Chartres a reçu dernièrement d'un de nos collègues un manuscrit intitulé *Recueil de plusieurs sentences rendues au Bailliage et Siège présidial de Chartres, ensemble de plusieurs usages qui s'y observent de tout temps.*

Ledit recueil fait par moi Jacques Styves, conseiller audit siège présidial en l'année 1716.

Ce manuscrit m'a paru intéressant au point de vue de l'interprétation donnée à nos vieilles coutumes au cours du XVIIe siècle, puis aussi parce qu'il nous donne des détails sur certains faits qui se sont passés dans la contrée.

Mais il semble que l'esprit malin se soit plu souvent à poser à nos anciens tribunaux les problèmes de jurisprudence les plus ardus et les plus singuliers à résoudre.

Ainsi, le 8 juillet 1638, sur un appel du Prévôt de Chartres, se présente la question de savoir si un testament fait par un pestiféré, lequel a déclaré n'oser signer à cause de son mal contagieux, est bon et valable. Le

malade Jacques Foulon, cloutier, s'est fait descendre de sa chambre haute dans sa boutique, d'où il fit faire son testament en faveur de sa femme au notaire qui se tenait de l'autre côté de la rue. Les héritiers naturels réclament la nullité d'un testament sans signature. L'avocat de la veuve soutient au contraire que le testament est bon et valable, d'autant que les ordonnances avaient été entièrement accomplies puisqu'elles ne demandaient rien autre chose, sinon que le testateur signât ou déclarât ne savoir signer, à quoi le testateur avait satisfait par la déclaration qu'il n'osait signer à cause de son mal contagieux, ce qui présupposait même une interpellation à lui faite de ce faire, car quelle apparence qu'un notaire aille bailler son registre entre les mains d'un pestiféré, non seulement pour la crainte de sa personne, mais aussi de tous ceux qui viendraient par après chez lui pour passer des contrats, lesquels pourraient prendre du mal à la seule ouverture du registre.

Le 29 octobre 1663, le faubourg des Filles-Dieu est mis en émoi à la suite de désordres de plus d'un genre qui s'y sont passés; mais le coupable se trouve être un hermaphrodite. Aussi Jacques Styves fait-il remarquer avec raison que le crime était nouveau et extraordinaire et la peine difficile à établir. Le tribunal n'en sévit pas moins et condamna l'accusée à faire amende honorable devant la porte de l'église, puis à être attachée à un poteau pour y être étranglée et après son corps être brûlé avec son procès.

Des lettres de cachet vinrent infirmer la sentence, qui fut réduite à une flagellation (secrète) et à la réclusion entre quatre murailles.

Plus loin, en 1664, nous voyons le jugement rendu au sujet d'une bande de voleurs de grands chemins : quels sont les chefs de cette bande? Le vice-bailli de Chartres, Julien Colin, seigneur de Meigneville, puis le procureur du roi au Bailliage et Siège présidial de Chartres.

Au 16 janvier 1670, se retrouve, avec plus de détails encore, l'affaire relatée au volume II de nos Mémoires, dans un article intitulé *petite Chronique de Blévy*, et concernant les sieurs de la Noue et de Baronval, poursuivis en raison des meurtres et sacrilèges commis dans l'église de Blévy en 1669.

Un autre jugement fait connaître, que le 18 mars 1654, à six heures du soir, la cloche nommée Anne de Bretagne, fondue par un nommé André, tomba, arrivée à un demi-pied de l'entrée du clocher, soit par l'impéritie du charpentier ou de ceux qu'il avait employés, ou par la rupture de quelque cable; en sorte qu'il y eut plusieurs personnes blessées et une morte sur place. Les fondeurs voyant leur cloche toute fracassée poursuivent le charpentier Duval fils, qui, n'étant âgé que de 24 ans et par conséquent mineur, déclare ne pouvoir être responsable.

Le procès jugé le 8 janvier 1671 nous apprend quels étaient la manière de voyager et le prix de loyer des chevaux de cette époque.

Plusieurs jugements indiquent encore cette disposition qui aujourd'hui nous paraîtrait singulière : le testament fait par un malade déjà atteint de la maladie dont il devait mourir se trouvait annulé.

Nous transcrivons ici quelques-uns de ces jugements, les plus intéressants :

Le jeudi 8 juillet 1638, sur un appel du Prévost de Chartres, s'est présentée la question de scavoir si un testament fait par un pestiféré, lequel a déclaré n'oser signer à cause de son mal contagieux, est bon et valable.

Dans le fait, le nommé Jacques Foulon, 1er mary de la femme de Claude Richard, cloustier, estant malade de contagion et voulant faire un testament au profit de sa femme; descendit de sa chambre haulte en sa boutique où il fit faire sondiz testament au notaire qui estoit de l'autre costé de la rue, en présence de 3 témoins, par lequel testament il donne à sa femme tout ce que la coutume luy permet de donner et déclare n'oser signer à cause de son mal contagieux: en ces termes, lediz testateur a déclaré que pour le danger de la contagion il ne lui estoit loisible de signer, sans qu'il paraisse de l'interpellation du notaire de ce faire. Après le décès dudit Foulon, sa veuve ayant demandé délivrance au tuteur d'un nommé Foulon, présomptif héritier de sondit mary, obtient à ses fins devant le prévost de Chartres, dont apel en ce siége par lediz Foulon. Pour lequel on disoit pour moyens contre lediz testament, qu'entre tous les actes et contracts il n'y en a point où la forme et les solemnités doivent être plus exactement observées qu'aux testaments, qui sont de soy odieux et contre l'ordre des successions, à faute de quoy ils sont toujours déclarés nuls; qu'en celuy qui se présentoit il y avoit deux nullités essentielles: la 1re que le testateur n'avoit point signé, et l'autre qu'il n'avoit point esté interpellé de ce faire par le notaire; qu'encore que, par nostre Coutume art. 90, il ne soit point porté que les testaments doivent être signés du testateur et des témoins, néanmoins les ordonnances d'Orléans de l'année 1560 art. 84 et de Blois de l'année 1579 art. 165, l'avaient expressément ordonné à peine de nullité. Or il est certain que jamais on n'a dispensé des solemnités qui sont requises aux testaments qui se font en temps de peste suivant les arrêts rapportés par Brodeau *sur Louet, lett. J n.* 8, ce qui doit d'autant plus avoir lieu dans cette espece que le testateur se dispense luy-même de signer sans nécessité et sans que son infirmité ou maladie l'en empesche; à joindre qu'il pouvoit faire un testament olographe, puisque ce n'estoit que la peur qu'il avoit de communiquer son mal contagieux au notaire et aux tesmoins qui l'empeschoit de signer, et de fait que Me Maisnard rapporte un arrest infirmatif d'un testament fait en temps de peste dans lequel le testateur et les témoins n'avoient signé, *vide la loy* 8, *casus majoris, et lege ret. de testam.*

au code, et partant concluoit au mal fait et jugé, émendant le testament déclaré nul.

Pour la veuve au contraire, on soutenoit le testament, d'autant que les ordonnances avoient esté entièrement accomplies, puisqu'elles ne demandoient sinon que le testateur signast ou declarast ne scavoir signer, à quoy le testateur avoit satisfait par la déclaration qu'il faisoit qu'il n'osoit signer à cause de son mal contagieux, ce qui présupposoit mesme une interpellation à luy faite de ce faire. Quelle apparence qu'un notaire aille bailler son registre entre les mains d'un pestiféré, non seulement pour la crainte de sa personne, mais aussi de tous ceux qui viendroient par après chez luy pour passer des contracts, lesquels pouroient prendre mal à la seule ouverture du registre; et de fait que, pareille question s'estant présentée au parlement de Grenoble, est intervènu arrest rapporté par Expilly, qui doit décider de cette cause; c'estoit un testament fait par un malade de contagion, lequel n'ayant pas signé à raison de cette maladie et survescu encore un an à yceluy, l'on débattoit le testament tant par le deffault d'avoir signé, que parce qu'ayant survescu encore un an il devoit reparer ce deffault, neantmoins par lediz arrest le testament fut déclaré bon et valable, quoyque dans une espèce bien moins favorable. Pour l'arrest de Mainard cité par l'appellant, il n'est pas de même, car le deffault venoit aussy bien des tesmoins qui n'avoient pas signé, comme du deffault du testateur, ce qui ne se rencontre point icy où les temoins ont signé.

Neanmoins est intervenu sentence, conformément aux conclusions de M. Chalines, advocat du roy, par laquelle mal fait et jugé par le prévost, émendant le testament déclaré nul. Plaidants MM. Chalines et Grenet. Dont appel au Parlement, sur lequel est intervenu arrest du 1639, par lequel ladite sentence fut infirmée et le testament déclaré bon et valable.

Le lundy 1er décembre 1670, s'est présenté la question de savoir si un père ayant fait sa déclaration qu'il n'entendoit point se porter partie pour vanger la mort de son fils assassiné, le frère du deffunct estant encore mineur y estoit recevable, et, en conséquence, pouvoit s'opposer à l'enterrinement de la grâce des aceusés.

Dans le fait, Jacques Baruchier est assassiné le 27 septembre 1669 par Germont, Depardieu, Bouville, et Boutroue, à ce qu'on prétend; lesquels obtiennent lettres de rémission, pour l'enterrinement desquelles ils font assigner le père du deffunct, lequel fait sa déclaration qu'il n'entend se porter partie, sauf à faire en temps et lieu ce qu'il jugera à propos. Intervient Hilaire Baruchier, frère du

deffunct, lequel déclare qu'il se porte partie pure et simple, et qu'il s'oppose formellement à l'enterrinement des lettres de rémission. Les accusés empeschent son intervention, soutiennent que le père ne voulant estre partie, parce qu'il scait leur innocence, laquelle luy a été révélée par le deffunct avant que de mourir, son fils ne peut estre reçu estant sans intérest, et de plus incapable d'ester en jugement, estant mineur et seulement âgé de 18 ans, sous la puissance encore de père et de mère qui ne peuvent l'authoriser pour une chose qu'ils ne veulent pas faire eux-mêmes en leur nom; qu'un accusé a un intérêt d'avoir une partie capable contre laquelle il puisse retirer ses dépens et des domages et intérêts.

Baruchier, au contraire, soutient estre bien fondé en son intervention, et dit que l'accusation suit véritablement l'ordre des successions, et qu'ainsy ce seroit à son père qui est l'héritier naturel de son fils décédé d'estre la véritable partie; mais que, par sa déclaration, il a transmis le droit à ceux qui suivent en degré, comme en cas de renonciacion à une succession, elle auroit été transférée au suivant *per successorium edictum;* qu'ainsy n'y en ayant point de plus proche que luy après son père, il est très-recevable; que sa minorité n'est point un obstacle suffisant; qu'en droit les mineurs ne sont point exclus des accusations sinon seulement de celles d'adultère de femmes étrangères, et par conséquent qu'ils sont capables de toutes les autres; qu'il est vray que les pupilles, c'est-à-dire les impubères, en sont exclus, mais non pas les mineurs qui sont au-dessus de la puberté; que les impubères mesmes et tous les autres à qui il n'est pas permis d'accuser peuvent le faire lorsque *suam suorumque injuriam exequuntur;* qu'au surplus ce n'est point à luy à examiner les raisons que son père peut avoir de ne vouloir pas se porter partie.

Sur quoy est intervenu sentence, par laquelle Hilaire Baruchier a esté reçu intervenant et opposant audit enterrinement des lettres de rémission, et a esté ordonné qu'il lui serait élu un curateur pour la validité de la procédure: plaidants Travers et Fougeranges.

Le jeudi 8 janvier 1671, s'est présenté la question de scavoir si on devoit payer un cheval de louage qui estoit mort entre les mains du locataire sur le pied de 50 fr. conformément à un prétendu règlement dont on excipoit lequel ne paraissoit point, ou bien sur le pied de l'estimation qui en seroit faite par expert.

Dans le fait, M. Depardieu loue pour Nicolas Depardieu son fils, un cheval de Neveu, loueur de chevaux, moyennant 30 fr. pour six semaines, pendant lequel on feroit le voyage de Grenoble; 4 mois

après lesdictes six semaines expirées, Neveu fait assigner Depardieu père, pour luy rendre son cheval et payer tous les loyers jusqu'au jour qu'il le rendroit, à raison de quinze sols par jour.

Depardieu père se deffend, dit avoir reçu des lettres de son fils, par lesquelles il luy mande qu'au lieu de Grenoble, il a esté obligé d'aller à Turin, que dans le voyage le cheval est mort naturellement, qu'il n'en est pas tenu, que néantmoins, parce qu'il n'a pas été assez exact pour en faire faire des attestations, il offre, outre les 30 fr. qu'il a payés pour les six semaines, le loyer de quinze autres jours et le prix du cheval, à raison de 50 fr., suivant des règlements qu'il dit avoir esté rendus sur ces sortes de matières.

Neveu réplique que tous ces faits et ces règlements sont imaginaires, qu'il veut son cheval, lequel luy a cousté 120 fr. d'un nommé Auvray; que si il l'eust eu, il en eust tiré les mesmes loyers qu'il demande. Le prévost ordonne qu'à quinzaine Depardieu fera attester de la mort de son cheval. Appel par Depardieu qui soutient luy estre impossible de satisfaire au jugement, attendu de la distance des lieux. Sur quoy intervient sentence dudit jour, par laquelle mal jugé, émendant Depardieu, outre les 30 fr. pour les six semaines, condamné de payer 20 fr. pour les autres loyers, ensemble de rembourser le prix du cheval suivant le dire des gens à ce cognoissants qui l'avoient vu auparavant le voyage, et aux dépens de la cause principalle, ceux d'appel compensez. Plaidants Depardieu pour son père, et Travers pour Neveu.

Le 19 mars 1654 a esté jugé, au raport de M. Deganeau, qu'une donation entre-vifs faicte par le contract de mariage qui portoit procuration de faire insinuer estoit bonne, quoyqu'elle n'eust esté insinuée que onze ans après icelle donation et un jour devant la mort du donateur. Ce qui faisoit de la difficulté c'estoit que par l'ordonnance de Moulins, art. 58, les donations entre-vifs doivent être insinuées dans les 4 mois à peine de nullité d'icelles. Il est vray que les arrests ont jugé en expliquant la dernière ordonnance que l'insinuation faite du vivant du donateur quoyqu'après les 4 mois, estoit valable, la raison est que *poterat intinuationis tempore de novo donare*, ce qui n'estoit pas dans l'espèce du procès parce que le donateur, estant à l'extrémité lors de l'insinuation, n'avoit pas la faculté de disposer de ses biens et ne pouvoit mesme faire aucun acte, joint que quand mesme il eût eu assez de santé pour disposer cela ne pouvoit en tout cas passer que pour donation testamentaire, puisqu'il est certain que toutes donations faites dans la maladie dont le testateur est décédé sont réputées à cause de mort. Suivant

l'art. 277 de Paris, l'on ajoutoit encore que la procuration estoit surannée et ne pouvoit subsister, et qu'ainsy il falloit un autre consentement pour faire valablement ladite insinuation, ce que le donateur n'estoit plus en estat de faire estant lors à l'extrémité.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. le marquis D'ALIGRE, à Pouancé; présenté par MM. le comte de Reviers de Mauny et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Annuaire d'Eure-et-Loir pour 1865, par M. Lefèvre. Chartres, Petrot-Garnier, 1865, in-12. (Don de l'auteur.)

Mémoires de l'Académie du Gard, janvier-octobre 1863. Nîmes, Clavet-Ballivet, 1864. (Envoi de l'Académie.)

SÉANCE GÉNÉRALE PUBLIQUE DU 27 MAI 1865.

Présidence de M. le comte DE CHARNAILLES, Préfet d'Eure-et-Loir, président d'honneur.

La séance est ouverte à une heure dans la salle Sainte-Foi. Les principales notabilités de la ville et un grand nombre de dames se sont donnés rendez-vous à cette réunion. Prennent place au Bureau : MM. le comte de Charnailles, préfet d'Eure-et-Loir, président d'honneur; de Saint-Laumer, président; Denain et Famin, vice-présidents, Merlet, secrétaire de la Société, et M. Raymond Bordeaux, avocat à Evreux, célèbre par ses travaux en archéologie, et qui, sur l'invitation du Bureau, a bien voulu se rendre à cette séance.

M. de Saint-Laumer fait d'abord un compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1864-1865.

« Messieurs,

» Un article de notre réglement veut que chaque année il vous soit rendu compte des travaux de la Société, prévision sage, qui, nous obligeant à un retour sur nous-mêmes, remet sous nos yeux le chemin parcouru, devient un avertissement salutaire si la Société s'est ralentie dans sa marche, et, si l'année a été bonne et féconde, nous oblige à faire mieux encore dans l'avenir.

» Les travaux de la Société comprennent ses publications et les décisions qu'elle a pu prendre.

» Pour ses publications, je me bornerai à une simple énumération, car vous les connaissez, vous les avez entre les mains, et le jugement que je porterais pourrait paraître suspect, et à vous et à moi-même, comme tout jugement émanant de l'amitié d'un collègue.

» Je n'ai donc qu'à vous rappeler :

» De beaux vers de votre honorable vice-président, M. Denain, sur la légende biblique de l'Enfant prodigue.

» Une notice lue à Châteaudun, dans laquelle M. Met-Gaubert nous a retracé la grande figure de Florent d'Illiers, ce libérateur de la ville de Chartres, le compagnon d'armes de Jeanne-d'Arc et de Dunois.

» Une notice de M. Lucien Merlet, sur l'église de Saint-Lubin de Châteaudun.

» M. Lecocq, chercheur infatigable, a retracé la vie d'un compatriote, Jehan Le Maçon, l'habile artiste de la fin du XVe siècle, jugé digne de fondre la célèbre cloche de Rouen, le Georges d'Amboise, haute de plus de neuf pieds, large de huit pieds quatre pouces, et qui exigeait les efforts de quarante hommes pour être maintenue en volée.

» Vous devez encore à M. Lecocq la reproduction de légendes et sermons extraits d'un très-curieux manuscrit de la fin du XIIe siècle que conserve la Bibliothèque de Chartres, et dans lequel on aime à retrouver le sentiment de cette foi vive et naïve dont nos pères étaient animés.

» M. de Lépinois a continué dans nos Bulletins ses intéressants extraits des mémoires de Guillaume Laisné, le prieur de Mondonville, pleins d'indications précieuses sur les anciennes familles se rattachant au pays chartrain.

» Plusieurs de nos collègues ont aussi contribué, par des rapports ou par des lectures, à entretenir l'intérêt de nos réunions de chaque mois. Il faut cependant avouer que nous sommes restés loin de répondre à ce programme que s'était imposé une Société voisine de la nôtre, programme exigeant que, tous les ans, chacun des membres dépose un travail sur un sujet local.

» Mais les bons exemples, bien qu'émanant d'un petit nombre, finissent toujours par porter leurs fruits; remercions donc ceux dont le talent nous vient en aide avec une énergie qui ne se ralentit jamais.

» La Commission de météorologie, secondée par l'habile directeur de l'Ecole normale, continue ses travaux et se propose même de leur donner un plus grand développement, en s'adjoignant des correspondants, puis en insérant dans nos Bulletins des tableaux où vous verrez se dessiner la série des phénomènes atmosphériques de chaque année.

» La publication du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres par MM. de Lépinois et Merlet suit son cours, et tout fait espérer que l'année 1865 verra se terminer cet important ouvrage. Aussi, pour maintenir à leur hauteur première les travaux de la Société, vous avez décidé que l'impression du Cartulaire serait immédiatement suivie de celle également très-importante de l'Histoire de la ville de Chartres et de son diocèse par Jean-Baptiste Souchet, cet Hérodote de notre histoire chartraine. C'est dans ce manuscrit conservé par la Bibliothèque communale, que tous les auteurs qui depuis ont écrit sur notre pays, sont venus puiser les principaux éléments de leur travail; la couverture du manuscrit de Souchet conserve encore la trace de la chaîne destinée à le protéger contre de trop fréquents emprunts, et ses feuillets ont déjà beaucoup souffert des consultations continuelles auxquelles ils ont été soumis. En consacrant une somme considérable à cette impression qui ne comportera pas moins de quatre volumes, la Société aura rendu ce service d'assurer, pour toujours, la transmission du principal monument d'histoire que nous possédions pour le pays chartrain et les contrées environnantes.

» Commencée par la publication de la partie archéologique que M. de Boisvillette avait traitée avec tant de supériorité, l'impression de la série des documents statistiques sur le département d'Eure-et-Loir va pouvoir être reprise. La Botanique et la

Zoologie sont entre les mains de la commission chargée de ces publications, plusieurs autres parties sont en cours d'exécution, et la Bibliographie a été confiée à une commission spéciale. Si nous savons agir avec persévérance, nous pourrons, dans quelques années, avoir réuni sur le passé et sur l'état actuel de la contrée, un précieux ensemble de documents, répertoire utile à tous ceux qui s'occupent d'art, de science et de littérature.

» A l'époque de la réunion des Sociétés savantes qui a eu lieu à Paris le 22 avril dernier sous la présidence de son Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique, le rang occupé par la Société d'Eure-et-Loir a été des plus honorables. Alors que toutes les sociétés savantes de France avaient été invitées à venir prendre part à ces concours, l'histoire de la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais a obtenu la seconde place, et les éloges flatteurs dont le travail de notre collègue et secrétaire a été l'objet de la part de l'éminent rapporteur de la section d'histoire, M. Amédée Thierry, ajoutent encore à la valeur de cette récompense. Une médaille d'argent a été attribuée à l'auteur du mémoire, M. Merlet, dont le succès vaut en outre à la Société une médaille de bronze qui viendra enrichir nos archives.

» Voici du reste l'extrait de la partie du rapport de M. Amédée Thierry en ce qui concerne l'histoire de la baronnie de Châteauneuf.

« Les Barons du Thimerais avaient le cœur plus haut que leur rang, et l'épée plus longue que leur domaine, quand ils étaient en face de l'Anglais. Placé dans cette marche qui séparait la terre de France du duché de Normandie, le château de Thimert (ce fut son premier nom) avait été bâti en 1050, par Gaston, premier de ces seigneurs, comme un avant-poste du royaume de France; mais Guillaume le Bâtard s'en étant emparé pour en faire à son tour un avant-poste de la Normandie, le roi de France l'assiégea, le prit et le rasa comme trop difficile à garder. Reconstruit quelques années après, le château de Thimert prit le nom de Châteauneuf, qui resta celui de la baronnie.

» Il en sortait de terribles barons qui, créés uniquement pour se battre, cherchaient querelle à tout le monde, quand ils n'avaient en face d'eux ni Anglais ni Normands, et ne ménageaient ni le roi de France, ni surtout leurs voisins. Un d'eux, Gervais Ier, grand-sénéchal de Philippe Auguste et qui avait

acquis cette baronnie par son mariage avec Mabile de Châteauneuf, se battit tant et si rudement que l'évêque de Chartres, Yves, ardent promoteur de la paix de Dieu, l'excommunia comme un violateur incorrigible de la sainte trêve. Gervais en effet, craignant de ne se point amender en France, prit la croix et alla guerroyer en Palestine. Son fils Hugues, qui lui succéda, fut comme lui batailleur effréné et de plus excommunié comme lui. Il s'était rendu si redoutable aux Anglais que Henri Ier d'Angleterre voulut acheter le baron et la terre en offrant en mariage à Hugues sa fille naturelle Marie; l'accord allait se conclure lorsque l'évêque de Chartres intervint encore : Hugues et Marie étaient cousins au sixième degré et l'évêque mettait l'interdit sur cette union incestueuse aux yeux de l'Eglise. Hugues resta donc français et le bras droit de Louis le Gros dans la marche de Normandie. Son intrépidité le fit tomber aux mains des Anglais, qui l'envoyèrent dans leur île, où il demeura cinq ans prisonnier.

» On peut regarder cet Hugues de Châteauneuf comme le type des barons de Thimert au Moyen-Age, et il eût pu être l'Achille de quelque Iliade, si le Thimerais avait possédé des poëtes. Après le XVe siècle et la fin des guerres Anglaises, l'importance de cette guerroyante famille diminue graduellement, et la baronnie de Châteauneuf va tomber inconnue, en 1789, dans ce gouffre où s'éteignaient toutes les baronnies, grandes ou petites.

» M. Merlet a bien fait de ressusciter, au moyen des chartes, cette lignée de vieux barons français. Il a composé son travail entièrement sur des pièces inédites, avec le soin et la sagacité que nous lui connaissons et qui lui ont valu d'éclatants succès à nos concours. Sans doute, les sires de Châteauneuf restent bien effacés dont les destinées générales de la France, mais ils ont existé avec une certaine grandeur locale, et, grâce à M. Merlet, l'histoire désormais devra compter un peu avec eux. Puis, c'est quelque chose pour un érudit que de combler une lacune de l'*Art de vérifier les dates :* à de pareils travaux, on peut adresser justement ces mots du poëte latin

In tenui labor, at tenuis non gloria.

» Les découvertes archéologiques ne nous ont été signalées

qu'en petit nombre cette année dans le département, mais l'une d'elles, faite dans une église de village, présente un vif intérêt. Les fresques dont la presque totalité de cette église avait été décorée, ont pu être retrouvées sous le badigeon qui les recouvrait depuis environ 50 ans. Le sujet principal représente une danse macabre. Signalées par la Société à l'attention de M. le Ministre des Cultes, les peintures murales de Meslay-le-Grenet ont été l'objet de la part du Gouvernement d'une allocation de 500 fr., auxquels M. le Préfet a bien voulu ajouter l'autorisation d'une loterie de 2,000 fr. : nous devrons ainsi à la bienveillance du premier magistrat de notre département la conservation d'une de ces fresques du XVe siècle dont les spécimens deviennent chaque jour plus rares.

» Un autre fait, annoncé avec éclat dans les journaux, a dû nécessairement attirer l'attention de la Société, c'est l'existence d'une fabrique de haches celtiques auprès de Maintenon. Une commission a été nommée pour diriger les fouilles que vous avez autorisées et en étudier le résultat ; mais les terrassements ayant été forcément suspendus, votre commission n'a pas encore pu se prononcer sur la réalité de cette fabrication. Les conditions du lieu où elle était signalée et où l'on retrouve à la fois un camp romain, les beaux dolmens de Changé, puis les restes du gigantesque ouvrage de l'aqueduc de Louis XIV, exigent la plus prudente réserve dans l'appréciation, alors surtout que les découvertes analogues, signalées sur différents points de la France, sont en ce moment l'objet de vives controverses, bien qu'elles se manifestent quelquefois, comme au Grand-Pressigny, par des produits bien caractérisés et en nombre infini.

» A la découverte des fresques de Meslay-le-Grenet se rattache la pensée de la création d'une commission consultative, chargée de répondre par des conseils toujours gratuits aux questions qui pourraient vous être adressées sur la restauration des monuments civils ou religieux du département. La difficulté qui existe, surtout pour les campagnes, de se procurer des avis suffisamment éclairés a été bien souvent la cause d'altérations regrettables. Il y a lieu d'espérer que la mesure prise par la Société, viendra contribuer à la conservation de nos monuments dans leur caractère primitif.

» Je dois vous rappeler encore une de vos décisions attribuant une médaille à l'élève du collège de Chartres qui, en rhétorique,

aura remporté le premier prix d'histoire : en encourageant la jeunesse dans ses études historiques, vous aurez préparé la prospérité de notre association ; l'antiquité de la fondation du collége de Chartres méritait d'ailleurs cette marque d'intérêt de votre part.

» Il me reste à vous parler des cours publics et gratuits que depuis cinq ans vous avez pris sous votre patronage, et auxquels, cette année, encouragés par un Ministre désireux de répandre et de vulgariser la science, vous avez voulu donner un plus grand développement. Plusieurs professeurs éminents ont été appelés de Paris ; vous en avez trouvé parmi vous et des meilleurs, qui ont dignement soutenu l'honneur de la cité ; l'empressement de la population chartraine a été extrême : tous ceux donc qui au début avaient pu douter du succès doivent être maintenant rassurés, et nous pouvons constater aujourd'hui que la possibilité d'un enseignement supérieur de littérature et de sciences, par le concours simultané des professeurs de Paris et du département, est maintenant un fait acquis. Cependant nous sommes loin encore d'avoir mis en lumière toutes nos ressources disponibles, aussi nous est-il permis de dire que cet enseignement peut encore dans l'avenir gagner en régularité et en utilité pratique, surtout si nous continuons à trouver dans l'Autorité autant d'aide et de bienveillance que par le passé. Du reste la raison du succès est bien simple et peut se traduire par le mot confiance. Vous avez eu foi en vous-mêmes et vous avez réussi. Le département qui a produit Jean de Beauce, Rotrou, Regnier, Collin d'Harleville et tant d'autres pouvait-il être devenu tout à coup inhabile aux travaux de l'intelligence, pouvait-il rester en arrière dans le mouvement général qui se produit. Le souvenir du passé nous oblige.

» Tel est, Messieurs, le résumé de ce que vous avez fait depuis notre dernière réunion générale. C'est à vous qu'il appartient d'apprécier la valeur de ce que l'année qui vient de s'écouler aura pu ajouter aux travaux des précédentes années. Au moment où je vais remettre entre vos mains le pouvoir que vous m'avez confié, qu'il me soit permis de vous remercier des sentiments de bienveillance qui vous avaient porté à m'accorder vos suffrages et dont la continuation pendant toute la durée du mandat a tant contribué à rendre ma tâche plus facile. »

Lecture d'une fable par M. Tasset : *Le Lièvre et le Lapin.*

Un Lièvre, jeune encore, et d'humeur peu sauvage,
Avec un Lapin de son âge
Avait formé les nœuds d'une tendre amitié.
Le cas pourrait être nié.
Buffon a dit (il faut le croire)
Qu'une opposition d'instincts
A toujours séparé les Lièvres des Lapins.
Mais le fait que je dis n'en est pas moins notoire.
Les deux êtres élus que je cite en mes vers,
Sans doute de leurs goûts, de leurs penchants divers,
Se faisaient l'un à l'autre un sacrifice utile.
Quand on s'aime, il est si facile
De se tout pardonner, même quelques travers!
Dévouements délicats, petits soins, prévenances,
Se succédaient entre eux sans se lasser jamais.
Toujours à se revoir nouvelles jouissances;
A se quitter nouveaux regrets!
Se quitter! mot cruel!... — « Eh! pourquoi donc, mon frère,
Dit un jour le Lièvre au Lapin,
» Nous séparer le soir pour la nuit tout entière
» Et nous revoir tard au matin?
» D'une amitié comme la nôtre
» Pourquoi retranchons-nous la moitié de nos jours?
» De notre vie, hélas! les instants sont si courts,
» Si c'est vivre en effet que vivre l'un sans l'autre!
» Désormais, frère, si tu veux,
» Un même abri nous recevra tous deux.
» Tu verras quelle douce et charmante existence!
» L'Automne, jeune encor, de sa magnificence
» Dore et féconde nos guérets.
» Goûte avec moi des cieux la bénigne influence,
» Au lieu de t'enterrer ainsi que tu le fais.
» Des nuits l'air balsamique et frais
» Charmera notre confidence.
» Quand souffleront les noirs autans,
» Que des torrents de pluie inonderont nos champs,
» Ce sera peut-être autre chose.
» En mauvais temps je ne dis pas
» Qu'une retraite et bien sèche et bien close
» Ne puisse avoir quelques appas.
» Alors ce sera toi, mon frère,
» Qui m'offriras les dons de l'hospitalité.
» Nos plaisirs s'accroîtront de leur diversité,

» Et les mauvaises nuits, si longues d'ordinaire,
» S'envoleront pour nous avec rapidité. »

On pense bien que des plans aussi sages
Furent reçus par acclamation.
On n'avait à porter ni meubles ni bagages;
Ce soir même les deux ménages
S'installèrent dans un sillon.
Jean Lapin, il est vrai, douillet de sa nature,
Trouva bien tout d'abord la retraite un peu dure;
Mais il n'en sonna mot, d'avance transporté
De ces doux entretiens dont on l'avait flatté :
Il avait compté sans son hôte.
A peine tous deux côte à côte
Ils étaient étendus : soudain
Surgit un bruit léger. Dans sa terreur subite
Le Lièvre se redresse, et dit à son voisin :
« Il fait mauvais ici; décampons au plus vite! »
Il détale à l'instant; son compagnon le suit.
Ils s'arrêtent enfin; mais toujours nouveau bruit
Et toujours nouvelle panique,
Tant que leur course fantastique
Dura le reste de la nuit.
Comme on le conçoit bien, d'une telle secousse
Les nerfs de Jean Lapin souffrirent tant soit peu.
Le jour s'en ressentit; il négligea le jeu;
La conversation fut moins gaie et moins douce.
Lorsque le soir fut de retour,
Le Lapin dit au Lièvre : « Un orage menace :
C'est le cas justement que nous changions de place,
» Et je t'offre un gîte à mon tour. »
Le Lièvre lui répond : « C'est chose convenue! »
Et dès que la nuit fut venue,
Dans le terrier de Jean le couple se blottit.
On soupa de bon appétit.
Tout s'y trouvait à point, bon gîte et bonne chère.
Franche gaîté, surtout, mais qui ne dura guère!
Au bout de peu d'instants, l'habitant des guérets
Fit entendre tout bas quelque discrète plainte.
On respirait bien mal en cette étroite enceinte!
Le gîte était bien chaud! l'air était bien épais!
Et puis..... ne pas bouger! quelle horrible souffrance!
Enfin, dans sa mauvaise humeur,
Il devin taquin, querelleur,
Tant que maître Lapin, à bout de patience,
Lui répartit avec aigreur.

Bref, on ne sait entre eux quelle rixe eût pu naître,
Quand par bonheur, au gré de leur commun désir,
Tous deux avec même plaisir
Virent enfin l'aube paraître.
Le Lièvre, au même instant, s'apprêtant à sortir,
Dit : « Ce soir, dans les champs nous coucherons à l'aise. »
Jean Lapin lui répond de son ton calme et doux :
« Ce soir, frère, ne t'en déplaise,
» Nous coucherons chacun chez nous. »

Même entre bons amis qu'un même toit rassemble,
L'accord, je le vois bien, disparaît aisément.
Pour nous aimer toujours, visitons-nous souvent,
Mais n'habitons jamais ensemble!

M. Raymond Bordeaux prend ensuite la parole et fait une causerie sur les impressions de son voyage à Chartres.

Il fait d'abord remarquer combien les relations sont peu fréquentes entre Chartres et Evreux, deux villes cependant si voisines. Faut-il voir encore là une suite de cette différence d'origine des deux cités : Evreux, dépendant de Rouen, qui appartenait à peine à la France ; Chartres, au contraire, si essentiellement française ? Aussi trouve-t-on peu de rapports entre les arts de même qu'entre les mœurs des deux villes. Et pourtant, dans leurs propriétés, les églises avaient franchi le *Fossé-le-Roi* qui séparait la France de la Normandie. Ainsi le Chapitre de Chartres possédait de l'autre côté de la Seine la prévôté de Normandie ; ainsi plusieurs abbayes du diocèse chartrain avaient droit de présentation à diverses cures des diocèses normands : l'abbaye de Coulombs entre autres, celles de Thiron, de Saint-Vincent-aux-Bois et de Saint-Père. C'est encore ainsi, dans un autre ordre d'idées, que le petit pays du Thimerais dépendait de la généralité d'Alençon.

De même que les églises, dans leurs propriétés, avaient franchi les limites des deux provinces, les architectes avaient également parfois un peu franchi les barrières de l'Ile-de-France et de la Normandie. Ainsi, au portail de l'abbaye d'Ivry, de l'autre côté de l'Avre, on voit des statues aux vêtements plissés, semblables à celles du portail royal de la cathédrale de Chartres, et c'est là un exemple unique en Normandie. De même, dans la nef de l'abbaye du Breuil-Benoît, on rencontre des colonnes à pans coupés qui, nulle part ailleurs, ne sont usitées dans les pro-

vinces normandes. La partie supérieure de la nef de la cathédrale d'Evreux, qui est du même temps que la partie supérieure de l'église de Saint-Père, offre, comme celle-ci, des pilastres plats à pans coupés : de plus, les grands vitraux du chœur de cette cathédrale sont également assez semblables à ceux de Saint-Père pour qu'on puisse affirmer qu'un même artiste y a travaillé.

Au XVe siècle, on ne rencontre pas de constructions en briques en Normandie : ce genre d'ornementation n'y apparaît qu'au XVIe siècle. Dans le pays chartrain au contraire, du côté de Châteauneuf par exemple, à la Ferté-Vidame, la brique est commune dès le XVe siècle. Eh bien ! sur la limite voisine d'Eure-et-Loir, la brique apparaît au moins cinquante ans plus tôt que dans le reste de la Normandie : On peut citer comme preuve le château de l'Ouïe et diverses constructions dans les cantons de Verneuil, de Rugles et de Conches.

On sait qu'au XIIIe siècle Chartres envoya à Rouen un peintre-verrier et qu'au XVe Jean le Maçon fondit la cloche Georges d'Amboise.

De tous ces faits, on peut donc conclure que peut-être les communications étaient plus faciles et plus communes au Moyen-Age que de nos jours.

Après ces observations si judicieuses et si intéressantes, M. Raymond Bordeaux, encouragé par les applaudissements de l'assemblée, entame un autre ordre d'idées : l'*ecclésiologie*, comme il l'appelle, après les Anglais, chez lesquels cette science est en grand honneur.

L'ecclésiologie s'occupe non pas de l'architecture générale des cathédrales et des églises, mais des détails et des faits secondaires.

Il y a peu de mobilier dans la cathédrale de Chartres, dit M. Raymond Bordeaux ; par conséquent peu de choses à dire sous ce rapport pour l'ecclésiologue. Cependant pourquoi la chaire à prêcher est-elle à Chartres du côté de l'épître, tandis qu'en Normandie elle est toujours du côté de l'évangile ? Les clefs de voûte des églises sont ordinairement peintes, seulement dans la grande nef, jamais dans les collatéraux ; pourquoi le sont-elles à Chartres, exemple très-rare et peut-être unique ? Les croix de la cathédrale, au lieu de porter un coq, comme c'est l'habitude, sont surmontées, l'une du soleil, l'autre de la lune, pourquoi ?

Qu'était-ce précisément que le labyrinthe qui existe encore dans la cathédrale, fait aussi excessivement rare? Etait-ce le lieu de sépulture des architectes? Ou plutôt ne serait-ce pas une sorte de chemin de croix ou chemin de Jérusalem? M. Bordeaux penche fortement pour cette opinion : il fait remarquer que cette dévotion a dû cesser vers le XVIe siècle; il rappelle aussi qu'au centre du labyrinthe de Chartres existent des traces qui semblent figurer un cavalier entrant dans la ville de Jérusalem.

Le marché à Chartres, comme dans la plupart des villes épiscopales, est le samedi, pourquoi cela? Je sais bien, dit spirituellement M. Bordeaux, qu'on aura de fort bonnes raisons à me donner, et ceci et cela; mais permettez moi de vous offrir la mienne. C'est à cause des Juifs, pour leur interdire le commerce et par suite les forcer à quitter les villes, qu'on avait mis le marché le jour du sabbat. Et en effet cela coïncide avec la disparution de ces mécréants des cités privilégiées, tandis qu'à Rouen ou à Caen, où le marché était le vendredi, ils n'ont jamais cessé d'être très-nombreux.

M. Raymond Bordeaux fait l'éloge de la petite église de Sainte-Foi, qu'il a visitée le matin. Il ajoute qu'il a été frappé en voyant à côté la rue Sainte-Même, qu'on lui a dit tirer ce nom d'une ancienne chapelle consacrée à sainte Même. En effet il existe à Conches une église célèbre sous l'invocation de sainte Foi, et dans la banlieue de cette ville est une autre église dédiée à sainte Mesme. Conques, dans le Rouergue, a pour patronne sainte Foi, et à côté est un village de Sainte-Même; pourquoi toujours ce rapprochement entre ces deux saintes?

La voûte en bois de l'église de Saint-Aignan est très-intéressante et mérite certainement une restauration intelligente, qui en ferait une des curiosités de la ville.

Passant ensuite à l'architecture domestique, M. Bordeaux dit que les anciennes maisons de Chartres ne sont pas assez connues, peut-être parce qu'elles ne sont pas assez complètes, mais il fait remarquer combien leurs détails sont intéressants et méritent d'être étudiés. Il signale entre autres les porches, les portes avec ventaux, les caves avec chapiteaux, etc. En terminant, il proteste, comme archéologue, contre un arrêté de police municipale, monstrueux selon lui, qui existe à Chartres, c'est celui qui défend de construire des maisons avec pignon sur rue. Invoquant le pittoresque de la ville, il demande en

toute humilité qu'on rapporte cet arrêté ou tout au moins qu'on le laisse tomber en désuétude.

Tel est bien rapidement et bien imparfaitement le résumé de cette brillante et spirituelle improvisation qui, pendant plus d'une heure, a captivé tous les auditeurs de M. Bordeaux et lui a valu les applaudissements réitérés et les félicitations de toute la salle.

Après M. Bordeaux, M. Paul Durand, se rendant au vœu du Bureau et de l'Assemblée, veut bien faire en quelques mots le récit de son voyage en Orient. Notre si aimable archéologue, que chacun est heureux de voir de retour parmi nous, sait à son tour intéresser vivement et amuser son auditoire, soit qu'il raconte les émotions de son excursion au Sinaï, soit qu'il retrace les difficultés de sa vie dans les monastères du Mont-Athos, soit enfin qu'il explique les procédés de peinture des artistes de la Grèce.

Enfin la séance se termine par la lecture d'une charmante pièce de vers de M. Joliet : *Mémoires d'un gros sou.*

En auteur sérieux, j'écris l'histoire : il faut,
Pour juger sainement les effets et les causes,
Aller chercher au loin l'origine des choses.
Je remonte au déluge et même un peu plus haut.
Dans les convulsions qui remuaient la terre,
Quand, filon de métal, je pénétrais les flancs
De l'Ossa soulevé par l'effort des Titans
(De ce temps-là pourtant, il ne me souvient guère),
Un beau jour, à mon vieux rocher
Un coup de pic vint m'arracher.
Je me crus replongé dans les feux du Ténare :
Du creuset, je sortis Dieu Lare,
Assez difforme et mal fondu,
Pour trois moutons, je fus vendu
A de bons paysans des campagnes de Crète;
C'était un couple heureux, tranquillement honnête,
Qui révérait les Dieux et qui faisait le bien.
J'aimai l'humble foyer dont j'étais le gardien.
Autour de moi, chaque soir, la famille
Se rassemblait : c'étaient deux beaux garçons,
Et puis encore une petite fille
Déjà savante à manier l'aiguille,
A dévider la laine des toisons.
Tous, ils vivaient du blé de leurs moissons,

De leur verger, de miel et de laitage,
D'eau pure encor, c'est la boisson du sage.
A ma barbe, parfois on grillait un morceau
De porc frais, de chèvre ou d'agneau.
Entre quatre murs enfermée,
Ma déité trop enfumée
Avait pour confident et joyeux compagnon
Un hôte du foyer, un modeste grillon.
Un jour, des brigands d'Ionie
Apportent en ces lieux le meurtre et l'incendie.
On pille, on tue, on fait, hélas!
Tout ce qu'on fait en pareil cas.

Des ravisseurs je fus la proie :
Entouré de deux cercles d'or,
Je devins au siége de Troie
Le bouclier du grand Hector.
Sur les hauts faits de cette guerre,
Je pourrais parler savamment.
A quoi bon, quand l'erreur sait plaire
Aller raconter sottement
La vérité plate et vulgaire ?
Les vrais héros assurément
Sont toujours les héros d'Homère.
Ilion fut pris sans cheval de bois.
Mais, dans un conseil tenu par les rois,
Ulysse et Nestor sagement parlèrent.
Les chefs conjurés enfin avisèrent
Qu'à la porte Scée ils perdaient leur temps ;
Qu'on pourrait encor rester là cent ans
Si l'on ne changeait bientôt de méthode.
Depuis, le grand art de tuer les gens
A bien étendu ses lois et son code :
Il était encore à ses rudiments
Quand on formula ce précepte utile :
« Pour affamer, grande ou petite ville,
Dans ses murs qu'on prend le soin d'entourer,
Il faut empêcher les vivres d'entrer. »

Avec les dépouilles opimes
Et les captifs, tristes victimes,
En Grèce je fus apporté,
Et, pendant mainte olympiade,
Dans tous les coins de la Hellade,
Par le sort je fus balloté.
Rallongé, raccourci, monnaie, urne, statue,

Candélabre, trépied, lance et soc de charrue,
Je me vis tour à tour jeté
De Sparte, l'ennuyeuse et stupide cité,
Aux confins de la Béotie.
De ce pays, je crois qu'à tort on a médit;
Ce sont de braves gens : le cœur vaut bien l'esprit.

Un beau jour enfin me ramène
Dans la noble et brillante Athène,
Et sous la main de Phidias,
Je fus déesse des combats,
De l'olive et de la sagesse.
Salut, merveille de la Grèce !
A vos pieds, Euripide et Socrate et Platon,
Praxitèle, Zeuxis, Aristote et Zénon,
Discouraient sur les arts et la philosophie.
Sur la place du Parthénon,
Il passait en un jour plus d'hommes de génie,
Que par tout l'univers la nature apauvrie
N'en vît naître plus tard en des siècles entiers.

Voilà que des Gaulois, ignorants et grossiers,
M'emportent en morceaux dans leur pays sauvage;
Puis, que Rome, à son tour, met le monde au pillage,
Et me fait cet insigne honneur,
Sur mon bronze aminci de buriner l'image
De son très-auguste Empereur.

Dans la Gaule Romaine alors que je circule,
Des mains des Visigoths aux mains des Bourguignons,
Des Gépides, des Francs, des Quades, des Saxons,
De l'Alain au Vandale et du Hun à l'Hérule,
Un pauvre paysan, dans ces temps de malheurs,
Avec juste raison, pour son petit pécule,
Craignant le fisc et les voleurs,
Me cacha au pied d'un mur. Là, triste et solitaire,
Sans que rien m'arrivât des rumeurs de la terre,
Je sommeillai, je crois, dix fois tout juste autant
Que fit la Belle au bois dormant.

Au grand soleil un jour enfin je me réveille :
J'étais Othon grand-bronze, introuvable merveille,
Malgré tant d'accidents fort présentable encor,
Dans le monde savant n'ayant point de pareille,
Valant six fois mon pesant d'or.

(Le mérite toujours ne trouve pas sa place)
On dentela mes bords, on martela ma face.
Pour maître, j'avais un gamin
Qui cherchait des lézards dans un trou de muraille,
Et qui, se souciant d'une vieille médaille
Autant que d'un thême latin,
Prostitua mon bronze antique
A jouer au bouchon sur la place publique :
Dans la poussière des chemins
Un connaisseur à peine eût pu me reconnaître.

Je tombai par hasard dans les pieuses mains
D'un respectable et bon vieux prêtre.
De la guerre il cherchait à réparer les maux,
Et s'en allait quêtant pour son pauvre village,
Où Monsieur l'Amiral, avec ses huguenots,
Avait partout laissé trace de son passage.
De son humble clocher regrettant le veuvage,
De sa cloche il voulait lui rendre le langage.
En grande pompe on me fondit,
A mon poste on me suspendit.
J'aimais des grandes plaines nues
A voir se dérouler les vastes étendues,
Qui n'ont pour horizons lointains
Que des clochers et des moulins,
Seuls ornements de la contrée.
J'aimais à voir les blés poindre sur les guérets,
Des fleurs de nos sillons la terre diaprée,
Se parer à la fois de l'azur des bleuets
Et de rouges pavots scintiller empourprée.
La Beauce a ses beautés comme un autre pays :
Dans ses champs sans limite et baignés de lumière,
Elle ondoie au soleil comme une mer d'épis.
De mes paroissiens je partageais les peines,
Et comme leurs plaisirs, leurs douleurs étaient miennes :
Je connaissais bien tout, et pendant deux cents ans,
J'ai sonné pour bien des baptêmes
Et pour bien des enterrements,
De la vie en son cours marquant les points extrêmes.

De mon asile on me vint arracher,
On me fit choir tout en bas du clocher :
Au bruit lointain de ma chute sonore
De vieux amis gémirent en secret.
Un Monsieur grand, sec, chauve et qui louchait,
Le chef orné d'un plumet tricolore,

Disposa de mon sort, au nom
Du salut, de l'État et de la Nation,
Et m'ordonna d'être canon,
Emploi fort glorieux mais qui ne m'allait guère :
Je n'ai jamais aimé la guerre,
Même quand elle sert la cause du progrès :
Encor ne vaut-il rien d'y regarder de près.
Pourtant aux fiers accents de chants patriotiques,
Des soldats aux pieds nus mais aux cœurs héroïques,
M'entraînaient sur les pas de Hoche et de Marceau :
Le bruit et l'odeur de la poudre
Malgré vous montent au cerveau,
On prend goût à lancer la foudre.
De Jemmapes à Fleurus, et de Vienne à Berlin,
D'Austerlitz à Wagram, de Madrid au Kremlin,
Vingt ans conduit par la victoire,
J'appris ce que coûtait la gloire.

Au pied du mont Saint-Jean, pris et repris trois fois,
Sur mon affût brisé, troué par la mitraille,
Trophée ensanglanté de généreux exploits,
Le lendemain de la bataille,
Hélas ! on me jeta dans un tas de ferraille.
Bientôt on changea de drapeau ;
Les revers après les conquêtes :
Il fallait bien payer les dettes.
Je fus mis en gros sous. De ce destin nouveau,
Je connaissais trop bien la fatigue et les peines :
J'en avais fait l'essai dans Rome et dans Athènes.
En sou d'expérience, aussitôt je compris
Qu'un destin tout pareil m'attendait à Paris.
Sauf le langage et sauf le plus ou moins d'habit,
Au fond rien n'a changé dans les choses humaines.
Je savais bien qu'il me faudrait,
Et sans repos et sans arrêt,
Changer de poche et de demeure,
Et de l'église au cabaret
Aller, voyageant à toute heure,
Instruit par de bruyants débats
Des prix du fromage et du beurre.
Croyez-le bien pourtant, je ne dédaigne pas
Les leçons de l'économie :
La pièce d'or ne sait qu'un côté de la vie,
Elle habite avec les heureux ;
Il est bon quelquefois de vivre avec les gueux
Pour connaître le fond de la philosophie.

Par mégarde oublié dans le fond d'un tiroir,
J'évitai par cette aventure
De passer sous le laminoir.
Et je gardai mon nom, ma date et ma figure.
Je dors, tranquille après de longs travaux.
Pourtant nature est ainsi faite :
Comme les gens à la retraite,
Je glose parfois en cachette
A l'encontre des sous nouveaux.

Mais, dira quelqu'un, comment croire
Qu'après tant d'évolutions,
D'additions et de soustractions,
Du lingot primitif il reste quelque chose ?
Ce que j'ai dit n'est pas un article de foi ;
Mais enfin on se sent, et je sais que le moi
Survit encore après chaque métamorphose.
Je fus l'auditeur convaincu
De Thalès et d'Anaxagore,
Et pendant trois mois j'ai vécu
Dans la poche de Pythagore.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 1er JUIN 1865 [1].

Présidence de M. Al. DE SAINT-LAUMER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance (4 mai 1865).

Admission comme nouveau membre de M. Gabriel Ouvré de Saint-Quentin, sur la présentation de MM. de Saint-Laumer et Famin.

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la séance, pour laquelle chaque membre a été convoqué par lettre personnelle,

[1] Le procès-verbal de cette séance et celui du 13 juillet 1865 ont été rédigés par M. Person, faisant l'office de secrétaire en l'absence de M. Merlet.

a pour objet l'élection pour le renouvellement des membres du Bureau et pour le remplacement du Président sortant qui, aux termes du réglement, n'est pas rééligible.

Il est procédé à ces élections par bulletins déposés par les membres présents, ou adressés au Bureau par les membres absents.

Pour la présidence, le scrutin répartit ainsi qu'il suit les 43 votes déposés : à M. Famin, 34 voix ; — à M. Letartre, 5 ; — à M. Paul Durand, 2 ; — à MM. Joliet et Denain, 1.

Pour la vice-présidence : 35 voix sont données à M. de Saint-Laumer ; — 28 à M. Denain, et 28 M. Letartre ; — 16 à M. Paul Durand ; — 4 à M. Joliet ; — 2 à M. l'abbé Olivier ; — et 1 à M. de Mianville père.

Le vote pour le secrétariat donne : à M. Merlet, 33 voix ; — et à MM. Phil. Bellier, Edm. de Mianville, Petit-Mangin et Joliet chacun 1.

Le vote pour le vice-secrétariat donne : à M. de Boisvillette, 18 voix ; — à M. Phil. Bellier, Edm. de Mianville, Met-Gaubert et Person chacun 1.

Le scrutin pour l'élection de l'archiviste répartit ainsi les suffrages : à M. Edm. de Mianville, 18 ; — à M. Joliet, 11 ; — à M. Lecocq, 6 [1] ; — à M. Phil. Bellier, 3 ; — à M. Laigneau et à M. Paul Durand chacun 1.

La majorité absolue manquant au vote pour l'archiviste, l'Assemblée décide, nonobstant le retrait que fait M. Joliet de sa candidature, qu'un second tour de scrutin, auquel seront admis les bulletins envoyés par les membres absents, aura lieu à la prochaine séance.

La majorité absolue ayant été obtenue : pour la présidence ; pour la vice-présidence ; pour le secrétariat et pour le vice-secrétariat :

M. Famin est proclamé Président ; MM. de Saint-Laumer, Denain et Letartre, vice-présidents ; M. Merlet, secrétaire, et M. de Boisvillette, vice-secrétaire.

M. de Saint-Laumer en cédant sa place à M. Famin remercie la Société Archéologique de la confiance qu'elle lui a accordée et

[1] M. Lecocq avait donné sa démission avant la séance et avait déclaré qu'il ne voulait plus accepter les fonctions d'archiviste.

du concours qui a rendu l'exercice de ses fonctions aussi agréable que facile. Puis M. Famin, en prenant place au fauteuil, se rend à son tour l'interprète de l'Assemblée pour dire tout ce que la Société doit aux lumières et à l'initiative d'une présidence, sous laquelle tant de travaux ont été faits, tant de succès ont été obtenus, et qui s'est rendue digne, à tant de titres, des sympathies et des suffrages de tous.

La séance continue.

Est renvoyée réglementairement au Bureau une proposition faite par un membre, afin d'obtenir que la Société accorde à M. Merlet une de ses médailles, comme marque particulière de son estime pour des travaux qui ont tant contribué à faire obtenir à la Société d'Eure-et-Loir les distinctions qui lui ont été décernées depuis plusieurs années dans le concours des sociétés savantes.

La Commission de publication est aussi au terme de son mandat.

Il est décidé qu'on procédera à la nomination des dix membres qui devront continuer à la composer, dans un scrutin pour lequel le Bureau aura préalablement dressé une liste de proposition.

La séance est levée.

Nous donnons à la suite du procès-verbal de cette séance le relevé des observations météorologiques faites à l'École Normale de Chartres pendant l'année 1863-1864. Ces observations ont été résumées en deux planches, que nous faisons précéder d'une notice explicative qu'a bien voulu rédiger M. Person.

« Les deux planches ci-jointes sont divisées en six parties :

I. *Oscillations barométriques.*
II. *Variations thermométriques.*
III. *Variations hygrométriques.*
IV. *Direction et intensité du vent.*
V. *Etat du ciel et phénomènes divers.*
VI. *Observations pluviométriques.*

» Les six dessins correspondants sont divisés, par des lignes verticales pleines, en périodes de cinq jours, et les mois sont indiqués par une suite de traits dirigés dans le même sens.

» La planche I, qu'on pourrait appeler la planche de la météorologie mathématique, comprend en premier lieu les *oscillations barométriques*.

» Les lignes horizontales représentent les variations de la pression de l'air atmosphérique. Le minimum, qui est ordinairement de 715 ^{mm} à 720 ^{mm} dans notre climat, a été abaissé à 710 ^{mm}; et le maximum a été près de 764 ^{mm}.

» L'intervalle compris entre deux lignes consécutives quelconques, représente une différence de pression de 2 ^{mm}.

» Le titre d'*oscillations barométriques* demanderait peut-être qu'on indiquât les maxima et les minima diurnes du baromètre; mais comme les maxima et les minima diffèrent très-peu des moyennes et se seraient généralement confondus avec elles, on n'a figuré que ces dernières.

» Il en est autrement des *variations thermométriques*. Même dans les jours pluvieux, les températures extrêmes s'éloignent toujours sensiblement de la température moyenne diurne. Aussi les a-t-on représentées par trois courbes, dont l'une, celle d'en haut, donne les maxima, et la courbe inférieure les minima.

» La température 0°, ou de la glace fondante, est figurée par une ligne plus épaisse. Les degrés du thermomètre sont indiqués de 4 en 4, et chacun des intervalles est lui-même divisé en deux parties donnant chacune une température de 2°.

» Quant aux *variations hygrométriques*, ou de l'humidité relative de l'air, elles sont plus grandes encore que les variations de la température. C'est afin d'obtenir une plus grande approximation qu'on a divisé en 50 parties l'intervalle compris entre les lignes extrêmes, de 50 à 100°; on a ainsi la mesure de l'humidité relative à moins de 1° près.

» La planche II fournit les renseignements qui se rapportent à la météorologie purement d'observation.

» On avait pensé d'abord à représenter la *direction du vent* par des rumbs analogues à ceux des courbes mensuelles, et son *intensité*, soit par des chiffres, soit par des lignes dont la couleur serait conventionnelle.

» On aurait eu ainsi la marche du vent; mais il aurait fallu plus d'espace.

ɔmétriqu

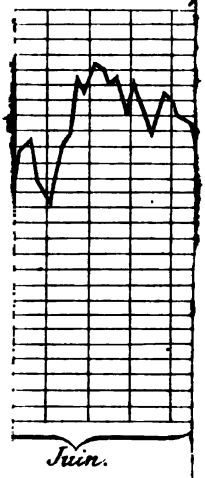

ɔmétriqu

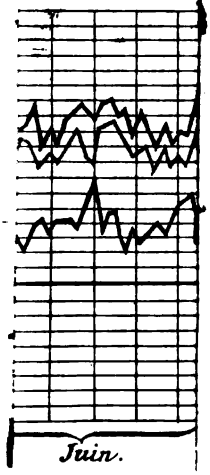

rométriqu

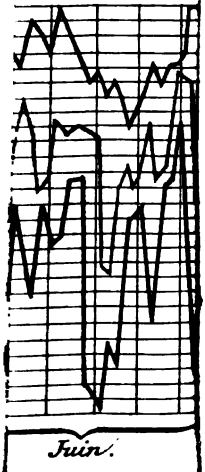

DE MÉT

1863-64.

» A défaut de cette figuration, on a tiré autant de lignes qu'il y a de directions principales du vent; on a joint par un trait continu les directions observées pendant deux jours consécutifs, et ainsi des autres.

» On a choisi 4 pour le maximum de l'intensité du vent (vitesse, 45 mètres par seconde), le minimum étant 0, et on a inscrit les nombres constatés au-dessus de chaque ligne

» Le cinquième dessin, relatif à l'*État du ciel, à la nature des nuages, aux orages et phénomènes divers*, est plus difficile à comprendre, en raison même du nombre de renseignements qu'il renferme.

» On aurait pu représenter l'État du ciel par une figure, telle qu'un cercle ou un carré, dont la surface, recouverte en partie par des traits, indiquerait l'étendue du ciel nuageux, ces mêmes traits donnant par leurs différentes couleurs celles des nuages. Mais là se présentait la même difficulté que pour la direction du vent; on a donc été forcé d'y renoncer.

» Pour y suppléer, on a figuré par un simple trait la pureté du ciel, qui n'admet point de degrés non plus que le couvert; on a divisé en neuf parties l'étendue du ciel, et on a désigné le nom par lequel on indique la nature des nuages par les initiales.

» On a pareillement rapporté à leurs dates respectives les phénomènes divers qui peuvent se produire, comme rosée, orage, etc.

» Quant aux *observations pluviométriques*, en doublant les hauteurs, c'est-à-dire en représentant par 2 ^{mm} la hauteur de 1 ^{mm} dont une rosée aurait pu par exemple élever le niveau du pluviomètre, on a tenu compte des plus petites quantités d'eau appréciables recueillies jour par jour pendant l'année météorologique 1863-1864.

» Tels qu'ils sont, ces dessins fournissent tous les renseignements désirables, et un moyen facile de les comparer les uns aux autres.

» Soit à établir le bulletin météorologique d'un jour quelconque, le 1er janvier 1864 par exemple. Par la pensée, je divise en quatre parties égales l'intervalle compris entre le trait pointillé qui marque le 31 décembre 1863, et la ligne pleine suivante qui indique le 4 janvier 1864, pour les trois parties de la planche I, et en cinq parties de même grandeur le même intervalle compris entre le 31 décembre 1863 et le 5 janvier 1864,

pour les trois parties de la planche II ; je trouve ainsi, avec une très-grande approximation :

Pression atmosphérique	du 1er janvier 1864.	743mm
Température moyenne	id.	— 3°
id. maximum	id.	+ 2°
id. minimum	id.	— 6°
Degré moyen de l'humidité de l'air	id.	97°
Direction du vent	id.	NNO
État du ciel	id.	couvert.
Quantité d'eau tombée	id.	1mm 5

» Il en serait de même pour tous les autres jours.

» Nous avons aussi consacré des dessins à ceux des météores observés qui ont pu donner lieu à une image représentative.

» Ces dessins sont annexés soit au journal météorologique, soit au registre des notations chiffrées, déposées aux archives de la Société. »

SÉANCE DU 13 JUILLET 1865.

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance (1er juin 1865) et communication de l'ordre du jour de celle qui va avoir lieu.

Sur la présentation de MM. Francfort et Famin, admission d'un nouveau membre : M. de Vézian, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Chartres.

Dépôt sur le bureau par M. Lecocq, de la copie d'une pièce manuscrite de 1316, et ayant pour titre : *La Visitacion des Œuvres de l'église de Chartres ;* ce dépôt étant fait pour prendre date et priorité au sujet de la découverte de la pièce mentionnée.

Sur communication de procès-verbaux dressés par la gendarmerie de Dreux, et constatant que des médailles ont été trouvées

N
NNE
NE
ENE
E
ESE
SE
SSE
S
SSO
SO
OSO
O
ONO
NO
NNO

Couvert

9/10
8/10
7/10
6/10
5/10
4/10
3/10
2/10
1/10

Pu

à Mézières-en-Drouais, MM. Paul Durand et Ravault sont chargés de prendre auprès des correspondants les renseignements relatifs à la nature, au nombre et à la valeur archéologique de ces médailles.

Ont été adressés à la Société :

1° Par M. le Ministre de l'Instruction publique, deux exemplaires de la carte de la Gaule imprimée par l'Imprimerie impériale.

2° Par la Société météorologique de France, la seconde partie du bulletin de 1864, laquelle est remise à M. Person.

3° Par M. Leguay, un essai sur les sépultures de l'âge de pierre, avec une lettre de l'auteur tendant à obtenir que la Société d'Eure-et-Loir se mette en rapport avec la Société parisienne d'archéologie et d'histoire.

M. le Ministre de l'Instruction publique écrit que son ministère tient à la disposition de M. le Président la médaille décernée à M. Merlet, et celle qui a été accordée à la Société, lors du dernier concours des Sociétés savantes.

Le vote est ouvert pour l'élection d'un archiviste. M. Joliet écrit pour se désister de nouveau de la candidature que lui avait faite un premier tour de scrutin.

M. Edmond de Mianville, qui réunit 32 suffrages sur 36 votants (dont 16 présents) est élu archiviste.

Il est ensuite procédé à l'élection des neuf membres qui doivent, avec M. l'Inspecteur d'Académie et M. le Secrétaire de la Société, membres de droit, composer la Commission de publication.

Sont élus à la presque unanimité des suffrages de la Société, MM. Paul Durand, — Barois, — de Saint-Laumer, — l'abbé Olivier, — l'abbé Pouclée, — Joliet, — Lefèvre, — Maunoury et Raimbault.

M. de Saint-Laumer remplacera M. Famin à la Commission d'archéologie.

Un exemplaire de la médaille que la Société a fait frapper pour être distribuée selon les dispositions précédemment arrê-

tées, est mis sous les yeux de l'assemblée. Cette première médaille sera accordée à l'élève du collége de Chartres qui aura obtenu le 1er prix d'histoire en rhétorique.

Rapport par M. Famin sur la restauration faite par M. Marcille d'une partie des fresques de l'église de Meslay-le-Grenet, et sur les mesures à prendre pour l'appropriation architecturale nécessitée par la réfection des peintures murales.

« Messieurs,

» Conformément au vœu émis par M. Marcille, la Commission consultative s'est transportée à Meslay-le-Grenet pour y examiner la restauration des peintures murales du XVe siècle que notre confrère y a exécutée avec son dévouement ordinaire.

» Nous vous avons déjà plusieurs fois entretenu de ces peintures, et vous savez que la partie de l'église restaurée par M. Marcille est la frise qui occupe le côté droit de la nef depuis la chaire jusqu'au mur de la façade d'entrée et qui représente les premiers groupes de la danse macabre.

» Au point de vue archéologique, notre confrère, pour restaurer les peintures là où les badigeons et les grattages les ont altérées ou détruites, a été faire à Paris des dessins de la danse macabre à la bibliothèque impériale, et d'après ces dessins, a rétabli les parties détruites.

» Nous avons d'abord examiné le travail de notre confrère au point de vue des procédés. Ce travail est exécuté à l'huile, et sans entrer dans une discussion approfondie des différents systèmes de restauration murale à la cire ou à l'huile, nous pensons qu'exécutée au moyen de frottis et de glacis, cette peinture doit donner sinon l'incorporation de la cire, au moins une adhérence suffisante.

» Au premier coup-d'œil elle offre une teinte mate et sans brillants, extrêmement satisfaisante, qui joue l'aspect de la fresque.

» Au point de vue de l'art, le travail de notre confrère nous a paru un excellent spécimen de peinture religieuse décorative.

» Sobre d'effets, de formes, de couleurs, vous n'y trouverez ni ces petits moyens, ni ces petits effets quelquefois à la mode, mais que doit dédaigner la peinture sérieuse.

» Il est un autre écueil que ne pouvait rencontrer M. Marcille,

mais sur lequel sombrent quelquefois les peintures modernes exécutées dans le style du Moyen-Age et confiées au zèle des archéologues qui se sont adonnés au culte de cette époque.

» La science archéologique en s'alliant avec l'art le complète sans aucun doute mais ne peut le remplacer.

» Aussi voyons-nous souvent que ces peintures inexpérimentées nous rappellent le Moyen-Age, par ses défauts bien plus que par ses qualités.

» Votre commission, Messieurs, a été unanime pour remercier M. Marcille de son dévouement et le féliciter sur l'excellent résultat de son travail.

» Nous avons ensuite examiné les moyens de terminer la restauration complète des peintures murales qui ornent l'église. Il est indispensable pour vous en rendre compte de vous faire une description sommaire de l'édifice. L'église de Meslay-le-Grenet est orientée à-peu-près régulièrement, la porte d'entrée de l'église regardant l'ouest. Elle se compose d'une nef terminée par un abside demi-circulaire et d'un seul latéral gauche séparé de la nef par des piliers surmontés d'arcades.

Les peintures murales occupent le mur de la façade d'entrée de l'église et le côté droit de la nef et du chœur, et se terminent après avoir suivi le pourtour de l'abside derrière le maître-autel : la Danse macabre occupe, comme vous le savez, la partie droite de la nef; elle commence un peu avant la chaire à prêcher et redescend vers l'entrée de l'église, occupant également en retour le mur de sa façade.

» Au-dessus de cette frise se trouve la légende des trois Vifs. Cette partie de la Danse macabre est coupée en trois endroits différents, par la chaire d'abord, puis par deux fenêtres, l'une au sud et l'autre à l'ouest. Ces trois solutions de continuité produisent un effet désastreux. L'idée la plus simple pour une Commission archéologique eût été, Messieurs, d'enlever la chaire et de boucher les fenêtres. Mais les exigences du culte ne permettaient pas un moyen aussi radical. Il a donc fallu par une transaction tâcher de satisfaire l'art et le besoin. Quant à la chaire, nous avons pensé qu'il suffirait d'enlever l'abat-voix et le dossier, et que le corps de la chaire couperait peu la ligne de peinture Le principal obstacle que l'on rencontre pour arriver à une restauration convenable de cette église consiste, Messieurs, dans l'irrégularité des fenêtres qui sont

toutes inégales de hauteur et de largeur, et sont en outre placées sans aucun ordre, les unes plus haut, les autres plus bas, le tout à peu près au hasard.

» Nous proposons pour tâcher de rétablir un peu d'ordre : 1° que l'ébrasement de la fenêtre en A, à gauche de la chaire, soit abaissé de 20 cent., ce qui mettra cette fenêtre de niveau avec les deux du chœur en X Z ; 2° que la fenêtre B, à droite de la chaire, soit remontée au-dessus des peintures ; quant au cintre de cette fenêtre, il devra être remonté au niveau du cintre de la fenêtre A à gauche de la chaire. Nous pensons qu'il sera possible d'arriver à ce résultat sans attaquer la maçonnerie en plumant les enduits. De la sorte la fenêtre en A à gauche de la chaire régnera par bas avec les deux du chœur, et par le haut avec celle en B à droite de la chaire.

» Les ébrasements latéraux de la fenêtre B qui sont beaucoup trop exagérés seront réduits, de sorte que cette fenêtre aura même largeur que la fenêtre A.

» La fenêtre C devra également remonter d'environ 25 centimètres afin de dégager les peintures.

» Nous ne nous sommes pas dissimulé que ces changements amèneraient une légère diminution de lumière, mais nous pensons que cet inconvénient est infiniment moindre que celui d'interrompre la décoration murale en plusieurs endroits, et qu'en présence des dépenses faites pour cette restauration, il fallait se résigner à ce léger sacrifice. Passant ensuite au fond de l'église, nous avons vu que l'abside est occupé par un grand rétable d'un goût fort douteux, et qui n'est nullement dans le caractère de l'église.

» Ce rétable interrompt la continuité des peintures et masque une fenêtre qui était dans le plan de l'église primitive. Nous pensons qu'il faut enlever ce rétable, rétablir la fenêtre, et compléter ainsi la restauration des peintures de cette partie de l'édifice. Il serait effectivement malheureux de laisser inachevée une restauration aussi intéressante.

» En résumé, Messieurs, nous pensons qu'il faut :

» 1° Enlever l'abat-voix et le dossier de la chaire à prêcher ;

» 2° Abaisser l'ébrasement de la fenêtre en A à gauche de la chaire, au niveau des fenêtres du chœur ;

» 3° Enlever le cintre de la fenêtre B à droite de la chaire, au niveau de la fenêtre A, à droite enlever cette fenêtre au-

dessus des peintures et en rétrécir les ébrasements latéraux en la réduisant à la largeur de la fenêtre A;

» 4° Enlever également la fenêtre C au-dessus de la frise peinte;

» 5° Afin d'empêcher que dans les temps de dégel ou d'orages les eaux qui en résultent viennent à couler le long des peintures, ce qui en amènerait promptement la destruction, établir au bas des fenêtres qui sont au-dessus des peintures de petites rigoles conduisant ces eaux au dehors;

» 6° Enfin enlever le rétable et rétablir la fenêtre au-dessus de l'autel.

» Ces changements opérés, l'église de Meslay n'offrira pas encore une grande régularité au point de vue architectural, mais au moins la décoration de peintures y sera devenue possible.

» Il ne faut pas oublier du reste que cette église offre peu d'intérêt comme construction; qu'il faut donc savoir sacrifier l'architecture qui ici est secondaire, à la peinture qui est le côté intéressant de ce monument.

» Telles sont, Messieurs, les conclusions auxquelles nous nous sommes arrêtés après avoir examiné cette église. Je ne puis terminer sans vous dire que nous avons été fort heureux de trouver dans M. le curé de Meslay le concours le plus actif et le zèle le plus ardent pour la restauration de son église.

» Maintenant, notre tâche est terminée; il ne nous reste plus qu'à désirer que l'œuvre soit achevée dans le style simple et sobre comme lignes, et dans la gamme de tons doux et harmonieux qu'a si heureusement employés M. Marcille.

» Espérons que, malgré la modicité des ressources dont on peut disposer, M. le Préfet trouvera un artiste capable de mener à bonne fin cette œuvre intéressante. Et alors nous pourrons dire que, grâce au zèle de la Société, au dévouement de M. Marcille, et surtout à la bienveillante protection de M. le comte de Charnailles, l'église de Meslay-le-Grenet verra revivre ses peintures murales du XVe siècle. »

A l'occasion de ce rapport, M. Lecocq reprend l'historique de la question relative à la découverte des peintures de l'église de Meslay, et aux mesures qui avaient été proposées pour leur restauration.

Il demande pourquoi la Société s'est trouvée dessaisie de la direction des travaux, et il pense que, sans les décalques qu'il s'était chargé de faire, la restauration actuellement en voie d'exécution ne reproduira pas le dessin exact de la Danse macabre, telle qu'elle apparaissait après l'enlèvement du badigeon qui la couvrait.

Répondant à M. Lecocq, M. le Président fait voir comment la question relative à la restauration des fresques de Meslay est entrée, par suite des attributions administratives, dans le ressort des directions de l'Autorité, chargée de faire emploi, dans les délais utiles, des subventions ministérielles et ayant pris l'initiative d'autres ressources financières à créer pour une œuvre à laquelle elle accorde ses sollicitudes.

Quant à la crainte exprimée au sujet du caractère et de la fidélité de la restitution à laquelle M. Marcille prêtait le concours de son savoir et de son talent, M. le Président donne à la Société les explications les plus favorables au mérite d'exactitude que possédera le travail confié à ses soins.

Et, quant à la responsabilité de l'œuvre, il est bien entendu qu'elle ne peut appartenir en aucune manière à la Société, qui s'est trouvée dessaisie par l'Administration, et n'a pu prétendre dès lors à être ni son guide ni son conseil.

La séance est levée.

SÉANCE DU 23 AOUT 1865.

Présidence de M. Famin.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Après diverses observations, le procès-verbal est adopté.

Notice de M. Lecocq sur les horloges de l'église cathédrale de Chartres. — Renvoi à la Commission de publication.

Notice de M. de Saint-Laumer sur des médailles données au Musée de Chartres par M. Guillaume-Rey. — A ce propos, l'honorable membre pose la question de savoir si le premier incendie de la ville de Chartres arrivé vers l'année 732 n'aurait pas été

allumé par les Sarrasins. Cette question, fort intéressante, mérite certainement la peine d'être approfondie, et M. le Président appelle l'attention des sociétaires vers cet objet.

L'un de nos confrères, M. Emmanuel Rey, chargé d'une mission du Gouvernement, a rapporté, à la suite de son troisième voyage en Syrie, vingt-sept médailles, dont vingt-six au type chartrain et une au type vendômois. M. Rey a donné au musée de la ville de Chartres ces médailles trouvées à Merkab.

J'ai cru devoir vous signaler et la générosité du donateur et la singularité du fait de cette trouvaille des monnaies de nos comtes, égarées en Orient à l'époque des croisades et revenues au point de départ, grâce aux soins de notre savant compatriote.

Puisque vous m'avez accordé la parole, permettez-moi de continuer en posant devant vous une question complètement inverse et qui vous paraîtrait peut-être étrange si je ne la faisais précéder de quelques explications préliminaires.

Sébastien Rouillard, dans sa *Parthénie*, en nous donnant la série des évêques de Chartres, indique comme le 37me Flavius: voici ce qu'il nous dit à son sujet:

« *Flavius suit en ordre, le pontificat duquel n'est principalement signalé* » *que du premier incendie de la ville de Chartres, du temps de Charles* » *Martel, vers l'an* 726 [1]. *Il tint quinze ans le siége:* »

Le 38me évêque indiqué par la *Parthénie* est Godessald qui commença l'an 741.

Ainsi Flavius occupa le siége épiscopal de 726 à 741; un fait considérable domine le temps de son épiscopat : le premier incendie de la ville, au temps de Charles Martel. Cet incendie fut-il le résultat d'un accident? eut-il lieu à la suite de la prise de la ville par l'ennemi? Cherchons à quels faits historiques il serait possible de le rattacher. L'histoire des désastres de cette époque a été effacée par celle des calamités qui ont accompagné les ravages encore plus terribles des Normands; mais de 726 à 741, ce n'était pas du nord que venait l'invasion, c'était le midi de la France qui avait à souffrir des irruptions musulmanes. Ces attaques se sont-elles étendues jusqu'à nos contrées? est-ce de ce côté qu'il faut chercher les causes du premier incendie de Chartres? La concordance des dates et le nom de Charles Martel, indiqué par Rouillard dans sa phrase sur l'évêque Flavius, m'ont porté à en examiner la possibilité.

Permettez-moi donc d'indiquer ici, sommairement, les différentes phases de cette invasion, que nos pères, s'ils ne l'ont pas subie, ont dû au moins contribuer à repousser.

C'est en 711 que les Musulmans passent le détroit de Gibraltar, ils

[1] En se reportant à la formule employée par Rouillard pour le 36me évêque, Hado, cette date de 726 s'appliquerait plutôt à l'entrée en fonctions de Flavius qu'à l'époque de l'incendie.

étaient désignés tantôt par le nom de Sarrasins, tantôt par celui de Maures, parce que c'est par l'Afrique que les Arabes s'introduisirent en Espagne et que beaucoup de guerriers africains se joignirent à eux.

En deux années l'Espagne fut conquise avec une partie du Languedoc, et les historiens nous disent qu'en 716, c'est-à-dire cinq ans après le passage du détroit, le pays était organisé et dans un état de prospérité qu'il ne connaissait pas avant la conquête. En 718, les vainqueurs s'avancent jusqu'à Nîmes, mais c'est à partir de 721 que les Chroniqueurs français commencent à parler des bandes Maures ou Sarrasines. Narbonne, dont elles étaient maîtresses, avait reçu une colonie musulmane et était devenu un centre d'opérations. En 725, disent les Chroniques, Ambisah, successeur d'Assamah, s'empara de Carcassonne, de Nîmes et s'avança jusqu'en Bourgogne; Beaune fut prise et saccagée; Lyon eut à déplorer la dévastation de ses principales églises; les villes de Mâcon et Châlon-sur-Saône furent dévastées; Autun vit les églises de Saint-Nazaire et de Saint-Jean livrées aux flammes; le monastère de Saint-Martin auprès de la ville fut abattu; à Saulieu l'abbaye de Saint-Andoche fut pillée; près de Dijon les Maures détruisirent le monastère de Bèze. Jusque là cependant ils n'avaient fait que des incursions passagères; ils se jetaient de préférence sur les monastères qu'ils savaient renfermer de grandes richesses, et leur arrivée était tellement rapide que, dans divers couvents, les moines eurent à peine le temps de se retirer et d'emporter avec eux les reliques des saints. Suivant l'opinion commune, ces diverses incursions des Sarrasins se seraient étendues beaucoup plus loin, et elles ne rencontrèrent, sauf devant Toulouse, qu'une faible résistance. Charles Martel était alors occupé à soumettre les Frisons, les Bavarois et les Saxons qui menaçaient sans cesse de passer le Rhin: mais en 730, l'émir Abderrahman résolut de tenter la conquête de la Gaule entière; il s'y prépara pendant deux ans, et au printemps de 732 il se dirigea vers les Pyrénées. Eudes, duc d'Aquitaine, ne pouvant résister, alla invoquer l'appui de Charles Martel, dont les États étaient à la veille d'être envahis et qui appela à lui ses vieilles bandes des bords du Danube, de l'Elbe et de l'Océan. Abderrahman était déjà parvenu jusqu'à Tours lorsqu'il apprit qu'une armée se formait pour marcher contre lui; il permit aux siens de former le siége de la ville et il en pressa même les opérations avec une telle ardeur que Tours fut emporté *presque* sous les yeux de l'armée ennemie. La bataille se livra, suivant les uns, le 7 octobre 732, suivant les auteurs arabes, seulement l'année suivante, entre Tours et Poitiers; plusieurs historiens pensent que le combat eut lieu auprès de la première ville, dans un endroit que Maccary se contente d'appeler le pavé des Martyrs.

Ainsi en 732 ou 733, la masse des armées sarrasines se trouvait à Tours, à trente-six lieues de Chartres, deux journées de marche pour leur rapide cavalerie; Tours était pris *presque* en vue de l'armée de Charles Martel, c'est-à-dire avant qu'il ne fût arrivé des frontières d'Allemagne; et lorsque l'on pense au mode des irruptions tumultueuses

des Maures, à la rapidité de leurs mouvements, il est bien permis de supposer que leurs éclaireurs sont parvenus jusqu'à notre pays. Ont-ils dû laisser quelques monuments qui attestent leur passage ? Pouvons-nous espérer placer un jour à côté des médailles rapportées par M. Emmanuel Rey, une série de monnaies des Khalifes trouvées dans notre département ? Un historien a pris le soin de nous dire qu'ils ne laissaient guère d'autres traces que celles de leurs dévastations, et c'est à peine s'ils avaient alors une monnaie à eux, car à partir de l'an 76 de l'hégire seulement (695 de notre ère), les Arabes ont commencé à adopter un type particulier ; jusque là ils s'étaient servis des monnaies byzantines et sassanides ou d'imitations grossières de ces mêmes monnaies. Les excursions dans notre département n'ont dû d'ailleurs être que passagères, faites par quelques troupes d'éclaireurs et de pillards, bientôt ramenées par ces vieilles bandes dont parle l'Histoire et que Charles Martel rappelait en toute hâte des bords du Rhin.

Le travail remarquable publié en 1836 par M. Reymond et intitulé *Invasions des Sarrasins en France*, est plutôt encore une histoire générale qu'un récit détaillé de ces invasions. Cette histoire demande à être complétée par des études locales et la question ne peut nous être indifférente, car c'est entre la Loire et notre pays que le flot, jusqu'alors irrésistible, a trouvé une digue assez puissante pour le refouler. Dernier centre de résistance contre la domination de Jules César, les Carnutes se rencontrent dans le dénombrement des peuples qui, en 451, aidèrent Aétius à repousser les hordes d'Attila, nous devons les retrouver encore les mêmes quand il s'agit de lutter contre l'invasion sarrasine.

Mais quelques dénominations de lieux devront être à peu près notre seule source de renseignements. Sans me dissimuler ce que la recherche de ce genre de preuves pouvait laisser de vague et les erreurs auxquelles elle pouvait entraîner, j'ai voulu cependant vous consulter et vous prier de me venir en aide.

Plusieurs noms de hameaux dans l'arrondissement de Dreux m'avaient depuis longtemps paru singuliers ; ainsi, à six lieues de Chartres, dans la commune du Boullay-des-Deux-Églises, existe une ferme, reste d'un ancien domaine, qui porte le nom de More ou Maure ; le champtier le plus voisin s'appelle la Turquerie et semble venir donner un sens plus précis au premier nom ; le hameau lui-même portait le nom de Maudétour, mot de sinistre augure ; près de là se trouvent les villages de Moreaulieu et Morvillette, puis encore à côté, le château de Marmousse ou Malmousse, mot étrange pour des oreilles beauceronnes, mais qui rappelle singulièrement le nom de Mousse (Moïse), ce nom si fréquent parmi les chefs arabes. Plus à gauche, mais toujours dans l'arrondissement de Dreux, nous trouvons le lieu dit Chemin-Sarrazin, entre la Chapelle-Fortin et Boissy-le-Sec et à quelque distance de là, Morillon et Morvilliers.

Je ne voudrais pas m'égarer trop loin dans ces citations ; mon but a été surtout d'appeler votre attention sur ce problème à résoudre : si toutefois vous croyez qu'il mérite d'être étudié, c'est tout particulièrement à

la Société Archéologique d'Eure-et-Loir qu'il appartient d'en trouver la solution: l'obscurité profonde qui enveloppe le huitième siècle de notre histoire doit nous rendre attentifs à tenir compte des trop rares indications qui nous sont parvenues sur cette époque, car ce n'est qu'en nous appliquant tous à approfondir, même dans leurs moindres détails, les traditions locales, et en cherchant à les relier aux grands faits historiques, que nous parviendrons à combler l'intervalle compris entre l'époque Gallo-romaine et l'époque où nous commençons à retrouver des documents déjà plus certains, celle qui concorde avec les invasions Normandes.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Tête de saint du XIIIe siècle. (Don de M. El. Dubois.) — *Pierre.*

Notice sur un recueil historique présenté à Philippe-le-Long, par Gilles de Pontoise, par M. Léop. Delisle. (Don de l'auteur.)

Congrès archéologique de France, 31e *session.* Paris, Derache, 1865. (Envoi de M. de Caumont.)

Revue artistique et littéraire, livr. des 1er et 15 mai, 1er et 15 juin, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août. (Envoi du Comité central des Artistes.)

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, n° 47. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXVIII. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne. Meaux, J. Carro, 1865, in-8°. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1865.

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-président, à la place de M. Alex. de Saint-Laumer, nommé maire de la ville de

Chartres. — 26 membres absents ont envoyé leur bulletin de vote; 22 sociétaires sont présents. Le scrutin donne le résultat suivant: M. Paul Durand, 46 voix; M. Mich. Isambert, 2. En conséquence, M. Paul Durand est nommé vice-président de la Société.

M. le Président annonce que le Bureau a choisi M. de Vézian pour président de la Commission de météorologie.

Il consulte ensuite l'Assemblée pour savoir si elle veut continuer à prendre sous son patronage les cours publics qui vont prochainement recommencer, et si elle consent à leur allouer une subvention, comme l'année précédente. — L'Assemblée décide qu'elle prend les cours publics sous son patronage et qu'il sera inscrit à son budget une somme de 300 francs pour subvention à ces cours.

M. Merlet propose d'adresser une demande au Ministère de l'Instruction publique pour faire reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique. — L'Assemblée adopte cette proposition et remet au Bureau le soin de rédiger un Mémoire dans ce sens.

La Commission chargée de préparer la publication de l'*Histoire de Chartres* par Souchet a déjà consacré plusieurs séances à l'étude de cette question: un rapport à ce sujet sera présenté dans la prochaine séance.

Le secrétaire, au nom du Bureau, se plaint du peu de travaux qui sont soumis à la Société: il fait un appel à la bonne volonté des membres, les Bulletins éprouvent de grands retards dans leur publication par le manque de matériaux suffisants. — Un membre propose d'indiquer aux sociétaires des sujets qu'ils pourraient traiter. Un autre croit que le meilleur moyen d'exciter le zèle serait d'avoir un salon de lecture où, en lisant les publications des autres, l'émulation viendrait naturellement. Il demande qu'on reprenne l'idée de l'union administrative de toutes les Sociétés [1].

M. le Président consulte l'Assemblée pour savoir si cette demande est prise en considération. — La réponse est affirmative.

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. II, p. 134, 141, 146, 153, 156 et 310.

On passe alors à l'examen des moyens d'exécution. On propose de confier l'étude de cette question à une Commission composée des présidents et secrétaires de toutes les Sociétés. D'autres membres pensent qu'il vaudrait mieux faire un avant-projet qui serait soumis à la sanction des autres Sociétés — Cette dernière opinion est adoptée; on nommera une commission de quatre membres chargée d'étudier cette question.

Lecture d'une note de M. Henri Tellot, au sujet de pièces de monnaie découvertes à Mézières-en-Drouais [1].

Les pièces trouvées à Mézières au nombre de 600 et quelques, sont toutes de Henri III et Charles X (cardinal de Bourbon). Il n'y en avait que de deux modules et le grand module seul portait l'effigie de Henri III. Au total, ce sont toutes pièces communes; elles ont été vendues au poids en partie: celles de Charles X étaient sans effigie, bien entendu.

Cette trouvaille n'offrant rien d'intéressant, il n'y a pas lieu de s'en occuper.

Rapport de M. Person sur les travaux des Sociétés de Bordeaux et de Lille et sur les sujets mis au concours par ces sociétés. Le rapporteur insiste sur les avantages que pourrait offrir la mise au concours de certaines questions. — On observe à ce sujet que, dans une séance précédente, la Société a déterminé les règles à suivre pour ces concours [2].

On procède au scrutin pour la nomination des quatre membres devant former la commission chargée de préparer un projet d'union administrative entre les Sociétés. Nombre des votants : 15. MM. Joliet, 11 voix; J. Courtois, 10; Lefebvre (Auguste), 10; Merlet, 7.

Ces quatre sociétaires sont nommés membres de la Commission.

Lecture de trois lettres de François Ier par M. Lecocq.

Les deux premières, datées de Paris du 27 septembre 1529, ont été envoyées, l'une à l'Avocat et au Procureur du Roi à Chartres, et l'autre aux échevins et aux habitants de cette même ville. C'était au sujet de la procédure intentée par les habitants de Chartres contre Claude Audry, évêque de Sébaste et prieur de la maladrerie du Grand-Beaulieu près Chartres.

[1] Voir *Procès-Verbaux*, tome III, p. 170.
[2] Voir *Procès-Verbaux*, tome I, p. 250.

Il s'agissait d'obtenir une réforme dans cette léproserie et de mettre un terme aux abus et malversations qui existaient en ce lieu. Il s'agissait encore pour les habitants de la ville de Chartres et de sa banlieue atteints de la lèpre, d'avoir, comme par le passé, droit d'entrée dans cet hopital, pour subvenir à leurs nécessités, au lieu de se voir forcés de mendier dans la ville.

Enfin la troisième lettre, datée de Chambord, le 10 mars 1544, et faisant suite à une lettre du roi du 26 février précédent, contremande les revues et garnisons qui avaient été désignées à Châteaudun et dans le Perche.

Les deux premières lettres sont extraites des pièces d'un procès entre le prieur de Beaulieu et les habitants de Chartres. Elles sont conservées parmi les manuscrits de la bibliothèque de Chartres.

La troisième fut apportée dans notre ville par Jacques Poullin, serviteur de la maison de monseigneur le duc de Guise, à Me Michel de Champrond, bailli et capitaine de Chartres. Cet envoyé, afin de faire constater légalement son message, a requis Jehan Guignard, notaire royal à Chartres, de faire mention de cette lettre et de la conserver parmi ses minutes.

Ces trois missives pourront aider à compléter la curieuse collection des Lettres des Rois de France, déposées dans les Archives de la mairie de Chartres.

1529.

FRANÇOIS Ier A SON AVOCAT ET PROCUREUR A CHARTRES.

(Paris, 27 septembre 1529).

(Copie)

DE PAR LE ROY.

Nos amés et féaux, nous écrivons à nos chers et bien amés les Echevins de notre ville et cité de Chartres et Mtre Jean Pied-de-fer, sieur d'Espieds, l'un desdits échevins, à ce qu'ils ayent à reprendre et continuer la poursuite des pièces par eux encommencées pour le bien et réformation de l'hôpital, maladerie et prieuré du Grand-Beaulieu en notre ditte ville de Chartres, et eux joindre en notre ditte cour de Parlement au procès à présent pendant en icelle avec les frères et religieux dudit hôpital, notre amé et féal le grand aumônier, l'Evêque de Lisieux et notre procureur général contre ledit Audry, pour les abus, usurpations et dissipations des biens communs dudit hôpital affectés aux religieux y faisant le divin office et pauvres malades infectés de lèpre de notre ditte ville et banlieue de Chartres, et leur communiquer les extraits et informations desjà par eux faittes pour servir à laditte fin : à cette cause, et que très à certes désirons, pour l'honneur de Dieu, augmentation de son saint service et le bien

desdits pauvres religieux et malades, laditte reformation être faitte et parfaitte, nous vous prions et mandons que, incontinent et sans délai, vous transportiés pardevant lesdits Echevins, vers lesquels tiendrés main, et leur persuaderés ce qui est, et aussi, nous faire entendre ce que sur ce vous aurés délibéré de faire, pour de notre part y pourvoir ainsi qu'il appartiendra pour raison : si n'i veuilliés faire faute, car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 27 septembre 1529.

FRANÇOYS.

A nos amés et féaux Avocat
et Procureur à Chartres.

BRETON.

1529.

FRANÇOIS Ier AUX HABITANTS DE LA VILLE DE CHARTRES.

(Paris, 27 septembre 1529).

(Copie)

DE PAR LE ROY.

Chers et bien amés, notre amé et féal conseiller et grand Aumônier l'Evêque de Lisieux, nous a averti que, pour le désir et singulière affection que avés à la réformation de l'hôpital, maladerie et prieuré du Grand-Beaulieu en notre ville de Chartres, correction des abus y commis et qui s'i commettent chaque jour, à la conservation d'iceluy hôpital, vous avez pièça mis en procès frère Claude Audry soi en disant administrateur, et contre lui, par ordonnance de notre ditte Cour, fait faire plusieurs informations et extraits, lequel procès seroit demeuré indécis; et à présent les frères et religieux dudit hôpital demandent en icelle notre cour contre Audry, comme l'on dit, à raison d'usurpation et dissipation des biens communs d'icelui hôpital, laditte réformation : avec lesquels notre dit conseiller et grand Aumônier, par notre ordonnance et pour le dû et acquit de son dit office, entend se joindre et constituer partie à ladite fin; et pour autant que cette affaire touche grandement l'intérest de vous et de la chose publique de notre ditte ville de Chartres, à cette cause nous vous prions et néanmoins mandons que en continuant le bon vouloir que avés à laditte réformation, laquelle, pour l'exaltation du nom de Dieu, augmentation de son saint service, substention des pauvres malades, accomplissement des œuvres de miséricorde et autrement, nous désirons très-affectieusement que vous ayés à vous joindre avec eux et notre procureur général de notre ditte cour, et aussi pour leur communiquer tous les extraits et informations par

façon que le procès puisse être de brief réduit à lumière : en quoy faisant, outre que vous ferés œuvre salutaire et méritoire en cet endroit, ce nous fera plaisir très-agréable.

Donné à Paris le 27e jour de septembre l'an mil cinq cent vingt neuf.

FRANÇOYS.

A nos chers et bien amés les Echevins,
Procureur, Manans et habitans de
Chartres.

BRETON.

1545.

FRANÇOIS Ier AU BAILLI DE CHARTRES.

(Chambord, 10 mars 1544), 1545 n. st.

(Copie)

DE PAR LE ROY.

Notre amé et féal, combien que nous eussions cy-devant ordonné que la compaignie du sieur de Botieres feroit sa prochaine monstre en la ville de Chasteaudun, neantmoings nous advise pour le myeulx qu'elle se fera en la ville de Bonneval, dont vous avons voullu advertir par la présente, de ce que vous donnerez semblablement advertissement aux hommes, serviteurs et archers de ladicte compaignie, quant ilz arriveront. Et quant à celle du sieur Despinac qui devoit venir au Perche, vous avez entendu que nous l'avons contremandée, d'autant que nous nous en voulons servir ailleurs et avons mandé en son lieu celle de notre cousin le Duc de Montpensier, pour venir et faire aussi sa première monstre audict pays du Perche, où vous establirez sa garnison, si jà ne l'avez.

Donné à Chambord le xe jour de mars mil vc xliiij.

FRANÇOYS.

A notre féal le Bailly de Chartres
ou son Lieutenant.

BAYART.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

M. LHÉMERY, instituteur, à Fresnay-le-Gilmert; présenté par MM. Blay et Brosseron.

M. Sainte-Marie Goupil, à Dampierre-sur-Blévy; présenté par MM. Famin et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, t. VIII. Évreux, Hérissey, 1865. (Envoi de la Société.)

Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, année 1864. Château-Thierry, Renaud, 1864.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1865.

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. l'Inspecteur d'Académie fait connaître à la Société qu'il a reçu de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique l'autorisation pour les cours qu'elle a pris sous son patronage.

Dépôt de la médaille de bronze accordée à la Société à la suite du concours de 1864. — Elle sera remise à M. l'Archiviste chargé de sa conservation.

Lecture des sujets mis au concours par la Société académique de Saint-Quentin.

Rapport de M. Joliet sur le projet de publication de l'*Histoire de Chartres* par Souchet.

Messieurs,

« Vous n'avez pas oublié que la Société archéologique d'Eure-et-Loir dans la séance du 5 février 1865, a, sur la proposition de notre laborieux collègue, M. Lecocq, voté l'impression de l'Histoire de l'église et du diocèse de Chartres par Souchet.

» L'assemblée a exprimé le désir que des notes fussent jointes au texte original et que le livre fût orné de gravures.

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. III, p. 123 et 126.

» Elle a à cet effet, ouvert un crédit jusqu'à concurrence de 9,000 fr., à employer pendant les quatre années que devait durer la publication.

» Une commission a été nommée par vous afin d'aviser aux voies et moyens, de s'entendre avec l'éditeur et de venir ensuite vous soumettre le résultat de ses délibérations, quant à la forme matérielle du livre et quant à la question plus délicate des commentaires et annotations.

» La commission n'est pas restée inactive, elle a eu plusieurs réunions, elle a délibéré, et surtout elle a travaillé : ses membres ont entrepris la tâche assurément fort méritoire de copier chacun leur part, non pas sur le manuscrit de Souchet qui n'est abordable qu'à des yeux exercés et à de rares courages, mais sur la copie faite avec un soin extrême par un collègue que nous avons perdu, M. Roux. Cette copie, ainsi que l'original, est déposée à la bibliothèque communale, où elle fait partie du don précieux fait à la ville par Mme Roux.

» Déjà la matière du premier volume tout entier peut être remise à l'imprimeur.

» La commission s'est préoccupée de différentes questions d'ensemble et de détail dont la solution vous appartient, mais sur lesquelles elle vous demande la permission de vous faire connaître ses propositions.

» 1° Y-a-t-il lieu de joindre au texte une préface, des notes, une réfutation des erreurs qui, au point de vue de l'archéologie ou de l'histoire, peuvent se rencontrer dans l'ouvrage de Souchet ?

» La commission ne l'a pas pensé, ce serait un travail long, difficile, et qui pour être sérieux et complet, entraînerait des lenteurs inévitables et une notable augmentation de la dépense : on s'engagerait ainsi dans une voie peut-être périlleuse et où on ne serait pas sûr d'aller jusqu'au bout.

» Pour ne citer qu'un exemple, comment discuter l'affirmation de l'auteur, qui prétend que Chartres a été bâti par Gomer, fils de Japhet, débarqué en Armorique sur un vaisseau ou galion, dont les Gaulois ont tiré leur nom ?

» Gomer aurait pris pour ses armoiries ce même navire, et la preuve en est dans les armes de la ville de Paris, dont le vaisseau serait ainsi arrivé, en ligne droite et sans naufrage, du petit-fils de Noé à M. le préfet de la Seine.

» Les seules annotations qu'il a paru indispensables d'admettre, sont celles qui émanent de Souchet lui-même : ces notes ne sont pour la plupart que l'indication des sources où l'auteur a puisé.

» 2° Y a-t-il lieu d'enrichir l'ouvrage de gravures, de portraits, d'illustrations, de reproductions de monuments, de sceaux, d'armoiries, de monuments ?

» La commission regrette d'être encore obligée sur ce point de vous proposer la négative.

» S'il existait un portrait de Souchet, elle vous aurait demandé d'en voter la reproduction par la gravure.

» Quant à l'illustration du volume, si l'on voulait lui donner un caractère spécial, un cachet de terroir, les frais seraient tels qu'il n'y faut pas penser : quand nous en serons à la question de finances, la commission vous dira ce qu'elle croit possible.

» La commission a décidé qu'elle conserverait l'orthographe de Souchet. Cette orthographe est assez capricieuse, et le même mot s'y présente sous des formes très-différentes. Ces petits mots : *lui*, *ci*, *le dit*, se rencontrent dans la même page vingt fois avec l'*y* final et vingt fois avec l'*i*, avec ou sans le *c*.

» M. Roux, dans le calque scrupuleusement fidèle qu'il a fait de l'œuvre du savant chanoine, paraît avoir suivi avec une patience exemplaire toutes ces variantes.

» La commission s'est tout d'abord choquée de ces irrégularités, et, tout en respectant l'orthographe du temps, elle aurait désiré un peu plus d'uniformité, mais d'une part, il était difficile que les membres de la commission chargés chacun d'une partie du travail, s'entendissent entre eux, et de l'autre, M. le secrétaire de la Société nous a fait voir, en compulsant des éditions de l'époque, de semblables différences.

» Aujourd'hui que le travail de la copie est déjà fort avancé, il serait difficile de revenir sur une mesure que la commission a adoptée, sans s'en dissimuler les inconvéniens.

» Quant à l'exécution matérielle, la commission propose d'imprimer sur papier d'Angoulême pesant 13 k. la rame.

» On lui a soumis différents spécimens : il y a 2 fr. d'augmentation de prix par rame pour chaque kilo, un papier plus fort entraînerait donc une dépense assez considérable, et grossirait les volumes qui, à 600 pages au moins, auront déjà l'aspect un peu lourd.

» Le papier proposé est celui qui sert à l'impression de vos Mémoires.

» Pour les notes, le mieux serait de les mettre en marge. Mais cela entraînerait, tant pour la composition que pour le papier, une dépense supplémentaire d'environ 3 fr. par feuille, soit 426 francs.

» Le moyen le plus économique serait de les intercaler dans le texte entre parenthèses.

» La commission propose de les mettre au bas des pages, mais sans consacrer une ligne entière à chacune d'elles, ainsi que cela a lieu dans le spécimen qui va passer sous vos yeux.

» Il n'y a pas de petites économies, et celle-ci, quelque insignifiante que la chose paraisse, irait à 200 ou 300 francs.

» La commission propose d'adopter comme encadrement deux lignes en haut et une en bas.

» Du reste, que vous adoptiez ces 3 lignes ou une en dessous, une en dessus, ou rien du tout, les prix sont les mêmes; c'est une question de goût et non d'argent.

» La commission, désirant donner au livre que vous éditez la physionomie typographique du XVIIe siècle, s'est occupée de la question des vignettes et des lettres ornées.

» Elle a pensé que des vignettes en tête de chacun des quatre volumes, des lettres ornées au commencement de chacun des sept livres et des fleurons séparatifs des chapitres, rehausseraient la publication sans entraîner des frais trop considérables.

» Si l'on se sert des vignettes et des lettres ornées qui courent dans les imprimeries, rien à payer.

» Mais cela a paru bien maigre. Après examen de nombreux ouvrages, la commission est arrivée à vous proposer une seule vignette spéciale qui serait répétée à la 1re page de chaque volume.

» Elle espère qu'un de ses membres vous donnera une miniature de Chartres au XVIIe siècle.

» La difficulté d'enfermer dans le cadre étroit d'une lettre ornée un dessin ayant un caractère local, fait que nous vous proposons de vous contenter de lettres banales.

» Il en serait de même pour les fleurons séparatifs des chapitres.

» La commission estime que la totalité de l'ouvrage ne dépassera pas 142 feuilles à 55 fr., 7,810 fr.: il faut ajouter pour pliage

et brochage de 1,600 volumes, 320 fr.; vignettes, environ 150 fr. Dépense totale, 8,280 fr.

» Mais pour cela il faut se restreindre à 400 exemplaires.

» 300 exemplaires sont destinés aux sociétaires, il en resterait 100 pour les dépôts à la bibliothèque impériale et à la bibliothèque de Chartres, les envois au ministère et pour la vente s'il y a lieu.

» Avec 450 exemplaires la dépense serait de 9,030 francs, ce qui n'excéderait que de bien peu le crédit que vous avez voté.

» Mais que l'on édifie un monument littéraire ou un monument de pierre et de chaux, les auteurs et les propriétaires savent qu'il est prudent de laisser une marge à côté du devis.

» M. Lecocq, dans le projet de traité qui va vous être soumis, a tout prévu, et sans doute ici les épreuves ne menacent pas de s'allonger indéfiniment sous la main paternelle qui les revoit; mais enfin peut-on absolument répondre de ne pas aller au-delà de 142 feuilles ?

» La commission craindrait d'engager les finances de la Société dans une entreprise, utile sans doute et que nos réserves nous permettent d'aborder, mais pour lesquelles cependant il ne faut pas compromettre l'avenir.

» Bien des circonstances peuvent se présenter où nous serions fort empêchés s'il fallait s'abstenir par la plus triste et par la meilleure de toutes les raisons, celle que la caisse est vide.

» Ainsi, les cours qui sont devenus un besoin pour le public affriandé par de bonnes aubaines scientifiques et littéraires et accoutumé dans l'enceinte plus modeste de Saint-Ferdinand aux études sérieuses; ainsi les concours régionaux; ainsi, que sais-je, peut-être la fusion des sociétés qui de chute en chute arrivera au succès.

» La commission pourrait difficilement exprimer un avis sur la valeur intrinsèque de l'ouvrage. Chacun a copié la part qui lui est échue, mais s'est bien gardé de lire les cahiers de son voisin. Nous n'avons donc que des impressions morcelées et pas de vues d'ensemble.

» Mais je vois parmi nous des juges compétents, et la commission croit pouvoir, d'après ce qu'elle-même a entrevu, et d'après le témoignage unanime de ceux qui n'ont pas craint d'aborder ce manuscrit formidable, aux pages si pleines, aux lettres si menues et si hérissées, au style qui ne l'est guère

moins, affirmer qu'un véritable trésor était caché sous ces apparences peu attrayantes.

» Si l'écrivain du XVIIe siècle a, comme vous l'avez vu, marché dans la nuit des origines d'un pas trop assuré pour ne pas se perdre, dans tout ce qu'il a vu et étudié par lui-même, dans le dépouillement des innombrables documents qu'il a compulsés, il paraît être un guide sûr.

» Il a puisé à des sources dont plusieurs sont aujourd'hui taries, et ce sera se montrer fidèle à l'une des plus précieuses attributions des sociétés savantes que de rendre accessibles aux amis des études sérieuses ces feuilles où l'érudit et consciencieux chanoine de Chartres a entassé ses richesses lentement et scrupuleusement amassées.

» Nous terminerons en vous donnant lecture du projet de traité rédigé par M. Lecocq.

» Nous vous rappellerons aussi que le chiffre des dépenses serait pour 400 exemplaires, tirage et brochage, 1,600 volumes, 8,130 fr.; vignettes et accessoires, environ 150 fr.

» Pour 450 exemplaires, 900 fr. en plus.

» Enfin les propositions que la commission a l'honneur de vous soumettre sont :

» 1° Imprimer le texte pur et simple, sans rien autre chose que les notes écrites de la main de Souchet lui-même.

» 2° Conserver l'orthographe de l'original

» 3° Pas de gravures ni d'illustrations autres qu'une seule vignette d'en tête, qui serait répétée au commencement de chaque volume, et gravée spécialement pour l'édition actuelle.

» 4° Lettres ornées en tête des sept livres, fleurons séparatifs entre les chapitres, mais sans que ces ornements soient gravés exprès ou du moins sans qu'ils puissent occasionner un accroissement de frais.

» 5° Adoption pour les caractères, le papier et l'encadrement linéaire du spécimen joint à ce rapport.

» 6° Tirage à 400 exemplaires.

» 7° Discussion et adoption du projet de traité, rédigé par M. Lecocq. »

On passe à la discussion des articles proposés par la Commission.

L'article 1er donne lieu à diverses observations. Un membre demande que, contrairement à l'avis de la Commission, on joigne au texte de Souchet des notes claires et lumineuses. Un autre est d'avis qu'on se contente de relever les erreurs d'une manière générale dans une introduction. Un troisième membre, adoptant cet avis, pense qu'en effet il sera utile de faire une introduction, mais il demande en outre que la Commission, lorsqu'elle le jugera convenable, puisse signaler immédiatement les erreurs qui lui paraîtraient trop flagrantes. — Cette dernière opinion réunit la majorité des suffrages, et l'article 1er est adopté, ainsi modifié :

« Outre les notes écrites de la main de Souchet, la Commission pourra, quand elle le jugera convenable, insérer des notes rectificatives. Une introduction sera placée en tête de l'ouvrage. »

Les autres articles sont adoptés après quelques observations.

On donne ensuite lecture du projet de traité entre M. Lecocq et M. Garnier, imprimeur.

« Entre les soussignés :

» 1° Honoré-Adolphe Lecocq, propriétaire, rue Saint-Michel, 8, à Chartres, d'une part ;

» 2° Jacques-Marin Garnier, imprimeur, rue du Grand-Cerf, 11, à Chartres, d'autre part.

» A été arrêté et spécifié le marché qui suit :

» Le sieur Garnier s'engage envers le sieur Lecocq à lui imprimer un manuscrit faisant partie de la bibliothèque publique de Chartres et intitulé : *Histoire du Diocèse et de l'Eglise de Chartres*, par J.-B. Souchet, lequel est divisé en sept livres et cent quatre-vingt-quatorze chapitres, et cinq cent quatre-vingts pages in-folio.

» Le sieur Lecocq s'oblige de fournir la copie ainsi que les gravures dont il voudra orner cet ouvrage ; la copie devra toujours être fournie par quantité de cent pages à la fois, afin de n'empêcher de quelque manière que ce soit le travail de l'impression. Les bons à tirer seront toujours datés par ledit sieur Lecocq, et l'insuffisance de copie ne sera justifiée que par une demande de l'imprimeur par lettre chargée ; celui-ci devra toujours accorder cinq jours de délai entre la première épreuve et les bons à tirer de chaque feuille.

» Cet ouvrage sera imprimé avec des caractères neufs conformes à ceux employés pour les *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, sur papier d'Angoulême pesant au moins treize kilogrammes la rame et semblable au moins aussi en qualité à celui du spécimen ci-joint, qui est signé des parties pour l'exécution de ce marché.

» La feuille d'impression bien imprimée et satinée sera payée pour un tirage à quatre cents exemplaires, à raison de cinquante-cinq francs, et au même prix seront compris les titres, faux-titres, tables et couvertures, sans aucuns autres faux-frais quelconques en dehors de ce prix convenu, soit pour corrections, usages ou coutumes, et y compris les caractères italiques, grecs et hébreux qui seront nécessaires pour cette impression, ainsi que les fleurons, culs-de-lampe et lettres ornées dont il sera besoin.

» L'impression commencera le 1er janvier 1866 et devra se continuer sans aucune interruption jusqu'à la fin complète du manuscrit de Souchet, qui formera environ un total de cent quarante-deux feuilles d'impression, qui seront divisées en quatre tomes in-8°; chacun desquels devra être terminé et livré broché au sieur Lecocq le 1er janvier de chacune des années suivantes, pour le tout être totalement achevé le 1er janv. 1870.

» Le sieur Garnier s'engage également à faire ployer et brocher ces tomes à raison de vingt francs le cent.

» Le payement de chacun de ces tomes aura lieu seulement après la livraison et réception de chacun d'eux à quatre cents exemplaires et en une fois. Mais il est de condition expresse et arrêté entre les parties que, si dans la huitaine qui suivra le 1er janvier de chacune des années 1867, 1868, 1869 et 1870, chacune des livraisons des quatre tomes n'était pas opérée, le sieur Lecocq retiendrait à titre d'indemnité par le seul fait de ce retard la somme de trois cents francs pour chacune de ces livraisons qui ne seraient pas remplies dans le délai fixé et spécifié ci-dessus. Au cas où le sieur Garnier ne ferait sa livraison annuelle du mois de janvier qu'après le mois de juin suivant, la somme d'indemnité serait portée à six cents francs pour chaque retard.

» Fait double, à Chartres, ce ..... »

Ce projet est adopté sans observation.

Un membre demande où en est l'Introduction du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres. — Cette Introduction est complètement terminée; les derniers bons à tirer viennent d'être donnés.

Note de M. Lecocq sur une découverte faite à Houdouenne.

Le 8 novembre 1865, une découverte historique et archéologique d'une certaine importance a eu lieu au hameau de Houdouenne, commune de Ver-lès-Chartres. Chacun connaît déjà l'ancien renom aquatique du *Trou d'Houdouenne*, ainsi que la prise d'eau qui avait été faite en cet endroit, pendant l'occupation Romaine dans notre contrée. Mais, il faut l'avouer, les sources existantes jusqu'à ce jour dans cette vallée, quoique nombreuses, laissaient beaucoup à désirer sous le rapport du volume d'eau, afin de pouvoir alimenter l'aqueduc aboutissant au bassin situé au faubourg de la Grappe, à Chartres.

La récente découverte que nous signalons en ce moment a eu lieu, en voulant agrandir et reconstruire l'ancienne petite fontaine d'Houdouenne, située vis-à-vis la ferme de ce nom; il y fut rencontré un conduit, construit en petit appareil taillé, portant 40 cent. de largeur, sur 60 de hauteur. Ayant déblayé la terre qui le recouvrait, et à deux mètres de l'orifice ou embouchure, qui ne laissait échapper qu'un petit filet d'eau, on a trouvé une palissade de pieux de chêne, barrant ce canal; derrière celle-ci une masse d'argile blanc ayant un mètre de longueur et emplissant tout le conduit: ce dépôt était fortement tassé, et à son extrémité, une autre palissade pareille à la première existait. Lorsque le tout fut enlevé, d'abord par simple curiosité, une source d'eau limpide et abondante, provenant du côté droit, est apparue. Ayant été informé de ce fait par M. Menou, de Reneuve, je me suis transporté de suite sur les lieux: là, le sieur Dumus, maçon, chargé des travaux, m'a déclaré que, pour terminer la nouvelle fontaine il fallut, pendant dix heures, épuiser l'eau qui envahissait les travaux; d'après son dire, il estime qu'il était jeté en dehors du barrage de cent cinquante à deux cents seaux d'eau de douze litres à l'heure, ce qui produirait par jour environ 50,000 litres.

Ce résultat nous semble intéressant pour indiquer l'ancienne renommée prophétique et désastreuse du Trou d'Houdouenne.

Dans un second voyage que j'ai fait dans cette contrée, j'ai rencontré des indices certains que d'autres conduits semblables y ont existé, et que des obstacles d'urgence ont été opposés aux nombreuses sources qui affluaient dans la vallée de Ver.

Vu la saison avancée, j'ai dû suspendre mes recherches, mais j'espère au printemps prochain les reprendre et arriver à des découvertes historiques intéressantes sur ce sujet. Alors il sera peut-être utile de demander à la Société si elle veut entreprendre quelques travaux de sondages et d'explorations. Cela n'aura lieu toutefois qu'après des recherches préliminaires qui établiront quelques chances de succès, et

en produisant un plan topographique et hydrographique de toute cette contrée, travail que nous avons déjà commencé.

Possédant les palissades qui obstruaient le conduit de la fontaine d'Houdouenne, nous offrons à la Société un spécimen de ce singulier travail, afin de pouvoir exciter nos collègues à être plus heureux que nous, pour assigner une date plausible sur l'époque et les causes qui ont dû le déterminer.

Rapport de M. Famin sur le projet d'union administrative des différentes Sociétés. La Commission n'est pas encore en mesure de demander un vote à l'assemblée, mais elle voudrait s'éclairer des opinions des Sociétaires. — On demande l'ajournement de cette question, qui est en effet remise à la réunion suivante.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1866.

Présidence de M. Famin.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente.

A propos de la lecture du projet de traité intervenu entre M. Lecocq et M. Garnier, M. le Président fait connaître à l'assemblée que le Bureau, auquel M. Lecocq s'est adressé pour avoir une autorisation écrite l'accréditant pour conclure ce traité, n'a pas cru devoir prendre sur lui, comme défenseur des intérêts pécuniaires de la Société et après avoir pris connaissance de ses ressources, d'engager celle-ci dans une dépense de plus de 8,000 francs payables en quatre années, avant de l'avoir consultée de nouveau pour savoir si telle était bien son intention.

Un membre fait alors observer que l'ouvrage de Souchet est très-diffus et ne lui semble pas par suite mériter un sacrifice aussi considérable. Il demande que, vu l'état des finances de la Société, on revienne sur le vote de la séance précédente et qu'on ajourne l'impression au moins jusqu'au jour où l'on aura en main la somme nécessaire pour l'entreprendre. Il termine en réclamant le scrutin secret sur sa proposition.

M. le Président consulte l'Assemblée pour savoir si cette proposition est appuyée. — Oui, répond un autre membre.

La discussion est ouverte. Un sociétaire, répondant aux objections avancées contre Souchet, reconnaît qu'en effet les premiers chapitres de son *histoire* sont peut-être un peu diffus, mais lorsque Souchet arrive à la période historique, il est très-intéressant : on trouve dans son livre des renseignements qu'on ne rencontre que là ; c'est si vrai que son ouvrage est la source où ont puisé sans exception tous les historiens postérieurs de la ville de Chartres : sur les deux sièges entre autres de la ville il renferme des détails d'autant plus précieux qu'il en a été témoin oculaire.

Un membre demande alors si on ne pourrait pas ajourner l'impression jusqu'au jour où la copie sera complète et où on pourra juger en parfaite connaissance de cause. — Mais qui fera cette copie ?

La discussion se prolonge : M. le Président propose d'aller aux voix. — Un membre fait alors observer qu'il lui semble convenable de ne procéder à aucun vote en cette séance et de remettre la décision à une réunion suivante pour laquelle on fera une convocation spéciale.

Cet avis est adopté, la discussion est continuée à un mois : on enverra des lettres de convocation portant : *Discussion sur la proposition d'un membre relative à la publication de l'Histoire de Chartres, par Souchet.*

Le procès-verbal est mis aux voix et adopté.

Lettre du Ministre de l'Instruction publique annonçant que le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* est admis au Concours des Sociétés Savantes pour 1865.

Autre lettre prévenant que la distribution des récompenses aux Sociétés Savantes à la suite du concours de 1865, aura lieu le samedi, 7 avril, et que des lectures publiques auront lieu les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril. — L'Assemblée nomme comme délégués pour la représenter à ces réunions : MM. Famin, Denain, P. Durand, de Lépinois, Merlet et Joliet.

Lettre de M. Poulain de Bossay transmettant à la Société deux ouvrages sur Tyr. — Renvoi de ces livres à M. P. Durand, qui voudra bien faire un rapport à leur sujet.

M. le Trésorier donne la lecture du compte des recettes et dépenses pour l'année 1865.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat de l'exercice précédent.	3,935 fr.	84 c.
275 Cotisations à 10 fr.	2,750	»
4 Cotisations à 5 fr.	20	»
Intérêts des fonds placés	104	05
Vente de Bulletins	172	»
Subvention du Conseil général	500	»
— du Ministère de l'instruction publique	300	»
Total des recettes ordinaires. . .	7,781	89

RECETTE EXTRAORDINAIRE.

Néant	»	»
Total des recettes. . .	7,781	89

DÉPENSES ORDINAIRES.

Dessins et gravures	199	»
Abonnements divers	30	»
Reliures	37	50
Subvention aux Cours publics	300	»
Séance générale et dépenses diverses	104	55
Frais de recouvrement des cotisations à l'extérieur	59	50
Appariteur de la Société	150	»
Médailles en argent	295	»
Total des dépenses ordinaires. . .	1,175	55

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.

Impression du *Cartulaire*	2,520	»
Total des dépenses. . .	3,695	55

BALANCE	Recettes. . .	7,781 fr.	89 c.
	Dépenses . .	3,695	55
	Reliquat actif. . .	4,086	34

Après diverses observations sur l'excédant des recettes de chaque année, ce compte est adopté.

Lecture du projet de budget pour l'année 1866.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat de l'exercice précédent.	4,086 fr.	34 c.
Intérêts des fonds placés	120	»
Cotisations : 270 souscriptions à 10 fr. . . .	2,700	»
— 5 à 5 fr	25	»
Subvention du Département	500	»
Vente de Bulletins	100	»
Total des recettes ordinaires. . .	7,531	34

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Vente du *Cartulaire*. — Ministère	990	»
» — M. le duc de Luynes .	360	»
Total des recettes. . .	8,881	34

DÉPENSES ORDINAIRES.

Procès-Verbaux et Mémoires.	1,600 fr.	» c.
Dessins et gravures.	500	»
Abonnements divers	30	»
Reliures	100	»
Fouilles.	200	»
Météorologie	400	»
Subvention aux Cours publics	300	»
Séance générale et dépenses diverses	300	»
A reporter. . . .	3,430	»

Report.	3,430 fr.	» c.
Frais de recouvrement des cotisations. . . .	60	»
Appariteur.	150	»
Total des dépenses ordinaires. . . .	3,640	»

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Appropriation du local des archives	200	»
Impression du manuscrit de Souchet	2,000	»
Total des dépenses. . .	5,840	»

BALANCE	Recettes . .	8,881 fr.	34 c.
	Dépenses . .	5,840	»
Reliquat actif. . . .		3,041	34

Ce projet de budget est adopté après diverses observations.

Un membre demande qu'afin de ne pas retarder indéfiniment des lectures intéressantes qui sont à l'ordre du jour, on convoque une réunion spéciale pour la discussion de la proposition relative à l'*Histoire* de Souchet. — Cet avis est adopté : le Bureau fixera le jour de cette réunion.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Brault, ingénieur, à Chartres ; présenté par MM. Famin et Merlet.

Roulliet (Antony), conseiller de préfecture, à Chartres ; présenté par MM. Famin et Merlet.

Lefèvre (Ed.) fils, à Chartres ; présenté par MM. Famin et Merlet.

Membre correspondant :

M. Talbot, professeur de rhétorique au collége Rollin, à Paris.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Recherches sur Tyr et Palætyr, par M. Poulain de Bossay. Paris, Bertrand, 1863, in-4°. — *Essais de restitution et d'interprétation d'un passage de Scylax*, par le même. Paris, Arth. Bertrand, 1863, in-4°. (Don de M. Poulain de Bossay.)

Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens, par G. Julliot. Sens, Duchemin, in-8°. (Envoi de l'auteur.)

Mémoires de la Société Académique de l'Oise, t. V. Beauvais, Ach. Desjardins, 1864, in-8°. (Envoi de la Société.)

Conseil général d'Eure-et-Loir. Session de 1865. Chartres, Garnier, 1865, in-8°.

Le pour et le contre sur la culpabilité des Templiers, par l'abbé Corblet. Arras, Rousseau-Leroy, 1865. (Envoi de l'auteur.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2e et 3e trimestres 1865. (Envoi de la Société.)

Revue Artistique et Littéraire, livr. des 1er et 15 sept. et 1er oct. 1865. (Envoi du Comité central des Artistes.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 25 JANVIER 1866.

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président rappelle à l'Assemblée la perte douloureuse qu'elle a faite en la personne de M. l'abbé Brière, curé de la cathédrale de Chartres, et, en quelques mots pleins de chaleur et de sentiment, se rend l'interprète des regrets unanimes de la Société.

Avant d'entamer l'ordre du jour qui roule uniquement sur la discussion de l'impression de l'*Histoire de Chartres, par Souchet*, M. Famin adresse quelques paroles à l'Assemblée, pour

engager les sociétaires à s'occuper un peu moins de l'administration intérieure de la Société : il croit qu'il conviendrait d'abréger les discussions et de rejeter davantage sur le Bureau la décision des questions d'ordre intérieur.

Il fait ensuite rapidement l'historique des phases par lesquelles a passé le projet de publication de l'*Histoire de Chartres par Souchet*, et donne lecture de la proposition dont la discussion est à l'ordre du jour : « Ajournement de l'exécution de la » décision de l'impression de l'Histoire de Chartres par Souchet : » 1° jusqu'à l'approbation par l'assemblée générale, après le » rapport à faire par la Commission de publication de l'ouvrage » complet déposé à la Société (art. 19 et 20 du réglement); » 2° jusqu'à la réalisation des ressources pour cela néces- » saires. »

L'auteur de cette proposition la développe : il insiste surtout sur la violation du réglement, sur la nécessité de connaître l'ouvrage entier avant de juger. Quelle que soit l'opinion sur Souchet, on doit attendre. Quel est donc le caractère d'urgence? Si les savants ont déjà pu trouver leur profit à consulter cet auteur, ils pourront encore le faire, et d'autant mieux qu'outre l'original, ils auront à leur disposition la copie faite par M. Roux; quant au public en général, tous les sociétaires entendus jusqu'à ce jour ont bien déclaré ne vouloir jamais lire cette histoire. Pour ce qui est de la question financière, il lui semble qu'il serait extrêmement fâcheux d'employer toutes les ressources de la Société à la publication de Souchet, œuvre purement archéologique, immédiatement après la publication du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, œuvre également exclusivement archéologique : pourquoi ne pas s'occuper un peu plus des vivants et ne pas tâcher de faire surgir quelque œuvre personnelle, d'un mérite beaucoup plus incontesté et plus pratique que l'Histoire de Souchet ?

Le président de la Société à l'époque où s'est produite la question de la publication de Souchet répond à l'accusation de violation du réglement. Il explique comment ce projet d'impression a été conçu. On n'avait pas de manuscrit, et cependant il fallait publier quelque chose : l'*Histoire de Chartres* lui a alors été indiquée comme le manuscrit le plus curieux à éditer; il a consulté le Bureau qui a été d'avis de proposer cette impression à la Société. Les assemblées générales ressemblent tellement

aux assemblées ordinaires; c'est si bien le même public qu'on n'a pas cru nécessaire de convoquer une assemblée spéciale pour décider cette impression. Au reste, l'objection est seulement dans la forme, car si quelqu'un avait eu des observations à faire contre la décision de la Société, il en a eu tout le temps et tous les moyens : voilà près d'un an que la question du Souchet est pendante; tous les sociétaires connaissent le projet, et jusqu'à ce jour aucun d'eux n'a protesté. Quant à la question financière, l'honorable membre croit qu'il n'y a pas lieu de s'en préoccuper; chaque année la Société a fait 1,000 fr. d'économies tout en publiant le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres;* la publication de Souchet n'obèrera pas davantage la Société.

Lecture d'une note rappelant les opinions favorables à Souchet émises par tous les historiens chartrains (Challine, Alex. Pintart, Le Tunais, Doyen, Chevard, Bouvet-Jourdan, Hérisson, Doublet de Boisthibault, MM. l'abbé Bulteau et E. de Lépinois).

Un autre membre pense qu'on ne doit pas s'occuper du plus ou moins grand mérite de Souchet; il sera temps d'examiner cette question quand la proposition d'ajournement aura été résolue. Pour ce qui regarde le rappel au réglement, il partage entièrement l'avis déjà exprimé et trouve que cette objection attaque purement la forme, mais ne saurait être prise en sérieuse considération. Le Bureau s'est inquiété des ressources financières; il a reconnu qu'elles étaient très-suffisantes pour l'entreprise de cette publication; on doit avoir confiance en sa prudence. Quand on a commencé le *Cartulaire,* on n'avait pas non plus de ressources certaines; elles sont venues au fur et à mesure de la publication. Enfin il insiste sur ce point qu'après des débats qui ont déjà occupé plusieurs séances, alors que l'affaire est complètement jugée, il est impossible de donner un démenti formel à la Commission et à la Société.

On fait observer que jamais il n'a été fait de rapport préalable sur la valeur historique de l'ouvrage de Souchet, comme cela est prescrit par le réglement : on demande qu'avant tout on présente ce rapport; que la question soit donc renvoyée à la Commission de publication, ou, si on le préfère, à une Commission spéciale chargée d'étudier sérieusement Souchet au point de vue historique, et d'en faire un rapport.

Un autre sociétaire combat l'ajournement qu'il considère comme une fin de non-recevoir; suivant lui, ce n'est pas l'ajournement qu'il faut demander, c'est le rejet ou l'adoption du projet de publication. On veut ajourner : mais dans un an en saura-t-on plus long qu'on n'en sait aujourd'hui? Les sociétaires ne peuvent pas s'astreindre, chacun en leur particulier, à étudier un manuscrit illisible : les membres de la Commission et du Bureau proposent l'impression, pourquoi ne pas s'en rapporter à ceux qui savent?

Après diverses autres observations, on passe aux voix. Le scrutin secret est demandé et appuyé; il donne le résultat suivant : pour l'ajournement, 7 voix; contre, 32.

L'ajournement est rejeté.

On propose à l'Assemblée de décider que l'impression de Souchet sera faite dans l'espace de cinq années.

Un membre s'élève vivement contre cette proposition. Il ne voit nulle urgence à faire cette impression; il ne sait pourquoi on ferait pour l'Histoire de Souchet ce qui n'a jamais été fait pour aucune des publications de la Société : des fouilles, des affaires urgentes peuvent se présenter qui réclament les finances de la Société, pourquoi se lier inutilement les mains? Il demande donc que la Société suive ses errements ordinaires et exprime seulement le vœu que l'impression soit faite dans le plus bref délai possible. Il croit également qu'il serait préférable de publier l'Histoire de Souchet par fascicule ou demi-volume, au lieu d'attendre l'impression d'un volume entier pour le livrer au public.

Un autre membre propose l'amendement suivant : « L'Histoire de Chartres par Souchet sera imprimée dans le plus » bref délai possible, à condition qu'il restera toujours disponible dans la caisse de la Société une somme de 2,000 fr. pour » parer à toutes éventualités. »

Cet amendement, mis aux voix, est adopté à la presque unanimité des membres présents.

La Société décide ensuite qu'elle n'entend prendre aucune responsabilité d'un marché quelconque passé avec l'imprimeur, et laisse à la commission du Souchet le soin et la responsabilité de tous les détails de l'impression. Cependant, sur la demande de quelques membres, elle décide que cette impression devra être terminée, autant que cela sera possible, dans l'espace de

cinq années. Les feuilles imprimées seront distribuées aux membres par demi-volumes.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1866.

Présidence de M. Famin.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente : il est adopté après diverses observations.

Le Congrès des Sociétés savantes se réunira à Paris le 20 mars; la Société nomme pour la représenter à ce Congrès MM. Paul Durand, Morin et Em. Bellier de la Chavignerie.

Lettre de M. Gillard signalant la destruction prochaine de la voûte en bardeau peint de l'église de Saint-Léger-des-Aubées. — On écrira à ce sujet à M. Harreaux, en le priant de vouloir bien donner des renseignements à cet égard.

Lettre de M. Tasset au sujet de la publication d'une traduction en vers du *Paradis perdu* de Milton, dont il met le manuscrit à la disposition de la Société. — Renvoi de ce manuscrit et de cette proposition à la Commission de publication, qui fera, s'il y a lieu, un rapport spécial à la Société.

Etude de M. Joliet sur le caractère du Misanthrope dans les œuvres de Shakespeare. — L'Assemblée accueille avec un vif intérêt la première partie de cette œuvre, dont il lui est donné lecture, et renvoie le manuscrit à la Commission de publication.

M. le Président donne communication à l'Assemblée d'une circulaire annonçant la tenue d'un Congrès archéologique international à Anvers, du 12 au 21 août 1866.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. l'abbé Teyssier, professeur au grand séminaire, à Chartres, présenté par MM. l'abbé Pouclée et Famin.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, t. I. Rouen, Boissel, 1864, in-8°. (Envoi du Préfet de la Seine-Inférieure.)

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 4e année. Vendôme, Devaure-Henrion, 1865, in-8°. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, 2e année. Meaux, J. Carro, 1865, in-8°. (Envoi de la Société.)

Mémoires d'histoire naturelle. — Plantes, poissons, oiseaux de Saône-et-Loire. Autun, Dejussieu, 1865, in-8°. (Envoi de la Société Eduenne.)

SÉANCE DU 8 MARS 1866.

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que le prix de la section d'histoire a été accordé au Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, par MM. de Lépinois et Merlet.

Paris, le 27 février 1866.

Monsieur le Président, la Section d'Histoire du Comité des travaux historiques chargée d'examiner les mémoires envoyés

par les Sociétés savantes pour le concours d'Histoire de 1865 vient de me soumettre le résultat de son appréciation.

Je suis heureux de vous informer que le travail présenté sous les auspices de votre honorable compagnie, par MM. de Lépinois et Lucien Merlet, et intitulé : *Cartulaire de N.-D. de Chartres* a été jugé digne du Prix.

Ce prix consiste : 1° en une somme de douze cents francs et en deux médailles de bronze qui seront mises à la disposition de MM. de Lépinois et Merlet; 2° en une médaille de bronze pour les archives de votre compagnie, et en une subvention de trois cents francs.

Vous voudrez bien, Monsieur le Président, faire part de cette décision à MM. de Lépinois et Merlet et leur transmettre en même temps mes félicitations.

La distribution des récompenses aura lieu, comme vous le savez, à la Sorbonne, le 7 avril prochain.

Agréez, etc.,

Le Ministre de l'Instruction publique,
V. Duruy.

La Société accueille cette nouvelle avec la plus vive satisfaction, et exprime le désir qu'il soit fait mention au procès-verbal de tous ses remerciments à MM. de Lépinois et Merlet, dont les beaux travaux lui valent cette haute distinction.

Lettre de M. Harreaux fournissant des renseignements sur l'église de Saint-Léger-des-Aubées [1].

Avant de vous donner mon opinion sur la charpente de l'église de Saint-Léger, je vais essayer de la décrire.

La voûte en bardeau ne règne que sur la nef, car le sanctuaire, plus moderne, a une voûte de pierre.

Elle offre six travées séparées l'une de l'autre par des entraits qui ne sont que de simples poutres sans aucun travail, de même que les poinçons qui ne portent pas la moindre sculpture.

Au-dessous des entraits sont de gros pôteaux assez mal écarris et qui, montant le long des pans, viennent supporter les sablières trop saillantes, enveloppées de douves et formant un relief carré très-disgracieux.

Chaque travée renferme trois rangées de panneaux en planches de sapin grossièrement assemblées.

[1] Voir ci-dessus, p. 204.

Chaque panneau formant une surface plane de 1 mètre 50 cent. carré environ ne peut pas concourir à la courbe d'un cintre régulier; aussi la voûte est-elle formée d'autant de lignes brisées qu'il y a de panneaux. Cette disposition d'une voûte qui devrait être en plein cintre et qui se trouve en réalité composée de fragments de plafond, lui ôte toute hardiesse et toute élégance; chaque panneau semble n'adhérer à rien et menace de se détacher : ce qui du reste est arrivé déjà. Plûsieurs restaurations ont eu lieu dans le but de consolider les panneaux en recouvrant leurs lignes de joints par des tringles. Malgré ces réparations, des planches sont tombées l'an dernier encore et ont montré l'état de vétusté de la voûte. J'en ai touché des fragments tellement vermoulus que les pointes n'y peuvent plus tenir.

Il résulte de cet examen que, sous le rapport de la charpente et de la menuiserie, la voûte de l'église de Saint-Léger n'a aucune valeur artistique; il est même certain que personne ne songerait à la conserver si une peinture à l'huile, de couleurs assez vives, ne lui communiquait un aspect beaucoup plus attrayant que celui des voûtes en bardeau blanchi à la chaux dans les églises voisines. C'est cette décoration qui a pu paraître un titre suffisant pour sauver une pièce condamnée par les ans, et c'est elle que je dois spécialement vous faire connaître.

Chacun des panneaux dont j'ai parlé forme un tableau séparé qui représente un sujet de l'Histoire Sainte. Des paysages bibliques, des attributs religieux, des emblêmes chrétiens se voient côte à côte avec des images d'instruments de musique, tambours, harpes, guitares, violons, trompettes et avec des drapeaux et des armes assez disparates. Tous ces tableaux sont au-dessous du médiocre pour le dessin et pour la couleur qui ne vise qu'à l'effet. Tous sont entourés d'une espèce de marbre noir et blanc qui leur sert de cadre. Trois travées seulement ont des peintures à sujets; les deux travées voisines du sanctuaire ne portent au milieu de chaque panneau que des écussons peu variés : rosaces, fleurs, couronnes, mais pas une armoirie. Ces deux travées sont d'un dessin plus correct et révèlent une main plus exercée; à moins que l'auteur n'ait été plus habile dans les ornements de fantaisie que dans la représentation des objets réels. Ce qui est le mieux réussi en général, ce sont les instruments de musique que le peintre a répétés avec complaisance.

Les douves qui enveloppent les sablières portent aussi une guirlande d'ornements passablement dessinés, mais lourds.

Les entraits et les poinçons n'ont pas échappé au pinceau de l'artiste qui partout a voulu remplacer la sculpture absente; aussi ne s'est-il pas fait faute d'orner ces poutres d'une foule de traits, feuillages, volutes, etc., le tout sans goût et sans bonheur.

Il n'est pas jusqu'aux piliers de l'ogive à l'entrée du sanctuaire qui ne portent les traces éclatantes de la bonne volonté du coloriste.

Pourtant, malgré tant de zèle, l'ouvrage n'est pas terminé. La travée au bas de l'église n'a que des panneaux bordés du cadre en marbre, mais vides de tout dessin : l'un deux porte la légende suivante :

L'an 1696, *avec l'aide de Dieu et le secours de plvsieurs bons et zélez paroissiens, et à la diligence de Clavde Boutroüe et de Marin Roger, gagers, a été fait le lambris de cette église, par les soins de Me Jean Brulard, cvré, qvi l'a peint de sa propre main. Priez Dieu pour luy.* 1696.

Ce qui donne de l'intérêt à cette travée inachevée, c'est une tradition admise dans le pays, qui attribue l'interruption des travaux à la mort du curé Brulard, tué dans l'église même, en tombant des échafaudages. On s'explique l'attachement des habitants et surtout des vieillards pour ce lambris, œuvre d'un de leurs curés, et qui imprime à toute l'église un cachet d'originalité. Car, il faut l'avouer, malgré la pauvreté du dessin, malgré la crudité des teintes, cette peinture presque enfantine donne à l'ensemble de l'intérieur un certain charme inconnu aux églises froides et nues des environs. La vivacité des couleurs au haut de cette nef étroite et svelte prête à la lumière des tons harmonieux qui n'existent jamais sous les voûtes blanchies. Cet essai d'art fait comprendre l'effet que devaient produire des voûtes magistralement décorées.

A ce point de vue seulement je n'ose pas me prononcer pour la suppression du lambris ; car s'il n'offre dans ses parties aucun intérêt artistique, il n'en reste pas moins par son ensemble un des derniers spécimens d'un genre aimé des antiquaires, et en particulier de notre savant confrère, M. Raymond Bordeaux.

Ma seule appréciation est donc insuffisante et je me borne à vous exposer l'état des lambris et l'impression qu'il m'a produite.

On écrira au maire de Saint-Léger à propos de cette affaire.

Lettre de M. Ferrière, tendant à ce qu'on recueille les pièces de vers et œuvres isolées d'auteurs chartrains, pour ensuite en faire l'objet d'une publication. — Renvoi de cette lettre à la Commission de publication, qui pourra en faire le sujet d'un rapport spécial.

Note de M. Lecocq sur les statuts des corporations d'arts et métiers de la ville de Chartres.

Ayant commencé, il y a environ dix ans, à réunir tous les statuts ou réglements des diverses corporations d'arts, métiers et confréries de la ville de Chartres, après avoir recherché dans les dépôts publics, tels que la Bibliothèque et les Archives de la ville de Chartres, les Archives d'Eure-et-Loir, celles du Royaume et la Bibliothèque impériale de Paris, ainsi que chez quelques personnes, nous sommes parvenu à former un ensemble de 34 statuts ou lettres-patentes de divers arts et métiers, dont voici la liste ; nous possédons également la collection des diverses armoiries de ces corporations.

1. Joueurs d'Instruments. 1407.
2. Boulangers. 1418.
3. Changeurs. 1462.
4. Charrons. 1490.
5. Cordonniers et Savetiers. 1507.
6. Chapeliers, Bonnetiers et Chaussetiers. 1509.
7. Tailleurs d'habits. 1550.
8. Parcheminiers, Mégissiers. 1554.
9. Tonneliers. 1572.
10. Serruriers. 1572.
11. Fourbisseurs. 1572.
12. Menuisiers. 1575.
13. Maréchaux. 1582.
14. Vanniers. 1585.
15. Selliers, Lormiers. 1591.
16. Potiers d'étain. 1593.
17. Taillandiers, Vrilliers, Groussetiers, Coustelliers et faiseurs d'œuvres blanches. 1595.
18. Bouchers. 1596.
19. Ecrivains. 1619.
20. Cordiers. 1623.
21. Pâtissiers, Rôtisseurs, Charcutiers et Oublieurs. 1624.
22. Tapissiers, Frangers. 1624.
23. Peintres, Vitriers. 1628.
24. Sergers, Drapiers. 1666.
25. Bourreliers. 1680.
26. Chirurgiens, Barbiers, Perruquiers, Etuvistes. 1729.
27. Imprimeurs, Libraires. 1735.
28. Tanneurs, Corroyeurs. 1761.
29. Revendeuses. 1768.
30. Basoche Chartraine. 1769.
31. Notaires. 1787.
32. Eviers.
33. Porte-Faix.
34. Mesureurs de Grains.

Malgré nos recherches incessantes, la liste n'est pas complète : j'ignore au juste à quel nombre il faut atteindre pour arriver au but désiré, attendu qu'il n'existe pas d'indication certaine sur ce sujet. D'après diverses notes que nous possédons, il serait possible de rencontrer les statuts des quatorze autres corporations suivantes :

1. Cabaretiers-Taverniers. 2. Cartiers-Dominotiers. 3. Couvreurs. 4. Fayenciers et Potiers de terre. 5. Horlogers. 6. Jardiniers. 7. Maçons. 8. Apothicaires. 9. Peigneurs et Cardeurs. 10. Poissonniers. 11. Teinturiers. 12. Tisserands. 13. Tuiliers-Chaufourniers. 14. Vinaigriers.

Toutes ces diverses corporations furent, par un édit du mois d'avril 1777, classées en vingt communautés.

La publication de cette note et de cette nomenclature dans les Procès-Verbaux de la Société aura pour but utile, je pense, d'appeler l'attention de nos confrères qui pourraient nous fournir quelques indications pour les statuts qui nous font défaut et qui peut-être n'existent pas dans les dépôts publics, attendu que, lors de la suppression des corporations en 1790, beaucoup de papiers sont restés en la possession des syndics du métier.

Si quelques-uns de nos confrères désiraient traiter de l'historique d'un métier de notre ville en particulier, je m'empresserais de lui fournir les statuts et documents que je puis posséder sur ce sujet, ainsi que j'ai procédé pour les vingt-six armoiries qui ont figuré à la cavalcade historique qui eut lieu en notre ville en 1864. Si la Société croyait devoir dans son intérêt publier les statuts que je possède, je les mets à sa disposition.

Notice nécrologique sur M. l'abbé Brière, par M. l'abbé Hénault.

Messieurs,

Les hommes éminents, quand la mort les frappe et les enlève à l'estime et à l'affection publiques, laissent toujours un grand vide partout où ils ont marqué leur passage par leurs idées et leurs œuvres.

En perdant M. l'abbé Brière, curé de la cathédrale de Chartres, le clergé perd un prêtre de grand talent, la paroisse de Notre-Dame un curé accompli, un protecteur zélé des bonnes œuvres, et la Société Archéologique un de ses membres les plus distingués par son intelligence et son savoir.

C'est donc pour nous un devoir de nous associer au deuil universel que cause cette perte douloureuse et de payer un tribut d'unanimes regrets à la mémoire de M. l'abbé Brière.

Si c'est un prêtre d'un rang bien inférieur qui se fait ici l'interprète de vos sentiments, vous lui pardonnerez, Messieurs, d'avoir accepté un honneur qu'il ne considère que comme une tâche difficile, et s'il la remplit d'une manière incomplète, sa bonne volonté lui servira d'excuse auprès de vous.

Ce n'est point comme pasteur des âmes que je devrais envisager ici M. Brière, d'autant plus que nous ne l'avons pas connu comme tel dans les beaux jours de son ministère; c'est surtout comme homme d'esprit, de science et de goût qu'il semble s'offrir à nos sympathies, je dirai même à notre admiration, au sein de notre Société.

Mais comment séparer l'homme du curé chez ce prêtre qui n'a guère exercé son intelligence et son activité que dans les limites, si vastes du reste, de son ministère pastoral? Oui, ce prêtre avait reçu de la nature tous les talents, toutes les aptitudes nécessaires pour faire un écrivain, un savant, un archéologue, si vous voulez; il ne les a utilisés que pour faire un prêtre instruit, un pasteur dévoué, un excellent prédicateur.

Je dois donc le prendre tel qu'il se présente partout et à tous, tel qu'il s'est façonné lui-même. Son mérite n'en est que plus réel et sa gloire plus pure.

Louis-Jacques BRIÈRE naquit à Chartres le 21 septembre 1798. Il commença ses études au collége de cette ville, dirigé alors par M. Brou de Lassalle; il les poursuivit dans l'établissement tenu, à Nogent-le-Rotrou, par M. Beulé, et il les compléta au Grand-Séminaire de Versailles. Elles furent partout couronnées par des succès littéraires non équivoques. Plusieurs de ses anciens condisciples et même de ses rivaux sont encore là pour rendre hommage à son amour du travail et à sa supériorité marquée dans tous ses cours : aux jours des triomphes scolaires, les lauriers lui pleuvaient sur la tête.

Mais le jeune Brière n'étudiait pas sans but, pour le seul plaisir de s'instruire ou pour entrer plus tard par la première porte ouverte au talent; il nourrissait une intention évidemment inspirée du ciel, celle de se consacrer à l'Etat ecclésiastique. Il se sentait si fortement attiré vers cette noble et sainte carrière et il craignait tellement de faire un pas qui l'en eût tant soit peu détourné, qu'il refusa, pour ce motif, au sortir du Grand-Séminaire, l'honneur et les avantages d'un préceptorat dans une des plus grandes maisons de France.

Il avait terminé ses études à dix-sept ans et demi, et il lui restait, pour attendre la prêtrise, presque six années de liberté dont il se faisait peur. C'est alors qu'on l'invita à faire l'éducation particulière des fils d'une illustre famille. « Non, disait-il là-dessus à un ami, je craindrais » de perdre ma vocation. » Il préféra donc passer ces années d'attente au collége de Chartres, où ses anciennes gloires littéraires comme élève pouvaient répondre de son mérite en qualité de directeur des études. Là il préluda aux fonctions du ministère catholique par l'enseignement du catéchisme, avec un talent que surent apprécier ses élèves. Il est des Chartrains distingués qui s'honorent de l'avoir eu pour maître, qui conservent toujours précieusement de ses charmantes poésies, et, ce qui est plus flatteur, qui lui ont gardé jusqu'à ses derniers moments l'attachement qu'ils lui avaient voué dans leur jeunesse.

Quand sonna l'heure de la prêtrise, le jeune lévite était prêt : le temps des épreuves était passé. Il avait reçu, à Versailles, les ordres qui préparent et conduisent au sacerdoce. Il fut ordonné prêtre, à Chartres, par Mgr de Latil, le 1er juin 1822, à l'âge de près de vingt-quatre ans.

L'évêque de Chartres voulut lui confier la desserte de Mézières-en-Drouais. Mais l'état de sa santé naturellement faible, et débilitée encore par le travail intellectuel, fit changer de détermination à son égard l'autorité épiscopale. Il fut dès-lors envoyé à Nogent-le-Rotrou, où il remplit les fonctions de vicaire sur la paroisse de Notre-Dame, qu'il devait plus tard administrer en qualité de curé titulaire.

J'ai dit, Messieurs, que nous avons peu connu M. Brière comme curé. Les belles années de son ministère pastoral se sont en effet écoulées loin de nous. Ce serait à cette ville de Nogent, dont il fut pendant long-

temps comme l'oracle et le père, de nous raconter les détails de sa vie publique et intime. C'est là qu'il déploya, dans la vigueur de la santé et dans la maturité de l'expérience, toute l'activité de son zèle et toutes les ressources de son talent. Cette vie active et féconde paraît se ralentir, avec les langueurs et les infirmités de l'âge, alors qu'il se trouve élevé à la cure la plus importante du diocèse.

Tout ce que nous savons de cette longue carrière sacerdotale peut se résumer en ces quelques mots : M. l'abbé Brière fut un prêtre d'une conduite irréprochable, d'une régularité exemplaire, d'un zèle rempli de prudence, d'un esprit conciliant, d'une grande bonté d'âme, d'un jugement sûr, d'un savoir étendu et d'une intelligence élevée.

Après un brillant début sur la paroisse de Notre-Dame de Nogent, où il fut dix ans vicaire, M. Brière fut nommé curé de Saint-Laurent, dans la même ville, le 1er juin 1832, jour anniversaire de son ordination. Il continua à se distinguer dans cette nouvelle paroisse, par un talent sérieux pour la chaire, par un zèle persévérant pour l'instruction de l'enfance et le soin des pauvres. Ces qualités éminemment sacerdotales lui méritèrent bientôt le poste élevé que lui réservait Mgr Clausel de Montals. Il fut promu, le 1er juillet 1837, au titre de curé d'arrondissement et placé à la tête de la paroisse de Notre-Dame.

C'est surtout à partir de cette époque que, donnant un libre essor à son talent et à son zèle, il se crée, au milieu d'une population sympathique, une influence qui va toujours en grandissant, une sorte de paternité sacerdotale qui rayonne autour de lui jusqu'au dernier jour. C'est dans cette église de Notre-Dame que son talent pour la parole, cultivé par l'étude, stimulé par le succès, se perfectionne, s'élève jusqu'à sa plénitude et lui attire l'estime et l'admiration de toutes les classes de la société ; car il sut toujours se placer à la portée de tout le monde, en restant toujours digne dans sa simplicité.

On conserve encore à Nogent le souvenir de ses prônes ; c'est en ce genre qu'il excellait. Le prône qui exclue la solennité et l'éclat du discours exige la simplicité des pensées et du style. Mais cette qualité, dans M. Brière, était encore rehaussée par la noblesse des idées et la justesse des expressions. Il avait en horreur la banalité comme le néologisme.

Ses instructions pastorales, où respirent le zèle pour la vérité et l'amour des hommes, décèlent une âme d'apôtre et un cœur de père. Une seule chose lui manquait pour être complètement orateur, c'était l'organe de la voix ; il est rare que la nature accorde tous les dons à la fois. D'ailleurs, si nous en croyons Quintilien, ce n'est pas cette qualité extérieure qui fait l'éloquence ; elle n'est qu'un instrument qui sert étonnamment l'orateur, mais qui ne peut jamais tenir lieu du talent. Chez M. Brière, c'était le fond qui manquait le moins, et il avait de plus ce *pectus* qui rend les hommes *diserts* ; le feu sacré n'était ni dans sa voix ni dans ses mouvements, il était dans sa pensée et dans son cœur.

Si nous le suivons comme administrateur, nous remarquerons toujours en lui beaucoup de sagacité et de prudence, de la courtoisie et de la

délicatesse dans les procédés mêlés à une grande énergie de volonté. A l'exemple de la Sagesse divine, il disposait toutes choses avec douceur, mais il visait fortement à son but.

Ainsi que tous les hommes de haute position, il eut des luttes à soutenir, des temps difficiles à traverser. Il ne trouva pas toujours les esprits disposés à embrasser ses vues, à seconder ses desseins. S'il voulait décorer ou agrandir son église, s'il voulait donner à la jeunesse une éducation plus spécialement chrétienne que celle de l'époque, il rencontrait quelquefois des oppositions qui l'affligeaient sans le déconcerter. Il poursuivait ses projets avec une lenteur pleine de fermeté et savait attendre le moment favorable. Peu à peu, en se conciliant les cœurs par son affabilité, il triomphait des opinions adverses par ses raisonnements judicieux. « Nous avions beau combattre ses idées, a dit un homme qui n'était pas alors de son avis, il nous battait toujours, parce qu'au fond il avait toujours raison; et, ce qu'il y a de mieux, nous ne l'aimions pas moins pour cela. »

C'est ainsi qu'il parvint à faire ajouter un bas-côté à l'église de Notre-Dame de Nogent, agrandissement utile que réclamaient et l'insuffisance et l'irrégularité de l'édifice. On lui objectait, à l'occasion de la grosse dépense qu'allait entraîner cette entreprise, que les pauvres avaient grand besoin de l'argent qu'il faudrait y consacrer : « Si on me le refuse, répondait-il, les pauvres n'en auront pas davantage, et ils n'en auront pas moins si on me l'accorde. »

C'est encore ainsi qu'après avoir fondé à Nogent sa maison d'éducation, connue sous le nom de Pension Delfeuille, il put l'asseoir sur un fondement solide, la mettre à l'abri des orages et la lancer dans une voie florissante. C'était là, on le sait, son œuvre de prédilection, pour laquelle il s'est dépensé jusqu'à la fin ; et il put mourir avec la consolation de voir qu'elle avait déjà produit d'heureux fruits.

Il me reste à dire, faute de plus amples renseignements, que le digne curé de Notre-Dame sut conquérir, pendant près de vingt-neuf ans, l'estime, l'affection, la vénération de toute la population nogentaise. Il savait, pour cela, tout ce qu'il faut faire et il pouvait à peu près tout ce qu'il voulait.

Avantageusement doué, quant à l'extérieur, il lui était facile de manifester au dehors les belles qualités de son âme. Au milieu des pompes du culte, il payait admirablement de sa personne et paraissait même ajouter du grandiose aux cérémonies par la gravité de son port majestueux.

Dans le commerce des grandes familles dont il fréquentait la société (elles étaient alors nombreuses à Nogent), il captivait par son esprit piquant et enjoué, par ses manières polies et affables, en un mot, par les charmes de sa conversation. Il profitait de son ascendant pour s'introduire dans ce fort retranché qui est le cœur humain et quand il s'était emparé de cette place, il lui était aisé d'y répandre la lumière et d'y insinuer les bons conseils.

La fréquentation des grands ne lui faisait point négliger la visite des pauvres. Ceux-ci même y gagnaient souvent beaucoup. Car le chemin du cœur lui frayait celui de la bourse, et il puisait d'une main pour verser de l'autre.

Ses visites ou ses promenades quotidiennes étaient tellement réglées, qu'il assurait lui-même ne les avoir jamais prolongées, sans nécessité, au-delà de l'heure fixée pour la récitation des vêpres; et il ajoutait qu'il devait à cette insuffisance d'exercice le mal intérieur qui minait sa santé.

On comprendra que cette modération dans les promenades n'était pas sans quelque mérite, surtout à Nogent-le-Rotrou, la ville aux sites pittoresques et enchanteurs; d'autant plus que M. Brière en était épris: il aimait à en parler et il répétait avec complaisance le mot de M. de Châteaubriand qui disait en contemplant les environs de Nogent: « Je n'ai rien vu de plus beau en Suisse. »

L'affection universelle qui environna M. Brière, à Nogent, ne s'affaiblit jamais; elle dura même au-delà de son départ de cette ville. Il en reçut un témoignage touchant, alors qu'il dut la quitter pour toujours. Affligés de le perdre, mais un peu consolés à la pensée des honneurs qui l'attendaient à Chartres, ses amis voulurent lui épargner tous les frais de son déplacement. Il n'emportait pas un riche mobilier, loin de là; mais assurément, et c'en était là une preuve, il emportait l'estime de toute sa paroisse.

Inutile d'ajouter que ces sentiments étaient bien réciproques. Aussi ce ne fut point de son bon gré que le vénéré pasteur quitta sa chère ville de Nogent. Elle avait été le berceau de ses premières affections sacerdotales; il eût voulu les y ensevelir. Son cœur de père était là tout entier, au milieu de sa famille nogentaise, et l'ambition de son zèle ne rêvait rien au-delà de ce qu'il avait toujours aimé. Lors donc qu'il lui fallut s'arracher à sa paroisse, il n'y eut, on le sait, qu'un ordre épiscopal qui put triompher de ses hésitations. Mais cet ordre avait la force et la douceur d'une prière. « Comme évêque, lui écrivait Mgr de Montals, je vous ordonne; comme ami, je vous conjure. »

M. Brière fut nommé curé de la cathédrale de Chartres dès le commencement de l'année 1851; il prit possession le 9 février. Il prononça, à cette occasion, un discours remarquable qu'il fit imprimer et qui témoigne des frayeurs qu'éprouvait sa modestie à succéder à un prêtre qu'il appelait son ami et son maître, et dont le talent (on serait tenté de dire le génie) était incontestable et incontesté.

Je me vois forcé, Messieurs, de suspendre ici cette pâle appréciation de M. Brière comme curé de paroisse. Car il me faudrait recommencer le portrait que je viens d'esquisser et peut-être au désavantage du modèle.

La nouvelle carrière qui s'ouvre pour l'éminent pasteur ne sera plus guère qu'une carrière de souffrances physiques et morales, où l'œil de l'homme n'a presque plus rien à voir, mais où l'œil de Dieu voit, pèse

et compte tout ce qui doit survivre aux honneurs et aux gloires d'ici-bas.

Pendant le séjour de M. Brière au milieu de nous et surtout les dernières années, ce n'est ni l'ardeur du zèle, ni la vivacité de l'intelligence qui lui ont manqué, c'est la maladie qui a enchaîné son âme ardente. Et voilà pourquoi il n'a pu se créer, à Chartres, cette influence et cette popularité dont il jouissait dans son ancienne paroisse.

Cependant, Messieurs, je serais injuste à l'égard de sa mémoire, si je passais sous silence tous les efforts que fit le respectable curé de Notre-Dame pour manifester son dévouement de pasteur. A Chartres, comme à Nogent, le souvenir de ses instructions si soignées et si substantielles restera ineffaçable dans les esprits; la jeunesse qu'il aimait tant se souviendra toujours de ses *catéchismes de Persévérance;* les bonnes-œuvres et les maisons de bienfaisance conserveront à sa charité une reconnaissance éternelle.....

Nous avons donc vu le pasteur dans M. Brière.

Parlons un peu du littérateur, de l'homme d'esprit, de cœur et de goût.

M. l'abbé Brière fut un écrivain distingué, non pas en ce sens qu'il ait fait imprimer beaucoup d'ouvrages, mais parce qu'il aimait à écrire et qu'il écrivait bien. C'est de ses œuvres qu'on peut dire: *pauca sed bona.* Il serait difficile de trouver souvent de nos jours l'application de cet adage.

M. Brière n'a publié que quatre ou cinq brochures: le Panégyrique de Saint-Vincent-de-Paul, qui passe pour son chef-d'œuvre, l'Oraison funèbre de M. l'abbé Masson, curé de Saint-Hilaire, l'Éloge de M. l'abbé Beulé, vrai portrait d'artiste, d'une saisissante ressemblance, une Notice très-intéressante de Mgr Claude-Hippolyte Clausel de Montals, puis enfin quelques discours de circonstance; son dernier travail, qui verra peut-être le jour et dont notre Société a entendu la lecture, est une Notice Biographique de son oncle, Jacques-Louis Brière, vicaire de Coltainville, condamné à mort par le tribunal criminel d'Eure-et-Loir et exécuté le 5 fructidor an II (22 août 1794).

Il suffit de lire ces différents écrits pour connaître le talent de l'écrivain et pour se convaincre qu'il joignait au mérite de bien penser, celui de rendre sa pensée d'une façon claire, châtiée, élégante. Son style avait comme un reflet du style du grand siècle. Si M. Brière avait un faible, c'était celui d'en être fier et il avait le droit de l'être. Il n'aimait pas la phraséologie actuelle; à ses hardiesses prétentieuses il préférait la modestie et la simplicité de son genre; et il avait raison. Du reste il est bien lui-même dans tous ses écrits. Sa pensée est de lui, son style est de lui. Il possédait assez pour composer sans faire de larcins à d'autres penseurs, et il composait assez bien sans avoir recours aux imitations de style. Ce ne sont pas les hautes conceptions qui le distinguent, c'est une exposition calme et judicieuse de ce que tout homme sage semblerait devoir penser. Aussi on le lit sans enthousiasme, mais

on le lit avec plaisir. Les instructions qu'il prononçait à la cathédrale, ses discours à l'occasion des distributions de prix, ses comptes-rendus de l'Œuvre des Pauvres-Malades, toutes ses compositions, en un mot, portent le même cachet de précision dans la pensée et de simplicité dans la forme. Tout ce que M. Brière a écrit pourrait être imprimé, et, à l'inverse de beaucoup d'autres, après s'être fait entendre, il gagnerait peut-être à se faire lire.

Voilà l'homme d'intelligence, l'écrivain ; M. Brière était aussi un homme de cœur. L'esprit n'est rien sans le cœur, au point de vue du mérite. Il vaut encore mieux se faire aimer que se faire admirer.

L'excellent curé de Notre-Dame sentait vivement et il aimait de même : cela est connu de tous ceux qui ont eu des relations avec lui et qui ont été honorés surtout de son intimité. Son bon cœur s'épanche partout, dans ses écrits, comme dans ses lettres intimes, mais il s'épanchait davantage encore dans le tête-à-tête de la conversation. Sa sensibilité se produisait souvent au dehors, et des larmes abondantes venaient soulager son cœur. Ce n'était pas là de la sensiblerie : ces émotions profondes avaient toujours des motifs sérieux ; elles étaient de nature à commander le respect et à provoquer les sympathies. Le besoin qu'il avait de communiquer ses idées et ses sentiments lui causa, dans ses dernières années, de vives souffrances morales. « Ma plus grande privation, disait-il à ses amis, c'est de ne plus pouvoir annoncer la parole de Dieu ; je suis prisonnier, il faut souffrir. » Mais jusqu'à la fin il évangélisa tous ceux qui l'ont approché par sa patience et sa résignation.

Il se montrait surtout homme de cœur toutes les fois qu'il avait une occasion de faire le bien. Il donnait beaucoup et largement et l'on sentait que son cœur se répandait avec ses aumônes. Peu de temps avant sa mort, un de ses amis venait lui exposer la situation pénible et précaire d'un homme qui avait occupé naguère un poste honorable dans la société. Cet ami ne lui demandait que l'appui de son influence et de sa protection. Mais le bon curé s'empressa de lui offrir, en à-compte, quelque chose de plus positif, trois ou quatre pièces d'or.... Ce seul trait dépeint suffisamment cette charité prévenante qu'il exerça toujours.

Je dois enfin terminer en rappelant que M. l'abbé Brière était un homme de goût. C'est encore sous ce rapport que notre Société s'honore de l'avoir eu pour membre. Il n'était pas archéologue, si on entend par cette dénomination l'homme versé dans les connaissances architectoniques ; il l'était réellement par ses goûts artistiques et son amour du beau. Il poussait même assez loin, je crois, cette passion de l'amateur, passion bien légitime, qui consiste à vouloir s'emparer à tout prix d'un objet d'art qui l'a séduit, partout où il se rencontre, comme si c'était son bien. Il possédait, du reste, dans sa petite collection, quelques objets d'une valeur réelle, entre autres, un magnifique Christ en ivoire, le morceau le plus considérable peut-être qui existe, et qui serait un chef-d'œuvre de sculpture si l'artiste avait moins respecté la matière.

Mais il est un lien indissoluble qui rattache notre Société à la mémoire

de M. l'abbé Brière. Il était si bien archéologue par l'esprit et par le goût qu'en rédigeant la sentence inscrite sur le sceau de notre Société, il lui a comme dicté, en deux mots, ses attributions : *antiqua venerari, progredi ad meliora.*

En lui inspirant le respect des choses de l'antiquité, il voulait la placer aussi sur le chemin de ce progrès qui est le besoin du siècle. On se souvient que cette dernière idée a été vivement combattue ; mais la suite des temps a démontré qu'elle était excellente et même une source de vitalité féconde pour la Société Archéologique.

Nous devions donc, Messieurs, un hommage de vénération et de reconnaissance au prêtre si estimable, à l'homme si intelligent dont le souvenir reste imprimé à jamais dans la devise de notre Société, et qui restera gravé surtout, à bien d'autres égards, dans notre esprit et au fond de notre cœur.

Rapport du Bureau sur le projet de faire reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique. — Ce rapport est vivement approuvé par l'assemblée : il sera envoyé à M. le Préfet, pour être par lui transmis à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

Notice de M. Thomas sur les Gabelles. — Renvoi à la Commission de publication. L'assemblée émet le vœu que M. Thomas veuille bien envoyer cette notice au Ministère de l'Instruction publique, afin qu'elle prenne rang parmi les travaux dont il doit être donné lecture dans les séances publiques des Sociétés savantes, à la Sorbonne, les 4, 5 et 6 avril prochain.

M. le Président consulte l'assemblée sur l'époque la plus convenable pour la séance du mois d'avril. — L'assemblée remet au Bureau le soin de choisir à l'avenir les jours qui lui paraîtront le mieux convenir pour les séances ordinaires de chaque mois, et croit que, quant à celle du mois d'avril, elle doit avoir lieu le second jeudi.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1866.

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lettre de M. Ach. Guénée annonçant l'envoi de la première partie de la faune entomologique du département.

Rapport verbal fait par MM. Famin, Joliet et Salmon sur les séances des Sociétés savantes à Paris, les 4, 5 et 6 avril derniers. — M. Famin rappelle rapidement les principales lectures faites à la section d'histoire, où il a assisté pendant trois jours en qualité d'assesseur; puis il entretient l'assemblée de la séance de distribution des récompenses, où la Société a obtenu, comme on le sait, le premier prix de la section d'histoire; enfin il fait connaître que la Société a eu l'honneur d'être présentée à l'Empereur, dans la personne de son Président et de deux de ses membres, et que S. M. a daigné la féliciter de ses travaux. — MM. Joliet et Salmon parlent plus particulièrement des séances de la section des sciences; ils rappellent les principales découvertes qui ont fait l'objet d'intéressantes communications; ils décrivent les instruments les plus nouveaux et les plus remarquables qui étaient exposés à la Sorbonne.

Un membre demande si la Société persiste dans son projet de tenir cette année une séance publique à Nogent-le-Rotrou. — Il est décidé qu'on écrira à ce sujet à M. le maire de Nogent-le-Rotrou : la séance pourrait avoir lieu à la fin de juin ou au commencement de juillet.

M. Joliet donne lecture de la suite de son travail sur le caractère du Misanthrope dans Shakespeare. — Cette seconde partie est accueillie par l'assemblée avec non moins de faveur que la première, et renvoyée à la Commission de publication.

A quelle époque aura lieu la séance générale du mois de mai? Qui fera-t-on venir pour cette séance? — L'assemblée émet le désir que la séance ait lieu le 17 mai; au reste elle s'en remet entièrement au Bureau pour tous les détails de cette réunion.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Ouellard, professeur de rhétorique au collége de Chartres; présenté par MM. Famin et Merlet.

Bost (Samuel), ministre protestant, à Chartres; présenté par MM. Genet et Lecocq.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Compte-rendu de la Commission des bâtiments civils de la Gironde (1840-1864). Paris, Didron, 1865, 2 vol. in-8° (Envoi de la Commission).

Mémoires d'histoire naturelle, t. II. *Catalogue des lépidoptères.* Autun, Dejussieu, 1866, in-8° (Envoi de la Société Eduenne).

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1865. Château-Thierry, Renaud, in-8° (Envoi de la Société).

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e et 4e trimestres 1865 (Envoi de la Société).

Mémoires lus à la Sorbonne, en 1865. Archéologie. Histoire. Paris, impr. impériale, 1866, 2 vol. in-8° (Envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Pierres tombales trouvées à l'abbaye de l'Eau (Don de M. Pihan). — *Estampages.*

SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 MAI 1866.

Présidence de M. Famin.

La séance est ouverte à deux heures dans la salle Sainte-Foi. Siègent au Bureau : MM. Famin, président; le comte de Charnailles, préfet d'Eure-et-Loir, et de Saint-Laumer, maire de la

ville de Chartres, présidents d'honneur; Denain et Letartre, vice-présidents, et Merlet, secrétaire de la Société. Une foule nombreuse, parmi laquelle nous pourrions citer l'élite de la société chartraine, s'est donné rendez-vous à cette séance, pour entendre le rapport annuel du Président, les pièces de vers de plusieurs sociétaires et l'entretien promis par M. Em. Deschanel, l'éminent conférencier de Paris, sur *Cyrano de Bergerac*.

M. Famin donne d'abord lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1865-66, rapport souvent interrompu par les applaudissements sympathiques de l'assemblée.

MESDAMES, MESSIEURS,

« C'est aujourd'hui fête à l'archéologie, et je veux tout d'abord vous remercier de la bienveillante exactitude, avec laquelle vous venez, chaque année, assister à notre séance de mai, où votre présence et votre sympathie récompensent les travaux du passé et encouragent ceux de l'avenir. Pour votre président, Messieurs, c'est un de ces jours heureux que les anciens marquaient d'un caillou blanc, car avant de déposer ses pouvoirs annuels, son plus agréable privilége est de rendre compte ici de vos travaux, et d'y raconter vos succès.

» Il y avait autrefois, Messieurs, une société de province dont Voltaire disait : « C'est une honnête personne qui n'a jamais fait » parler d'elle. » Pareil compliment ne saurait vous être adressé; après les éclatants triomphes de cette année et des précédentes, il n'atteindrait pas à fleur de piédestal.

» Un autre reproche, fréquemment adressé à un grand nombre de sociétés de province, est de ne pas assez produire; cette accusation, souvent injuste, disons-le, émane d'une exagération de modestie locale, mal endémique à la province, qui, toujours timorée, doute souvent de ses plus glorieux enfants, et ne les reconnaît qu'après les avoir envoyés baptiser à Paris.

» Moins scrupuleuse, la grande ville naturalise toujours le mérite, et que de fois ne s'est-elle pas parée des plumes de la province !

» Bien souvent, Messieurs, en parlant des travaux de l'archéologue, la pensée se reporte involontairement à ceux de ce pauvre mineur qui dans son trou lave son sable tout le jour, et le soir venu, la poudre d'or ne remplit pas le creux de sa main; c'est

bien peu, mais chaque jour il recommence. Dans d'autres trous, d'autres mineurs recueillent aussi leurs paillettes, puis, toutes ces poignées de poudre se réunissent, se massent, s'amoncellent et forment ces dunes d'or qui s'acheminent vers l'Europe. Qui a créé ces immenses trésors? C'est le pauvre mineur.

» Ici, Messieurs, le mineur c'est l'archéologue qui, lui aussi, fouille, fouille sans cesse dans la poussière des placers de nos archives. Sa poudre d'or, à lui, c'est la légende ou la vieille chronique, c'est l'inscription fruste ou la médaille antique, reliques du temps passé, qu'il recueille et qu'il déchiffre.

» Puis, toutes ces épaves du passé, tous ces fragments isolés viennent se réunir, se compléter les uns les autres; chaque anneau de la chaîne des temps se soude à sa place, et tous ces travaux partiels de chaque province deviennent les origines d'où sortent les annales des peuples.

» Ces histoires, monuments si vantés, qui les a préparées? Ce sont ces modestes archéologues qui, semblables aux croyants du Moyen-Age, sont tous venus, chacun apportant sa pierre à l'édifice. Leur dévouement a accepté cet humble rôle de fournisseurs de matériaux. Le monument élevé, tous l'admirent, comme on admire le Nil.... sans en connaître les sources.

» C'est à Paris, Messieurs, c'est en voyant quel ensemble imposant forme leur réunion qu'on peut dignement apprécier la valeur des travaux isolés de tous ces valeureux pionniers de l'histoire.

» Nous avons eu, Messieurs, l'honneur et la bonne fortune d'assister cette année à ce brillant tournoi scientifique et littéraire qu'on appelle le Concours des Sociétés savantes.

» Là, le fleuve archéologique coule à pleins bords! Après la légende bretonne, l'épisode des guerres de religion, puis le récit de la toilette d'une grande dame au Moyen-Age, où l'érudition d'un docte confrère se cache sous les dentelles; plus loin, un voyage en Chine coudoie de savantes recherches sur es mœurs grecques; tout y est; le petit détail local, la page oubliée de la vie d'un grand homme, et le naïf récit d'un vieux moine qui, dans sa cellule, ne songeait guère qu'il serait quelques siècles plus tard applaudi en Sorbonne.

» C'est un noble spectacle, Messieurs, que celui de toutes nos vieilles provinces venant lutter de science et de mérite. Bourgogne et Armagnac combattent aujourd'hui, non plus pour dé-

truire, mais pour créer, et les juges du camp sont les hauts barons de la science et de l'archéologie.

» Vient ensuite la distribution des récompenses aux lauréats, et vous savez tous que le prix d'histoire a été remporté par MM. de Lépinois et Merlet, pour le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*. Nos deux confrères sont du reste tellement coutumiers du fait, que, grâce à eux, nous finirons par prendre les médailles de la Sorbonne pour des jetons de présence.

» Notre réputation, vous le voyez, s'étend et se consolide : le Ministre l'a proclamé en disant : *Chartres triomphe sur toute la ligne...*

» Remercions donc MM. de Lépinois et Merlet de leur succès, dont l'éclat rejaillit sur notre société toute entière.

» Parmi les autres travaux les plus remarqués de cette année, je dois citer en première ligne, les *Sermonnaires et Légendaires* de M. Lecocq, ainsi que sa *Notice sur les Horloges de la Cathédrale*. Investigateur habile et consciencieux, notre infatigable confrère continue, si je puis m'exprimer ainsi, à tamiser nos archives, avec la patience, produit d'une vocation énergique.

» M. Raoul de Tarragon nous a envoyé des notes fort curieuses sur l'histoire de Châteaudun, et nous devons à la plume de M. Merlet une *Notice sur Charles-Paris d'Orléans, comte de Dunois*. C'est une page intéressante de ce grand règne où se rencontre, à chaque pas, le contraste des gloires publiques et des hontes du gynécée. Nous retrouvons dans le récit la vivacité et la franchise de style qui caractérisent le talent de notre confrère.

» Citons encore une excellente étude de M. Joliet sur Shakespeare, où il met en relief la sauvage énergie du poète anglais en contraste avec notre inimitable Molière. La saine critique de notre confrère se colore de ce style imagé, qui, même dans la prose, décèle toujours le culte de la poésie : « *Et vera incessu patuit dea.* »

» Nous devons à M. l'abbé Hénault une excellente notice sur notre vénérable et regretté confrère, M. l'abbé Brière. C'était un des fondateurs de notre Société d'archéologie, et un de ceux dont on peut dire que le caractère, le cœur et l'esprit étaient à même hauteur.

» Enfin, M. Thomas, dans une *Notice sur les Gabelles*, nous initie à la science des impôts, cette famille maudite, comme

autrefois celle des Atrées. Sous la plume fleurie de notre confrère, ce grave sujet s'est émaillé de charmantes digressions, et il s'est montré littérateur autant que financier.

» Vous retrouverez encore dans le volume de procès-verbaux, deux excellentes notices de M. Lecocq, l'une sur le trou d'Houdouenne et l'autre sur les corporations d'Arts et Métiers, ainsi qu'une notice intéressante sur l'église de Saint-Léger-des-Aubées, par M. Harreaux. Maintenant, au Cartulaire qui se termine en ce moment, va succéder l'*histoire de Chartres,* par Souchet, qui a été appelé l'Hérodote Chartrain. Fidèles à notre devise : *antiqua venerari*, nous le publierons in extenso, ne pouvant, malgré quelques faiblesses, consentir à mutiler l'œuvre du doyen de l'archéologie chartraine.

» Nous avons déjà commencé la publication de la Statistique scientifique d'Eure-et-Loir, par la Botanique de M. Edouard Lefèvre : l'Ornithologie par M. Marchand, l'Ichthyologie par M. Lamy, et la Faune par M. Achille Guenée, viendront ensuite. Notre confrère M. Harreaux a bien voulu nous promettre l'Anthropologie, et enfin la Géologie, préparée par M. de Boisvillette, complétera cette publication si précieuse pour notre département.

» La Commission de Météorologie, qui trouve un si bienveillant concours à l'Ecole Normale, poursuit ses travaux avec le zèle que vous lui connaissez, et je puis vous dire, en confidence, que, ne se bornant plus à constater le temps passé, son ambition projette de nous initier aux probabilités du temps à venir.

» Enfin, sous notre patronage, les Cours publics ont continué cette année avec un succès toujours croissant. Les lettres et les sciences s'y disputaient un nombreux auditoire. Le petit nombre seulement a profité de la bifurcation, et la plupart, avides d'instruction sous toutes les formes, se pressaient aussi bien aux cours de nos professeurs chartrains toujours si dévoués, qu'à ceux qui nous venaient de Paris, et pendant tout l'hiver les professeurs se sont vus entourés d'un public empressé et surtout bienveillant, qualité précieuse et rare dans un siècle frondeur.

» C'est la dernière fois que nous avons l'honneur de vous rendre compte des Cours publics, qui désormais vont voler de leurs propres ailes ; quand ils sont grands, vous le savez, les oiseaux quittent le nid ; c'est la loi de la nature. Ils seront plus libres dans leurs allures et nos meilleurs vœux les suivront.

» Je vous ai, Messieurs, énuméré les travaux et les succès de la Société, sommes-nous trop ambitieux en émettant le vœu d'être reconnus comme établissement d'utilité publique?

» Disons donc que la Société prospère, qu'elle a été fidèle à sa devise :

» *Progredi ad meliora.*

» Et qu'on pourrait y ajouter sans témérité :

» *Vires acquirit eundo.*

» Je termine, Messieurs, ce rapport un peu long, car il m'a fallu citer devant vous, les noms de tous ceux qui ont bien mérité de la Société. Tous étaient à la peine, tous doivent être à l'honneur.

Le Nid d'Oiseaux, pièce de vers par M. Bourdel :

Si, loin des vents et de l'orage,
Vous voulez que le ciel protège vos berceaux,
Enfants, laissez dormir, cachés sous le feuillage,
Les doux nids des petits oiseaux.

Dans cette chasse buissonnière
Où chaque prise meurtrière
Excite de joyeux transports,
Cruel, vois-tu, de branche en branche,
La pauvre mère qui se penche,
Et pleure en cherchant ses trésors ?

Tandis qu'avec un air de fête,
Tu fuis emportant ta conquête,
Au milieu des ris et des chants,
N'entends-tu pas, sous la ramée,
Toute une famille éplorée
Qui redemande ses enfants ?

Réponds à sa voix qui te prie ;
Et que dans ton âme attendrie
S'éveillent de tardifs regrets.
Ce cri, c'est celui qu'à ta mère
Arracherait ta froide bière,
Ange chéri, si tu mourais.

Ce nid, frêle et tendre édifice,
Qui des vents brave le caprice,
C'est le chef-d'œuvre de l'amour.
Dieu sait ce qu'il coûta de peines,
De soins et de courses lointaines.....
Et tu le détruis en un jour !

Fut-il jamais couche plus douce
Que ce tapis d'herbe et de mousse
Dont les fleurs sont des œufs charmants ;
Respecte ces perles vivantes,
De nos bois âmes renaissantes,
Mélodique espoir du printemps.

Si, loin des vents et de l'orage,
Vous voulez que le ciel protège vos berceaux,
Enfants, laissez dormir, cachés sous le feuillage,
Les doux nids des petits oiseaux.

La Fermière et le Corbeau, l'Amateur de jardins et le Porc, deux fables imitées de l'anglais, par M. Tasset.

LA FERMIÈRE ET LE CORBEAU.

— « Dame Ursule, d'où vient cette douleur extrême ?
» Votre deuxième époux serait-il mort déjà ?
» Et, pour remplacer celui-là,
» Perdriez-vous l'espoir d'en trouver... un troisième ? »

— « J'ai bien autre chose, vraiment,
» A songer ! dit la ménagère.
» J'ai mis en croix, en déjeûnant,
» Ma fourchette avec ma cuillère.
» J'ai, pour accroître mon tourment,
» Répandu toute ma salière.....
» Et le vendredi, justement ! »

— « Ursule, croyez-moi ; cessez d'être inquiète.
» De cuillère, ni de fourchette,
» Ni de sel répandu ne prenez nul souci.
» Cachez vîte ces grosses larmes.
» Écoutez seulement ceci :
» Je vais dissiper vos alarmes. »

Dame Jeanne, un beau jour, sur le dos de Gros-Blanc,
Entre ses deux paniers, trônant comme une Reine,

Allait vendre ses œufs à la ville prochaine,
Et supputait, en cheminant,
Sa recette de la semaine.
Dans le fort du calcul, sur le bord du chemin,
Aux regards de notre fermière,
S'offre maître Corbeau, qui, d'un arbre voisin,
La regardait passer, sans songer à mal faire.

Jeanne tire Gros-Blanc, et l'arrête soudain.
Gros-Blanc, qui sommeillait sans doute,
Trébuche, et tombe. Adieu, les paniers renversés !
Adieu, les beaux œufs fracassés
Qui se répandent sur la route !

Au milieu des débris, Jeanne se lamentant
S'écrie : « Oiseau de triste augure,
» Avais-tu donc besoin d'effrayer ma monture
» Par ton maudit croassement ?
» Tu l'as fait exprès, j'en suis sûre ! »

— « De votre accident, sur ma foi,
» Lui répond le Corbeau, je souffre au fond de l'âme,
» Et vous avez, ma bonne Dame,
» Grand tort de vous plaindre de moi.
» Pour vous porter, ainsi que votre marchandise,
» Si vous eussiez pris, ce matin,
» Au lieu de ce Gros-Blanc, qui trébuche en chemin,
» Babet, la bonne jument grise,
» En vain, réunis dans ces lieux,
» Tous les Corbeaux du voisinage
» Croasseraient, à qui mieux mieux.
» Fût-ce bon ou mauvais présage,
» Rien n'eût troublé votre voyage,
» Et vous auriez gardé vos œufs. »

L'AMATEUR DE JARDINS ET LE PORC.

Certain amateur de jardins,
Doué de goûts très peu mondains,
S'il faut en croire l'apparence,
Avait placé sa bienveillance
Sur un tout jeune Porc élevé de ses mains.
Dans son appartement il servait la provende
De l'animal peu scrupuleux.
Il s'en faisait suivre en tous lieux :
Bref, pour le porc de la Légende
Saint Antoine n'eût pas fait mieux.

Notre homme, un jour, vaquant aux soins du jardinage
De son compagnon escorté,
Lui dit : « Tu peux, en liberté,
» De tout ce que j'ai faire usage.
» De mes fruits et de mes primeurs
» Mange autant qu'il pourra te plaire.
» Je ne te fais qu'une prière !
» Prends soin de respecter mes fleurs. »

Le porc promet tout, comme on pense.
Mais à peine le maître a tourné les talons,
Le vorace animal dans le jardin s'élance,
Et sans remords, ni conscience,
Fouille partout au gré de ses désirs gloutons.
Rien n'échappe à sa dent grossière :
Fleurs, Tulipes surtout, l'honneur du jardinier !
Bientôt le jardin tout entier
N'est rien qu'une vaste litière,
Bonne, au plus, à mettre au fumier.

Quand le maître revint, contemplant le ravage,
Il dit, de douleur transporté :
« Monstre d'ingratitude et de déloyauté,
» D'où te vient cet excès de rage ?
» Mes fleurs ! mes pauvres fleurs ! Tu n'as rien respecté ! »

Dom Pourceau, d'une voix câline,
Lui dit, clignant ses yeux niais :
« J'ai respecté vos fleurs comme je le devais :
» Je n'ai mangé... que la racine. »

Avec un sot celui qui s'accoquine,
En est, tôt ou tard, aux regrets.

Le Voyageur et l'Hirondelle, pièce de vers par M. Joliet :

A UNE HIRONDELLE

Domiciliée à ma fenêtre, rue du Casino, à Aix.

LE VOYAGEUR.

Voyageuse, à mon toit fidèle,
Toi qui ramène tous les ans
Mêmes amours, nouveau printemps,
D'où viens-tu, gentille hirondelle ?

L'HIRONDELLE.

Je viens de bien loin par là-bas,
Je viens du beau pays des songes,
Des rêves d'or, des doux mensonges,
Des pays qu'on ne nomme pas.

Je viens des rives étrangères,
Quand les oiseaux à leur réveil
Chantent l'amour et le soleil;
Je viens du pays des mystères.

LE VOYAGEUR.

J'aspire à me sentir bercer
Dans l'air libre au delà des nues :
Vers les régions inconnues
Avec toi je veux m'élancer.

As-tu visité la contrée
Où régnaient les Aménophis?
Du Nil blanc par delà Memphis
As-tu vu la source ignorée?

Dans les oasis du Sahra,
Dis-moi, l'hiver es-tu cachée?
As-tu suspendu ta nichée
Aux portiques de l'Alhambra?

L'HIRONDELLE.

Je n'en sais rien, et peu m'importe.
Quand on va regagner son toît
Le bon chemin c'est le plus droit,
Et j'ai mon nid près de ta porte.

La terre tient vos pieds captifs
Et vos désirs seuls ont des ailes.
Au casino des hirondelles
On rit de vos ballons rétifs.

A travers les monts et les plaines,
C'est avec pitié que je vois
Se traîner en bas vos convois
Qui soufflent comme des baleines.

Je sais en rasant vos vitraux
Qu'il est chez vous des cœurs honnêtes;
Mais que parfois aussi vous êtes
Inconstants comme les moineaux.

Moi qui suis reine de l'espace
Du premier jusqu'au dernier jour,
Je ne connais qu'un seul amour;
Ce que j'aime tient peu de place.

Le vieux clocher, le minaret,
La Casbah, le manteau de lierre,
Parure de l'humble chaumière
M'offrent un asile discret.

Je travaille pour ma famille,
Chassant sur l'onde et dans les cieux
L'insecte au vol capricieux :
Elle grandit, chante et babille :

Je la tiens chaude dans son nid :
Et sous l'église ou la mosquée
Quand je lui porte la becquée
Toujours le bon Dieu la bénit.

Après ces poésies, vivement applaudies, la séance est un instant suspendue, puis bientôt reprise pour entendre M. Em. Deschanel.

Comme nous l'avons dit, le sujet choisi par M. Deschanel était l'examen de l'œuvre de Cyrano de Bergerac. Il commence par expliquer pourquoi il a choisi ce sujet : c'est que Cyrano lui plaît particulièrement; il a toujours beaucoup aimé les esprits chercheurs; même quand ils ne rencontrent pas ce qu'ils veulent, il est rare qu'ils n'arrivent pas à quelque chose d'utile. Christophe Colomb, en cherchant une route pour le Japon et la Chine, arriva à la découverte de l'Amérique.

Sans doute Cyrano n'a pas eu une aussi brillante fortune, mais, comme nous le verrons, ses pressentiments lui ont fait entrevoir pourtant d'immenses vérités. Il mourut fort jeune, à l'âge de 35 ans, et peut-être est-ce à cette fin prématurée qu'on doit attribuer ce qui manque à ses œuvres.

Il était né à Bergerac en 1620 : il fut d'abord élevé par un curé de campagne, passa de là au collége de Beauvais, où il fit d'assez bonnes études, puis acheta une charge de cadet au ré-

giment des Gardes. Il fit la guerre assez bravement, mais se distingua surtout comme duelliste, non-seulement pour son compte, mais pour le compte d'autrui, et reçut plusieurs blessures dans ces rencontres particulières

Ces blessures l'empêchant d'avancer dans l'état militaire, il s'adonna aux lettres, et c'est à ce titre d'écrivain que M. Deschanel se propose de l'étudier.

Il produisit, encore très-jeune, des *Lettres*, puis *la Mort d'Agrippine*, tragédie représentée en 1653, *le Pédant joué*, comédie éditée en 1654. Après sa mort, on publia : *le Voyage dans la Lune, le Voyage comique dans le Soleil, l'Histoire des Oiseaux*, enfin on sait qu'il avait composé une *Histoire de l'Etincelle*, aujourd'hui perdue.

M. Deschanel examine rapidement chacune de ces œuvres de Cyrano.

Ses *Lettres* sont plutôt, comme c'était la mode alors, un exercice de rhétorique de bel-esprit que des lettres proprement dites. On distingue parmi elles les *Lettres amoureuses* et les *Entretiens pointus*, recueil de pointes, généralement assez mauvaises, dont Cyrano n'avait pu trouver l'emploi nulle part.

La *Mort d'Agrippine* est très-faible comme composition dramatique : le style est très-maniéré, il y a une foule de pensées téméraires, mais on rencontre çà et là d'assez beaux morceaux, et le dénouement de la tragédie est très-remarquable par son originalité.

Le *Pédant joué* est un mauvais titre, car c'est surtout comme avare qu'est joué le héros de la pièce ; mais cette comédie était dirigée contre Granger, ancien proviseur de Cyrano au collége de Beauvais, et c'est pour cela que l'auteur a tenu au titre de pédant. Généralement, il n'y a rien de très-plaisant dans cette pièce, mais il faut reconnaître qu'il y a des intentions heureuses dans deux ou trois scènes. On a même prétendu que Molière s'était approprié ces passages en disant : « Je prends mon bien » où je le trouve. » M. Deschanel proteste contre cette erreur. Il explique comment Cyrano et Molière, ayant étudié ensemble chez Gassendi, avaient traité en collaboration différents sujets, que plus tard chacun d'eux reprit séparément : comme exemple de cette communauté d'idées, il lit, avec cette perfection que nous lui connaissons, la scène de *la Galère* chez les deux auteurs. Il termine l'examen de la comédie de Cyrano en signalant

l'abus des jeux de mots que se permet sans cesse cet écrivain : *le pays des haricots* pour *Jéricho*, *le pays du beurre*, c'est-à-dire *la Grèce*, etc.

Le *Voyage dans la Lune* est le principal titre de gloire de Cyrano : il a été imité depuis par Swift dans *les Voyages de Gulliver*, par Fontenelle dans *la Pluralité des mondes*, et par Voltaire dans *Micromégas* ; peut-être a-t-il également inspiré Alfred de Musset dans sa fameuse *Ballade à la Lune*. C'est dans cette œuvre qu'éclate le plus l'originalité de Cyrano, d'autant qu'il ne devait pas avoir de prédécesseurs dans cette sorte d'ouvrage, car il n'est pas à croire qu'il ait connu le passage où l'Arioste fait voyager Astolphe dans la Lune avec saint Jean, afin de rendre l'esprit à Roland. C'est là que nous retrouvons le plus de pressentiments de génie : d'un côté ce sont les aérostats et les parachutes dont les procédés sont devinés par Cyrano, plus d'un siècle avant Montgolfier; de l'autre ce sont les maisons sous-terre, imagination drôlatique alors, mais aujourd'hui réalisée en Belgique et dans les *sous-sols* de Paris, ou encore les maisons roulantes, dont on fait de nos jours l'emploi en Californie. Dans son *Voyage*, Cyrano trouve les plus nobles accents pour flétrir la guerre, ce qui était d'autant plus méritoire à un aussi intrépide batailleur. Partout il mêle le sérieux au plaisant, et il sait le moyen, en égayant son récit, de se faire pardonner les plus terribles hérésies. Au reste, ce qui domine dans tous ses ouvrages, et dans le *Voyage dans la Lune* en particulier, c'est son horreur pour le lieu commun : son amour de l'originalité le jette parfois dans le burlesque et le trivial, mais on ne peut se refuser à dire que les idées ingénieuses abondent dans ses écrits ; malheureusement elles y sont disséminées : est-ce tactique de la part de l'auteur, est-ce manque de force? L'un et l'autre sans doute. Quoiqu'il en soit, Cyrano mérite d'être lu, mérite d'être connu, et il est regrettable qu'on l'ait laissé dans un si profond oubli.

M. Deschanel termine ainsi cette éloquente improvisation, car le *Voyage dans le Soleil* est incomplet et quant à *l'Histoire de l'Etincelle*, il en reste à peine quelques fragments.

De longs applaudissements saluent l'éminent professeur, qu'ils ont plus d'une fois interrompu pendant son étude sur l'écrivain gascon. M. Famin se fait l'interprète de l'Assemblée

pour remercier, et M. Deschanel, et les auteurs chartrains qui ont bien voulu lire des vers dans cette réunion, et déclare la séance levée, à quatre heures et demie.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 1866.

Présidence de M. Famin.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. le Président expose que le but principal de la réunion de ce jour est l'élection d'un Président. Il rappelle qu'aux termes du réglement tous les membres de la Société sont éligibles à l'exception du président actuel.

60 bulletins de vote ont été adressés au Bureau par les membres non résidants ou empêchés.

38 membres sont présents et déposent leurs bulletins.

Nombre des votants.	98
Majorité absolue.	50

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM.	Merlet	82
	Letartre.	7
	Bonnard	3
	Denain	2
	de Saint-Laumer.	1
	Paul Durand	1
	Joliet	1

M. Merlet est proclamé président.

M. Famin, avant de quitter le fauteuil de la présidence, remercie la Société de l'honneur auquel elle l'a appelé. Il la prie de vouloir bien continuer à son successeur les sentiments d'affectueuse bienveillance dont elle l'a constamment entouré.

Le nom de M. Merlet se présentait naturellement à la pensée de tous. Comme secrétaire il a rendu d'immenses services ; comme

travailleur il est un de ceux qui ont le plus contribué à enrichir nos Bulletins. Enfin nul ne saurait mieux représenter notre Société vis-à-vis des autres Sociétés savantes, puisque c'est à ses travaux qu'on doit les glorieuses distinctions dont nous sommes fiers.

M. Merlet remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui conférer. Mieux que personne il sait ce que les fonctions de président ont de difficile; mieux que personne aussi, il connaît sa propre insuffisance : tout ce qu'il peut promettre c'est un dévouement absolu.

Ces deux allocutions, et celle de M. Letartre, vice-président, en réponse à MM. Famin et Merlet, sont accueillies avec applaudissements.

M. le Président dit qu'il y a lieu pour la séance actuelle de faire appel à la bonne volonté d'un des membres de l'assemblée pour occuper provisoirement la place de secrétaire devenue vacante. Il invite M. Joliet à tenir la plume pour aujourd'hui.

Il est décidé qu'il sera procédé à la prochaine séance à la nomination d'un secrétaire et d'un second vice-secrétaire. Les membres absents seront invités à envoyer leurs bulletins de vote.

M. le Président rappelle que la Société archéologique était entrée en négociations avec les propriétaires de colonnettes provenant de l'abbaye de Coulombs. Par suite de refus positifs ou de prétentions exagérées, ces pourparlers n'avaient pas abouti. Aujourd'hui peut-être y aurait-il lieu de les reprendre, avec espoir de traiter sur des bases raisonnables. — Un membre fait observer que l'acquisition de ces objets appartiendrait à l'administration du Musée plutôt qu'à la Société. — L'assemblée, sans émettre de vote, exprime le désir qu'on s'entende officieusement à cet égard avec M. le Maire et avec la commission du Musée.

M. le Président donne lecture de la proposition suivante déposée par M. Ludovic de Boisvillette, vice-secrétaire :

« Considérant que la Société archéologique n'a pas été créée seulement pour la vie contemplative, *antiqua venerari*, mais aussi pour la vie active, *progredi ad meliora;*

» Que, par suite, elle ne doit rester indifférente à rien de ce qui touche à son domaine;

» Que, parmi les monuments du département, il n'en est pas qui lui soit plus cher que la Cathédrale de Chartres, le joyau du XIIIe siècle et la gloire de la cité chartraine ;

» Que tout ce qui peut contribuer à l'embellissement et à la décoration de cet immortel chef-d'œuvre doit être salué avec transport par la Société :

» Le soussigné a l'honneur de proposer à ses confrères l'adoption de la résolution suivante :

» La Société archéologique d'Eure-et-Loir s'inscrira parmi les fondateurs de l'œuvre conçue pour ouvrir un parvis devant le portail royal de l'église de Notre-Dame de Chartres. A cet effet, elle s'engage à verser une somme de 100 francs pour concourir à la réalisation de ce projet. »

La discussion est ouverte : plusieurs membres disent que, tout en s'associant à la pensée qui a dicté la proposition et en déclarant que la Société archéologique ne peut rester étrangère à une question qui intéresse si vivement l'embellissement de la cité et le relief à donner à notre plus magnifique monument, il y a lieu d'ajourner la discussion au jour où elle pourra porter sur des bases plus précises.

L'ajournement est mis aux voix et adopté.

M. le Président dit qu'il a été vivement impressionné par la vue d'une charmante chapelle aujourd'hui convertie en grange à fourrages, celle du prieuré d'Yron près Cloyes. — Après des observations présentées par divers membres l'assemblée décide qu'on s'adressera à M. l'architecte diocésain pour obtenir, s'il y a lieu, par son concours, que cette chapelle soit classée parmi les monuments historiques du département. Une esquisse de cette chapelle devra lui être présentée.

M. le Président donne avis à l'assemblée que la médaille obtenue par la Société au concours des Sociétés savantes de 1866 a été mise à sa disposition.

La séance est levée à 4 heures et demie.

L. Joliet,
remplissant les fonctions de Secrétaire.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1866.

Présidence de M. MERLET.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Après quelques observations, ce procès-verbal est adopté.

Un des membres présents demande qu'à l'avenir le Bureau désigne d'une manière formelle les candidats pour les diverses fonctions de président, de secrétaire, etc., etc. — Après diverses observations, on passe à l'ordre du jour.

La Société avait formé le projet de tenir cette année à Nogent-le-Rotrou une séance publique, mais d'après la correspondance échangée avec M. le Maire de cette ville, ce projet est remis à une autre année.

On donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Bonneval qui accueille favorablement la demande qu'on lui a adressée d'aller tenir une séance publique en cette ville. Dans la prochaine séance on fixera le jour où pourra se faire cette excursion.

M. Paul Durand fait passer sous les yeux des membres présents à la séance, des dessins qu'il a faits, il y a peu de jours, dans la chapelle de Notre-Dame d'Yron près Cloyes, et donne quelques explications et quelques détails relatifs à ce monument et aux peintures murales qui s'y voient encore aujourd'hui.

On met aux voix la nomination d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire.

16 membres sont présents : 32 envoient leur vote sous pli cacheté.

M. Joliet ayant réuni 45 voix est nommé secrétaire.

M. Laigneau obtient 41 suffrages : il est nommé vice-secrétaire.

Vient ensuite un autre tour de scrutin pour désigner les membres qui composeront cette année le Comité de publication. D'après le nombre des votes obtenus, cette commission sera ainsi formée :

MM. l'abbé Ollivier, 40 voix; Paul Durand, 39; Maunoury, 37; Barois, 36; Lefèvre, 36; Famin, 29; l'abbé Pouclée, 29; Tasset, 26; Raimbault, 21.

M. Person dit quelques mots sur la question de la météorologie et promet des détails pour la séance prochaine.

La séance est levée à cinq heures.

P. Durand,
remplissant les fonctions de Secrétaire.

SÉANCE DU 9 AOUT 1866.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

On annonce la mort de deux membres : MM. Placet et le docteur Genet.

Lecture d'un rapport de M. Ad. Lecocq sur un tronçon d'aqueduc antique découvert dans la ville de Chartres.

Le 20 juillet dernier, des travaux de terrassement exécutés dans le faubourg des Epars, n° 58, à Chartres, en une propriété appartenant à M. Sevin, entrepreneur, section S., n° 472, du cadastre, ont mis à découvert un tronçon de quatre mètres de longueur d'une cuvette en béton qui, vraisemblablement, à en juger par sa situation et son mode de construction, devait faire partie de l'ancien aqueduc Gallo-Romain, qui avait sa prise d'eau près le Moulin du Bois, entre Landelles et Pontgouin, et conduisait, par une pente naturelle, son tribut journalier dans la haute ville de Chartres. Cet aqueduc a été habilement décrit dans la *Statistique Archéologique d'Eure-et-Loir* (tome I, p. 284). Mais, dans ce travail, l'on perd de vue le tracé de ce conduit, en arrivant à l'extrémité du faubourg de Nicochet, puisque le dernier repère visible est indiqué dans la cave de la maison occupée par M. Gougis-Bigeault, sise sur la route d'Illiers et formant l'angle de la rue de Nicochet, section S, n° 36, à environ 1,000 mètres de l'ancienne enceinte de murailles de la ville de Chartres. A partir de ce point, on n'avait plus aucune indication sur la direction exacte que pouvait prendre ce canal souterrain pour arriver dans la cité des Carnutes.

Pour l'intelligence de la description qui va suivre, nous donnons ci-dessous le dessin de l'aqueduc entier, dont la coupe a été relevée dans la plaine d'Amilly.

Le lieu où les fouilles viennent d'être exécutées est à environ 330 mètres du dernier point connu avant ce jour, il est dans l'intérieur de la propriété n° 58 du faubourg des Epars, à 15 mètres de l'alignement de voirie. Les travaux de terrassement nous ont permis d'obtenir une coupe exacte de la cuvette de l'aqueduc (elle diffère un peu de celle figurée dans la *Statistique Archéologique*, p. 285), c'est-à-dire de la seule partie existante, qui n'est plus que la cuvette en béton, attendu que la partie supérieure, qui était construite en maçonnerie, a dû disparaître sous les efforts des vignerons, qui probablement en cet endroit ont cultivé la vigne, puisqu'il s'y rencontrait un sol meuble et plein d'engrais sur une épaisseur de 1 mèt. 30 cent. Ceci peut nous expliquer facilement la mutilation de l'œuvre d'art dont il s'agit. Cette cuvette, de forme un peu conique à l'intérieur, porte à moitié de sa hauteur 70 cent. de largeur; l'épaisseur du radier est de 40 cent., et celle des pieds-droits, qui sont assis dessus, porte 72 cent. d'épaisseur sur 60 cent. de hauteur. Du dessus du radier au niveau actuel du sol supérieur la hauteur est de deux mètres.

Echelle $\frac{1}{50}$

Cet aqueduc a été creusé, à sa largeur normale, dans le sol natif, qui est ici, comme dans tous les environs de Chartres, composé de terre argileuse plastique renfermant de nombreux silex. Elle est si compacte qu'elle est imperméable. Le radier a été construit de petits silex roulés et d'un mortier de chaux, de sable et de ciment; tandis que les pieds-droits sont faits d'un béton, composé de gros silex, ayant environ 5 cent. de côtés; le mortier n'est plus que de la chaux et du sable. Cette disposition fait comprendre pourquoi, le sol étant solide et imperméable en dessous, on a fait le radier peu épais, mais d'une qualité supérieure de matériaux, puis les pieds-droits beaucoup plus épais mais d'une matière moins résistante. Nous ignorons si, pour les dimensions de la partie supérieure, il était identique à celui qui est figuré ci-dessus et qui se trouve dans la plaine d'Amilly.

Quant à sa direction: si, désignant par A la maison de M. Gougis-

Bigeault, nous traçons une ligne droite pour nous rendre dans la propriété de M. Sevin, sur l'emplacement des fouilles qui sera indiqué en B, nous suivrons alors la route d'Illiers en longeant la mare de Nicochet à une distance de quatre mètres; continuant ensuite à poursuivre notre ligne droite vers la ville de Chartres, nous établirons facilement des points de repère; nous en marquerons un en C, à l'angle de la rue du Chapeau-Rouge et de celle d'Amilly, puis nous en retrouverons un autre en D, à l'angle de la rue de la Tuilerie et du Marché-aux-Chevaux, pour arriver en E, vers le bâtiment des Archives départementales. Il serait possible toutefois qu'avant d'arriver à ce point, on fît rencontre d'un château-d'eau ou bassin épuratoire pour recevoir ces eaux lointaines, dans le genre de celui que nous avons découvert au faubourg de la Grappe, pour le service de l'aqueduc de Houdouenne [1].

Si cet aqueduc, de 29 kilomètres de parcours, ne nous a pas encore donné sa dernière solution, nous sommes satisfait cependant d'avoir pu constater une direction jusqu'alors incertaine, pour aborder dans la cité.

Enfin la distance totale à parcourir, pour nous relier avec les divers tronçons de conduits souterrains existant dans l'intérieur de la ville, n'est plus que d'environ 650 mètres. Il ne nous reste plus qu'à invoquer un heureux hasard afin d'arriver à ce résultat définitif et intéressant au sujet des origines de notre cité sous l'occupation romaine. N'oublions pas cependant que nous avons encore à retrouver les traces de monuments qui se sont découverts successivement dans toutes les autres villes qui nous environnent, c'est-à-dire un Amphithéâtre et des Bains publics, établissements indispensables qui, ainsi que les aqueducs, faisaient partie de ceux que les soldats de César imposaient à toutes les villes conquises qu'ils occupaient, soit pour le bien-être, soit pour le délassement des populations subjuguées.

Après cette lecture, plusieurs membres, et en particulier M. Ad. Chasles, entretiennent la Société de plusieurs détails intéressants se rapportant à cette communication.

M. Ad. Lecocq lit une note dans laquelle il propose de faire copier à Paris dans les portefeuilles Gaignières déposés à la Bibliothèque Impériale, la série de dessins qui représentent des monuments du Pays chartrain.

Dans un voyage que je faisais en juin dernier à Paris, je visitais la Bibliothèque Impériale; sur ma demande, j'ai reçu communication de plusieurs volumes, provenant de la Collection dite Gaignières, d'Oxford, qui appartiennent actuellement à la Bibliothèque Bodléienne : les calques

[1] Voy. *Procès-Verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. II, p. 86, et *Lettres Beauceronnes* (Chartres, Garnier, 1865), p. 119

existent à Paris; leur exécution est récente, puisqu'elle date seulement de quatre années. Ces calques ont été mis à ma disposition.

Avant toute explication, rendons hommage au savant personnage qui sut, à ses dépens, nous conserver, à l'aide des dessins, le souvenir des richesses artistiques qui ornaient en France la plupart des églises et des monastères; précieuses reliques que la révolution de 1793 a brutalement détruites. François Roger de Gaignières, précepteur du Grand-Dauphin, gouverneur des ville, château et principauté de Joinville, jouissait des dons de la fortune et se distinguait par un goût passionné pour les tableaux, gravures, livres et manuscrits, curiosités alors inexplorées et inconnues; il parcourait une partie des anciennes Provinces, en compagnie de son peintre ordinaire, de deux dessinateurs et de quatre copistes, chargés de déchiffrer les vieilles chartes et autres manuscrits. Il consacrait à cette utile entreprise toute la durée de la belle saison, pendant les années 1692 à 1704. C'est ainsi que cet habile et infatigable amateur explora l'Ile-de-France, la Picardie, la Normandie, l'Anjou, la Champagne, la Bourgogne, la Touraine, le Maine et l'Orléanais qui comprenait notre pays Chartrain. Lié d'amitié avec le savant Bignon, alors garde de la Bibliothèque du Roi, recommandé par l'antiquaire Montfaucon, il obtint l'entrée dans les abbayes et les monastères; nulle porte ne lui était fermée; il avait toutes facilités de faire copier les titres et les sceaux conservés dans les archives, de lever les dessins des monuments, des vitraux et des antiques chefs-d'œuvre de l'art statuaire. Par acte passé, le 19 février 1711, devant Mes Cheure et Lefebure, notaires à Paris, Gaignières fit donation au Roi de tous les trésors qui composaient son cabinet, fruits précieux de tant de travaux et de sacrifices: on ne comptait pas moins de dix mille dessins originaux et inédits dans sa collection. Ce savant décéda en 1715. On a peine à comprendre que le nom de ce modeste et bienfaisant érudit ait été omis dans les Biographies dites *universelles*, de Michaud et Didot : sans doute on l'aurait admis au rang des hommes illustres, s'il avait rimé quelques *Bouquets à Chloris*, ou fabriqué un *Vocabulaire* à l'usage des Hottentots! Il est vrai qu'il n'était que savant et enthousiaste des œuvres d'art, titres qui de nos jours sont trop insuffisants pour être signalé par nos contemporains.

Le classement général de sa Collection, devenue propriété de l'État, fut effectué en 1815, par le généalogiste Clairambault. Malheureusement, une partie de ce précieux fonds a été soustraite dans l'intervalle de temps entre 1785 et 1801; en effet, seize volumes in-folio, contenant environ trois mille dessins, avaient disparu de Paris pour être transportés en Angleterre; et là, ils étaient vendus aux enchères publiques. Richard Gough, célèbre topographe, qui en était adjudicataire, mourut en 1809, il les légua par son testament à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

A diverses époques, la Bibliothèque Impériale entama des négociations avec nos voisins d'outre-mer, pour obtenir, moyennant échange, la réintégration de ces curiosités Françaises; ces tentatives n'eurent pas de succès. Vers 1860, M. Frappaz, artiste peintre de Paris, reçut de notre

Gouvernement la mission de se rendre à Oxford et de dresser la copie des Portefeuilles de Gaignières que cette ville possède. L'œuvre a été accomplie, elle est déposée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Impériale, rue Richelieu, à Paris.

C'est dans les calques du Gaignières d'Oxford, tome XIV°, intitulé : *Epitaphes des Eglises de Beauvais, Chartres, Vendôme*, que j'ai trouvé cinquante-six dessins originaux inédits, calqués à la plume, plusieurs en lavis et d'autres en couleurs, tous relatifs à des personnes ou à des monuments qui intéressent notre département; j'en ai fait un relevé abrégé, que j'expose sous vos yeux. Vous reconnaîtrez, je l'espère, qu'il importe à notre Société de s'approprier, par une copie exacte, cette collection locale, soit pour la consulter à titre de renseignements, soit pour la vulgariser au moyen d'une publication particulière et effectuée au nom et aux dépens de la Société.

Voici la description des dessins de Gaignières d'Oxford. — Épitaphes et Monuments des Églises du département d'Eure-et-Loir.

Eglise Notre-Dame de Chartres.

1. Dessin des hautes-verrières de l'Eglise Notre-Dame de Chartres, 1696. Feuille double.
2. Vitrail représentant Robert de Bérou, chancelier de l'Eglise en 1213.
3. Vitrail de Notre-Dame-de-Sous-Terre, donné par Esprit de Harville, chancelier de l'Eglise en 1500.
4. Armoiries d'une verrière de l'église Notre-Dame de Chartres.

Eglise Saint-Aignan de Chartres.

5. Buste et Épitaphe de Jacques Lescot, évêque de Chartres en 1656.

Eglise de Sainte-Foy de Chartres.

6. Verrière armoriée du XVI° siècle, figurant une Dame à genoux, accompagnée de saint Jean-Baptiste.
7. Verrière armoriée du XVI° siècle, figurant un Chevalier en prière, accompagné d'un archevêque.
8. Inscription pour une fondation faite en 1516, par M° Jehan Jacquin.
9. Verrière armoriée figurant un Chevalier et sa Dame à genoux.

Eglise de Saint-Nicolas de Chartres.

10. Dalle tumulaire de Pierre Beschebien, archidiacre de Dreux en 1496.

Eglise de l'Abbaye de Saint-Père à Chartres.

11. Dalle tumulaire de Guy, abbé en 1231.
12. Dalle tumulaire de Gilon, abbé en 1254.

13. Dalle tumulaire de Nicolas de Brou, abbé en 1341.
14. Dalle tumulaire de Odon, évêque de Chartres en 1002.
15. Tombeau du XIIIe siècle, en pierre, de Robert I, comte d'Evreux et archevêque de Rouen, fils de Richard, duc de Normandie, décédé en 1037 (très-beau).
16. Dalle tumulaire de Guy II, abbé en 1272.
17. Dalle tumulaire de Fulcher, abbé en 1171.
18. Dalle tumulaire de Pierre à la Plommée, abbé en 1349.
19. Dalle tumulaire de Lambert, docteur et chanoine de Chartres.
20. Dalle tumulaire de Hervé, abbé en 1304.
21. Dalle tumulaire de Guillaume des Jardins, abbé en 1394.
22. Tombeau de François de Brilhac, abbé en 1540.
23. Verrière représentant un abbé, sur laquelle se lit :

Jehan, abbé de céans, fit faire ceci l'an 1305.

24. Verrière figurant un Bénédictin en prière devant saint Jacques, avec cette inscription :

VJ^c d'aoust, jour certain mil quatre cens octante et huit,
Jehan Pinart, abbé de céans, cet image cy metre fit.

25. Verrière armoriée du XVe siècle, représentant huit Dames à genoux et sainte Magdeleine (très-beau vitrail).
26. Belle verrière armoriée, représentant trois Chevaliers et des enfants, (style du XVe siècle).

Eglise du Couvent des Jacobins à Chartres.

27. Tombeau de Hugues de la Ferté, évêque de Chartres en 1246 (beau monument).
28. Dalle tumulaire de Michel Chantault, sieur de Hastouville en 1542, avec ses armoiries : *trois Coqs.*
29. Dalle tumulaire de Guillaume de Nevers en 1418, et de son épouse Marie en 1440.
30. Dalle tumulaire de Mathieu Deschamps, évêque de Chartres en 1247.
31. Dalle tumulaire de Marguerite Viellard, dame d'Oinville, et de Marie Duru en 1583.
32. Dalle tumulaire de Guillaume de Neaufle, chanoine de Chartres.
33. Dalle tumulaire de Jehan de la Porte, seigneur d'Ollé en 1385.
34. Dalle tumulaire de Isabelle la Cordière, femme de Jehan de la Porte, escuier, sieur d'Ollé en 1390.
35. Tombe en cuivre de Pierre de Mincy, évêque de Chartres en 1260.
36. Tombeau d'Estienne Roger, chanoine de Chartres, XIVe siècle (la pierre est coloriée).
37. Dalle tumulaire de Gervais Varin (*Germanus doctor*) en 1554.
38. Tombeau d'une Duchesse de Bretagne qui mourut exilée à Chartres.

39. Dalle tumulaire de Mathurin le Chenevix, seigneur de la Poupelière en 1558.
40. Verrière ayant une inscription qui indique que Estienne Roger, chanoine de Chartres, fit faire la charpente et la couverture de l'Eglise des Jacobins, et donna cette verrière en 1373.
41. Verrière datée de 1378, faite aux dépens de Marie la Barboue et Gilles Sequart, escuier, de Nevers.

Abbaye de Bonneval.

42. Dalle tumulaire du prieur Léon de Fontes en 1617.
43. Dalle tumulaire de François de Gaucourt et de Henri d'Escoubleau en 1590.
44. Tombeau de Foucher, chevalier, fondateur de l'abbaye de Bonneval en 861 (la figure est couchée).
45. Le même tombeau (la figure est debout et vue de face).
46. Dalle tumulaire de Jean de Chartres, du XIIIe siècle, placée au milieu du Chapitre.

Abbaye de Coulombs.

47. Dalle tumulaire de Robert Barier, bourgeois de Chartres.
48. Dalle tumulaire de Ambroyse Tailleboys, « *aulmosnier et prieur claustral de céans*, en 1556. »
49. Tombe en cuivre, de Estienne de Brézé, abbé en 1561, dans la chapelle de la Vierge (fort belle).
50. Tombeau en relief d'un personnage, avec armoiries (*de gueules à la fasce d'or accompagnée de six coquilles d'argent*).
51. Tombeau en effigie, dans le cloître, à gauche.
52. Tombeau en effigie, dans le cloître, à gauche.

Abbaye de l'Eau.

53. Verrière figurant Marie Gaillard de la Croix, abbesse en 1660.

Abbaye de Josaphat.

54. Tombe de Pierre de la Celle, évêque de Chartres en 1183.
55. Dalle tumulaire de Jehan le Civil, dit *Cantin*, bourgeois de Chartres en 1360.
56. Dalle tumulaire d'un Chevalier, située au milieu du chœur; il est représenté en guerrier avec cotte de mailles, lance et bouclier.

Nous pensons que, en présence de cette curieuse nomenclature, la Société donnera son approbation à la proposition qui lui est soumise, et qu'elle invitera son Bureau à s'adresser officiellement, par l'organe de

son Président, aux Ministères d'État et de l'Instruction publique, pour obtenir les autorisations nécessaires de calquer, au crayon seulement, et pour le compte de la Société, les dessins que nous venons de désigner, ainsi que plusieurs autres contenus dans différents volumes du fonds de Gaignières, existants à la Bibliothèque impériale, et pouvant aider la Société à éditer une publication *Iconographique, Lapidaire et Sigillographique du département d'Eure-et-Loir*. A la vérité, la règle générale de ces sortes d'établissements ne favorise pas la confection de ces copies, qui endommageraient l'original si l'exécution du calque était maladroite. Il y a des exceptions; j'en puis signaler une qui me concerne, et notre collègue, M. Paul Durand, a même obtenu l'autorisation pour des pièces de la réserve.

Assurément le Gouvernement de l'Empereur, qui tient à la décentralisation en toutes choses, et les divers ministres qui appliquent leur sollicitude aux besoins de l'instruction publique, voudront seconder la Société Archéologique d'Eure-et-Loir dans l'entreprise d'une publication des monuments détruits de l'ancien pays Chartrain.

Déjà la *Société des Antiquaires de Picardie* avait antérieurement fait calquer à Oxford les dessins qui intéressaient leur province.

Si les Anglais ont permis à M. Frappaz de calquer à l'encre et en couleur des dessins originaux, le Gouvernement Français ne refusera pas, pour une œuvre collective, l'autorisation de lever un *calque au crayon*, avec toutes les précautions qui garantiront l'original du moindre inconvénient et de la plus légère altération.

Si nous demandons cette reproduction par le calque, c'est que ce mode est le seul, ainsi que l'estampage, qui soient admis devant les corps savants pour donner de l'authenticité aux objets figurés; c'est une sorte de passe-port qui ferme la bouche à la critique et à la mauvaise foi; elle donne toute confiance aux archéologues et aux paléographes, tandis que le dessin, quoique exécuté par une main habile, est encore souvent l'objet de doutes ou d'insinuations fâcheuses, pour certaines formes de monuments antiques ou pour la lecture des anciennes inscriptions. Les neuf calques provenant du fond de Gaignières, et exposés sous les yeux de l'assemblée, sont les meilleures preuves des faits allégués et de l'utilité de ma proposition, d'autant que les calques du Gaignières d'Oxford pourraient peut-être être exécutés gratuitement, tandis que leur reproduction par le dessin serait une dépense relativement assez onéreuse pour les ressources de la Société et n'offrant pas d'aussi sérieuses garanties de fidélité.

Cette proposition est prise en considération. On écrira au Ministre d'Etat à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire faire ces copies.

La visite à Bonneval et la séance que la Société devait y tenir sera faite le 2 septembre prochain.

M. Merlet donne lecture d'un petit travail *sur le Chien de Montargis* et sur les erreurs qui ont cours à ce sujet.

Plus on pénètre avant dans le domaine de l'histoire sérieuse, basée surtout sur la recherche et l'étude des documents originaux, plus on est frappé de la prodigieuse quantité d'erreurs qui se sont propagées d'âge en âge, se modifiant, se développant et finissant par acquérir, avec l'autorité de la croyance populaire, l'apparence même de la plus grande réalité. Peut-être, Messieurs, si le temps me le permet, tâcherai-je de vous signaler quelques-unes de ces légendes erronées contre lesquelles il faut nous tenir en garde, pour aujourd'hui je vous raconterai, le plus succinctement possible, la véritable histoire du *Chien de Montargis*.

Vous le connaissez tous, cet illustre caniche, le modèle de la fidélité, si souvent proposé pour exemple à des humains, honteux, hélas! de ne pouvoir rivaliser avec lui. Est-il personne plus populaire? Et son maître, Aubry de Montdidier? qui d'entre nous n'a pleuré au récit de son malheur? Et qui n'a applaudi au juste châtiment de l'assassin Macaire, type de traître, depuis si bien développé dans le personnage, celui-là fabuleux du moins, de l'habile Robert Macaire?

Elle est si vraie cette terrible histoire que, suivant *le Ménagier de Paris* (écrit vers 1393), on voyait encore à cette époque dans l'île Notre-Dame à Paris les lices faites pour le chien et pour le champ de bataille. En voulez-vous une autre preuve : un chroniqueur de 1380 rapporte qu'Aubry de Montdidier fut tué dans la forêt de Bondy, et il ajoute « encore y est » la fontaine Aubry. »

Qui aurait pu douter après cela? Autant révoquer en doute ce récit d'un gamin de Paris sur la révolution de 1830, que Charlet nous a conservé : « J'te parie 4 sous tout de suite qu'c'est moi et l'petit Panotet qu'a » proclamé la république et qu'a demandé la tête des tyrans, même que » j'ai acheté 2 sous de pommes de terre frites... à preuve! »

Charlet nous a laissé le portrait de son gamin; nous ne sommes pas moins heureux pour le Chien de Montargis : son véritable portrait existait sur le manteau d'une des cheminées de la grande salle du château de Montargis; il nous a été conservé par Androuet du Cerceau dans son premier volume des *plus excellents bâtiments de France* publié, en 1576, et depuis, Montfaucon, le grand Montfaucon, hélas! l'a reproduit dans ses *Monuments de la monarchie française*.

On n'était pas d'ailleurs, il faut en convenir, tout-à-fait d'accord sur les traits du héros. Les uns voulaient que ce fût un lévrier, c'était la tradition ancienne; mais d'autres repoussaient cette version. Sainte-Foix, dans ses *Essais historiques sur Paris*, faisait sérieusement cette dissertation : « D'Audiguier prétend que c'était un lévrier; j'en doute, attendu » que le nez dans les chiens est le mobile du sentiment; or, les lévriers » n'ont pas de nez; et par conséquent, s'ils caressent un maître, s'ils » se trouvent à son lever, à son coucher, ce n'est que par l'habitude,

» comme des courtisans, sans s'y attacher et sans l'aimer. Je les crois » absolument incapables de ces traits de bonté de cœur dont je vais » faire le récit. » Car, quant à douter de l'histoire en elle-même, Sainte-Foix s'en garderait bien, et il lui semble même étonnant qu'on puisse la trouver merveilleuse. « Pour peu, dit-il, qu'on ait parcouru » l'histoire et vécu dans le monde, on doit être tout au moins aussi » persuadé des travers de l'esprit humain que du bon cœur des chiens. »

Si l'on n'était pas d'accord sur le portrait du Chien de Montargis, on différait également sur les détails de son duel avec Macaire. La version la plus générale, celle que nous avons tous adoptée, qui d'ailleurs devait prévaloir parce qu'elle était la plus surprenante, est que le gentilhomme était armé de toutes pièces et que le chien eut à soutenir contre lui un véritable combat, à armes égales. Mais ce n'était pas là le plus ancien récit, et ce n'était qu'avec le temps qu'on en était arrivé à ce perfectionnement. Le premier grave historien qui nous a rapporté comme vraie cette légende, Olivier de la Marche, dans son *livre des duels* écrit vers 1420, rapporte que « ès prez fut Machaire enfouy jus- » ques au fau du corps, en telle manière qu'il ne se povoit tourner ne » virer tout à sa guise. » C'est moins honorable pour le chien d'Aubry, mais c'est au moins plus vraisemblable.

Ce récit d'Olivier de la Marche fut quelque temps suivi, et une des plus anciennes gravures qui nous représente le duel contre Macaire nous montre le traître dans la situation indiquée par l'historien, c'est-à-dire enterré à peu près jusqu'au nombril. Cette gravure nous appartient plus particulièrement, car elle est dans le livre d'un de nos compatriotes, les *Histoires prodigieuses* de Jean de Marcouville (Paris, 1598). Mais déjà, à cette époque, la version d'Olivier de la Marche ne satisfaisait plus les esprits avides de merveilleux, et Belleforest avait avancé que Macaire était libre et armé de toutes pièces. Marcouville combat vivement cette opinion. « Belleforest, dit-il, oublie le principal, c'est que le meurtrier » estoit enfouy dans terre jusques au fau du corps, n'ayant que les deux » bras libres, suffisant toutefois pour se défendre contre l'animal, si » autre n'eust combattu contre luy que la simple furie et animosité » d'un chien. »

Comment douterions-nous de l'histoire du Chien de Montargis lorsque nous voyons les hommes les plus graves passer leur temps à discuter les détails de cette histoire? Outre Bernard de Montfaucon qui était en sérieuse contestation avec Vulson de la Colombière sur le vrai titre du chevalier Macaire, ne pourrions-nous pas citer encore, et Jules Scaliger qui trouve que la peinture est insuffisante pour perpétuer la fidélité du chien d'Aubry et qui voudrait qu'il fût coulé en bronze, et l'abbé Lebeuf, qui se félicite d'avoir rencontré dans les chartes le véritable Macaire, Macaire de Sainte-Menehould, chevalier français qui vivait en 1204, et mille autres.

La ville de Montargis elle-même ne devrait-elle pas son nom à ce célèbre dogue, caniche ou lévrier, comme il vous plaira? Nous serions

assez tenté de le croire, d'après les *Mémoires de l'Académie Celtique*. Vous voyez que je ne vous cite que nos maîtres ; un fait de l'importance de ce combat singulier ne doit pas s'appuyer sur des récits vulgaires. En 1807, un érudit des plus distingués, Eloi Johanneau, adressait sérieusement cette question aux membres et associés correspondants de l'Académie Celtique : « Y a-t-il à Montargis quelques vestiges du culte » du chien, quelques traditions, quelques fables, quelques monuments, » quelques usages, quelques mots qui y aient rapport, et qui puissent » donner lieu de croire que cette ville, dont le nom semble venir du » français *mont*, du celtique *ar* (du) et *Ki* (chien), était chez les celti- » ques ce qu'était la ville de Cynopolis ou du chien chez les Egyptiens ; » ce qu'est encore chez les Gallois la colline du chien, nommée Moel- » Gylan ! »

De nos jours, où la véritable critique a pris une si grande place, nous voyons cependant encore l'histoire du Chien de Montargis protégée par les meilleures autorités, et nous rencontrons même à son sujet des développements jusque-là entièrement inédits.

Que penser par exemple de ce passage de la *description historique et pittoresque du département de la Somme*, publié en 1835 par M. H. Dusevel ? « Aubry de Montdidier, ainsi nommé du lieu de sa naissance, était » un chevalier plein de courage et fort estimé de Charles V.... Un cour- » tisan nommé Macaire l'assassina dans la forêt de Bondy. Le chien » d'Aubry ayant *divulgué* son crime.... » Décidément, c'était un chien savant que ce modèle de fidélité ; il ne lui manquait même pas le don de la parole. Il est vrai de dire que l'ouvrage de M. Dusevel est une description *pittoresque !*

Ouvrez le *Dictionnaire universel* de M. Bouillet, et vous y apprendrez encore du nouveau. Aubry de Montdidier fut, à ce qu'il paraît, assassiné en 1371, près de Montargis, par un de ses compagnons d'armes, Richard de Macaire. Puisque M. Bouillet inventait le prénom de Richard, pourquoi n'avoir pas gardé celui de Robert, qui était déjà si populaire ? C'était relier ensemble deux légendes, et la vérité historique n'avait rien à y perdre.

Tout récemment, une publication spéciale a été consacrée au Chien de Montargis, et cette fois, on ne craint pas d'affirmer sérieusement afin de mieux tromper les crédules lecteurs que « toute cette affaire se » trouve mentionnée par fractions aux registres du Parlement, où se lit » également un extrait du procès-verbal constatant les diverses péripé- » ties et le résultat du combat. » Il est impossible de pousser plus loin la supercherie, et c'est ainsi que l'on écrit l'histoire ! « Cet épisode his- » torique, continue l'auteur de cet article, a subi, depuis cinq cents ans » l'action du temps ; il a été mutilé, dénaturé par les chroniqueurs, les » compilateurs, les dramaturges, les *anecdotiers* ; il nous a donc fallu » remonter aux sources ; » et ces sources ne sont rien moins que les registres du Parlement ! Comment après cela ne pas ajouter foi à ce nouvel historien si consciencieux, d'autant qu'il cite comme rivaux du

Chien de Montargis, le célèbre Munito avec lequel il a eu le *plaisir* de faire une partie de dominos, et un certain Médor, un des héros de l'insurrection de 1830, et Magenta, le brave chien des zouaves, qui, bien plus que le maréchal de Mac-Mahon, *décida de la victoire*. Ce n'est pas moi qui le dis, croyez-le bien : mais la preuve, c'est que le chien mérita, comme le maréchal, de porter le surnom de cette journée mémorable. — « Même que j'ai acheté 2 sous de pommes de terre frites,... à preuve ! »

Je vous ai déjà trop longuement entretenu des diverses phases par lesquelles a passé l'histoire du Chien de Montargis; je ne vous parlerai pas de la forme dans laquelle on le trouve dans la *Biographie universelle* de Michaud et dans la *Nouvelle Biographie universelle* de MM. Firmin Didot; j'ai hâte de sortir de tous ces récits mensongers pour vous indiquer leur véritable source.

Quand on veut perpétuer une erreur, il est vraiment surprenant avec quelle obstination on ferme les yeux à l'évidence.

Un chroniqueur du commencement du XIIIe siècle, Albéric de Trois-Fontaines, nous a laissé le récit suivant : « Charlemagne, d'après les » conseils de sa mère, ayant épousé la fille de Didier, roi des Lombards, » la répudia au bout d'une année : il épousa alors une princesse alle- » mande, de la race des Suèves, nommée Hildegarde, dont il eut trois » fils, Charles, Pépin et Louis, et trois filles. On a composé un roman » très-beau au sujet de la répudiation de cette reine; comment un che- » valier Aubry de Montdidier, chargé de la conduire en exil, fut tué » par le traître Macaire, comment le chien de chasse dudit Aubry vain- » quit Macaire à Paris dans un combat admirable... » etc.

« Très-beau roman, inventé par nos conteurs français, » a dit Albéric de Trois-Fontaines; c'est, je crois, assez clair, et il est impossible de ne pas reconnaître dans ce récit une de ces fameuses *chansons de gestes*, comme le XIIe et le XIIIe siècle en produisirent tant en France.

Rien de plus connu que la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines, comment donc expliquer que cette erreur historique se soit perpétuée pendant plus de six siècles, et ait trouvé pour la défendre les historiens les plus sérieux? Il faut que l'esprit de l'homme soit bien amoureux du merveilleux pour qu'il ait pu si longtemps se laisser abuser. Et nous ne nous faisons pas illusion; malgré nos efforts, malgré ceux de nos maîtres, MM. Guessard et Edouard Fournier, peut-être six siècles se passeront-ils encore avant que la fable du Chien de Montargis ait disparu du rang des vérités historiques, et il viendra de nouveaux historiens qui discuteront gravement cette légende en y ajoutant de nouveaux détails, et on s'étonnera qu'il y ait des esprits incrédules qui puissent douter « des travers de l'espèce humaine et du bon cœur des chiens. »

Car ce n'est pas la première fois qu'on rappelle à la saine vérité et au récit d'Albéric les *souteneurs* du Chien de Montargis. En 1771, un savant franc-comtois, assez oublié aujourd'hui, Bullet, essaya, texte en main, de reléguer dans le domaine de la fable l'histoire apocryphe que venait précisément de raconter tout au long l'abbé Lebeuf dans le *Mercure de*

France. « Je n'aurais pu me décider, disait-il, à nier un fait soutenu » d'un monument, consigné dans nos chroniques, cité par des écrivains » de réputation, respecté par Scaliger, adopté par Montfaucon, si je » n'avais découvert une preuve incontestable de sa fausseté. »

La preuve en effet était irrécusable, mais Bullet ne pouvait avoir raison contre tout le monde ; sa dissertation passa inaperçue : personne ne se chargea de le soutenir, et le Chien de Montargis sortit vainqueur de ce nouveau combat. Il brilla bientôt au premier rang dans l'*Histoire des Chiens célèbres* (par A. J. Fréville, Paris, 1808), et eut l'honneur de figurer dans la *Morale en action* (Paris, 1810).

Mais une institution avait été fondée par l'empereur Napoléon Ier, dans le but de doter la France de chercheurs infatigables qui rétablissent les faits dans toute leur vérité, qui rendissent à l'histoire ce caractère de certitude absolue qu'elle aurait dû toujours conserver. C'est à un des membres de cette nouvelle Ecole qu'il devait être donné de découvrir le texte même de ces anciens conteurs français, dont parlait dans sa chronique Albéric de Trois-Fontaines.

C'est à Venise, dans la compilation d'un auteur italien inconnu, que M. Guessard a retrouvé le texte de la chanson de geste intitulée *la reine Sibille* et à laquelle sans aucun doute faisait allusion notre chroniqueur. Le nom n'est plus le même, il est vrai, car Hildegarde ou Sibille s'appelle Blanchefleur, nom bien plus poétique et bien plus dans le goût du XIIe siècle, mais les détails de l'histoire sont identiques, et si j'avais continué ma citation d'Albéric vous auriez vu que le nom de Blanchefleur s'y rencontre également un peu plus loin. Je ne m'appesantirai pas sur les preuves d'authenticité de ce poème qui sont incontestables : en voilà déjà bien long sur ce sujet, et je veux finir par une analyse de l'épopée de la reine Sibille, afin de vous faire connaître cette fois la vraie légende du Chien de Montargis.

Le poème est en vers de dix syllabes, l'alexandrin n'était pas encore en usage : il est inintelligible sans un glossaire, vous me permettrez donc de traduire, ou plutôt de vous citer la traduction même de M. Guessard.

« Charlemagne, oubliant trop aisément les souvenirs de Roncevaux, a admis à sa cour et dans son intimité un chevalier de cette race de Mayence qu'il eût dû haïr à jamais, un parent du traître Ganelon, Macaire de Losane. Il a bientôt sujet de s'en repentir. Macaire ose regarder, d'un œil de convoitise, l'épouse même de son seigneur, la belle et vertueuse Blanchefleur, fille de l'empereur de Constantinople. Il tente d'abord par de doux propos de conquérir ses bonnes grâces ; la reine le repousse et l'éconduit avec indignation. Irrité, mais non découragé, Macaire a recours, pour continuer sa poursuite, à l'entremise d'un nain fort aimé du roi, de la reine surtout, et très-familier avec elle. Le nain, séduit par de belles promesses, consent à servir les desseins de Macaire. Il en est bien puni. Blanchefleur le châtie et si rudement qu'il en garde le lit pendant huit jours. Dès lors, Macaire ne songe plus qu'à se ven-

ger, et c'est encore au nain qu'il demande assistance, au nain, outragé comme lui, plus que lui, et animé du même esprit de vengeance. Il lui persuade de se cacher le soir derrière la porte de la chambre du roi, et quand Charlemagne se lèvera, selon sa coutume, avant l'aube du jour, pour assister à matines, d'aller prendre place dans sa couche à côté de la reine : Charlemagne l'y trouvera au retour, ne manquera pas de croire Blanchefleur coupable et la fera brûler vive. Quant au nain, quel risque peut-il courir? Il dira pour se justifier qu'il n'a fait que se rendre à l'appel de la reine, cette fois comme bien d'autres. D'ailleurs Macaire sera là pour le défendre, s'il y avait péril.

« Le nain saisit avec joie l'occasion qui s'offre à lui de venger son affront. Il suit de point en point les instructions de Macaire, et de là la scène prévue. Charlemagne, en revenant de matines, aperçoit sur un banc les vêtements, et dans son lit la grosse tête du nain. Il reste muet de confusion, de douleur, de courroux, sort de sa chambre éperdu, et se rend à la grande salle du palais, où il trouve Macaire déjà levé, avec quelques autres chevaliers. Il les conduit près de sa couche, où le nain est encore à côté de la reine endormie. Interrogé par Macaire lui-même, le nain répète la leçon qu'il a apprise du traître. Cependant Blanchefleur s'éveille, et, se voyant ainsi entourée, ainsi accusée, ne trouve pas un mot pour se défendre. Charlemagne jure qu'elle sera brûlée vive.

« Il le jure ; mais si grande est sa tendresse pour Blanchefleur qu'il oublierait peut-être son serment, n'était la crainte du blâme, n'étaient les instances de Macaire et des siens qui le poussent à faire justice. Il s'y résigne, et déjà le bûcher est allumé, lorsque Blanchefleur, en face de la mort, demande un confesseur. L'abbé de Saint-Denis vient remplir cet office. Il entend la malheureuse reine, l'interroge, se persuade de son innocence et détourne Charlemagne de la livrer au supplice, d'autant plus qu'elle s'est déclarée enceinte. Alors, sur l'avis du duc Naimes, son sage conseiller, le roi lui fait grâce de la vie, et la bannit seulement de son royaume. Un jeune damoiseau, nommé Aubri, est chargé de la conduire en exil. Il part avec elle, au grand regret de chacun et de Charlemagne lui-même.

« Macaire aussi, mais par un autre sentiment, voit ce départ avec un cruel déplaisir : sa vengeance lui échappe. Pour la ressaisir, il s'arme, monte à cheval, et s'élance à la poursuite de l'exilée et de son compagnon. Il les rejoint, somme Aubri de lui abandonner la reine, et, sur son refus, l'attaque et le tue. Effrayée à la vue du combat, Blanchefleur s'est enfuie dans un bois voisin. Macaire ne la retrouve pas, et revient à Paris chargé d'un crime de plus.

» Aubri avait un lévrier qui le suivait partout. Le lévrier ne le quitte point, même après sa mort. Il reste là trois jours, et ce n'est que vaincu par la faim qu'il reprend le chemin de Paris. Il arrive à l'heure du dîner, court au palais, où les barons sont à table, aperçoit Macaire, se jette sur lui, le mord cruellement au visage, prend du pain sur la table et s'enfuit pour retourner auprès de son maître, laissant toute la cour

dans l'étonnement. Les barons se demandent si Aubri est déjà de retour : ls ont bien cru reconnaître son lévrier. Le chien revient une seconde fois à la même heure ; mais les gens de Macaire sont sur leurs gardes ; le lévrier ne peut atteindre le traître et s'en retourne encore avec du pain. Alors les soupçons s'éveillent. Pour les éclaircir, Charlemagne et ses barons se promettent de suivre le chien quand il reviendra. Il revient, fait découvrir le corps d'Aubri et en même temps le crime de Macaire.

» Interrogé par Charlemagne, celui-ci nie et offre de prouver son innocence par les armes ; mais personne n'ose combattre un adversaire aussi puissant, aussi bien apparenté. La justice restera-t-elle donc sans champion ? Le vieux duc Naimes s'indigne à cette pensée, et propose de mettre aux prises l'accusé et l'accusateur, Macaire et le chien d'Aubri. Le roi et ses barons s'empressent d'y consentir. Les parents même de Macaire acceptent avec joie une épreuve qui ne leur paraît pas redoutable. Le duel a lieu : Macaire est vaincu. Il fait l'aveu de son crime et en subit la peine. Il est traîné par tout Paris à la queue d'un cheval et brûlé ensuite..... »

Le roman du XIIIe siècle ne s'arrête pas là ; le crime de Macaire n'est que l'avant-propos de l'épopée de la *reine Sibille*, mais à quoi bon vous rapporter ce que devint l'infortunée Blanchefleur, comment elle fut recueillie par un pauvre bûcheron nommé Varocher, comment elle mit au monde un fils tenu sur les fonts de baptême par le roi de Hongrie, comment l'empereur de Constantinople fut instruit des malheurs et de l'existence de sa fille, comment il fit la guerre à Charlemagne pour punir l'injure faite à Blanchefleur, comment enfin, par la vaillance de Varocher, cette guerre prit une heureuse issue et la reine rentra dans le palais de son glorieux époux ?

Nous n'avons à vous entretenir que du fidèle lévrier d'Aubri : vous venez d'assister à sa naissance dans l'imagination fertile du trouvère du XIIIe siècle ; vous avez vu par les citations dont j'avais fait précéder ce récit, comment plus tard il avait été baptisé, comment il avait grandi et était devenu un héros historique. De toute cette légende de mauvais aloi, que doit-il rester ? Rien, que le souvenir d'une des épopées les plus populaires de notre France. L'histoire ne perdra rien au rétablissement de la vérité ; tout au plus les *Chiens célèbres* auront-ils à regretter la disparition d'un de leurs héros.

Au reste, je le répète, nous ne nous faisons pas illusion : sa mémoire est trop célèbre pour que le chien de Montargis ne survive pas à nos protestations : durant de longues années encore, les écrivains les plus sérieux répèteront de bonne foi ses hauts faits. Que faire à cela ? Nous en consoler bien vîte, en pensant que nous aurons tenté du moins tout ce que nous aurons pu en signalant l'erreur. Plus heureux que le franc-comtois Bullet, M. Guessard aura trouvé quelqu'un pour combattre avec lui : puisse-t-il mieux réussir que son prédécesseur !

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Benoît, instituteur, à Bailleau-le-Pin; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Durand (Georges), imprimeur, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Liard.

Beautemps-Beaupré, procureur impérial, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Famin.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Epée romaine, trouvée à Changé (Don de M. Isid. Lamy).

Vue de l'Hôtel-de-Ville de Maintenon (Don de M. Couturier, à Maintenon). — *Photogr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1er trim. de 1866 (Envoi de la Société).

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1866.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président dit qu'à l'occasion de la séance de rentrée, il y a lieu d'indiquer sommairement la situation de la Société. Ses travaux antérieurs l'ont classée honorablement; elle est connue au-dehors, mais à Chartres même et dans le département elle n'a peut-être pas une notoriété suffisante : la publicité de ses procès-verbaux est incomplète et tardive. Peut-être serait-il bon de suivre l'exemple donné par la Société d'Horticulture.

M. le Président demande : 1° qu'un compte-rendu sommaire de chaque séance soit adressé au *Journal de Chartres*. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2° Qu'à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, il soit nommé, pour un an, une Commission de neuf membres chargée de faire, au moins tous les deux mois, des rapports sur tous les objets existant à l'Exposition et pouvant intéresser la Société. Cette proposition est adoptée.

M. le Président demande que la Société ne reste pas étrangère à ce qui se passe autour d'elle et en dehors de ses attributions spéciales. Après une longue discussion, cette double proposition est adoptée :

1° Un rapport sera présenté à la Société sur les ouvrages qui lui seront offerts par quelqu'un de ses membres; dans ce cas, le rapport ne sera qu'un simple exposé.

2° Le Bureau d'administration est invité à provoquer, de la part des membres les plus compétents, un examen critique, écrit ou verbal, des ouvrages importants qui viendraient à être publiés, ainsi que des nouvelles découvertes et de tous les faits qui se produiraient dans l'année au point de vue de l'archéologie, des lettres, des arts et des sciences, soit en France, soit à l'étranger.

M. le Président expose que le Bureau d'administration pense qu'il y a lieu d'apporter au règlement de la Société des modifications devenues indispensables : en conséquence, le Bureau demande, à l'unanimité exigée par l'art. 30 du règlement, qu'une séance spéciale soit indiquée à ce sujet.

Une discussion, à laquelle prennent part un grand nombre de membres, s'engage tant sur le fond de la question que sur la manière de procéder à cette révision. Y a-t-il lieu de convoquer une séance extraordinaire spécialement consacrée à cet objet? Appartient-il au Bureau de convoquer cette assemblée spéciale? Ou doit-on actuellement consacrer par un vote de l'Assemblée la détermination du Bureau? Ce vote doit-il avoir lieu à la simple majorité, ou au scrutin secret à la majorité des trois-quarts exigée par l'art. 30 du règlement?

Il est décidé que, dès aujourd'hui, la majorité des trois-quarts sera exigée pour la résolution préparatoire qui doit tendre à la révision.

Nombre des votants : 21.

Pour . . . 16
Contre . . . 5

La proposition est adoptée. Une séance spéciale aura lieu dans le courant de décembre : les lettres de convocation indiqueront les modifications demandées par le Bureau et qui seront seules mises en délibération.

M. Person demande s'il n'y aurait pas lieu de faire, au nom de la Société, l'acquisition de l'herbier de M. Lefèvre, auteur de la *Flore du Département*, actuellement en cours de publication.

M. Lecocq dépose un dire écrit tendant à repousser cette proposition comme contraire au règlement. Si l'herbier de M. Lefèvre a une valeur scientifique, c'est à la Société d'Horticulture, à l'École normale, et même au besoin à l'administration du Collége, qu'il convient d'en faire l'acquisition. Le Musée, d'ailleurs, possède trois herbiers qui suffisent amplement aux besoins du public. — Il est décidé qu'une Commission de cinq membres [1] sera nommée par le Bureau pour étudier cette question et présenter le rapport.

M. Person demande quels sont les rapports actuels entre la Société Archéologique et les personnes qui sont à la tête de l'institution si populaire des cours publics. — Après une discussion fort longue et approfondie, après un exposé fort net et fort clair des faits et de l'état de la question, par M. Merlet d'une part, et par M. Salmon de l'autre, il a été reconnu par tous que les cours publics étaient loin de vouloir répudier la sanction morale sous laquelle ils avaient grandi, et d'autre part que jamais l'action de la Société ne devait entraver la liberté des organisateurs de ces cours. Son patronage se bornera à continuer la subvention par laquelle elle témoignait sa sympathie pour une institution chère à tous, et à donner des médailles au nom de la Société quand il y aura lieu.

Il a été décidé que quatre membres nommés par la Société Archéologique et choisis dans son sein, feraient partie, avec les professeurs, de la Commission chargée de l'organisation des cours ; que cette Commission nommerait elle-même son Président et son Bureau sans qu'aucune condition lui fût imposée. Les quatre membres nommés par la Société sont : MM. Bonnard, Beautemps-Beaupré, Francfort et Joliet.

La séance est levée à cinq heures trois-quarts.

[1] MM. Paul Durand, Person, Barois, Bost et Gilbert-Barrier.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Pillet, inspecteur des écoles primaires, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Vian, ancien notaire, à Saint-Cheron-Mont-Couronne; présenté par MM. Merlet et Garnier.

L'abbé Robbé, vicaire de la cathédrale de Chartres; présenté par MM. Merlet et Famin.

Granger fils, propriétaire, à Auneau; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Lemay, maire de Châteaudun; présenté par MM. Merlet et Desbans.

Lecesne (Henri), imprimeur, à Châteaudun; présenté par MM. Merlet et Lecesne père.

Groisy fils, clerc de notaire, à Châteaudun: présenté par MM. Merlet et Desbans.

Gibot, avoué à la cour impériale de Paris; présenté par MM. Merlet et Gillard.

Popot-Maupré, maître de pension, à Gallardon ; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Leroy, inspecteur des écoles primaires, à Charleville; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Alliot, instituteur public, à Berchères-l'Evêque; présenté par MM. Garnier et Brosseron.

Glin, commissaire-priseur, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires de l'Académie du Gard. Novembre 1863. Août 1864. (Envoi de l'Académie.)

Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry. 1866, 1er semestre. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'Archéologie du département de Seine-et Marne. 3e année, 1er fascicule. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, n° 2, février 1866. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais. 1er trimestre 1866, n° 51. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de France. 1866, 2e trimestre. (Envoi de la Société.)

Coutumes du pays de Vermandois, par M. Beautemps-Beaupré. — *Le Livre des Droits et des Commandements d'office de Justice*, par le même. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1866.

Présidence de M. MERLET.

M. le Maire de la ville de Chartres, président d'honneur, assiste à la séance.

Lecture du procès-verbal.

Un membre demande la parole sur le procès-verbal, et dit qu'il n'y voit pas trace d'une proposition qu'il avait faite à la précédente séance. Cette proposition tendait à ce que la somme de 300 francs votée par la Société pour les cours publics fût attribuée exclusivement aux cours de la salle Saint-Ferdinand qui seuls ont véritablement un caractère de publicité.

M. le secrétaire dit que pendant une discussion à laquelle un grand nombre de membres de la Société ont pris part, il n'a pas pu recueillir toutes les observations qui se sont produites, et que le caractère de proposition affecté par l'observation lui avait échappé.

Un de MM. les vice-présidents demande à l'honorable membre s'il entend demander la rectification du procès-verbal ou formuler à nouveau la proposition.

Le procès-verbal est mis aux voix et adopté.

M. le Président rappelle à l'assemblée la perte de deux sociétaires, MM. Liard et Guerrier, et fait leur éloge en quelques mots.

Il donne ensuite lecture d'un projet adopté à l'unanimité par le Bureau et qui apporte au réglement différentes modifications. Une assemblée spéciale, convoquée à cet effet, sera appelée le jeudi 21 à délibérer sur ce projet.

M. le Président donne connaissance d'un arrêté du Ministre de l'Instruction publique inséré au n° d'août de la *Revue des Sociétés savantes* et relatif aux prix à décerner en 1869 et 1870. Le sujet proposé pour 1869 est un *Glossaire du patois usité dans une province quelconque de la France*; celui proposé pour 1870 est *l'Histoire des corporations ouvrières.*

Voici le texte de cet arrêté :

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Sur la proposition de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'article 16 de l'arrêté d'organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, en date du 22 février 1858,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1869, pour le concours de 1868, à la Société savante des départements qui aura transmis au Ministère le meilleur *Glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France.*

Ne seront pas admis les mémoires publiés antérieurement au 1er juillet 1866.

« On devra recueillir dans ce glossaire, non-seulement les mots, mais les locutions, les proverbes (tant ceux qui trouveront place sous les noms communs que ceux qui pourraient être rangés à part sous les noms de lieux), les sentences ou dictons de l'idiôme, et on les empruntera de préférence au langage parlé.

» On négligera les termes et les tours qui appartiennent à la langue générale et ne s'en détachent que par une légère modification de forme, pour s'appliquer à interpréter de la manière la plus claire et la plus complète les expressions d'un usage purement local, et celles-là surtout qui se rapportent aux plantes, aux arts et métiers, aux mœurs, au costume, etc.

» On s'abstiendra sans inconvénients d'indications étymologiques ; mais, si les documents anciens et surtout les chartes du pays le permettent, on pourra avec avantage rapprocher l'idiôme du Moyen-Age de celui d'aujourd'hui.

» On ne fera point d'efforts inutiles pour figurer la prononciation, surtout celle des voyelles consécutives; mais, au contraire, on adoptera une orthographe simple, identique et analogue, selon les cas, à celle de la langue d'oc et de la langue d'oil au XIIIe siècle, sauf à faire connaître, le mieux qu'il sera possible, dans une introduction spéciale, les principales valeurs des lettres ou de leurs combinaisons. »

ART. 2.

Un autre prix de 1,500 francs sera décerné, en 1870, pour le concours de 1869, à la Société savante des départements qui aura transmis au Ministère le mémoire le plus satisfaisant sur les points ci-après indiqués :

Rechercher, pour une province ou pour une ville, dans les documents authentiques, les indications qui se rapportent au commerce et à l'industrie du Moyen-Age, et particulièrement :

A l'exercice et aux règles des métiers;
A la condition des ouvriers et marchands,
A la nature des denrées;
Au prix des objets;
Aux modes de fabrication;
Aux réunions des marchands et aux foires;
Aux relations commerciales des villes et des peuples entre eux;
Au taux des salaires;
Au change et au taux de l'argent.

On devra joindre au mémoire, comme pièces justificatives, les chartes, ordonnances, statuts, leudes, tarifs, comptes qui peuvent éclairer le sujet.

ART. 3.

Les volumes ou manuscrits devront être déposés au Ministère de l'instruction publique :

1° Pour le concours de 1868, avant le 31 décembre 1868;
2° Pour le concours de 1869, avant le 31 décembre 1869.

Fait à Paris, le 24 août 1866.

V. DURUY.

Communication de M. Paul Durand au sujet de la démolition projetée de la salle Saint-Côme.

« MESSIEURS,

» Je vous demande quelques moments d'attention pour vous entretenir d'une question qui me semble intéressante pour l'histoire monumentale du pays chartrain. — Afin de mettre un peu

d'ordre dans cette petite conférence, je la diviserai en trois parties, qui se confondront peut-être dans la suite du discours, mais que je vous prie de ne pas perdre de vue.

» Premièrement. — Je vous dirai quelques mots sur un édifice fort ancien et fort curieux de votre ville, et qui, au grand regret de tous ceux qui aiment les antiquités nationales, paraît menacé d'être démoli.

» Secondement. — Afin de vous faire comprendre l'intérêt que présentent les monuments précieux pour l'art et pour l'histoire de notre pays, je vous lirai quelques passages des auteurs qui se sont montrés leurs plus zélés défenseurs.

» Troisièmement. — Je terminerai en vous demandant d'examiner avec moi, si notre Société (dont l'une des attributions est de veiller à la conservation des monuments de cette contrée) peut faire quelque utile démarche pour préserver l'édifice en question d'une ruine complète.

» Ce monument que possède encore aujourd'hui presqu'intact la ville de Chartres est une grande salle, faisant partie de l'Hôtel-Dieu actuel, et portant le nom de salle Saint-Côme. C'est un édifice très-ancien et fort intéressant : mais comme l'accès n'en est pas ouvert au public, un petit nombre de personnes le connaissent, un plus petit nombre encore savent l'apprécier. Vous savez où il est placé : c'est au pied du clocher vieux, fort près de la cathédrale, trop près peut-être, puisque c'est là, me dit-on, la cause qui en fait désirer la démolition. Il se compose d'une vaste salle fort semblable à une église, car deux rangs de colonnes et de piliers la partagent en trois nefs. Ses dimensions sont d'environ 36 mètres de long sur 13 mètres de large. Un plafond moderne en plâtre a remplacé l'ancien, qui probablement était en bois. Ce plafond recouvre la plus grande partie de la salle : mais les trois divisions de la dernière travée du côté de l'Est, ont des voûtes en pierres, munies de nervures et de clefs sculptées. Dans cette partie, les chapiteaux des colonnes sont renforcés d'une sorte d'appendice en forme de large console, où viennent reposer les nervures des voûtes : cette disposition est fort rare. De plus, on remarque sur ces parties en encorbellement des sculptures curieuses; ce sont de ces sujets symboliques si fort en faveur au Moyen-Age : d'un côté, une portion du combat des vertus et des vices : c'est la Charité mise en opposition avec l'Avarice, et l'Espérance foulant aux pieds le

Désespoir qui se perce le sein avec un glaive. Du côté opposé à ces personnifications, l'on voit le buste de Jésus-Christ bénissant le monde, et l'Agneau de Dieu, entourés des symboles évangéliques : l'Ange, l'Aigle, le Lion et le Bœuf ailés. Tous les chapiteaux sont ornés de feuilles recourbées en forme de crochets ou de crosses végétales. Le style de ces sculptures et les détails de la construction nous font reconnaître ici un monument de la première moitié du XIIIe siècle. Je parle seulement de l'ensemble du vaisseau : il est facile de distinguer les portions qui ont été remaniées à diverses époques. — Au-dessus de cette salle sont les combles, couvrant, avec une robuste et solide charpente, un espace aussi vaste qu'une halle. Tel qu'il est encore en ce moment, cet édifice, d'un style simple et sévère, nous paraît mériter l'attention des artistes et des amateurs, et sa conservation est fort désirable. C'est donc avec un étonnement extrême que j'ai appris qu'il était question de le démolir, et cela dans le seul but de dégager les abords de la Cathédrale et d'augmenter la place qui l'environne. Sous ce rapport de l'isolement des grandes églises ou des grands monuments, les avis sont loin d'être unanimes : je puis même affirmer que les autorités les plus respectables y sont formellement opposées : et d'ailleurs, en supposant que cet avis d'isolement puisse avoir des partisans éclairés, on verrait bientôt ceux-ci se récuser eux-mêmes, si on leur demandait, en conséquence de leurs principes, de renverser un monument précieux ; on les verrait tout aussitôt disposés à faire une exception, pour obtenir la conservation de l'édifice menacé.

» Quant à la valeur artistique de la salle Saint-Côme, il y a une raison qui ne permet pas qu'elle soit appréciée comme il conviendrait : cette raison, cette cause, c'est le voisinage de la Cathédrale, dont la grandeur et la beauté sont incomparables. Aussi, bien des habitants de votre ville sont-ils fort étonnés lorsqu'on leur dit que la salle de l'Hôtel-Dieu est belle, et qu'elle est digne d'être conservée. Et cependant, celui qui voudra examiner les choses avec attention ne pourra s'empêcher de lui reconnaître un véritable mérite.

» Nous avons dit (afin de donner une idée de ce monument), qu'il peut être assimilé à une église : eh bien ! si je compte le nombre des églises vraiment intéressantes que contient le département d'Eure-et-Loir, je suis étonné du résultat

auquel j'arrive. Plus de 400 églises sont contenues dans cette région. Si vous les rangez par ordre de mérite et d'intérêt artistique, je crois pouvoir affirmer que la salle Saint-Côme obtiendrait le douzième ou le treizième rang. Certes ce n'est pas là un mauvais numéro de classement. Voyez en effet avec moi ce que l'on trouve après la Cathédrale et les églises de Chartres, Saint-Pierre et Saint-André si mutilé aujourd'hui : — Vous avez une église à Bonneval — une à Gallardon — vous avez les églises de Châteaudun, de Dreux, de Nogent-le-Roi, et après? que pouvez-vous me montrer? Vraiment vous n'êtes pas riches en monuments du Moyen-Age. Que sont devenues toutes les œuvres d'architecture qui couvraient autrefois ce pays? les églises des abbayes? les paroisses des villes? les chapelles des prieurés? Quant à l'architecture civile ou militaire, où sont les enceintes fortifiées? les portes, les tours, les châteaux? Tout cela est rentré dans le néant. Les noms seuls de ces édifices anciens, quelquefois splendides et magnifiques, qui assuraient la gloire et l'honneur du génie des artistes français, les noms seuls existent dans quelques mémoires ou dans de vieux livres dont on secoue rarement la poussière. Et d'ailleurs, quand même un pays serait couvert de monuments serait-ce une raison pour les jeter à terre? Serait-ce une raison parce qu'il serait riche, pour le piller et l'appauvrir? Des étrangers, des ennemis pourraient seuls avoir de pareilles idées! ce serait faire exactement ce que font les Turcs stupides et ignorants sur le sol de la Grèce et de l'Egypte.

» Ce sont en effet les monuments qui font l'ornement et la gloire d'une ville. Dans tous les temps et dans tous les pays on a ainsi pensé. Une ancienne maison de Chartres porte sur sa façade une inscription que je relis avec un extrême plaisir chaque fois qu'elle se trouve sur mon chemin. Le bon vieux médecin du XVIe siècle qui la fit bâtir, a pu, au moyen de ces quelques mots, répéter depuis 300 ans à ses concitoyens, qu'il avait fait cette construction dans le but de décorer votre ville de Chartres et de laisser après lui, pour les autres, une cause de joie et de plaisir, la vue d'une œuvre charmante d'architecture : *Decori urbis ac posteritati consulens,* nous dit ce brave homme! Si tous les bourgeois de Chartres, tous ceux qui ont pignon sur rue, avaient eu plus ou moins de pareilles idées, la ville aujourd'hui serait aussi curieuse à parcourir qu'un riche musée : j'irai

plus loin et j'oserai dire qu'une promenade dans une ville pareille serait plus intéressante que dans le musée le mieux rempli. Et en effet vous verriez là les productions et les fleurs de tous les arts : des œuvres en pierre, en bois, en métal, et de plus chaque chose à sa place et adaptée à son usage. Dans un musée, vous ne trouvez que des objets arrachés à droite ou à gauche, vous n'y voyez que des choses de petites dimensions. Les musées dont nous sommes si fiers peuvent-ils nous indiquer l'origine et la vraie place de toutes ces richesses qu'on étale avec tant de vanité ? Est-ce qu'un musée pourra jamais nous montrer une maison du XIIIe siècle avec ses meubles et sa décoration ? C'est vraiment une question oiseuse que je fais en ce moment : pardonnez-la moi, et sachez que les vrais objets d'art ou plutôt que les objets d'art les plus intéressants à étudier sont ceux qui sont à la place pour laquelle ils ont été façonnés. C'est pour cela que les grands édifices, églises, châteaux, forteresses, enceintes de villes, sont si intéressants à parcourir, à étudier. Ils nous font comprendre l'état de l'ancienne civilisation mieux que tous les commentaires ; ils nous remettent sous les yeux les mœurs et les usages de nos ancêtres, et jettent sur les scènes de l'histoire une lumière si vive, que l'on croit assister aux événemens racontés par les écrivains. On peut donc l'affirmer, plus une ville aura conservé d'édifices anciens, plus elle sera appréciée, plus elle sera louée, et pour la bonne fortune d'avoir été richement dotée autrefois, et pour avoir eu le bon sens de garder ces ornements, ces souvenirs de son passé. Ces vieux murs, ces vieilles pierres, ces édifices sont souvent, je l'avoue, peu faits pour récréer la vue d'une certaine partie du public : mais ne sont-ce pas les archives en pierre de notre propre histoire ? Ne sont-ils pas aussi utiles et plus commodes à consulter que les vieux parchemins, et les vieilles chartes contenant les chroniques, sources primitives d'où découle toute l'histoire? Ce sont des documents authentiques, des témoins contemporains qui viennent éclairer les faits douteux, ou confirmer la vérité d'anciens titres de noblesse et de gloire ? Supposons un instant que la partie peu éclairée et peu instruite du public vienne à demander la destruction des archives d'un département, sous prétexte que ces monceaux de manuscrits et de rouleaux de parchemins sont fort laids à voir, fort sales au dehors, et qu'ils encombrent des bâtiments que l'on pourrait

utiliser d'une manière plus agréable : que répondriez-vous à une pareille proposition si jamais on osait la formuler ? Vous le savez tous : à l'instant un sourire de mépris accueillerait celui qui se montrerait aussi ignorant. Eh bien ! si l'on y regarde de près, il n'y a pas grande différence entre celui qui proposerait de mettre au pilon d'anciennes chartes et celui qui propose de faire des moëllons avec un édifice ancien.

» Malheureusement en France (car ce n'est pas seulement à Chartres qu'il y a des tendances dans le sens que je combats), on est fort peu attaché aux monuments anciens de son pays; on n'en connaît pas la valeur, on n'est sensible qu'aux œuvres des pays lointains. Je vous le demanderai, que vont chercher les antiquaires, les artistes, les voyageurs de toute classe en Italie, en Grèce, en Egypte? etc. Vous le savez, ils vont visiter des monuments, qui ne sont plus aujourd'hui que des ruines, des amas de pierres rongées et brisées, des monceaux de décombres bouleversés, ne présentant plus, très-souvent, aucune beauté monumentale. Et cependant tel est le fruit et l'utilité que l'on retire, pour les arts et les sciences, de l'étude de ces ruines informes que tant qu'il en restera quelques vestiges sur le sol, les gens de goût de tous les pays, se donneront rendez-vous sur l'emplacement des villes célèbres de l'antiquité, et se lanceront dans cette voie remplie d'ennuis, de fatigues, et quelquefois de dangers. Je puis en parler par expérience et en connaissance de cause. Quel immense intérêt m'ont offert ces traces des civilisations anciennes qui vont tous les jours s'effaçant de plus en plus! Eh bien! malgré mon admiration pour les monuments antiques, peut-être même à cause de cela, je ne puis m'empêcher d'attacher un grand prix à toutes les œuvres anciennes de notre cher pays de France, et de m'affliger de les voir si méconnues, si méprisées, qu'en maint endroit on les renverse sans pitié et sans raison. Il n'aurait cependant tenu qu'à nous d'avoir fait qu'un jour la France eût été un pays couvert de monuments de toutes les époques et aussi intéressants pour l'art que pour la science, aussi fructueux pour les peintres, les sculpteurs et les architectes que pour les annalistes et les historiens. Bien des pays éloignés ne doivent leur célébrité qu'à l'existence de leurs monuments. Cette étude des œuvres anciennes de l'homme est pleine d'intérêt et de charme, je voudrais pouvoir vous faire comprendre, et le plaisir qu'on trouve à contempler, à dessi-

ner ces vestiges anciens, et aussi le chagrin et les regrets amers que l'on éprouve en les voyant disparaître du sol ; vous vous joindriez alors certainement tous à moi, pour obtenir leur conservation. Nous parlions tout-à-l'heure de musées : je reviens à cette idée, elle m'aide à me faire comprendre. Nous avons à Chartres un établissement de ce genre : on y recueille principalement les objets qui ont trait à l'histoire du pays : l'administration municipale alloue des fonds spéciaux, pour acheter des médailles, des armes, des vases, des ustensiles, des statues, etc., etc. Ce ne sont bien souvent que des fragments déformés et incomplets, des têtes sans corps, des corps sans têtes ! des pots cassés ! Eh bien ! tout cela vient prendre place avec une certaine solennité sur les tablettes de vitrines soigneusement fermées et cadenassées ! Personne ne se permet le moindre sourire irrespectueux en présence de ces objets qui naguère étaient négligés et méprisés. Pourquoi cela ? C'est que depuis un certain temps l'instruction s'est répandue, et qu'aujourd'hui, dans toutes les classes, on a le sentiment, sinon la connaissance exacte, du prix de ces fragments et de ces vestiges de l'antiquité. Tout le monde sait aujourd'hui que la science est comme une mine précieuse d'où l'on extrait bien des éléments de bonheur pour la vie, et que l'un de ces plus grands bonheurs est la connaissance approfondie de l'histoire et de toutes ses ramifications : or, ces ramifications ne s'étendent pas seulement vers les monuments aussi hauts qu'une cathédrale, elles atteignent aussi les objets de la plus mince apparence, tels qu'une pierre gravée ou une petite pièce de monnaie, dont l'examen attentif viendra nous prouver l'existence d'un personnage important, d'un comte ou d'un roi, sur lesquels l'histoire écrite nous laissait dans le doute.

» Le goût des peintures, des sculptures et des ameublements des époques reculées, a pénétré dans l'esprit du public. Personne aujourd'hui n'oserait effacer sur un mur les traces d'une composition peinte au Moyen-Age : celui qui se permettrait de brûler un tableau, sous le seul prétexte qu'il est vieux, passerait pour un ignorant fieffé : les sculptures primitives sont recueillies partout avec le plus grand soin : les meubles et les ustensiles des siècles passés ne s'acquièrent qu'à prix d'or.

» Comment se fait-il donc que cette admiration et ce respect pour les anciennes choses ne s'étende pas encore sur les œuvres

de l'architecture? Voilà pour l'observateur un sujet d'étonnement extrême et bien difficile à expliquer.

» L'architecture gothique, qui est véritablement l'architecture française, était tombée depuis longtemps chez nous dans un discrédit complet et bien immérité : ce n'est que depuis un petit nombre d'années qu'elle a été réhabilitée par quelques esprits distingués. Mais si l'on examine les choses avec attention, on sera obligé de convenir qu'ils ne sont parvenus qu'à exciter un succès de vogue et de mode, sans fondement solide. Aujourd'hui bien des gens vantent l'architecture gothique, sans savoir véritablement ce que c'est. Deux raisons me permettent de parler ainsi : d'un côté les déplorables édifices construits récemment dans ce style faux et bâtard, triste imitation de l'architecture du Moyen-Age; et de l'autre, la facilité avec laquelle on détruit et on renverse les véritables monuments gothiques. En cela, comme en bien d'autres choses, nous semblons préférer ce qui est faux, ce qui est artificiel, à ce qui est vrai, à ce qui est réel. C'est par suite de cette connaissance imparfaite, pour ne pas dire autrement, que beaucoup de personnes, éclairées d'ailleurs, ne font aucun cas de la salle Saint-Côme et désirent sa démolition. Quelques autres, et je me range de leur côté, pensent tout différemment, et vont même plus loin, car ils vous diront que si ce monument était placé à plusieurs lieues de votre ville, rien ne serait plus à désirer que de pouvoir en faire l'acquisition afin de le transporter dans l'intérieur de vos murs. On souhaiterait avoir en ses mains la baguette magique des fées afin de soulever cet édifice et le déposer comme un objet d'art près de votre belle église. Or il n'est pas besoin de faire pareils souhaits, puisque vous possédez le monument, et qu'il est là debout près de vous. Vous n'avez qu'à le conserver. Restaurez-le, rendez-lui, ce qui ne serait ni difficile ni coûteux, une apparence moins délabrée, moins ruinée. — Mais, viendrez-vous me dire, il est placé d'une manière incommode et gênante pour la circulation des voitures. Les vrais artistes, les vrais connaisseurs raisonnent autrement, quand ils peuvent faire l'acquisition d'un objet d'art, d'une statue, d'un tableau; ce qui les préoccupe avant tout, c'est la possession, la conservation : on se gêne dans ses ressources de fortune, on se gêne dans son habitation, dans son intérieur, et ces inconvénients, on les trouve largement compensés par le plaisir que l'on a de posséder, de voir, d'étudier à tout instant une

œuvre belle et rare. Il nous semblerait bien désirable que l'administration d'une ville, quand elle en a le pouvoir, prenne soin de conserver les anciens monuments, et qu'elle fasse entendre raison, sous ce rapport, à une certaine partie du public qui n'a aucun souci de l'art ni de la science. Et d'ailleurs ici, les inconvénients ont été exagérés : et lorsque certains dégagements auront été opérés, il restera une voie bien suffisante pour la circulation, puisque l'espace compris entre la base du clocher-vieux et le mur de la salle Saint-Côme est d'environ douze mètres [1]. L'architecte diocésain, M. Boeswilwald, se montre même tout disposé à modifier ses plans de grille de la cathédrale, afin de favoriser la conservation de votre salle Saint-Côme.

» Je me suis aperçu en causant avec quelques personnes de la ville que l'appréciation des monuments anciens est loin d'être familière au plus grand nombre. Je vais donc vous demander la permission de vous lire quelques pages d'auteurs dont les noms font autorité dans cette branche de la science. Deux raisons m'engagent à vous faire cette lecture : la première c'est le désir de sauver de la destruction un édifice remarquable, et la seconde la crainte de voir se déverser sur les Chartrains ces expressions de violents reproches que les admirateurs des antiquités de la France ont adressé quelquefois aux démolisseurs et à ceux qu'ils traitent de vandales.

» Avant d'ouvrir ces livres, il est nécessaire qu'il soit bien établi que je n'ai en vue ici que l'intérêt de votre pays et de ses productions artistiques. Je n'ai aucun goût pour la polémique, ou pour une opposition mesquine et taquine : j'aimerais mieux me taire à l'instant, si je pensais qu'on pût interpréter mes lectures dans un sens de mauvaise humeur ou d'agression. Si donc vous trouvez les expressions de M. Victor Hugo acerbes et mordantes, vous les reporterez comme lui sur les hommes ignorants qui se sont attirés de pareils reproches, et vous ne les confondrez pas avec nos bienveillants administrateurs qui nous

[1] C'est la largeur de la rue Richelieu, à Paris, en face la Bibliothèque impériale. La rue des Changes, l'une de celles qui sont le plus fréquentées à Chartres, n'a pas 4 mètres et demi de large, et dans cet espace sont compris deux trottoirs. Notons en passant les avantages des rues étroites : elles mettent à l'abri du froid en hiver ; à l'abri de la chaleur en été. Le vent y est moins gênant que dans les rues larges, si fort en vogue aujourd'hui. Pour notre part nous avons quelque raison de penser que le vent si violent ordinairement auprès de l'Ane-qui-vielle, ne sera pas moins redoutable après la démolition de l'Hôtel-Dieu.

honorent aujourd'hui de leur présence. Nous sommes tous, pleins de respect et de déférence pour eux. Quant à moi, je serais bien mal inspiré si je montrais le plus petit grain d'hostilité pour ceux qui m'ont toujours accordé leur bienveillance et leurs bons offices. Nous connaissons leur zèle et leur dévouement à la chose publique, nous savons aussi que, sous le rapport de l'amour de l'art, nous avons en eux, le plus souvent, de justes appréciateurs des belles et bonnes choses.

« Ce seront donc les erreurs que nous combattrons, et les hommes que nous aimerons, suivant le conseil d'un Père de l'Eglise : *Errores detestari, homines diligere.* »

M. Paul Durand donne ensuite lecture de quelques passages des œuvres de MM. de Montalembert et Victor Hugo, en commençant par cette citation : *Tempus edax, homo edacior*, traduite ainsi par le second de ces deux écrivains : *le temps est aveugle, l'homme est stupide.*

Nous ne pouvons transcrire ici ces différens fragments. Chacun peut les relire en parcourant les œuvres de ces auteurs. Ce sont quelques chapitres de Notre-Dame de Paris et du voyage de Victor Hugo sur les bords du Rhin, ainsi que ses articles intitulés *Guerre aux Démolisseurs;* — Puis, dans M. de Montalembert, ses discours sur les monuments historiques, sur la démolition de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, son travail intitulé : *Du Vandalisme en France* [1]; — Et enfin les rapports adressés aux ministres par MM. Vitet et Mérimée, lorsqu'ils étaient inspecteurs des monuments historiques.

Après la lecture de ces différents passages, M. Paul Durand termine ainsi sa communication :

« Je ne vous demanderai pas, Messieurs, de vous en rapporter à mes goûts particuliers, vous pourriez les taxer de partialité : je ne vous demanderai pas non plus de vous en rapporter à ma science et à mes connaissances privées, vous pourriez à juste titre en faire bon marché, je vous demanderai seulement de joindre vos efforts aux miens, afin de conserver à la ville de Chartres la salle Saint-Côme, en obtenant l'avis et l'appui de ceux qui, par leur talent, leur position et leurs fonctions, doivent

[1] Voir *Œuvres de M. de Montalembert*, tome VI Art et Littérature.

inspirer confiance au public. Voici donc, ce me semble, ce que nous avons à faire.

» Le Gouvernement éclairé qui nous régit a formé, dans plusieurs administrations, des conseils destinés précisément à s'occuper des questions d'art et d'histoire. Il y a des comités historiques dans deux ministères. Ne pourrions-nous pas engager respectueusement l'administration municipale de Chartres à soumettre la question qui nous occupe à l'un de ces comités? Nous ne sommes pas loin de la métropole, il serait très-facile, je pense, d'obtenir la visite de l'un des inspecteurs-généraux, qui viendrait examiner le monument dont je viens de vous entretenir, et ferait un rapport à ce sujet. Ne serait-ce pas là un moyen d'être parfaitement éclairé, parfaitement renseigné, parfaitement conseillé? S'il faut que le monument soit condamné à tomber, si les raisons alléguées dans ce sens (funeste à mon point de vue) sont trouvées valables, les édiles chartrains se trouveront à l'abri de tout reproche, sous le couvert d'un avis formulé d'une manière aussi imposante, et pour ainsi dire sanctionné par la haute administration : leur conduite se trouvera justifiée devant les yeux des amateurs un peu trop fougueux des antiquités. N'est-ce donc pas dans l'intérêt de la ville, dans l'intérêt de l'art et dans l'intérêt de nos administrateurs que nous venons soulever la question présente?

» Je suis bien loin d'avoir épuisé la question, et je reconnais la faiblesse de mon plaidoyer en faveur de votre Salle monumentale, veuillez suppléer par votre zèle et par votre science à toutes les imperfections de ma réclamation. Il s'agit ici d'une œuvre qui intéresse tous les membres de la Société qui ont à cœur l'amour de leur pays. Je viens donc requérir votre appui et vos lumières pour que nous puissions trouver ensemble un moyen d'agir efficacement, pour rendre service et à nos concitoyens et à la cause de l'art en France. »

Pendant la discussion qui s'engage à la suite de cette communication, M. Paul Durand reprend la parole pour réparer, dit-il, deux omissions.

« 1° Il aurait voulu faire remarquer que l'un des mérites de la salle Saint-Côme est d'avoir été bâtie exprès pour donner asile aux malades et aux infirmes. Ce n'est point une église qui a été utilisée pour un usage étranger au culte : c'est un édifice cons-

truit dans le but spécial d'y loger les pauvres malades. Ces monuments sont extrêmement rares aujourd'hui : il n'y en a peut-être pas dix dans toute la France. Il faut remarquer que si on leur donnait la forme et l'orientation d'une église, c'est parce qu'on y célébrait l'office divin pour la consolation des malades qui se trouvaient ainsi hébergés dans l'hôtel du Seigneur, dans l'Hôtel-Dieu, comme d'autres personnes étaient reçues dans l'Hôtel-Larochefoucault, l'Hôtel-Biron, etc.

» 2° Il aurait aussi voulu exposer un moyen de tirer une grande utilité de ce monument, si l'on parvenait à en obtenir la conservation. La grande salle du rez-de-chaussée servirait de musée lapidaire : on y déposerait tous les objets d'art pesants et embarrassants, comme des chapiteaux, des fûts de colonne, des cuves en pierre, des sarcophages, des dalles tumulaires, etc. On pourrait aussi y former une collection d'estampages en plâtre de statues antiques et du Moyen-Age, ainsi que des bas-reliefs et des motifs de décoration. Tout le monde sait quelle est dans une ville l'utilité d'un musée de ce genre, pour développer et entretenir le goût des artistes et du public. La ville de Chartres est privée de cette ressource, et il pense que ces motifs d'étude, exposés ainsi dans cette grande enceinte, n'en paraîtraient que plus dignes d'admiration : des objets d'art, exposés dans un emplacement mesquin, perdent la moitié de leur valeur.

» De plus, et cela est capital, on pourrait sans grands frais, disposer et approprier dans les combles de l'édifice, un emplacement pour la bibliothèque communale, laquelle aujourd'hui est fort à l'étroit dans un local provisoire. Il est en ce moment question d'élever à cet effet des constructions qui seraient annexées à l'Hôtel-de-Ville, monument intact et spécimen complet de l'architecture de l'époque des Médicis, auquel ces adjonctions enlèveront tout caractère et toute originalité. Le chauffage des bureaux de l'administration et le voisinage des maisons qui entourent l'Hôtel-de-Ville, exposeront la bibliothèque aux chances redoutables de l'incendie. L'esquisse des plans en projet offre un espace suffisant pour caser la bibliothèque en son état actuel : mais dans la prévision de ses augmentations incessantes et futures, ce projet ne présente pas l'ampleur et le développement désirables pour un établissement de ce genre. Dans le cas au contraire, où l'on voudrait placer la bibliothèque dans les combles aménagés de la salle Saint-Côme, on aurait un empla-

cement des plus vastes; les chances d'incendie seraient nulles; l'Hôtel-de-Ville actuel ne serait point dénaturé; son jardin, dont l'effet est si agréable pendant l'été, dans cette partie de la ville privée d'arbres, ne serait point anéanti; et enfin, dernière observation, qui lui semble, mérite d'être pesée et prise en considération, la dépense serait moindre que dans le projet présenté. L'idée d'utiliser de cette façon cette salle de l'Hôtel-Dieu est si naturelle, qu'elle s'est présentée à l'esprit de plusieurs personnes, et l'un de nos collègues, artiste distingué et homme de beaucoup de goût, avait même à ce sujet adressé une lettre à notre honorable Président.

» En résumé, si l'on ne démolit pas la salle Saint-Côme, la ville se trouvera pourvue, et cela sans grosse dépense, d'un vaste local qui lui serait fort utile pour assurer la conservation d'un grand nombre d'objets d'art anciens et modernes, qui périssent tous les jours faute de pouvoir être mis à l'abri : il n'existe en effet à Chartres aucun endroit capable de contenir des choses de ce genre, d'un volume ou d'un poids considérable. Ce local servira aussi pour un musée de statues et de modèles en plâtre: cet édifice pourra recevoir la bibliothèque de la ville : enfin ces avantages seront couronnés par cet autre : la conservation d'un monument précieux pour l'histoire de l'art et des usages anciens. Tous les connaisseurs véritables, tous les amis sincères de l'art, qu'ils soient Chartrains ou Parisiens, Français ou étrangers, seront reconnaissants envers ceux qui prendront la défense de la salle menacée en ce moment, et se réjouiront si les efforts tentés dans ce but sont couronnés de succès.

En finissant, M. Paul Durand s'exprime ainsi : « Permettez-moi, Messieurs, de citer deux exemples qui me reviennent à la mémoire. Chaque fois que l'on passe à Orléans sur l'emplacement vide aujourd'hui, où jadis s'élevait l'ancien Hôtel-Dieu de cette ville, on éprouve un sentiment de tristesse pénible, à l'égard de ceux qui ont renversé ce monument.

» A Laon, au contraire, chaque fois que l'on visite l'ancienne chapelle, dite des Templiers, l'on se sent plein de reconnaissance pour l'administrateur éclairé qui, malgré les désirs et les efforts des habitants, et après une lutte assez opiniâtre, est parvenu à préserver de la destruction un précieux édifice du Moyen-Age.

» A Orléans, l'on tait les noms : à Laon, on répète avec joie

celui d'un ancien Préfet, M. Desmousseaux de Givré. La devise actuelle des armoiries de la ville de Chartres promet une couronne de chêne à celui qui sauve un citoyen : *Servanti civem querna corona datur.* Sans être ni devin ni prophète, ne peut-on pas assurer à nos édiles, que la postérité reconnaissante préservera leurs noms de l'oubli en les entourant d'une couronne de louanges et d'éloges, s'ils veulent bien écouter avec bienveillance notre humble et modeste requête et *sauver* la vieille et vénérable salle Saint-Côme. Souhaitons qu'elle reste longtemps encore debout au milieu d'une ville, dépouillée déjà d'un grand nombre d'œuvres anciennes et curieuses qui en faisaient autrefois l'ornement et la gloire. »

Un membre répond d'abord à la réclamation de M. Paul Durand que c'est une erreur de croire que les anciens edifices gagnent à être masqués par leur encadrement. Sans doute, c'est une faute de les isoler dans des places immenses comme on l'a fait si malheurement pour la cathédrale d'Orléans; mais il ne faut pas non plus les resserrer au point de leur enlever toute perspective. Les monuments sont comme les tableaux, ils ont leur point de vue ni trop loin ni trop près.

La saillie de l'Hôtel-Dieu n'est pas moins fâcheuse sous le rapport de l'art que sous celui de la circulation. Si au Moyen-Age on étouffait les monuments, si l'on étranglait les rues, ce n'était pas de dessein prémédité, c'est que la place manquait aux villes resserrées dans l'enceinte de leurs murailles.

L'honorable membre fait l'historique des mutilations qu'a déjà subies l'édifice connu sous le nom de salle Saint-Côme ou salle des Fiévreux, dont la façade a été rognée et remplacée par le pastiche si complètement en désaccord avec le style de la salle que nous voyons aujourd'hui.

Une Société archéologique ne sort-elle pas de ses attributions quand elle intervient dans le débat des questions administratives?

Un autre membre demande si la restauration des côtés de l'édifice pourrait s'accorder avec le projet du parvis Notre-Dame, et se plaint que la Société, qui s'est donné pour mission le dégagement de la cathédrale, n'ait pas fait connaître ses plans.

Après une discussion intéressante et approfondie, on demande d'une part : si, sans s'immiscer dans une question qui n'est pas

du ressort de la Société, on ne pourrait pas prier l'Administration, dans le cas où elle deviendrait propriétaire des bâtiments et des terrains de l'Hôtel-Dieu, de surseoir à la destruction d'un édifice qui, non seulement au dire de notre savant collègue M. Paul Durand, mais encore d'après l'avis connu des juges les plus compétents et les plus autorisés en cette matière, d'après les princes de la science archéologique, est digne d'être conservé; d'autre part, on répond qu'il faut de l'archéologie; mais que pas trop n'en faut.

Si, à l'intérieur, la salle des Fiévreux est incontestablement un monument plein d'intérêt pour la science; à l'extérieur il est fort laid, et cette face de la question a bien son importance en ce qui touche l'édilité.

Que pourrait-on en garder? La façade? Affreux anachronisme. Est-ce le côté qui fait hache sur le parvis? En faire quelque chose de beau semble impossible.

Quant à l'utilisation de cet emplacement, elle n'est pas moins difficile. Un musée lapidaire au rez-de-chaussée : soit. Mais qu'avons-nous pour garnir cette vaste enceinte?

Une bibliothèque au premier étage serait fort mal logée. Il n'existe actuellement qu'un grenier très-surbaissé. A moins de dépenses considérables, les livres seraient sous les toits, c'est-à-dire dans la plus fâcheuse des conditions.

D'après les juges les plus compétents, les colonnes de la salle Saint-Côme sont les seules choses qui méritent d'être conservées. Ne pourrait-on pas les respecter et les porter ailleurs?

Honorons le passé, respectons nos monuments; mais n'en faisons pas une entrave absolue à l'expansion des idées et des besoins que développe une vie plus large.

Les cités se transforment comme les populations qu'elles enveloppent. Ces restes du Moyen-Age dont on plaide la cause étaient eux-mêmes assis sur les débris des antiquités celtiques ou romaines.

Il est dit encore à l'appui de la même opinion qu'il ne faut pas se montrer trop dédaigneux des questions de viabilité. Nous sommes archéologues, mais nous sommes aussi habitants de Chartres, et nous ne connaissons que trop bien les inconvénients des rues étroites et des débouchés insuffisants.

Il faut faire à des intérêts également respectables, la conser-

vation du monument et les besoins modernes, une part équitable.

Ainsi la porte Guillaume est bien une gêne pour les habitants de ce quartier, et pourtant quel barbare oserait proposer de la démolir ? Ici l'intérêt de l'art et des souvenirs l'emporte sur un léger inconvénient; mais quand notre ville est comme coupée en deux parts, quand les communications d'un quartier à l'autre sont difficiles, faut-il s'arrêter devant un édifice qui ne sera jamais un ornement, et dont il est impossible de tirer un parti quelconque ?

Après différentes observations rapidement échangées entre plusieurs membres qui signalent tour-à-tour la manie qu'ont les villes de province de s'aligner à l'instar de Paris et de se dépouiller de ce qui fait aux yeux des artistes et des voyageurs leur caractère et leur physionomie, d'effacer les traces de leur histoire écrite dans leurs monuments, on n'accepte pas comme une satisfaction la promesse de conserver les colonnes et les chapiteaux de la salle Saint-Côme, qui n'ont de valeur que par l'ensemble dont elles font partie. Mieux vaudrait une destruction franche et complète que ce prétendu respect. D'autre part on dit qu'il est bon de songer aux connaisseurs et aux touristes, mais qu'il ne faut pas non plus tout-à-fait oublier les habitants.

On invoque l'avis à peu près unanime de la population, l'aspect peu monumental de l'édifice menacé, les inconvénients variés du passage de l'Ane-qui-Vielle et d'un angle aigu, véritable cap des tempêtes où se sont brisés tant de parapluies.

Différentes propositions tendant à ce qu'il soit demandé que la démolition soit ajournée : 1° sans conditions; 2° jusqu'à ce que l'on ait pris l'avis des personnes connues comme étant le plus versées dans la science archéologique; ou à ce que la Société exprime le regret qu'un monument important au double point de vue de l'art et de la science ne puisse être conservé, et en même temps se mette en mesure d'en garder le souvenir par des dessins et des photographies, ayant été écartées, l'assemblée, tout en votant des remercîments à l'auteur du mémoire pour son remarquable et consciencieux travail, passe à l'ordre du jour.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Lemenant des Chesnais, avoué, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Corbin.

Bonnet (Victor), avocat, secrétaire de la Commission des chemins de fer, à Paris ; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Lemolt-Phalary, conseiller à la cour impériale d'Orléans; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Dehors fils, percepteur, à Pontgouin; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Mme Malenfant, à Courville; présentée par MM. Merlet et Laigneau.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome IX. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, année 1865. (Envoi de la Société.)

Répertoire archéologique du Morbihan, par M. Rosenzweig. — *Répertoire archéologique du Tarn*, par M. Hippolyte Crozes. — *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, par M. Eugène Thomas. — *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, par M. Paul Raymond. — *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, par M. Georges Soultrait. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.)

La Légende des Gagats. Essai sur les origines de la ville de Saint-Etienne-en-Forez, par M. Auguste Callet. (Don de M. A. Benoît.)

Cloche des Flambarts à Dreux, XVIe siècle. (Don de M. H. des Haulles.) — *Estampage.*

SÉANCE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 1866.

Présidence de M. MERLET.

M. le Président rappelle l'objet de la présente convocation. Il s'agit d'apporter au règlement de la Société des modifications qne l'expérience a fait juger nécessaires [1]. Les formalités voulues pour la validité de la délibération ont été remplies : les dispositions que l'assemblée est appelée à sanctionner par son vote ont été adoptées par l'unanimité du Bureau. Un exemplaire du projet de règlement modifié a été adressé à chacun des membres de la Société, tous ont été ainsi mis à même d'étudier ces dispositions nouvelles pour les combattre, les adopter ou les modifier.

M. le Président donne lecture du projet.

ARTICLE Ier. — Une Société Archéologique est établie dans le département d'Eure-et-Loir. Elle est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a pour but la recherche, l'étude et la conservation des monuments historiques existant dans le département. *Elle peut étendre ses travaux aux autres parties de la science, à la littérature et aux beaux-arts* [2].

ART. II. — Le siége de la Société est fixé à Chartres, dans une des salles de la Mairie.

ART. III. — La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

ART. IV. — La cotisation annuelle est de 10 fr. Elle court du 1er janvier.

Les membres honoraires et les membres correspondants n'y sont point assujettis.

Cette cotisation est réduite à 5 fr. pour les instituteurs.

ART. V. — Tout membre de la Société qui sera plus de deux ans sans verser la cotisation pourra être rayé de la liste. La dé-

[1] Voir *Procès-Verbaux*, t. III, p. 252 et 256.

[2] Les parties écrites en italique sont celles sur lesquelles portent plus particulièrement les changements proposés.

cision sera prise par le Bureau, à la majorité des membres présents.

Art. VI. — Le nombre des membres est illimité.

Art. VII. — Sont de droit présidents honoraires : M. le Préfet d'Eure-et-Loir, Mgr l'Évêque de Chartres et M. le Maire de la ville de Chartres.

Sont également de droit membres honoraires : M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris et M. l'Inspecteur d'Académie en résidence à Chartres.

Art. VIII. — Les membres titulaires, que leur âge empêcherait de prendre une part active aux travaux de la Société ou qui lui auront rendu des services éminents, pourront, par délibération spéciale du Bureau, être nommés membres honoraires.

Art. IX. — Pour être admis membre titulaire ou correspondant, le candidat doit être présenté au Bureau par deux sociétaires : le Bureau décide l'admission au scrutin secret.

Art. X. — Les membres honoraires et les membres correspondants ont droit d'assister à toutes les séances.

Les membres honoraires prennent part à toutes les délibérations.

Les membres correspondants prennent également part aux délibérations, mais ils ne peuvent voter sur les questions de finance.

Art. XI. — Les délibérations de la Société sont prises *à la majorité des membres votants.*

Art. XII. — *Dans les cas d'élection, les membres absents sont appelés à voter, même par lettre.*

Art. XIII. — La Société est administrée par un Bureau composé de *neuf* membres :

Un Président *nommé pour trois ans et qui n'est qu'une seule fois rééligible;*

Trois Vice-Présidents, un Secrétaire, *deux* Vice-Secrétaires, un Archiviste et un *Conservateur du Musée*, nommés également pour trois ans, mais toujours rééligibles.

Art. XIV. — Le Bureau nomme son Trésorier.

Art. XV. — Le Président règle l'ordre du jour et autorise les lectures : il renvoie à la Commission de publication celles de

ces lectures qui lui paraîtraient de nature à motiver l'intervention de la Commission.

Art. XVI. — Le Secrétaire rend, dans la séance générale, un compte abrégé des travaux de la Société : il surveille l'impression des publications et leur distribution.

Art. XVII. — L'Archiviste a la garde des anciens registres, des titres, papiers, lettres, mémoires et livres, qui sont conservés au siége de la Société. Il communique, sur place, aux membres de la Société, les manuscrits qu'ils désirent consulter; il leur délivre, contre récépissé, les livres dont ils demandent communication pour un temps déterminé. Chaque année, il présente l'inventaire et le récolement des livres, papiers et ouvrages formant les archives de la Société.

Art. XVIII. — *Le Conservateur du Musée a la garde des objets qui le composent. Il communique, sur place, aux membres de la Société, les objets que ceux-ci désirent consulter. Chaque année, il en présente l'inventaire et le récolement.*

Art. XIX. — *Dans la dernière séance de chaque année, la Société établit son budget de recettes et dépenses pour l'année suivante, et arrête la liste de ses membres titulaires.*

Art. XX. — *Dans les trois premiers mois de l'année, les comptes sont présentés par le Bureau et soumis à l'approbation de la Société.*

Art. XXI. — La Société publie un Bulletin où sont insérés les procès-verbaux de ses séances.

Elle publie en outre, également par Bulletins, des volumes de Mémoires, dans lesquels sont insérés les manuscrits acceptés par la Commission de publication.

Art. XXII. — La Société peut également éditer d'anciens manuscrits *ou même réimprimer d'anciens ouvrages.*

Ces publications ne pourront se faire qu'en vertu d'une autorisation spéciale, donnée par la Société, en assemblée générale.

Art. XXIII. — Une Commission de publication, composée de onze membres, dont font partie de droit M. l'Inspecteur de l'Académie, le Président et le Secrétaire de la Société, est chargée d'examiner les manuscrits remis à la Société. Aucun document, aucun mémoire ne sera imprimé sans son autorisation.

Elle est nommée par la Société *pour trois ans. En cas de va-*

cance de l'un de ses membres, il est pourvu à son remplacement par le Bureau.

Art. XXIV. — Nul travail imprimé ne doit être inséré dans les Mémoires. Tous les ouvrages déposés dans les Archives de la Société pourront être publiés par elle quand l'auteur n'aura pas constaté son opposition sur le manuscrit.

Art. XXV. — Tout manuscrit remis à la Société devient sa propriété. L'auteur toutefois peut le publier.

Art. XXVI. — Les membres honoraires et les membres titulaires reçoivent chacun un exemplaire de toutes les publications de la Société.

Les membres correspondants reçoivent seulement les procès-verbaux. Ils n'ont part aux autres distributions qu'autant qu'ils acquittent le prix fixé par la Société pour chacune de ses publications.

Art. XXVII. — Cependant tout membre correspondant aura droit à un exemplaire du volume où aura été imprimé un mémoire fourni par lui.

Art. XXVIII. — La Société correspond avec les autres Sociétés françaises et étrangères dont les travaux sont analogues aux siens. Il pourra y avoir échange de publications.

Art. XXIX. — La Société tient, *autant que possible*, ses séances ordinaires le premier jeudi de chaque mois, à trois heures.

Art. XXX. — L'assemblée générale publique se réunit chaque année, dans le courant de mai, sur convocation spéciale.

Art. XXXI. — *Indépendamment de cette assemblée générale, la Société tient, chaque année, une séance publique dans une des principales villes du département.*

Art. XXXII. — Dans le cas où la Société cesserait d'exister, les registres, titres, papiers, mémoires, livres, objets d'art et fonds restant en caisse, *seraient remis entre les mains de l'administration municipale de la ville de Chartres, pour être répartis entre la Bibliothèque et le Musée de cette ville.*

Art. XXXIII. — Aucun changement au réglement ne peut avoir lieu, si la proposition n'en est faite par tous les membres du Bureau ou signée par dix des membres titulaires. *La discussion aura lieu dans une assemblée générale, sur convocation*

spéciale. La décision ne sera valable qu'autant que le dixième au moins des membres titulaires de la Société seront présents à la séance.

A une seconde convocation, s'il y a lieu, la décision pourra être prise, quel que soit le nombre des membres présents.

Tous changements faits au réglement seront soumis à l'approbation préfectorale.

Art. XXXIV. — Le présent réglement, discuté et adopté par la Société, sera soumis à l'approbation supérieure.

Chartres, le 6 décembre 1866.

Luc. Merlet, *président.*

H. Denain, Letartre, P. Durand, *vice-présidents;* L. Joliet, *secrétaire;* Edm. de Mianville, *archiviste;* P. Bellier de la Chavignerie, *conservateur du Musée.*

Un membre demande qu'on ne donne pas lecture des articles sur lesquels aucun changement n'est proposé. Cependant, comme le règlement est fort court et qu'il n'est possible de le bien comprendre que dans son ensemble, chacun des articles sera successivement lu, discuté et, s'il y a lieu, adopté.

Un membre demande que M. le Président laisse pour cette fois la direction de la discussion à l'un de MM. les vice-présidents assis au Bureau, afin de conserver sa liberté toute entière. — M. le Président dit qu'il est prêt à céder le fauteuil de la présidence et qu'il reconnaît la justesse de l'observation. — Un membre répond que nous ne pouvons, dans nos délibérations, nous astreindre aux formalités rigoureuses observées dans les grandes assemblées législatives et autres; que, dans les sociétés savantes, l'usage et la bonne expédition des affaires sont d'accord pour maintenir aux présidents la direction des débats, tout en leur laissant une complète liberté d'intervention, qu'il en a toujours été ainsi dans notre Société.

L'assemblée passe à la discussion des articles.

Art. 1er. — Un membre demande si ces mots : « Elle est placée » sous l'autorité de M. le Ministre de l'Instruction publique » n'impliquent pas une sorte de dépendance. Après quelques explications échangées, il n'est pas donné suite à cette observation.

Un autre membre fait observer que la rédaction de la partie additionnelle de l'article n'a pas sans doute bien traduit la pensée du Bureau, pensée à laquelle, du reste, il applaudit. Il croit qu'à ces mots : « elle peut étendre », il faut substituer une rédaction plus nette et qui soit d'accord avec les faits, et dire : « elle » étend »; que ces mots : « les autres parties de la science » rapprochés du premier membre de phrase du paragraphe, pourraient faire supposer que par les mots : « les autres parties de la » science », on a encore voulu désigner les sciences qui se réfèrent à l'histoire ou à l'archéologie; que, pour les sciences naturelles, telles que la physique, la chimie, la botanique et la météorologie, etc., on se sert habituellement de cette dénomination : « la science ». — Après une assez longue délibération, le deuxième paragraphe de l'article amendé ainsi : « Elle étend » ses travaux aux sciences, à la littérature et aux beaux-arts », est adopté.

Les articles 2, 3, 4 sont adoptés sans discussion.

Art. 5. — Après une courte discussion, l'article est adopté en substituant les mots : « pourra être déclaré démissionnaire » à ceux : « pourra être rayé de la liste », et « à la majorité absolue » de ses membres », à ces mots : « à la majorité des membres » présents. »

Les articles 6, 7, 8, 9 et 10 sont adoptés sans discussion.

Art. 11. — Un membre propose de conserver la rédaction primitive du règlement et de dire : « les délibérations sont prises » à la majorité des membres présents » et non comme on le propose « des membres votants. » Il fait observer que, dans certaine circonstance, l'abstention peut être un moyen de manifester son opinion, et que les membres présents, qui ont usé de cette faculté, doivent compter dans le chiffre requis pour former la majorité. — Après quelques observations en réponse, l'article de la Commission est adopté.

Art. 12. — Une assez longue discussion s'engage à propos de la faculté de voter attribuée par cet article aux membres absents. Il est dit de part et d'autre qu'on reconnaît les inconvénients de ce mode de procéder, qui n'assure d'une manière complète ni l'indépendance, ni le secret des votes. Mais, d'autre part, c'est le seul moyen de nous rattacher nos membres non résidants,

dont le concours et les cotisations nous sont précieux, et de donner aux membres que la Société investit des plus hautes fonctions, l'autorité qui résulte d'un plus grand nombre de suffrages.

On remet à une prochaine séance la rédaction définitive de l'article 12, qui sera inscrit dans le sens suivant : « Dans le cas » d'élection des membres du Bureau et de ceux de la Commis- » sion de publication, les membres absents sont appelés à voter » même par lettre, mais de manière à ce que le vote reste » secret ».

Après une assez longue discussion sur la place que doivent occuper les dispositions édictées aux articles 11, 12 et 33, on renvoie à la fin de la discussion.

Art. 13, § 2 portant : « Un président nommé pour trois ans » et qui n'est qu'une seule fois rééligible. »

Une longue et intéressante discussion s'engage sur cet article.

Un membre demande qu'il soit donné lecture du procès-verbal de la séance du 24 août 1863, et notamment du rapport qui a précédé la décision de l'assemblée quand les errements suivis sous la présidence de M. de Boisvillette ont été abandonnés. Après cette lecture, le même membre demande quelles raisons on pourrait alléguer pour provoquer une décision toute contraire à celle qui fut prise il n'y a pas encore quatre ans, alors qu'on reconnut la nécessité de présidences annuelles.

M. le Président expose combien les choix pour la présidence sont limités par l'abstension de personnes qui, sans doute, auraient toutes les qualités requises pour donner à la Société une impulsion sage et habile, mais qui déclinent cet honneur. Depuis la mort si regrettable de M. de Boisvillette, la Société a pu marcher; mais aujourd'hui les difficultés se sont accrues. Des deux personnes qui l'avaient alternativement dirigée avec tant de zèle et de succès, l'une ne peut plus nous consacrer son temps, et l'autre, après un repos dont le règlement nous faisait une loi, paraît vouloir s'abstenir, au moins momentanément.

Un membre rappelle ce qui s'est passé sous les directions diverses qui ont présidé aux destinées de la Société, sans qu'heureusement elle ait jamais périclité. Dans cette revue rétrospective, il n'y a, dit-il, rien de personnel, rien du tout qui

puisse s'appliquer à notre président actuel qui se trouve en dehors de la question aujourd'hui posée par l'article en délibération.

Divers amendements sont proposés :

Par M. Person : laisser subsister les dispositions actuelles et dire : « Le Président est nommé pour un an et n'est pas rééli-
» gible. »

Par M. Salmon : « Le Président est nommé pour deux ans, il
» n'est pas immédiatement rééligible; il est de droit remplacé
» par le premier vice-président. » (Le premier vice-président est celui qui a obtenu le plus de suffrages.)

Par M. Lecocq : « Le Président est nommé pour deux ans, il
» n'est pas immédiatement rééligible; il est pris sur la liste
» des vice-présidents. »

Par M. Ravault : « Le Président est nommé pour trois ans, il
» n'est pas immédiatement rééligible. »

Ces différents amendements sont successivement discutés et mis aux voix. Les trois premiers ayant été rejetés, l'amendement de M. Ravault est adopté.

Le dernier paragraphe de l'article 13 et les articles 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont adoptés sans discussion.

Art. 21. — Un membre demande que cet article soit rédigé ainsi qu'il suit : « publie un bulletin où sont insérés, tous les
» trois mois, les procès-verbaux des séances. »

M. le Président reconnaît l'avantage qu'aurait cette mesure; mais des raisons de typographie se sont souvent opposées à sa réalisation : on attend qu'on ait de quoi composer une, deux ou trois feuilles.

L'article du Bureau est adopté.

Art. 22. — Adopté.

Art. 23. — Un membre dit qu'il s'oppose à la disposition nouvelle introduite dans cet article et tendant à faire pourvoir par le Bureau à la vacance d'un des membres de la Commission de publication.

L'article du Bureau est adopté.

Art. 24, 25, 26, 27 et 28. — Adoptés sans discussion.

Art. 29. — Un membre déclare s'opposer à la rédaction nouvelle, « la Société tient, autant que possible. »

La rédaction du Bureau est adoptée.

Art. 30. — Adopté.

Art. 31. — M. Ravault demande la suppression de cet article qui fait une obligation d'une mesure qui, jusqu'alors, n'avait été que facultative. On peut ainsi se créer des devoirs qui deviendraient fort onéreux. M. le Président dit que c'est précisément pour qu'on ne puisse ajourner indéfiniment des séances extraordinaires tenues dans le département, séances dont l'utilité et la convenance ont été reconnues, qu'on a inséré cet article.

L'article est adopté.

Art. 32. — Adopté après discussion.

Art. 33. — Un membre propose d'intercaler entre ces mots : « sur convocation spéciale » et « la décision ne sera prise » : « Dans cette question comme dans toutes celles entraînant des » dépenses. » M. le Président se rallie à cette disposition avec ce sous-amendement « importantes et non prévues au budget. »

Ces amendement et sous-amendement sont adoptés.

Art. 34. — Adopté.

On passe aux voix sur l'ensemble du projet qui est adopté à la majorité requise.

La séance est levée à six heures moins un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Lucas (Edgar), notaire, à Châteaudun; présenté par MM. Merlet et Desbans.

Bégué, entrepreneur, à Chartres; présenté par MM. P. Durand et Garnier.

Coudray, avoué, à Châteaudun; présenté par MM. Merlet et Desbans.

Leroy, notaire, à Courville; présenté par MM. Merlet et Garnier.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1867.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture du procès-verbal.

Un membre demande la parole sur le procès-verbal. Il dit qu'il n'a pu assister à la fin de la séance et qu'il n'était pas présent au vote qui a consacré une proposition émise par lui, et relative aux garanties dont il convenait d'entourer les votes de l'assemblée pouvant se résoudre par une question d'argent. L'assemblée a adopté sa proposition, mais elle a interverti l'ordre logique, en la formulant, non pas à l'article 11 qui règle d'une manière générale le mode et les formes du vote, mais à l'article 33 qui se réfère à un cas particulier.

M. le Président dit que le procès-verbal n'a pu que constater la délibération et les votes intervenus dans l'ordre où ils se sont produits.

Le même membre rappelle que, sur l'article 12, il avait dit qu'il proposerait une formule plus complète et plus claire que celle mentionnée dans le procès-verbal, formule empruntée au règlement d'une autre Société, et qu'il n'avait pas dans ce moment sous les yeux; que, sur ses observations, la rédaction de ce paragraphe avait été ajournée.

L'assemblée reconnaît que, sans revenir sur ses décisions, elle peut adopter une expression plus exacte de sa propre pensée, quand d'ailleurs la question de rédaction avait été ajournée.

L'article 12 sera rédigé ainsi qu'il suit :

« Le vote sur les élections des membres du Bureau et de la » Commission de publication est individuel et secret. Les absents » ont le droit d'y concourir par l'envoi de leur bulletin portant » le vote dans une lettre signée et cachetée. Le Président ouvre » cette lettre en présence de l'assemblée, constate la signature » et dépose le bulletin dans l'urne. »

Après ces observations, le procès-verbal est adopté.

Un membre dit que lui aussi était absent quand on a voté sur la question de non-réégibilité du président. Les termes de l'ancien règlement rapprochés des dispositions du nouveau sembleraient exclure le président actuel du droit qu'a tout membre de la Société d'être élu pour trois années. Il se peut que telle n'ait pas été la pensée de l'assemblée; il se propose donc de demander à la Société d'inscrire, à son ordre du jour pour la séance prochaine, la discussion d'une disposition transitoire qui ne serait pas inscrite au règlement, puisqu'elle ne disposerait en rien pour l'avenir, mais qui interpréterait les articles des deux règlements de manière à laisser au président actuel le bénéfice du droit commun.

M. le Président dit qu'il faut poser franchement et nettement les questions. Il n'a pas ignoré que la proposition actuelle dût être soumise à l'assemblée; il n'avait pas le droit de s'y opposer; il ne la repoussera pas même actuellement, car il sait combien sont grandes les difficultés pour la présidence. On s'est adressé à plusieurs personnes qui toutes l'ont refusée. Il engage fortement tous les membres de la Société à proposer des candidatures, et s'il s'en produit d'ici au mois de juin prochain, il les recevra avec plaisir.

Un membre demande qu'on s'en tienne aux termes du nouveau règlement et qu'on observe les dispositions qui défendent de rien changer aux statuts sans les garanties formulées par l'article 33.

Il est répondu qu'il ne s'agit que de mesures transitoires et non de modifications permanentes.

Un autre membre s'étonne que l'on demande de revenir si vite sur les dispositions adoptées il y a si peu de temps. Il voit dans toutes ces discussions sur le règlement moins des questions de principe que des questions de personnes. Les embarras dont on ne peut sortir tiennent à ce qu'on tourne toujours dans le même cercle; il y a certainement dans la Société bien des membres qui pourraient accepter et remplir les fonctions de la présidence.

Il est répondu que le Bureau n'a eu en vue que les mesures générales qui lui ont semblé devoir assurer la marche de la Société; il s'est préoccupé de questions d'avenir et non des per-

sonnes. Les membres de l'assemblée doivent écarter ces sortes de questions qui passionnent le débat.

Un membre dit que le règlement ancien a été abrogé, et que M. le Président actuel, pour avoir exercé pendant une année les droits et les devoirs plus onéreux que profitables de la présidence, ne peut pas être frappé d'exclusion.

Un autre membre dit que les discussions réglementaires et autres de même nature absorbent tout le temps des séances et qu'il ne reste presque rien aux lectures et aux travaux sérieux. Il voudrait que la présidence actuelle fût prorogée exceptionnellement jusqu'à la clôture de la grande Exposition de 1867.

Un membre dit, en réponse aux critiques qui lui ont été adressées, qu'il fait si peu d'opposition personnelle, qu'il pense que, pour réserver les droits de M. le Président actuel, il y a lieu de recourir à un mode beaucoup plus simple que celui proposé, et de reconnaître purement et simplement, en abrogeant les dispositions des règlements antérieurs, que tous les membres, quel qu'ils soient, rentrent sous l'empire du droit commun, sans exclusion pour qui que ce soit.

L'assemblée décide qu'à l'une de ses prochaines réunions elle votera sur la question transitoire qui lui a été soumise.

D'après ce qui a été résolu dans la séance du 8 novembre, la Société doit nommer dans son sein une Commission de neuf membres chargés de lui faire des rapports sur l'Exposition universelle. M. le Président demande à l'assemblée de vouloir bien procéder à cette nomination. — Après diverses explications, il est décidé qu'à la prochaine séance le Bureau présentera une liste de dix-huit membres, parmi lesquels on choisira les neuf membres de la Commission.

Lecture du compte des recettes et dépenses de l'année 1866.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat de l'exercice précédent.	4,086 fr.	34 c.
Intérêts des fonds placés	128	20
A reporter. . . .	4,214	54

Report.	4,214 fr.	54 c.
Cotisations :		
Exercice 1865. — 5 cotisations à 10 fr. .	50	»
— 1866. — 277 — à 10 fr. .	2,770	»
— 1866. — 7 — à 5 fr. .	35	»
— 1867. — 1 — à 10 fr. .	10	»
Subvention du Département	500	»
Vente de Bulletins	213	»
Total des recettes ordinaires. . .	7,792	54

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Vente du *Cartulaire*. — Ministère	990	»
Prix du Ministère de l'Instruction publique . .	300	»
Total des recettes. . .	9,082	54

DÉPENSES ORDINAIRES.

Procès-Verbaux et Mémoires	2,324 fr.	75 c.
Dessins et gravures	313	»
Météorologie	400	»
Subvention aux Cours publics	300	»
Séance générale et dépenses diverses	430	50
Frais de recouvrement des cotisations à l'extérieur	51	05
Appariteur de la Société	150	»
Total des dépenses ordinaires. . .	3,969	30

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.

Appropriation du local des archives et du musée.	231	30
Total des dépenses. . .	4,200	60

BALANCE	Recettes. . .	9,082 fr.	54 c.
	Dépenses . .	4,200	60
	Reliquat actif. . .	4,881	94

Le compte présenté par M. le Trésorier est adopté sans observations.

Lecture du projet de budget pour l'année 1867.

RECETTES ORDINAIRES.

Reliquat de l'exercice précédent	4,881 fr.	94 c.
Intérêts des fonds placés	120	»
Cotisations : 270 souscriptions à 10 fr.	2,750	»
— 10 — à 5 fr.	50	»
Subvention du Département	500	»
— de la ville de Chartres	300	»
Vente de Bulletins	100	»
Total des recettes ordinaires.	8,701	94

RECETTE EXTRAORDINAIRE.

Vente du *Cartulaire* à M. le duc de Luynes	360	»
Total des recettes.	9,061	94

DÉPENSES ORDINAIRES.

Procès-Verbaux et Mémoires	1,800 fr.	» c.
Dessins et gravures	400	»
Abonnements divers	60	»
Reliures	200	»
Fouilles	200	»
Météorologie	200	»
Subvention aux Cours publics	300	»
Séance générale et dépenses diverses	300	»
Frais de recouvrement des cotisations	60	»
Appariteur	150	»
Total des dépenses ordinaires.	3,670	»

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Impression du Catalogue de la bibliothèque de la Société	200	»
Impression du manuscrit de Souchet	2,400	»
Total des dépenses.	6,270	»

BALANCE	Recettes . .	9,061 fr.	94 c.
	Dépenses . .	6,270	»
	Reliquat actif. . . .	2,791	94

Après diverses explications de M. le Président, le projet de budget présenté par le Bureau est adopté par l'assemblée.

M. le Président donne lecture d'un article publié par le *Moniteur*, et reproduit par le *Journal de Chartres*, sur les fouilles et découvertes qui ont eu lieu à Bazoches-les-Hautes et dans les communes environnantes, ainsi que sur le musée de M. Neveu.

Il donne également lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Neveu, en réponse à la demande de renseignements qu'il lui avait adressés.

La Société a ensuite, sur le rapport de M. Joliet, voté des remerciements à M. Beautemps-Beaupré, procureur impérial à Chartres, pour le don de trois volumes édités par ce savant magistrat, et accompagnés de préfaces, de commentaires et de notes explicatives.

Puis elle a entendu le rapport présenté par M. Merlet sur un livre intitulé : *La Légende des Gagats. Essai sur la ville de Saint-Etienne-en-Forez*, par M. Aug. Callet, et envoyé à la Société par M. Benoît, conseiller à la Cour impériale de Paris.

« Messieurs,

» M. Aug. Benoît, conseiller à la Cour impériale de Paris, notre confrère, et devenu presque notre compatriote par un séjour assez long dans notre ville et par les bonnes relations qu'il y a conservées, a bien voulu envoyer à notre Société un ouvrage imprimé à ses frais : *La Légende des Gagats. Essai sur les origines de la ville de Saint-Etienne en Forez*, par Aug. Callet. Nous voilà bien loin de notre Beauce, et le pays des forgerons ne ressemble guère au premier abord au pays de l'agriculture. Pourtant, nous aussi nous avons eu nos mines de fer, nous avons eu nos ouvriers métallurgistes, et le livre de M. Aug. Callet doit vivement intéresser nos voisins les Percherons ou les habitants du canton de Senonches. Nous l'avons lu avec un vif intérêt, non pas qu'il rappelât chez nous aucun

souvenir local, mais parce qu'il renferme les aperçus les plus ingénieux sur la formation de la langue française, et que nous ne connaissons rien de plus attachant que ces recherches sur la linguistique.

» C'est en effet un ouvrage essentiellement de philologie que cet Essai sur la légende des Gagats. Il est rempli d'une science profonde des dialectes anciens de la Gaule; toutes les étymologies semblent défier la critique la plus sévère, mais, hélas! que de fois ne s'est-on pas trompé, en poussant trop loin la science des étymologies! Et n'est-ce pas l'étude où l'on est le plus exposé à prendre souvent le Pirée pour un nom d'homme!

» Vous analyser ce volume est impossible : il faut le lire en entier, car toutes les déductions se tiennent avec la plus grande rigueur, et oublier un des anneaux de cette chaîne serait vous la présenter sans soudure et sans suite. Pourtant il est deux points que je veux vous signaler : ils vous donneront sans doute le désir de lire le livre tout entier.

» Je vous parlais tout à l'heure du canton de Senonches, et vous savez tous que c'est par excellence un pays riche en mines de fer. Or, suivant M. Aug. Callet que nous serons loin de contredire en ceci, les Druides n'avaient pas été détruits par la conquête de César. Ce que l'empire romain avait anéanti, c'était leur antique et puissant sacerdoce, leur constitution formidable et leurs priviléges, mais il avait respecté les ministres d'un rang inférieur, bardes et ovates, qui continuèrent à vivre parmi les Gaulois, ayant toujours leur clergé, mais sans unité, sans lois, sans immunités légales. Une des preuves de cette vérité est un bas-relief fameux trouvé en 1711 sous les fondations du chœur de Notre-Dame de Paris et dont les inscriptions bien conservées apprennent que ce sont les restes d'un autel élevé à Jupiter, sous le règne de Tibère, par les Nautes parisiens. Or que voit-on figurer sur un des côtés de ce bas-relief? Trois personnages : deux de face, mais la figure détruite; un de profil, avec une couronne de feuilles, et le bas du visage emporté, avec l'inscription Senani. Que représentent ces trois personnages? Tous les philologues et archéologues s'accordent sur ce point : ce sont des ovates, prêtres druides, qui présidaient le grand conseil de la confrérie des marchands parisiens. *Senani* est donc ici synonyme de *druidœ*, de *semnothei*, nom grec qu'Aristote donne aux Druides, et puisque nous nous occupons d'étymologie, qui

de nous n'est frappé de rencontrer ce radical *Sen* dans Senonches, la ville métallurgiste, où devaient se trouver également des ovates qui, d'après M. Aug. Callet, présidaient autrefois à tous les travaux des forgerons. Comme preuve à l'appui de cette étymologie, je vous signalerai également le bourg de Senantes, où se rencontrent tant de souvenirs druidiques, et l'île de Sein, l'antique *Sena*, la capitale du druidisme exilé de la Gaule.

» Le second point que je voulais vous signaler est l'abondance des dérivés qu'un esprit sagace sait faire sortir d'une même racine. Ceci me rappelle involontairement des leçons que j'ai suivies autrefois, et dans lesquelles un très-habile professeur, dont je vous demande pardon d'avoir oublié le nom, voulait nous démontrer, ce qui du reste est à peu près généralement adopté aujourd'hui, que toutes les langues dérivaient du sanscrit et qu'un très-petit nombre de radicaux, cinquante ou soixante au plus, avaient suffi pour former tous les mots. La théorie est excessivement ingénieuse, excessivement amusante, est-elle de même excessivement vraie? Je suis, je l'avoue, très-sceptique, et je n'ose me prononcer.

» M. Callet prend pour prototype le radical Fur: la rivière qui passe à Saint-Etienne s'appelle le Furens, comme vous le savez. Fur, c'est le feu; Furan ou Furanus, c'est le dieu du feu. Et pourquoi? parce que Furanus, est le même mot que Volcanus!... Transformer le radical *fur* en *volc*, vous conviendrez que rien n'effraie les étymologistes. Eh bien! M. Callet arrive à rendre cette identité de *fur* et *volc* très-vraisemblable. Je ne vous indique que les principales transitions. Furanus existait de tout antiquité, bien avant Volcanus: c'était Foronos, le père de Pélasgus et de toute sa race, qui vivait environ 19 siècles avant l'ère chrétienne. Le changement de l'*o* en *u* se rencontre sans cesse. Or For est certainement la forme pélasgique du grec πορ qui signifie feu, l'*f* et le *p* se prennent ici l'un pour l'autre en mettant une aspiration plus ou moins forte. De là vous pouvez voir déjà que de dérivés; je ne cite que la langue latine :

» *Furo*, je brûle de colère.

» *Furio*, j'excite le feu de la colère.

» *Furvus*, *fervidus*, brûlant.

» *Furnus*, four.

» *Sulfur*, soufre.

» *Furfur*, cendre, suie.

» *Fulvus*, roux, roussi, brûlé. Et remarquez qu'ici voici déjà le changement de la labiale *r* en *l*, comme dans *Volcanus*.

» *Fulix, fuligo*, fumée épaisse.

» *Fulgur*, éclair.

» *Fulmen*, foudre.

» *Purus*, pur, qui a l'éclat du feu.

» *Purulentia*, purulence qui brûle.

» *Porrigo*, suie.

» *Formidus*, chaud.

» *Formare*, créer, donner la forme, propriété essentielle du feu.

» *Forum*, place publique, le foyer commun des citoyens.

» *Formiæ*, les ports de mer, à cause des feux qu'on y allumait.

» *Forare*, percer, et *vorare*, dévorer, qui exprime dans toute sa violence l'action du feu, et où nous trouvons le changement si fréquent de l'*f* en *v*.

» Enfin, pour ne pas continuer cette nomenclature de dérivés que vous retrouverez tous chez M. Callet, *fur*, le radical pur, signifie larron parce que tout ce que le feu touche disparaît comme si quelqu'un l'avait emporté. Tout cela est excessivement ingénieux, je le répète, mais jusqu'où ne pourrait-on pas aller? J'ai vu donner des étymologies très-simples à *voleur*, je n'avais jamais songé à celle-là : voleur vient du latin fur, l'*f* changé en *v*, l'*u* en *o* et l'*r* en *l*. C'est évident. C'est ainsi que Furanus est devenu Volcanus ; il y a même dans Volcanus un *c* de plus, mais chacun sait que le *c* et le *t* sont des lettres euphoniques qui s'introduisent dans les dérivés sans altérer en rien le radical.

» J'ai peur d'avoir été trop long, Messieurs ; je voulais vous montrer jusqu'où pouvait entraîner l'ardeur des étymologies. Non assurément que je veuille vous empêcher d'adopter le système de M. Aug. Callet : comme je vous le disais, en le lisant, vous serez surpris de la vraisemblance de ses conclusions, et ce que je viens de vous dire un peu brutalement sur la transformation du ruisseau le Furens en dieu Vulcain vous paraîtra bien sévère. La bonne foi de M. Callet est évidente ; sa science est profonde ; ses raisonnements sont bien déduits ; son livre est clairement et habilement écrit, que désirer de plus? Il a voulu, je crois, donner trop de preuves pour affirmer la haute antiquité des manufactures de Saint-Etienne : quant à moi, je crois

très-volontiers à cette ancienneté, je ne veux rien répudier de ce qui peut contribuer à augmenter notre gloire nationale, mais involontairement je me rappelle le proverbe populaire : « Qui veut trop prouver ne prouve rien. »

Lecture d'une notice faite par M. Lecocq, à laquelle est jointe une charte de Thibaut V, de 1189, portant affranchissement pour les serfs de Châteaudun et du pays Dunois.

Nous offrons à l'appréciation de notre Société une page intéressante et inédite de nos vieilles annales, c'est la Charte d'affranchissement qui a été donnée en 1189 (1190, n. st.), par Thibaut V, comte de Dunois, de Chartres et de Blois, à ses sujets du pays Dunois.

Nous devons reconnaître d'abord que l'histoire de l'affranchissement et du droit de Commune, pour toutes les villes de l'ancien Diocèse de Chartres, est encore à faire : jusqu'à nos jours, nos historiens locaux ne se sont pas appesantis sur ce sujet curieux, mais hérissé de difficultés, par la rareté de documents authentiques. Il est vrai que dans l'ordre des idées qui les préoccupaient, avec leurs préventions et leurs préjugés, ils attachaient une médiocre importance aux concessions de franchises et de privilèges envers le Tiers-Etat : ces justes réparations dictées par le sentiment religieux, par l'intérêt politique ou par la spéculation, la cupidité d'argent, étaient considérées par les historiens comme des atteintes regrettables aux droits de la Noblesse et du Clergé. Mais dans notre siècle d'égalité, il doit y avoir émulation entre les esprits studieux, pour rechercher et mettre en lumière ces pages d'affranchissement qui remontent aux époques les plus reculées.

Dreux, suivant l'abbé d'Espagnac, avait sa Commune dès 1092 ; et Souchet, à ce sujet, dit : « Les Bourgeois de Dreux ont eu de tout temps » droit de Commune ; pour raison de laquelle ayant eu différend avec » Robert I, leur comte, et Agnès de Braine, sa femme, ils s'accordèrent » ensemble et transigèrent dans la ville de Sens, en l'an 1180, et depuis » avec Robert IV, aussy leur comte et de Montfort, pour ladite Com- » mune, au mois de mars 1269 [1]. » Le même auteur nous fait connaître que des privilèges furent aussi accordés en 1211, aux Bourgeois et Echevins de Mantes, par le roi Philippe-Auguste [2].

Quant à Chartres, ce n'est qu'en 1296, que nous voyons apparaître une première forme nettement dessinée du droit de Commune ; mais elle était encore assujettie à de nombreuses restrictions.

La curieuse charte, qui nous occupe ici, n'a été signalée par aucuns des auteurs qui se sont fait les annalistes du pays Dunois ; Bernier et Bordas n'en font nulle mention : nous l'avons trouvée dans un manuscrit

[1] T. I, page 113.
[2] T. I, page 131.

conservé en un dépôt public de Paris [1]; nous avons jugé utile de la faire connaître. En voici le texte.

In nomine Patris et Filii Spiritusque sancti, amen.

Omnibus has presentes litteras inspecturis, ego Theobaldus, Comes Dunensis, Blesensis, Carnotensis et aliorum locorum, Archiepiscopis, Episcopis, gentishominibus liberisque, servisque in dominatione, potestateque nostra manentibus, posterisque nostris et illorum posteritati, hoc notum facio, sicut et gentibus aliarum gentium, paganis vicorum et paganorum, anno revoluto quia et die Nativitatis D. N. J. C. proficisciturus sum, ad animam meam salvandam in Terram-Sanctam, ob liberationem sepulchri sancti, quæ in dominatione infidelium est ac detinetur, corpus meum de cruce adornandus et de gladio fidei et sanguinis cingendus.

Quia et nescio sortem meam, neque si de illius mundi Dominus noster corpus meum tollet, elemosinas beneficiaque ecclesiis et monasteriis, capellis, presbyterisque, volo facere, antequam profecturus sum; et propter manumissionem corporis servorum Dunensium pagique Dunensis, civitatisque Duni et manentium paganorum qui ibi permanent, sed propter servorum urbis tantum manumissionem jubeo quinquaginta scudos aureos, et ego illis de servitute omni libero et in libertatem hominum liberorum sed non gentes redimo, et ego senior illorum permaneo, quia est illa voluntas Dei omnipotentis. Anno reparatæ salutis M. C. LXXXIX (1189), *mense februario IX. et signum Crucis* ✠ *appono hic ante sigillum.*

(Suit, dans le manuscrit de M. Lecocq, la traduction de cette charte.)

Nous croyons devoir ajouter, pour l'intelligence de cette pièce, quelques faits historiques, relatifs au comte Thibaut V.

Thibaut IV, dit *le Grand*, ou *à la Belle-Lignée*, à cause des onze enfants issus de son mariage avec Mahaut, fille du duc de Carinthie, posséda les comtés de Chartres et de Blois, de l'an 1101 à 1152; il fut appelé *Secundus a Rege* à cause de la magnificence de sa Cour, et de la prospérité que ses nombreux enfants ont acquise.

Son second fils, qui fut Thibaut V dit *le Bon* [2], lui succéda en 1152. Il épousa, en 1164, Alix de France, fille du premier mariage de Louis VII avec Eléonore de Guienne; il était déjà beau-frère du roi Louis VII, puisque ce dernier avait épousé en troisième noces, Adèle, sœur de Thibaut V, en 1160: cette haute alliance le fit nommer Grand-Sénéchal ou Grand-Maître de France, *et procurator regni Francorum.*

Notre Comte Thibaut V partagea les travers, les vices et les violences des autres suzerains, ses contemporains; au début de sa puissance, il se

[1] Fonds de l'abbaye de Sainte-Geneviève, série III, n° 207.

[2] Il est quelquefois appelé Thibaut I de Blois, parce qu'il fut le premier de ce nom lors de la division de la maison de Champagne, en deux branches.

signale par ses querelles de mauvais voisinage et par ses parjures. En effet, Sulpice, seigneur de Chaumont-sur-Loire, fut injustement retenu par lui en captivité dans la grosse tour de Châteaudun, et il y périt. En 1161, le Comte s'empara de la ville de Vendôme, il mit au pillage le trésor de l'Abbaye de la Trinité, aussi notre évêque Robert II, punit cet attentat en excommuniant Thibaut : puis, en 1171, il commit des cruautés à Blois contre les Juifs de cette ville ; il les faisait périr sur le bûcher, sous prétexte de sacrilège [1].

Comme toujours, avec l'âge il revint à résipiscence ; à l'instar des poètes qui se permettaient des œuvres obscènes, au temps de leur jeunesse, et se vouaient aux compositions mystiques à l'âge de la décrépitude, Thibaut ressentit les remords et le repentir en avançant dans la vie ; il se montra bienfaisant envers ses sujets ; avec l'aide et les encouragements de son épouse, il fit des largesses aux Abbayes de l'Aumône, de Thiron, de Saint-Avit, à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, aux Léproseries de Saint-Lazare de cette même ville et à celle du Grand-Beaulieu-lès-Chartres ; il fonda, dans l'église de Chartres, un anniversaire pour le repos de l'âme de ses père et mère et à son intention.

Lorsqu'en 1190, le roi Philippe-Auguste, poussé par l'enthousiasme religieux à la conquête de la Terre-Sainte, eut décidé la troisième croisade, notre comte Thibaut V et notre évêque Regnaut de Mouçon s'associèrent à cette pieuse entreprise ; l'évêque revint de cette expédition lointaine ; mais Thibaut mourut à Saint-Jean-d'Acre, en 1191, atteint par la dyssenterie. Il eut de sa femme Alix sept enfants, et lorsqu'elle mourut, elle fut, suivant sa volonté, inhumée dans l'église de l'Aumône du Petit-Citeaux.

Ce fut Louis, fils aîné de Thibaut V, qui succéda à son père dans ses Comtés, et ce fut lui qui, en 1197, aurait accordé aux habitants de la ville de Châteaudun une charte de Commune, laquelle serait, assure-t-on, conservée en original dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de l'ancienne capitale du pays Dunois : ce dernier document est assurément des plus intéressants, mais il est postérieur à celui que nous publions.

M. Merlet, ayant, à la lecture de ce document, remarqué des expressions et des formes qui lui font supposer que la Charte découverte par M. Lecocq est l'œuvre d'un faussaire du XVe siècle, M. Lecocq et M. Merlet demandent à tous les membres de la Société qui se sont occupés de ces questions d'ouvrir un débat contradictoire au sujet de l'authenticité de cet acte.

La séance est levée à cinq heures un quart.

[1] Dom Bouquet, t. XII, p. 225 et 488. Souchet, manusc., liv. IV, ch. 21, p. 277.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire :

M. Saint-Laumer (Léon de), présenté par MM. de Saint-Laumer et Merlet.

OBJET OFFERT A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société Académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome VI, 1re partie. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1867.

Présidence de M. Letartre.

Lecture du procès-verbal.

Un membre demande la parole sur le procès-verbal. Il dit que lorsqu'à la dernière séance, l'assemblée a adopté l'état des recettes et dépenses de l'année 1866 et le budget de 1867, il n'a pas, à une lecture rapide, pu se faire une opinion sur les chiffres qu'on a fait passer sous les yeux de la Société. Il demande à déposer des observations écrites sur certains chapitres de dépenses qui ont excédé les prévisions du budget d'une manière inquiétante pour l'avenir de la Société. — M. le Président fait observer qu'il n'y a pas à s'opposer à l'adoption du procès-verbal qui n'a fait que constater les délibérations et les votes de l'assemblée.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président engage ensuite l'auteur des observations relatives au budget à déposer son dire pour qu'on puisse répondre à ses observations. — La discussion est remise à la prochaine séance.

M. le Président rappelle qu'on avait porté à l'ordre du jour de la présente séance une question transitoire, interprétative du

nouveau règlement, et tendant à faire décider si l'interdiction contenue dans l'ancien règlement qui n'admettait que des présidences annuelles, était applicable au président actuel, ou si au contraire celui-ci rentre dans le droit commun. — L'assemblée, à une très-forte majorité, décide que le président actuel n'est pas exclu de la faculté qui appartient à tous les membres de la Société, et que par conséquent il est éligible pour trois années.

Le Bureau propose à l'assemblée une liste de 18 noms qu'il a choisis conformément au vote émis dans la dernière réunion [1]. L'assemblée aura, parmi ces 18 personnes, ou parmi toutes autres qu'il lui plaira, à choisir neuf délégués chargés de lui rendre compte de tout ce qui, à l'Exposition universelle de 1867, semblerait, soit à raison de la nature des objets, soit à cause de leur provenance départementale, être d'un intérêt particulier pour la Société.

Après discussion, l'assemblée décide que le nombre des membres de cette commission sera porté à 18. La liste proposée par le Bureau est adoptée par assis et lever.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Salmon.
Person.
Roulliet, conseiller de préfecture.
l'abbé Germond.
Albert Marchand.
Edmond Foiret.
Lecocq.
O. Des Murs, maire de Nogent-le-Rotrou.
D'Alvimare, à Dreux.
Léon Vingtain.
Achille Guenée, à Châteaudun.
Edgar Lucas, à Châteaudun.
Morin, à Paris.
Emile Bellier de la Chavignerie.
De Lépinois.
Jules Greslou.
l'abbé Poisson.
Benoit, conseiller à la Cour impériale.

[1] Voir *Procès-Verbaux*, p. 252 et 285.

Il est bien entendu que tous les membres de la Société sont invités à présenter les observations, rapports et documents qu'ils jugeront convenables. Le Bureau de la Société a la même mission.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique. S. Exc. expose le vœu que les Sociétés scientifiques de France usent de leur influence pour obtenir des naturalistes qu'elles comptent dans leur sein le don d'objets destinés à former de petits musées locaux, composés surtout d'espèces et d'échantillons du pays et de production usuelle, afin de faciliter aux élèves des lycées et des colléges l'étude de l'histoire naturelle. — L'assemblée fait appel à ceux de ses membres qui seraient en mesure de satisfaire au vœu exprimé par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

M. le Secrétaire appelle l'attention de la Société sur un fait qui se serait produit nouvellement relativement aux découvertes paléontologiques de la sablière de Saint-Prest. D'après le compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences, récemment publié par un journal, l'*Opinion Nationale*, des silex travaillés, provenant de cette carrière, auraient été mis sous les yeux de l'Académie par M. l'abbé Bourgeois. M. le secrétaire s'est transporté à Saint-Prest. L'entrepreneur de la carrière avait donné à M. Bourgeois tout ce qu'il avait trouvé de cailloux travaillés et n'en possédait plus à cette heure. Quelles que soient l'apparence et l'origine de ces pierres, M. Joliet pense qu'il serait intéressant pour la Société de s'en procurer quelques échantillons. — Le Bureau est invité à se mettre en rapport avec l'entrepreneur.

Lecture est donnée d'un rapport fort détaillé et présenté avec beaucoup de méthode, sur les observations météorologiques suivies avec tant de persévérance à notre École normale.

Lecture par M. le Président d'une *Notice sur Illiers, ses seigneurs, son histoire et les restes de son château*, par M. Lefèvre. — Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président adresse des remerciements aux auteurs de ces deux communications.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Dehors, percepteur, à Pontgouin; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Raimbert, docteur-médecin, à Châteaudun; présenté par MM. Merlet et Desbans.

Dauvillier, instituteur, à Chuisnes; présenté par MM. Brosseron et Blay.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Conseil général d'Eure-et-Loir, session de 1866.

Mémoires de la Société Académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3e série, tome VI. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, tome VII. (Envoi de la Société.)

La Perse dans l'équilibre politique universel, par M. Gillet-Damitte. — *Esquisse sur la littérature persane*, par le même. — *Mémoire à S. Em. le Cardinal Donnet*, par le même. (Don de l'auteur.)

Un bronze d'Aurélien, pièce coloniale d'Alexandrie. (Don de M. Merlet.)

Catalogue avec figures de la collection numismatique de M. des Haulles (manuscrit). — Deux pièces de la République française. — Un denier de Louis XV. — Une médaille de Napoléon Ier. — Un denier de Thibault le Tricheur (galvanoplastie). — Plomb fondu provenant de l'incendie de la cathédrale de Chartres en 1836. (Don de M. des Haulles.)

SÉANCE DU 7 MARS 1867.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture du procès-verbal.

Un membre fait observer que la rédaction du procès-verbal ne fait pas suffisamment ressortir la pensée de l'assemblée qui, en statuant sur la rééligibilité du président actuel, a voulu que le président fût, comme tous les membres de la Société, placé sous le bénéfice du droit commun. — Après cette observation, le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique, en réponse à une demande en autorisation de prendre copie dans la Bibliothèque impériale de dessins de la collection Gaignières. — Par cette lettre, M. le Ministre ne répond pas directement à la demande qui lui avait été soumise : une seconde lettre plus explicative lui sera adressée.

Un membre demande pourquoi dans le compte-rendu des travaux des Sociétés savantes, le tome III de nos Mémoiresn'a pas été mentionné. — Ce volume a été envoyé au Ministère, et sans doute, il en sera prochainement rendu compte.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique, portant convocation des délégués des Sociétés savantes pour le samedi 27 avril à midi, pour la distribution solennelle des récompenses.

Dans les séances qui précèderont, des mémoires seront lus; ces mémoires devront être envoyés avant le 5 avril.

Sont nommés délégués pour la Société d'Eure-et-Loir : MM. Denain, Salmon, Paul Durand, Morin, Joliet, Merlet.

Lecture d'une lettre de M. de Caumont qui convoque des délégués au congrès scientifique et agricole de la rue Bonaparte.

Sont nommés délégués : MM. Salmon, Letartre, Paul Durand.

Lecture d'une circulaire annonçant que le congrès archéologique aura lieu à Paris le 15 avril 1866, et l'indication des questions qui y seront discutées.

Lecture de la réponse de M. Neveu à une lettre de M. le Président, relativement aux objets trouvés à Bazoches-les-Hautes et environs.

Lecture du rapport de M. Paul Durand au nom de la commission nommée à propos d'une proposition d'acquisition par la Société d'un herbier.

La Commission conclut au rejet de la proposition.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. le Président dit qu'il se présente actuellement une question tellement importante pour l'art et l'archéologie, que le Bureau a pensé qu'il manquerait à ses devoirs et à sa mission s'il le passait sous silence, et d'un autre côté tellement difficile et pouvant entraîner des conséquences si graves pour la Société, que le Bureau n'a pas cru devoir engager sa responsabilité sans l'avis d'une commission spéciale. Il s'agit de la maison Masclary.

Un membre dit que le Bureau d'administration, qui connaît mieux que la Commission spéciale qu'on pourrait nommer la position financière de la Société, doit se charger du rapport.

Un membre appuie la proposition du Bureau. La maison de M. de Masclary est véritablement le bijou artistique et archéologique de la ville de Chartres. On ne doit renoncer à la conserver que devant une impossibilité absolue. L'acquisition de la maison par la ville ou par la Société rendrait possible la Société centrale, dont l'utilité avait été reconnue par tous et dont la création n'a été ajournée qu'à cause du prix trop élevé de la location d'une maison convenable.

Un membre répond qu'il ne faut pas, par la nomination d'une commission, éterniser une question qu'il importe de résoudre promptement. La Société doit dès aujourd'hui rejeter le projet d'acquisition. La maison ne remplirait aucune des conditions requises pour une Société centrale. Sa superficie est à peine de 240 mètres carrés. Les frais de réparation et d'appropriation seraient énormes. Enfin la maison est sujette à reculement, et la façade, seule chose dont la conservation soit désirable, doit nécessairement disparaître. Demander à la ville d'acquérir en

notre place, c'est aller au-devant d'un refus certain. Tout ce qu'on pourrait faire, ce serait de demander à l'administration municipale d'acheter la façade et de la déposer dans un lieu public. Enfin la Société pourrait voter un crédit de 200 ou 300 fr. consacré à conserver, par des dessins, plans et photographies, le souvenir de ce monument.

Il est répondu que la ville pourrait changer ses plans d'alignement. Elle ne voudrait pas sacrifier au culte de la ligne droite le seul monument que nous possédions. Chartres a déjà 300 angles; quand il ne lui en resterait que 299, où serait l'avantage? Le déplacement de la façade serait coûteux et difficile. Quant à conserver le souvenir du monument par des dessins, c'est un moyen *in extremis*. Les portraits de nos parents nenous consolent pas de leur perte.

M. le Président fait observer que la Société ne peut pas, aux termes de son règlement, voter dès aujourd'hui les 200 ou 300 fr. nécessaires pour un album.

La discussion continue; un grand nombre de membres y prennent part.

L'assemblée décide qu'une commission sera nommée séance tenante, et qu'elle présentera le plus tôt possible son rapport, qui sera discuté à une séance spéciale. Elle sera chargée d'étudier toutes les questions relatives à la conservation de la maison par voie d'acquisition ou par tous autres moyens.

Sont nommés membres de la commission :

MM. Paul Durand,
Famin,
Mouton,
Moutonné,
Camille Marcille,
Piébourg,
Boy.

Il est également décidé sur la proposition d'un membre que l'assemblée, à la prochaine séance, aura à examiner la question de savoir si elle doit voter le crédit nécessaire pour des dessins géométraux et pour le plan de l'édifice.

Lecture est donnée, par M. le Président, d'une notice de M. Job, sur le château de Louye (Eure).

Un de MM. les vice-présidents dit que, parmi les objets offerts à la Société, se trouvent les œuvres de M. de Boisvillette, recueillies par sa famille et offertes par elle à la Société. Il pense que l'assemblée doit accueillir par une manifestation toute spéciale ce souvenir de notre ancien président, dont la mémoire est pour nous tous l'objet d'une respectueuse reconnaissance. Cette mention sera pour le fils de M. de Boisvillette, interprète de sa famille auprès de nous, un témoignage de gratitude.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Desroziers, professeur de troisième au collége de Chartres; présenté par MM. Ouellard et Joliet.

Louchard, à Chartres; présenté par MM. Letartre et Garnier.

Membre correspondant :

M. Dureau, homme de lettres, à Paris.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre 1866. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1866, 3e trimestre. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, 5e année. (Envoi de la Société.)

Notes bibliographiques pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie, par M. Dureau. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 4 AVRIL 1867.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

M. le Président dit qu'il a regret d'annoncer à la Société la mort de deux de ses membres : M. Eonnet, conservateur des hypothèques à Chartres, et M. Girard, ancien notaire, à Savigny-sur-Braye.

Il annonce en outre la démission de M. Roulliet, conseiller de Préfecture à Chartres, appelé à d'autres fonctions.

M. Roulliet, sur sa demande, a été admis par le Bureau, à rester attaché à la Société à titre de membre correspondant.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chevrier, qui signale le mauvais état d'entretien et les dégradations du château d'eau romain du faubourg La Grappe. Le locataire n'exécute pas les conditions qui lui ont été imposées par le traité que la ville de Chartres a conclu avec lui en lui attribuant une indemnité de 40 fr. par an pour la conservation de ce monument.

Un membre dit que le meilleur moyen de conservation serait peut-être de combler le terrain, en laissant des indications à l'extérieur pour le retrouver. La mosaïque de Mienne, près Marboué, a disparu entièrement ; il en sera de même des constructions romaines du faubourg La Grappe.

Un membre dit qu'il y a un bail de dix-huit ans.

Le Bureau est invité à s'assurer de l'état de l'aqueduc et du château d'eau, et à s'entendre avec l'administration municipale pour arriver à sa conservation.

M. le Président propose, au nom du Bureau, de publier dans les bulletins, avec une pagination à part, le bulletin météorologique mensuel rédigé par les soins de la Commission de météorologie : on aurait ainsi au bout de quelques années un petit volume qui serait d'un grand intérêt. — La proposition est adoptée sans observations.

M. le Président dit qu'on avait dû, après s'être entendu avec M. le maire de Bonneval, tenir une séance à Bonneval ; qu'il n'avait pu être donné suite à cette proposition, mais qu'il y au-

rait lieu de le faire cette année. L'assemblée décide qu'une séance extraordinaire aura lieu à la fin d'avril ou au commencement de mai, à Bonneval.

M. le Président annonce que M. Emile Chasles, sur la demande du Bureau, a bien voulu promettre son concours pour la séance solennelle du mois de mai. Il invite MM. les Membres à préparer quelque lecture pour cette séance, dont le jour est fixé par l'assemblée au 16 mai 1867.

Lecture par M. Joliet de la première partie d'une étude sur le roman en France et en Angleterre. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Famin, au nom de la Commission nommée pour aviser aux voies et moyens de conserver la maison de la rue du Grand-Cerf, donne lecture du rapport :

« Messieurs,

» Dans votre dernière séance, M. le Président vous a entretenus de la maison Masclary et, après discussion, vous avez bien voulu nous confier l'examen de cette affaire et des questions qui s'y rattachent. Nous venons aujourd'hui vous en rendre compte, et quoiqu'elle soit maintenant, sauf un seul point, complétement résolue par la vente de l'immeuble et n'ait plus ainsi qu'un intérêt rétrospectif, nous vous demanderons cependant la permission de l'examiner brièvement devant vous, ne fût-ce que pour constater que la Société Archéologique, fidèle protectrice du vieux reste de l'art ancien, n'a pas, en cette occasion, failli à son devoir.

» Nous avons échoué, sans doute, mais après tous nos efforts, nous avons le droit de dire : si la bataille est perdue, l'honneur est sauf. Les questions à étudier étaient, vous le savez, les suivantes : 1° l'achat de la maison, soit par la Société Archéologique, soit par la ville; 2° la possibilité de démolir la façade pour la réédifier ailleurs; 3° enfin le moyen de conserver le souvenir de ce monument par le dessin ou la photographie.

» Votre Commission a d'abord examiné la possibilité d'achat par la Société. Le moyen proposé dans la Commission consistait 1° à s'assurer le concours de la ville et celui du Comité des bâtiments historiques, puis faire appel au zèle et au patriotisme

des archéologues de notre pays, pour former ainsi une partie du capital nécessaire à l'achat; 2° appeler à nous toutes les Sociétés savantes aujourd'hui disséminées et mal installées, et les réunir en un faisceau avec le lien d'une résidence et d'une administration communes.

» La combinaison, vous le voyez, consistait dans la coalition de deux intérêts : celui de l'archéologie, tendant à la conservation d'un charmant monument de la Renaissance, le seul, hélas ! que nous possédions encore; et celui de la réunion des sociétés chartraines, idée toujours vaincue mais toujours vivace, et qui triomphera tôt ou tard, car le temps, fidèle auxiliaire de la patience, ne manque jamais de lui venir en aide, et réunis, ils arrivent toujours à mûrir et à réaliser les idées justes.

» Ainsi, demander à des subventions et au zèle archéologique une partie du capital, puis à la réunion des Sociétés le loyer garantissant les intérêts et le solde du capital par un amortissement échelonné sur douze années : tel était le mécanisme de l'opération proposée, qui ne devait recevoir d'exécution que lorsque capital, intérêts et amortissement seraient complétement assurés.

» Ce système offrait donc avantage et sécurité, mais il exigeait de longues, nombreuses et difficiles négociations.

» Pendant que votre Commission étudiait ces différentes questions, l'initiative individuelle de quelques archéologues chartrains faisait surgir une nouvelle combinaison parallèlement à la nôtre et dans le même but. Cette combinaison consistait en une société civile constituée par actions de 100 fr. chacune. Ce système, moins avantageux que le premier, sous le rapport financier, puisqu'il privait des subventions et dons volontaires, était d'ailleurs plus simple et plus rapide; il allait être définitivement adopté pour cette raison, lorsque cette nouvelle Société fut arrêtée dans ses travaux et votre Commission dans les siens, car en ce moment nous fûmes officieusement prévenus qu'il se présentait une offre bien supérieure à nos prévisions et qui venait déranger tous nos calculs. On nous demanda si nous étions prêts; nous ne l'étions pas et ne pouvions l'être : nous n'avions pas de pleins pouvoirs et, en eussions-nous eu, nous n'aurions pu accepter la responsabilité d'engager la Société dans une entreprise sans avoir sécurité sur tous les points.

» Nous avons donc échoué, et cela devait être; les sociétés

ou associations ne peuvent lutter avec les particuliers dans les affaires qui demandent une prompte solution, car elles ne peuvent prendre de décision qu'après réunion, discussion et délibération, tandis que celui-ci peut, selon son bon plaisir, faire simultanément ces quatre opérations. Ainsi notre échec n'est qu'une preuve nouvelle de cette vérité si connue : les confédérations lentes à se mouvoir arrivent rarement à temps. Nous ne voulons pas terminer sans vous dire l'obligeance, le concours même que nous avons rencontrés chez les propriétaires.

» Ainsi, dans cette affaire, la bonne volonté était chez tous, le temps seul a manqué, le temps indispensable pour fonder une œuvre bonne et possible, mais difficile et compliquée. Votre Commission, Messieurs, avait aussi examiné la question de la démolition et réédification de la façade, comme cela a eu lieu pour l'arc de Gaillon et le portique d'Anet placés dans la cour de l'école des Beaux-Arts, à Paris. Cette question tombe également devant la vente effectuée, mais votre Commission pensait que, vu la nature de la pierre et l'état du monument, cette opération, toujours si délicate, serait dans l'espèce très-difficile et très-dispendieuse. D'ailleurs ces façades transportées trouvent rarement leur place, et que de fois n'a-t-on pas vu les pierres numérotées des monuments démolis verdir longtemps dans des dépôts provisoires, puis, avec le temps, venait l'oubli; les sculptures trouvaient enfin asile dans quelque musée, mais le reste ?..... le reste était retaillé pour servir aux constructions modernes. La colonne se changeait en bornes et le dieu devenait table ou cuvette.

» Aussi pensons-nous que la première condition, dans des entreprises semblables, devrait être de ne procéder à la démolition qu'après avoir préalablement fixé l'emplacement de la reconstruction.

» Nous avons enfin examiné la question de reproduction du monument par le dessin ou la photographie. Les dessins géométraux avec lavis offrent plus de durée et le résultat serait bon à la condition toutefois d'avoir un dessinateur capable, mais alors ce moyen deviendrait fort dispendieux. La photographie n'exigerait au contraire qu'une légère dépense, et peut-être pourrait-on, d'après elle, faire exécuter des gravures sur bois, dont les membres de la Société seraient heureux de trouver des épreuves dans nos publications.

» Tel est, Messieurs, le résultat de l'examen auquel votre Commission a consacré plusieurs séances. Quant à nous, tout en regrettant que ce charmant petit monument n'ait pu devenir la propriété de la Société, nous faisons des vœux afin que le nouveau propriétaire se montre véritablement archéologue et, sachant se garder d'un double écueil, ne détruise rien, restaure peu et respecte jusqu'à la couleur de l'édifice; car les rides vont bien aux vieux monuments comme aux vieux visages, et sous prétexte de réparer l'outrage des ans, vouloir farder les uns comme les autres, c'est altérer leur aspect vénérable et leur enlever la majesté de l'âge sans leur rendre la grâce de la jeunesse. »

Cette lecture est accueillie avec applaudissements.

Un membre dit que, comme souvenir du monument que, malgré tous ses efforts, la Commission n'a pu sauver, la photographie paraît bien insuffisante.

Divers moyens sont proposés par différents membres pour arriver à une reproduction plus exacte et plus complète que celle que pourrait donner la photographie.

On demande qu'on s'adresse à notre collègue, M. Sauvageot, qui a édité pour la maison Morel les planches représentant plusieurs aspects de la maison de la rue du Grand-Cerf. Ces planches sont mises sous les yeux de la Société par l'un de ses membres.

Il est également proposé de s'adresser à S. Exc. le Ministre d'État pour le prier de faire relever par la Commission des monuments historiques de France, des photographies artistiques.

L'assemblée décide qu'une supplique sera envoyée à cet effet à S. Exc. le Ministre-d'État. Le Bureau d'administration sera chargé de s'entendre avec M. Sauvageot, avec la maison Morel ou avec tous autres éditeurs, pour discuter les conditions et le prix de la reproduction de la maison, soit par un plan géométral qui resterait aux archives, soit par des planches faites exprès, soit par un tirage à part de celles de M. Sauvageot.

La séance est levée à cinq heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Annuaire statistique d'Eure-et-Loir pour 1867, par M. Lefèvre. (Don de l'auteur.)

Les Premières Œuvres du sieur Pedoüe, dédiées à Doris. (Don de M. Garnier.)

Exposition du Champ-de-Mars. 1798-1867. *Documents officiels et historiques sur la première exposition française,* par M. Chevrier. (Don de l'auteur.)

Sur l'emplacement de Genabum, par M. Challe. (Don de l'auteur.)

SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 MAI 1867.

Présidence de M. le comte DE CHARNAILLES, Préfet d'Eure-et-Loir.

La séance est ouverte à une heure et demie, dans la salle Sainte-Foy. Siégent au bureau M. le comte de Charnailles et M. de Saint-Laumer, maire de Chartres, président d'honneur, M. Merlet, président, MM. Denain, Letartre et Paul Durand, vice-présidents, Joliet, secrétaire.

Au moment où le Bureau et M. Emile Chasles, qui a bien voulu promettre le concours de son talent si justement apprécié du public chartrain, entrent dans la salle, des applaudissements éclatent dans l'assemblée, désireuse de s'associer à l'honneur que la Société a tout dernièrement reçu dans la personne de son président [1].

M. Merlet donne lecture du rapport suivant :

« MESDAMES ET MESSIEURS,

» C'est déjà aujourd'hui la onzième fois que, répondant gracieusement à notre appel, vous voulez bien, par votre pré-

[1] Par décret impérial du 26 avril 1867, M. Merlet a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

sence, venir encourager nos travaux. C'est un jour de fête pour notre Société, mais c'en est un surtout pour son Président, car jusqu'à ce jour il n'a jamais eu qu'à enregistrer les progrès annuels de cette association, qui, fondée il y a onze ans avec une cinquantaine de membres, en compte 315 maintenant. Malgré les vides que la mort produit dans nos rangs, et ils ont été bien nombreux et bien sensibles cette année, le nombre des adhérents augmente sans cesse, et grâce au zèle bienveillant que chacun y apporte, notre Société se trouve dans un état financier si satisfaisant qu'elle peut entreprendre des travaux qu'elle aurait à peine osé rêver à son origine.

» Et que dis-je, des travaux ? N'a-t-elle pas eu l'audace de songer à bien autre chose encore ? N'a-t-elle pas voulu un instant devenir, elle aussi, propriétaire ? Dans son amour de l'antiquité, dans son ardeur de protéger les intérêts archéologiques de la cité de Chartres, n'a-t-elle pas cru un moment qu'elle aussi allait posséder son pignon sur rue, et que déjà, citoyenne de votre ville par les services qu'elle a rendus et surtout par la bienveillance que vous lui témoignez, elle allait le devenir à un autre titre..... par l'impôt que paierait son immeuble ? Vous savez tous, Mesdames et Messieurs, à quel fait je me permets ici de faire allusion. La maison de Claude Huvé, le médecin patriote du XVIe siècle, allait être mise en vente : on craignait la démolition de ce joyau, non seulement de la rue du Grand-Cerf, mais de notre ville tout entière. La Société archéologique s'émut à cette nouvelle. Confiante dans son passé, ambitieuse pour son avenir, elle ne désespéra pas de trouver dans son crédit les fonds nécessaires pour l'acquisition. Mais il fallait de longues négociations ; le temps a manqué pour les accomplir, et la maison a été vendue avant que toutes les formalités eussent pu être remplies. La Société a fait son devoir, plus peut-être même que son devoir, car elle mettait dans ses démarches une superbe imprudence : si elle a des regrets aujourd'hui, ils sont du moins tempérés par l'espérance qu'avec l'aide de notre administration municipale, si éclairée et si désireuse du confort mais aussi du décor de notre ville, la maison de Claude Huvé ne disparaîtra pas du lieu où elle a été construite il y a plus de trois cents ans.

» Ce sont là détails intimes de notre administration ; je ne parle pas à des étrangers, Mesdames et Messieurs, vous me per-

mettrez donc de vous traiter comme amis et de croire que rien de ce qui nous touche ne vous est complètement indifférent. Aussi bien c'est un compte-rendu des travaux de l'année que je dois à nos sociétaires, et vous m'excuserez si j'aborde quelquefois des faits un peu trop particuliers. Ne vous effrayez pas, je tâcherai de ne pas être long.

» Il faut bien que je le dise; nous nous sommes beaucoup occupés d'administration cette année, et quand on arrive à ces questions d'intérieur, elles se prolongent souvent beaucoup plus qu'on ne le désirerait. Quand on n'est que deux, il est déjà si difficile d'être toujours du même avis, quoi d'étonnant à ce que les opinions se contredisent quand l'on est plus de trois cents ? Nous avons révisé notre règlement; nous l'avons rendu plus net et plus précis; nous avons rétabli notre présidence trisannuelle ; nous nous sommes imposé l'obligation d'aller chaque année siéger dans un des arrondissements étrangers au chef-lieu. .

» C'était là une grosse affaire; une autre, plus archéologique, s'est présentée en même temps. Il s'agissait de savoir si la Société devait intervenir, — officieusement, c'est tout ce qu'elle pouvait faire, — dans la démolition projetée par la ville de la salle Saint-Côme, faisant saillie sur l'ancien Hôtel-Dieu. Cela nous a valu un mémoire parfaitement fait de notre si savant confrère, M. Paul Durand : il a vaillamment combattu, mais il a succombé devant l'assemblée, et il ne pouvait guère en être autrement. La Société regrette assurément que la position de la salle Saint-Côme exige la démolition de ce monument si intéressant du XIIIe siècle; mais, tout en étant archéologues, nous n'en restons pas moins chartrains; si nous vivons par le souvenir dans le Moyen-Age, nous vivons par la réalité au XIXe siècle, et nous sommes forcés de convenir qu'avec les besoins de la civilisation moderne il est difficile de se contenter de ce qui suffisait à nos aïeux.

» Les vieux monuments de pierre et de bois tombent, et nous sommes contraints de les laisser tomber; mais il est d'autres monuments que nous avons la mission de sauver, et ceux-là nous pouvons le faire sans nuire à la circulation et au besoin de la ligne droite. Un vieil historien disait en terminant son œuvre : *Exegi monumentum perennius ære*, et il avait raison. Si nous avons le chagrin de voir disparaître par le feu ou par la

pioche ces géants d'un autre âge que nous sommes impuissants à reproduire malgré tous les progrès de la science, nous avons la consolation de tirer pour jamais de l'oubli des monuments plus durables, et je dirais presque non moins imposants dans leurs proportions, car je parle de l'*Histoire du diocèse de Chartres par Souchet* que nous imprimons en ce moment. Déjà le premier volume de cette plantureuse encyclopédie historique, chef-d'œuvre de patience et d'érudition, est entre les mains de nos souscripteurs; les autres ne tarderont pas à le suivre.

» C'est une vaste entreprise que cette publication, et bien des Sociétés, plus anciennes que la nôtre, auraient hésité avant de la commencer : ce n'est cependant pas la seule que nous ayons hardiment abordée.

» La mort de M. de Boisvillette a arrêté momentanément la publication de la *Statistique archéologique*, dont il avait achevé avec tant de talent le premier volume; mais il avait conçu le plan d'une autre grande œuvre, la *Statistique scientifique d'Eure-et-Loir*, et, grâce au concours dévoué de plusieurs de nos confrères, nous avons commencé ce travail et nous sommes certains de pouvoir l'achever. Un de nos compatriotes, M. Ed. Lefèvre, avant de partir pour la Cochinchine, avait rédigé, sous les yeux de M. de Boisvillette, la *Botanique* du département : depuis son retour il l'a complétée, et elle est aujourd'hui imprimée, formant un assez fort volume que chacun peut consulter avec fruit. MM. Marchand, dont le cabinet ornithologique fait école européenne, ont bien voulu dresser pour nous le tableau des mammifères et des oiseaux du département; nous devons à M. le docteur Lamy l'histoire de l'ichthyologie, et à M. Ach. Guénée celle de la faune d'Eure-et-Loir. Vous citer ces noms, c'est vous dire assez l'autorité qui s'attache à ces travaux.

» Ce sont là nos grandes publications, mais nous continuons en même temps l'impression de nos Bulletins, où nous recueillons les œuvres de moins longue haleine, mais qui ne témoignent pas moins du talent et de la science de leurs auteurs. Un de nos maîtres le répétait tout naguères : *In tenui labor, at non tenuis gloria.* Où chercher en effet plus de science, et une science de meilleur aloi que dans cet article où M. Paul Durand explique pour la première fois ce qu'on doit entendre par cette représentation si commune dans les églises grecques et qu'on

désigne sous le nom d'ἑτοιμασία ? L'ἑτοιμασία, c'est peut-être lettre morte pour vous, et je ne sais si parmi nous il y en avait beaucoup qui connussent cette figure. Le travail de M. Durand était donc tout-à-fait neuf, sinon pour tous, au moins pour la plupart, et nous avons entendu avec un vif intérêt son auteur si consciencieux nous développer les raisons concluantes qui lui font affirmer qu'on doit voir dans l'ἑτοιμασία la représentation du Jugement dernier.

» Pour être moins inconnue, une histoire que M. Lefèvre nous a donnée de la ville et du château d'Illiers n'en était pas moins intéressante pour nous; elle nous ramenait à notre pays d'où M. Durand nous avait un instant éloignés, et nous avons été heureux de voir ainsi encore sauvé de l'oubli un chroniqueur, moins abondant assurément que le chanoine Souchet, mais auquel on doit savoir gré d'avoir raconté pour la postérité tout ce qu'il avait pu recueillir sur son pays.

» M. Job, de Dreux, nous a transmis une courte notice sur le château de Louye, avec la copie d'une vieille ballade en vers qu'il a trouvée inscrite dans un des tableaux de la grande salle.

» Nous sortons encore un peu là de notre domaine, car Louye est du département de l'Eure; mais nous rentrons chez nous avec M. Lecocq, cet infatigable chercheur que vous êtes toujours sûrs de trouver chaque fois qu'il est question de l'histoire de notre contrée. C'est de Châteaudun que M. Lecocq nous a parlé cette année, et il nous a transmis la copie d'une charte de 1189 qui mentionne pour la première fois la commune de cette ville. C'est une pièce d'autant plus curieuse qu'elle est évidemment fausse, et que le texte fourni par M. Lecocq nous servira à démontrer victorieusement la fausseté de ce document, sur lequel s'étaient appuyés tous les historiens de Châteaudun, sans en citer autre chose que la date et le sens général.

» Ce sont là nos principaux travaux archéologiques; mais, d'après notre nouveau règlement, qui ne fait au reste que consacrer des us et coutumes dès longtemps adoptés par nous, « la Société archéologique ne s'occupe pas seulement d'archéologie, mais elle peut étendre ses études à la littérature, aux beaux-arts et à toutes les branches des sciences naturelles. » N'est-ce pas d'ailleurs à ces nobles invitées, la littérature et la science, que nous devons nos plus douces récréations ? N'est-ce pas à elles surtout que nous sommes redevables de votre présence ?

Il y a deux ans, à pareil jour, vous avez vivement applaudi un pur archéologue, mais tout le monde n'a pas l'esprit et la science de M. Raymond-Bordeaux, et vous nous délaisseriez peut-être si nous ne vous parlions toujours que de vieilles pierres ou de vieux manuscrits.

» Pour être archéologue, vous disais-je tout-à-l'heure, on n'en est pas moins chartrain, me permettrez-vous d'ajouter qu'on n'en est pas moins homme de goût. Aussi est-ce toujours avec plaisir que nous saluons l'annonce d'une bonne fortune littéraire, comme celle qui nous est arrivée, dans une de nos dernières séances, où M. Joliet a bien voulu nous lire le commencement d'une Etude comparée sur le Roman en France et en Angleterre. Notre aimable confrère est ici trop près de moi pour que j'ose faire l'éloge de son esprit si fin et si délicat : vous le connaissez d'ailleurs aussi bien que moi et vous avez hâte de l'entendre aujourd'hui.

» C'est encore en partie cet amour de la bonne littérature qui nous a fait continuer cette année notre patronage aux Cours publics. L'an dernier, M. Famin, dans son charmant rapport que vous avez peut-être présent à la mémoire, vous avait annoncé que nous les laisserions voler seuls de leurs ailes : lorsque le jour de l'essor est arrivé, l'expérience manquait, les ailes n'étaient pas encore assez poussées, et, de crainte d'une chute, nous avons pensé devoir arriver pour les soutenir. Vous savez combien a été brillante notre saison d'hiver; pour ne pas parler ici des professeurs du pays dont la présence m'interdit tout éloge, pour ne rien dire de cet autre compatriote que nous avons été si heureux de retrouver un des plus savants et des plus aimables professeurs de la Sorbonne, vous n'avez pas oublié la charmante conférence de M. Talbot sur Kriloff, le La Fontaine russe; vous vous rappelez les deux leçons de M. Deschanel sur le burlesque et sur les mémoires du duc de Saint-Simon; M. l'abbé Moigno, M. Cazin, M. Lissajous nous ont initiés aux plus belles expériences physiques et astronomiques; M. Barral et M. André nous ont entretenus de la science du jardinage et de leur voyage en ballon. La saison a donc été des plus fructueuses, peut-être un peu lourde à supporter pour les finances de votre Commission, mais c'est affaire entre elle et vous, et l'année prochaine vous saurez bien la récompenser de ses efforts.

» Puisque nous avons terminé ces quelques mots sur les cours publics par les noms des professeurs de sciences et par une question de finances, qu'il nous soit permis d'exprimer le regret ou de n'être pas plus riches ou de ne pouvoir pas faire de la science à meilleur marché. Nous sentons que dans la science surtout est le côté pratique, que par elle principalement nous serions véritablement utiles à la plus grande masse de nos concitoyens. Tel sans doute n'a pas été notre but en nous créant archéologues; mais nous voyons ce que nous pourrions faire, et nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le regret d'être forcés ne rester en deça de l'horizon que nous découvrons. Nous avons créé un observatoire météorologique, qui, grâce au dévouement de notre si zélé directeur de l'Ecole normale, fonctionne depuis cinq ans, plus de trois ans avant qu'à Paris on songeât à en créer dans toutes les villes de France : les observations sont faites avec un soin tout particulier, et consignées dans des tableaux qui, par leur clarté et leur précision, l'emportent de beaucoup sur tous ceux qui sont envoyés à Paris : eh bien ! cette année, on a récompensé deux écoles normales pour leurs travaux météorologiques et la nôtre ne l'a pas été, elle leur aînée de trois ans, elle leur maîtresse et leur modèle. Pourquoi ? parce que nous ne faisons pas d'observations de nuit; parce que nous n'avons pas d'argent pour payer un agent quelconque qui, trois fois dans la nuit, se relèverait pour constater les variations du baromètre et du thermomètre.

» A côté de l'observatoire nous avons institué une commission météorologique; l'année dernière, le président de cette commission conçut l'excellente idée d'installer sur la place des Epars un baromètre public qui pût faire connaître à chacun l'état de l'atmosphère et les chances plus ou moins certaines de pluie ou de beau temps. Mais il ne fallait pas seulement un capucin ou un baromètre à cadran : c'était une Société sérieuse qui installait l'instrument; il fallait qu'il fût sérieux. Or quand on veut quelque chose de sérieusement bon, c'est toujours rare et difficile à trouver, et tout ce qui est rare se paie sérieusement. Il fallut encore renoncer à ce projet.

» Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, dans notre Société archéologique pas plus qu'ailleurs, même avec la meilleure volonté, on ne fait pas tout ce que l'on veut : j'ai bien peur d'en fournir encore en ce moment une preuve : je voulais être

court et ne pas trop vous ennuyer, je crains bien de n'avoir pas fait tout ce que j'avais désiré.

Ce rapport est accueilli par de vifs applaudissements.

M. Met-Gaubert, professeur d'histoire au collége de Chartres, donne lecture d'une scène de la comédie de Molière : *l'Avare,* mise en vers français par M. Tasset.

Ce véritable tour de force de littérature archaïque, où l'auteur a serré de si près son inimitable modèle, a été vivement applaudi.

L'assemblée a également accueilli avec une bienveillante sympathie la lecture faite par M. Lefèvre, des impressions de voyage de *Onang-Tching*, mandarin du bouton de cristal délégué à l'exposition universelle, pièce de circonstance, moitié en vers et moitié en prose, par M. Joliet.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Emile Chasles.

L'éminent professeur qui avait pris pour thème les œuvres de deux poètes beaucerons du XVIe siècle, les frères Jean et Jacques de la Taille, avant d'aborder son sujet, remercie la Société qui lui a fait l'honneur de l'appeler à sa séance solennelle : il rend hommage aux travaux modestes de nos sociétés provinciales.

Il confesse qu'à son début dans la carrière des lettres il faisait peu de cas des études archéologiques, et préférait les grandes lignes de l'histoire, les vastes horizons des lettres et de la philosophie. Mais avec l'expérience l'estime lui est venue pour les poseurs de jalons.

Le savant conférencier, prenant occasion des lectures faites, adresse des compliments aux collaborateurs de nos bulletins archéologiques, et, s'arrêtant sur le terrain des actualités, engage au sujet de l'Exposition une controverse toute gracieuse et semée d'aperçus ingénieux. Entrant ensuite dans son sujet, M. Chasles appelle l'attention de ses contemporains sur deux hommes aujourd'hui bien oubliés et dont il n'aurait pu nous entretenir si le don fait à la bibliothèque communale de Chartres de la précieuse collection de M. Roux ne lui avait permis de connaître leurs œuvres devenues presque introuvables.

Il raconte la vie de ces deux frères, fils d'un gentilhomme beauceron, qui, n'ayant vécu que pour la guerre, eut pourtant

le bon sens de comprendre que l'épée n'était pas tout dans la société renaissante, et qui donna à ses fils, avec de sages conseils, une solide et libérale éducation.

Les deux frères furent dociles aux avis paternels ; l'aîné, Jean de la Taille, né à Bondaroy, près Pithiviers, vers 1540, tout en guerroyant sous les derniers Valois, trouva le temps d'écrire : il écrivit des poèmes, des satires, des tragédies, des remontrances politiques, des comédies, sans grand profit pour la renommée et pour la bourse, à ce qu'on peut voir par les morceaux empruntés aux *combats de fortune et de pauvreté*, et surtout *au vieux courtisan*, ses meilleurs ouvrages.

L'analyse de M. Chasles nous montre dans ces œuvres si diverse une donnée juste, une pensée honnête, une expression sobre. Et pourtant le nom de Jean de la Taille n'est connu que de quelques rares bibliophiles.

Son frère Jacques de la Taille mourut à vingt ans, et n'a guère laissé d'autre souvenir que celui de quelques vers malheureux cités par un de nos critiques, et pourtant comme son aîné qui a recueilli avec un zèle pieux l'héritage fraternel, il méritait mieux, ce jeune homme dont la carrière fut si courte, et qui, devançant Rotrou et Pierre Corneille, avait essayé de restaurer la tragédie antique.

C'est le destin : il faut que la mémoire des précurseurs s'efface dans le rayonnement de ceux qui sont venus à leur temps et dans la maturité du génie.

La résurrection de ces deux victimes de l'oubli était une œuvre de justice que M. Chasles a su rendre pleine d'attraits pour ses auditeurs qui l'ont vivement applaudi à plusieurs reprises.

M. le Préfet a clos la séance par des remerciements adressés aux professeurs au nom de l'assemblée.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 6 JUIN 1867.

Présidence de M. A. DE SAINT-LAUMER, maire de Chartres, Président d'honneur.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Secrétaire donne lecture d'une proposition déposée par M. Lecocq, tendant :

1° A ce que l'on conserve, au moyen d'épreuves photographiques dont les clichés resteraient dans les archives de la Société, la décoration du sanctuaire de l'église Saint-Aignan.

2° A ce qu'un estampage en plâtre soit exécuté pour reproduire l'inscription de la maison de la rue du Grand-Cerf, n° 52.

3° A ce qu'un autre estampage, également en plâtre, soit fait de l'inscription commémorative du siége de Chartres par le prince de Condé, incrustée dans l'ancien rempart.

4° A ce qu'un autre estampage reproduise un petit bas-relief de la clôture du chœur de l'église Notre-Dame, représentant le miracle de la sainte Chemise pendant le siége de 911 par Rollon.

Ces différentes propositions sont adoptées.

L'Assemblée procède à l'élection de son Président.

Nombre des membres présents . .	29
Des suffrages exprimés par lettre . .	24
Total. . .	53

MM. Merlet, président actuel . .	41	suffrages.
Letartre	1	—
Famin.	4	—
Joliet	1	—

M. Merlet est proclamé président.

L'assemblée procède ensuite à l'élection des membres de la Commission de publication. Un membre fait observer que, d'après l'article 23 du règlement, le nombre des Sociétaires

composant cette Commission est de 11 y compris MM. l'inspecteur de l'académie, le Président et le Secrétaire qui en font partie de droit; qu'il y aura lieu par conséquent de nommer 8 membres.

M. le Secrétaire donne lecture de la liste des membres nommés à la séance du 12 juillet 1866 qui sont au nombre de 9.

L'assemblée décide après discussion que plusieurs des membres absents qui ont envoyé leur vote, l'ayant formulé en ces termes : *les mêmes*, le chiffre de 9 sera maintenu.

Nombre des votants présents. . . .	27
Des suffrages exprimés par lettres . . .	6

Sont nommés :

MM.	L'abbé Ollivier, Lefèvre	30
	L'abbé Pouclée, Paul Durand, Barrois, Famin .	28
	Raimbault	27
	Tasset	25
	Maunoury	23

Les voix se portent ensuite sur MM. Lecocq, Bost, Person, de Mianville, Met-Gaubert et Salmon.

La parole est donnée à M. Coudray-Maunier pour la lecture de la première partie d'un mémoire de M. Lecocq sur les origines municipales de la ville de Chartres et sur les hôtels successivement occupés par son édilité.

Cette notice, pleine de faits curieux, est accueillie avec applaudissements.

Renvoi à la commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Maillet, notaire et maire d'Epernon; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Olivier Chellet de Kerdréan, à la Pihourdière, commune de la Croix-du-Perche; présenté par MM. Ernest de Chabot et Garnier.

MM. Ledru, instituteur à Epernon; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Prieur, professeur de mathématiques; présenté par MM. Raimbault et Joliet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

De l'étude des langues anciennes et des langues vivantes, par F. Godefroy (Don de l'auteur).

Deux diplômes de jardiniers, donnés par Isaïe Richter, le 1er juillet 1757, au nom du cardinal Ferdinand-Jules, archevêque d'Olmutz, à Jacques Schaffargeck, et le 25 janvier 1765, par Joseph Schekleer au même Jacques Saffargeek, au nom de François-Christophe, cardinal prêtre en l'Eglise romaine, évêque de Spire (Don de M. Maroteau).

SÉANCE DU 4 JUILLET 1867.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

M. le Président fait part à l'assemblée de la mort d'un de ses membres les plus regrettables, M. Isidore Prévosteau qui, par ses connaissances spéciales, sa bienveillance et son assiduité à nos séances, a rendu tant de services à la Société et à l'administration du Musée de notre ville.

M. le Président annonce qu'une séance aura lieu le dimanche 21 juillet à Bonneval : il invite les membres de la Société à prêter leur concours par leur présence et par leurs travaux. M. Salmon, sur l'invitation de M. le Président, s'engage à faire un cours de physique ou de chimie à cette séance.

M. le Président donne communication d'une proposition de M. Leménestrel, imprimeur à Dreux, qui demande les encoura-

gements de la Société pour l'impression d'une histoire de Dreux. La proposition est appuyée et renvoyée à la Commission de publication.

M. Merlet, comme membre de la Société, fait une proposition. Il paraît qu'on a trouvé près de Châteaudun, sur le haut de la colline des Abrets, des tumulus gallo-romains. Il serait important de vérifier l'importance de cette découverte, et pour cela il est nécessaire que des fouilles soient pratiquées. Une somme de 50 francs pourrait être affectée à cet objet : si plus tard et par suite des premiers travaux, on reconnaissait la nécessité d'aller plus loin, la Société, sans doute, s'empresserait de voter de nouveaux fonds. La proposition est adoptée.

M. Met-Gaubert donne lecture de la seconde et dernière partie du mémoire de M. Lecocq sur les hôtels de ville de Chartres. Cette lecture est accueillie par de vifs applaudissements. Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques. 1866 et 1867.

Comité Archéologique de Senlis, Comptes-rendus et Mémoires. Année 1866.

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome VI (Envoi de la Société).

Les Franchises de l'Histoire, études philosophiques et judiciaires, par M. Paillart (Don de l'auteur).

Congrès archéologique de France, séances tenues à Senlis, Aix, Nice, Montauban, Cahors et Guéret. 1865.

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 JUILLET 1867, A BONNEVAL.

Présidence de M. Merlet.

La séance est ouverte à une heure et demie dans la salle de la maison d'école mise à la disposition de la Société par l'administration municipale et disposée par les soins de M. Bigot, instituteur.

Sont présents : M. de Belfort, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun et président de la Société Dunoise, M. Brossier de Saint-Denis-les-Ponts, M. Coudray de Châteaudun, M. Granger d'Auneau, M. Duchon, adjoint au maire de Bonneval, M. Talbert, juge de paix, M. Léon Hubert, M. le docteur Teilleux, directeur de l'établissement d'aliénés; M. Jumeau et plusieurs autres personnes de Bonneval et des environs; des dames, les élèves des écoles; MM. Salmon, Barois, Met-Gaubert, Lefèvre, Philippe Bellier de la Chavignerie, Joliet.

M. le Président ouvre la séance par l'allocution suivante :

» Mesdames et Messieurs,

« Nous ne sommes pas, je l'espère, tout à fait des étrangers pour vous : vous connaissez, au moins vaguement, notre existence; vous savez qu'il existe dans le département d'Eure-et-Loir une Société archéologique, et que dis-je, une? deux Sociétés archéologiques, car il y a trois ans il s'en est formé une seconde dans votre arrondissement qui, si elle n'a pas toute l'étendue d'action de son aînée, ne lui cède en rien pour le zèle et le dévouement de ses membres. Je n'en veux d'autre preuve que la présence ici de bon nombre d'entre eux qui ont répondu si gracieusement à notre appel fraternel.

» Je ne vous dirai donc pas qui nous sommes, mais vous me permettrez de vous indiquer notre but en quelques mots. Nous nous sommes fondés, il y a plus de onze ans, à une époque où le goût des études historiques et archéologiques, sans être aussi développé qu'aujourd'hui, commençait cependant déjà à percer

de toutes parts. Nous nous sommes dit alors que dans un pays aussi riche en souvenirs que le pays chartrain, dans une contrée qui, à toutes les époques de notre histoire, a joué un rôle si important dans les destinées de la France, il devait y avoir beaucoup à faire pour l'histoire nationale et aussi pour la glorification de notre province. Nous nous sommes mis résolument à l'œuvre, peu nombreux d'abord, mais bientôt fortifiés par les adhésions de tous les hommes amis de leur pays. Nous avons reconnu sans peine que nous ne nous étions pas trompés : les matériaux sont arrivés abondants; les occasions de sauver les débris du passé se sont présentées fréquemment. En même temps, sous l'impulsion donnée par l'Empereur lui-même, qui, au milieu de ses conquêtes pacifiques et guerrières, trouvait le temps d'écrire une épopée, la *Vie de Jules-César*, et de préparer un autre chef-d'œuvre, la carte des Gaules à l'époque celtique, sous cette impulsion, dis-je, l'histoire et l'archéologie prenaient un nouvel essor. Nous avions compris les aspirations du moment : une des plus sûres garanties de succès est, pour chaque chose, d'arriver à son heure, c'est ce que nous avons fait, nous pouvons le dire hardiment, et le succès est là pour justifier notre dire.

» Il ne nous reste donc plus qu'à poursuivre la voie que nous nous sommes tracée : étudier et sauver de l'oubli, souvent de la destruction, les monuments du passé; faire l'histoire des hommes et des temps qui nous ont précédés sur le sol de cette contrée, afin de proposer les uns pour modèles et de prémunir contre les erreurs des autres; et puis, pour ne pas vivre seulement avec ce qui n'est plus, mais pour nous tenir au courant des choses de chaque jour, faire le plus aimable accueil aux productions purement littéraires, comme quelques-uns de nos confrères savent nous en apporter et comme vous en entendrez une tout-à-l'heure, et aussi appeler à nous de tout notre pouvoir le concours de ces savants confrères, à qui la nature révèle ses mystères et qui veulent bien les mettre à notre portée, comme ils ont consenti à le faire en cette séance.

» C'est là, comme vous le voyez, un séduisant programme; nous le remplissons de notre mieux, sûrs en tous cas de trouver dans ces travaux un délassement pour notre esprit et de saines leçons pour notre cœur. Nous avons voulu vous le faire partager aujourd'hui. Déjà, depuis près d'un an, nous méditions un

voyage à Bonneval; des circonstances indépendantes de notre volonté l'ont seul retardé si longtemps. Votre ville, en effet, est une de nos cités de prédilection; entre toutes celles du département d'Eure-et-Loir, c'est une des plus riches en monuments et en souvenirs d'autrefois.

» Je vous dirai quelques mots tout-à-l'heure de vos monuments que, du reste, vous connaissez mieux que moi; auparavant, permettez-moi de vous raconter, d'après un titre authentique, l'histoire, sinon de la fondation de votre ville, au moins de son accroissement et de sa grandeur, car, vous ne l'ignorez pas, c'est au célèbre monastère de Saint-Florentin qu'elle a dû sa prospérité.

» Or c'était en 861, sous le règne de Charles le Gros (à l'exception du Chapitre de Notre-Dame de Chartres, je ne ne sache pas que, dans notre département, d'autres communautés religieuses puissent authentiquement remonter aussi loin) : un chevalier nommé Foulques, était alors, non pas seigneur de Bonneval, car il n'y avait pas encore de seigneuries régulièrement établies, mais, si vous le voulez, grand propriétaire du pays. Il avait peut-être quelques peccadilles à se reprocher, comme la pendaison de misérables vassaux, le pillage ou l'incendie de quelque innocente bourgade, on n'y regardait pas de si près à cette époque, et la plupart des fondations pieuses doivent leur origine à l'expiation de crimes de cette sorte. Enfin, pour un motif ou pour un autre, Foulques voulut fonder aussi sa petite abbaye. Je ne sais si vous avez fait cette remarque, mais rien n'était généralement aussi bien situé que les anciens monastères. Eaux et bois, prairies et terres labourables, rien ne leur manquait. Aussi ce n'était pas petite affaire que trouver un lieu propice pour la construction d'une abbaye : les fondateurs parcouraient souvent de longues distances avant de choisir définitivement leur emplacement.

» Foulques en avait un excellent sous la main : les eaux si poissonneuses et si fraîches du Loir, les bois qui couvraient les coteaux et qui s'étendaient alors jusqu'à Alluyes d'un côté et jusqu'à Saint-Maur de l'autre, les prairies verdoyantes des bords de la rivière, les terres fertiles des environs, tout désignait à l'avance le lieu de Bonneval comme une terre prédestinée pour l'établissement d'un monastère. Foulques était des familiers de Charles le Gros; il lui fut facile d'obtenir l'assentiment de l'Em-

pereur, ce qui n'était, au reste, qu'une formalité : on rédigea un acte de donation au futur monastère de toute la ville de Bonneval avec ses appartenances, terres cultivées et incultes, prés, moulins, pêcheries, eaux et cours d'eau, et l'abbaye fut fondée. Restait à édifier l'église et à choisir les reliques de saints sans lesquelles on ne pouvait la dédier. Tout récemment Eginhard, le gendre de Charlemagne, avait apporté de Rome en France les corps de deux saints martyrs, Pierre et Marcellin, et de nombreux miracles s'opéraient partout où se trouvaient quelques reliques de leurs corps vénérés. Charles le Gros donna à Foulques une portion importante de ces corps saints, et l'église de la nouvelle abbaye fut dédiée en leur honneur par l'évêque de Chartres, Gillevert, vers l'année 863. Déjà des moines y étaient installés sous la règle de saint Benoît, et à leur tête Gausmar, familier aussi de l'empereur Charles le Gros.

» Les richesses de la nouvelle abbaye s'accrurent rapidement : en même temps s'accroissait le nombre des moines ; en même temps aussi s'accroissait leur renom de piété et de vertu. Nous en avons une preuve éclatante. Un archidiacre de l'église d'Autun, nommé Aurélien, avait, par la protection divine, découvert les reliques des saints martyrs Florentin et Hilaire, et les avait déposées dans l'église de Saint-Martin d'Aisnay à Lyon, monastère autrefois florissant mais alors complètement délaissé. Aurélien, en possession de ces reliques qui devaient être une source de gloire et de prospérité pour l'abbaye d'Aisnay, résolut de la restaurer complètement en y introduisant une règle sévère. Il chercha de tous côtés l'abbaye la plus florissante à laquelle il pût demander des maîtres, et il ne crut pouvoir mieux choisir que le monastère de Saint-Marcellin de Bonneval. Insigne honneur assurément pour nos anciens moines, d'avoir été jugés dignes d'aller si loin, surtout pour ces époques de barbarie, servir d'exemple à une des plus illustres communautés de la France méridionale.

» Ingelger, qui était alors abbé de Bonneval, ne jugea pas devoir refuser la demande d'Aurélien ; mais je regrette de ne pouvoir vous citer le texte même de la vieille chronique : vous y sentiriez la douleur qu'éprouva le pieux abbé en se séparant de douze de ses frères pour les envoyer dans ces contrées lointaines ; vous y reconnaîtriez je ne sais quel parfum de douce mysticité et de sainte résignation aux vues de la Providence,

traits qui caractérisent si bien le moine du IXe siècle, au milieu de la barbarie qui l'entourait.

» Mais aussi vous verriez, à travers les paroles les plus calmes en apparence, quels transports de joie quand les douze religieux, après avoir accompli leur mission à Lyon, reviennent à Bonneval, rapportant avec eux la plus grande partie des corps des saints Florentin et Hilaire, gage de la reconnaissance de l'abbé Aurélien. A cette heureuse nouvelle, Ingelger, avec tout le bataillon de ses moines, se met en route, croix et bannières en tête. Ils arrivent jusqu'à Baignolet où ils rencontrent leurs frères qui, depuis leur départ de Lyon, ne s'étaient arrêtés qu'une nuit dans la basilique de Saint-Aignan d'Orléans. De Baignolet, on s'arrête à Dancy, puis à Givais, et chacune de ces stations est marquée par de nombreux miracles. Enfin on arrive à Bonneval, et, au milieu des cantiques d'actions de grâces, les corps des saints Florentin et Hilaire sont déposés dans des châsses au milieu de l'église de l'abbaye, dont ils deviennent dès lors les principaux patrons.

» Je vous demande pardon de m'être appesanti si longtemps sur cette histoire de la fondation de votre abbaye, je dirais aussi de votre ville, car l'abbaye alors résumait bien un peu la cité tout entière qui, ainsi que nous l'avons vu, lui avait été donnée par son fondateur. Je l'avoue, rien ne me semble touchant comme les tableaux de la foi naïve de ces temps reculés. En lisant ces récits des temps anciens, aussi simples et aussi naïfs eux-mêmes que les faits qu'ils racontent, il me semble que je vis avec ceux qui ne sont plus, et je voudrais faire partager ce sentiment, qui me donne tant de jouissances, à tous ceux qui veulent bien m'écouter.

» Mais je m'oublierais trop volontiers, et quelle que soit votre indulgence, je craindrais d'en abuser si déjà ce n'est chose un peu faite. Pourtant il faut bien que je vous rappelle en quelques mots vos titres de gloire archéologiques, ne fût-ce que pour avoir l'air de ne pas les ignorer. J'irai vite, c'est une simple nomenclature.

» Et tout d'abord, les restes de l'abbaye : à tout seigneur tout honneur. Je les ai visitées pour la dernière fois il y a quelques années, et je n'en ai pas le souvenir assez présent pour vous les décrire. D'ailleurs, nous les avons presque sous les yeux, et après la séance nous demanderons à M. le directeur de l'asile la

permission de les visiter : la vue en vaudra mieux que toute description. Pourtant, je me rappelle avoir vu une superbe pierre tombale du XVe siècle, de Nicolas de Frécot, archidiacre de Dunois : elle était bien méprisée alors et gisait dans la poussière. Depuis, on a dû, je crois, lui donner une place plus honorable; mais, si le désir que je vais exprimer ne devait pas vous blesser, j'émettrais le vœu qu'elle fût transportée à Chartres dans notre musée archéologique, où elle serait, ce me semble, plus en sûreté au milieu de celles que nous possédons déjà.

» A côté des ruines de votre abbaye, il ne faut pas oublier l'église de Notre-Dame, la seule de vos quatre églises paroissiales que vous possédiez encore, et qui est un monument assez curieux du XIIe siècle pour qu'on l'ait jugée digne d'être classée parmi les monuments historiques. Nous la visiterons également, mais nous avons déjà admiré sa belle tour carrée qu'on aperçoit de loin dominant toute la ville, et nous ne doutons pas que l'intérieur ne renferme des détails fort intéressants.

» Nous venons de dire que de vos quatre églises paroissiales vous ne possédiez plus que celle de Notre-Dame; je le répète, vous connaissez votre ville mieux que moi et vous devez en être les véritables historiens; aussi me permettrez-vous de vous adresser une question? Nous avons aperçu, en arrivant de Chartres, les ruines d'une ancienne église aujourd'hui transformée en grange : cette ancienne église, n'est-ce pas celle de Saint-Sauveur?

» Quant à ce qui concerne les monuments civils, je sais que Bonneval était autrefois une ville-forte ceinte de murailles garnies de tours et environnée de fossés alimentés par le Loir. Huit ponts y donnaient accès, et on entrait dans la ville par cinq portes également flanquées de tours et qu'on appelait les portes de Saint-Jacques, de Saint-Étienne, de Saint-Sauveur, de Saint-Michel et de Saint-Roch. Des murs, des fossés et des tours, que reste-t-il? De bien rares vestiges, n'est-il pas vrai? Mais vous avez conservé deux de vos portes, celles de Saint-Michel et de Saint-Roch, et ce ne sont pas les débris les moins intéressants de la splendeur ancienne de la cité de Bonneval.

» Je vous désignerai encore quelques maisons des XVe et XVIe siècles que possède encore votre ville, nommément dans les rues Hérisson et de Saint-Roch.

» Pour tous ces monuments du passé, que le temps, quoique

nous en ayons, travaille chaque jour à faire disparaître, de bonnes monographies, accompagnées de dessins ou de photographies, seraient indispensables. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de ne pas laisser évanouir entièrement le souvenir des siècles et des hommes qui ne sont plus; la Société archéologique vous aidera de tout son pouvoir dans cette œuvre pieuse : elle veut en effet tâcher de ne plus rien laisser périr sans en conserver au moins la mémoire; mais sa tâche est immense, elle est impuissante à tout mener à bien sans le concours zélé de tous ceux qui ont le culte du pays et de la famille.

» Aussi, Messieurs, permettez-moi, en finissant, d'exprimer un vœu qui vous expliquera un des buts de notre visite parmi vous.

» Lorsqu'il y a trois ans, nous avons été tenir une séance à Châteaudun, de notre visite est issue la Société Dunoise, dont vous connaissez les travaux et dont beaucoup d'entre vous ont visité le musée naissant. Nous ne venons pas aujourd'hui vous demander la création d'une Société archéologique à Bonneval, mais nous vous demanderons le plus d'adhérents possibles à notre œuvre, afin que, travaillant ensemble à l'histoire de votre ville, qui est encore entièrement à faire, ils reconstituent le passé de Bonneval et nous envoient pour nos annales de bonnes pages historiques qui perpétuent le souvenir d'une de nos plus riches et plus glorieuses cités. Nous sommes vos hôtes aujourd'hui, et nous ne saurions trop vous remercier de votre gracieuse hospitalité; à notre prochain voyage, nous serons, je l'espère, vos confrères, et en attendant cette seconde visite, l'envoi de nos publications entretiendra plus vives nos relations commencées sous de si bienveillants auspices. »

M. Lefèvre donne lecture d'un travail plein de recherches et faits intéressants sur la baronnie d'Alluyes;

M. Joliet, de la *Tour de Thibaud le Tricheur*, légende fantastique.

Voyez là-bas, où fleurit l'aubépine,
Où les aunes bronzés de leurs rameaux épais
Couvrent le Loir, qui fuit au pied de la colline,
Près du sentier conduisant aux Abrais.

On montre encor, caché sous la pervenche,
Humble débris d'un modeste séjour,
Un coin de mur, nommé la Maison-Blanche,
En souvenir d'innocence et d'amour :
C'est là, qu'un soir, d'un tendre émoi pressée,
S'abandonnant à des rêves bien doux,
Agnès songeait, timide fiancée,
Au lendemain promis à son époux.

Le lendemain, dans la pauvre chaumière
Règnaient le deuil, la honte et la douleur.
Sire Thibaud revenait de la guerre :
On festoyait au manoir du seigneur ;
Et les éclats d'une brutale joie,
Entremêlés de cris et de sanglots,
La folle orgie où le remords se noie
Du vieux donjon éveillaient les échos.

Le lendemain, à belle et noble Dame
Thibaud partait pour engager son cœur.
Au pied des tours devant un corps de femme
Son coursier noir se cabre avec horreur.
Sans l'arrêter, sans plaindre sa victime
De son cheval il déchire les flancs.
Du palefroi le pied sanglant imprime
Les clous du fer sur un front de vingt ans.

Un voile blanc couvrait la châtelaine.
A ses genoux sur un banc de gazon,
Thibaud disait : Ma dame et suzeraine,
A vous ma foi, mon hommage et mon nom.
J'en fais serment par ma chevalerie,
Ermance, à toi mes éternels amours,
A toi mon âme ! Elle aussitôt s'écrie :
Prends cet anneau qui nous lie à toujours.

Près d'eux dansaient mille clartés funèbres,
Pâles flambeaux d'un infernal hymen.
Elle semblait grandir dans les ténèbres
Quand du Félon elle saisit la main :
Puis rejetant son long voile en arrière,
Elle se lève, et dit : Regarde-moi.
Du fer sanglant l'empreinte meurtrière
Ceignait son front. Thibaud pâlit d'effroi.

C'est vainement qu'à cette horrible chaîne
Le chevalier veut arracher son bras.

Depuis l'an mil le fantôme le traîne
Dans le préau de la porte d'à-bas.
Couple effrayant, une forme incertaine
Glisse parfois et sans ombre et sans bruit.
Priez, priez pour les âmes en peine,
Mais n'allez pas au vieux château la nuit.

Allez là-bas où fleurit l'aubépine :
Les prés sont embaumés, les arbres sont épais,
Le Loir vient caresser le coteau qui s'incline
Près du chemin conduisant aux Abrais.

L'assemblée entend ensuite avec un vif intérêt une notice de M. Met-Gaubert sur le marquis de Dangeau.

Mesdames et Messieurs,

Avant d'aborder mon sujet, permettez-moi de vous faire un résumé général topographique de la charmante petite ville au milieu de laquelle nous sommes heureux de nous trouver, et qui m'est chère à plus d'un titre.

Bonneval, *Bonavallis*, est située sur le Loir, près de l'endroit où il reçoit la rivière d'Ozanne, dans un vallon profond. Cette cité a reçu son nom de la fertilité du pays où elle s'élève. Au IXe siècle, Bonneval appartenait à un chevalier du Roi, nommé Foulques. Vers 841, il y fonda un monastère que le roi Charles-le-Chauve prit sous sa protection. On y conservait une partie des reliques des martyrs saint Florentin et saint Hilaire. Les Normands ruinèrent l'abbaye et le pays à la fin du IXe siècle.

La terre de Bonneval appartint par la suite aux comtes de Chartres et de Blois, et *Etienne*, l'un d'eux, qui fut tué à la Croisade en 1102, y avait établi un marché. *Adèle*, sa veuve, percevait sur les habitants une rente de 100 livres appelée la taille de la mi-carême.

A cette époque, la ville de Bonneval était fortifiée, car le roi Louis-le-Gros, étant en guerre contre le comte Thibaut, l'assiégea, et l'ayant prise, la ruina et la fit raser, à l'exception de l'abbaye, où florissait au douzième siècle *Arnaud-le-Chartrain*, l'ami de saint Bernard, et l'auteur de nombreux ouvrages. Les fortifications furent relevées quelque temps après, et la ville fut flanquée de tours, close de murs et entourée de fossés. Les habitants étaient tenus d'aller à la guerre, à la réquisition du

comte de Chartres. Celui-ci, malgré sa *chicheté*, dit une vieille chronique, eut en pitié *moult grande* les ladres de Bonneval, puisqu'en 1218, il leur envoya un millier de harengs et une tonne d'huile à prendre sur ses domaines. La châtellenie de Bonneval fut vendue au roi Philippe-le-Bel avec le comté de Chartres. Les guerres des Anglais, au commencement du XVe siècle, ruinèrent Bonneval, et le pays, grâce à ces braves, à ces nobles étrangers, était devenu *inhabitable*, à tel point que Charles d'Orléans permit, en 1422, aux ouvriers des maîtrises de se retirer à Orléans. Les huguenots prirent Bonneval en 1568 et l'abbaye fut entièrement dévastée.

Il y avait à Bonneval, avant 1789, quatre paroisses : Saint-Jacques, Saint-Sauveur, Saint-Michel, Notre-Dame, un hôpital et trois chapelles : Saint-Jean, Saint-Gilles et Saint-Loup. Le pèlerinage qui se faisait autrefois à l'une de ces chapelles a donné naissance à la foire de Saint-Gilles, qui tient encore aujourd'hui les 1, 2 et 3 septembre.

On peut, en outre, admirer les remarquables bâtiments de l'abbaye dans lesquels on avait établi, après la Révolution, une manufacture de tapis de pieds et une filature de coton.

Le Conseil général d'Eure-et-Loir a racheté ce domaine de M. d'Aligre en 1828, y a créé une colonie agricole pour les enfants trouvés et les orphelins pauvres du département. Enfin, dans ces derniers temps, la Bienfaisance, toujours ingénieuse dans ses combinaisons, est venue métamorphoser cet asile et a profité d'une situation merveilleuse pour ouvrir, sous une direction très-habile et qui se continue aujourd'hui, un refuge à tant de malheureux que la raison a abandonnés. Ajoutons le récent établissement d'un chemin de fer destiné à accroître la prospérité florissante du pays, et nous aurons, chers habitants de Bonneval, l'histoire rapidement esquissée de votre cité. Je la complète en signalant vos armes, qui sont : *de gueules au lion d'or sur une terrasse de sinople, tenant une hallebarde d'or emmanchée de sable de sa patte droite, et ayant sur sa patte gauche un écusson d'azur à trois fleurs de lis d'or*, 2 *et* 1.

Non loin de Bonneval, la plus considérable des petites villes du pays Dunois, se rencontre un charmant petit bourg, *Dangeau*, *Dangeotum*, *Dangeolum*, sur l'Ozanne, archidiaconé de Dunois, élection de Châteaudun. On y voit encore une des plus belles églises de campagne. Elle renferme le tombeau du mar-

quis de Dangeau, un magnifique bas-relief représentant le crucifiement, et qu'on attribue à l'illustre artiste Jean Goujon.

En 1470, Jean Chollet, seigneur de Dangeau, eut une fille nommée Marie, qui porta la terre de Dangeau à Geoffroy de Courcillon. Ce sont ceux de cette maison qui ont rebâti le château de Dangeau. Le calvinisme avait fait beaucoup de progrès dans la paroisse, et spécialement dans le bourg de Dangeau, sous la protection des seigneurs de cette maison de Courcillon, qui s'étaient jetés dans cette secte. *Le dernier Courcillon, marquis de Dangeau*, s'était fait catholique sous Louis XIV. C'est de cet illustre courtisan que je voudrais tracer une esquisse biographique rapide, mais aussi nette que possible.

Dangeau eut la prodigieuse élévation de ces favoris de la fortune dont le principal mérite est dans la persévérance et l'intrigue. C'est une de ces brillantes médiocrités *qui font de l'histoire comme on fait trafic de la faveur des rois*, s'y insinuent peu à peu et sans bruit, et arrivent à y occuper une place considérable. Esprit frivole, tout son talent consistait à se bien observer, ne blesser personne, multiplier les occasions de fortune, acquérir et jouir d'une sorte de considération ; médisant peu, flattant toujours, il avait une demande toute prête pour chaque dignité vacante, un sourire pour tous les bons mots, une approbation pour tous les événements. Enrichi par le jeu, les mariages, l'adulation, constamment à la piste des honneurs, on le voit s'élever de degré en degré jusqu'à ce qu'il tranche du grand seigneur, se fasse dédier par Boileau, son protégé, la cinquième satire *sur la noblesse*, et revête complétement cette physionomie fade et insinuante qui fait de lui le type le plus achevé du courtisan dans les siècles passés et à venir.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, naquit près de Chartres le 21 septembre 1638 [1]. Sa mère, Charlotte de la Noue, était petite-fille de Duplessis-Mornay. « C'était, dit Saint-Simon, un gentilhomme de la Beauce, tout uni et huguenot dans sa première jeunesse. » Il se convertit de bonne heure à la religion catholique; en 1658, il servit en Flandre, comme capitaine de cavalerie, sous M. de Turenne. Après la paix des Pyrénées (1659), il prit du service dans l'armée d'Espagne, alors en guerre avec le Portugal, et se distingua, dit-on, par ses talents militaires.

[1] Louis XIV était né dans la même année et dans le même mois.

A son retour en France, il parut à la Cour ; la reine-mère et la reine Marie-Thérèse, charmées de l'entendre parler de leur pays et de la cour de Madrid dans leur propre langue, le mirent de leur jeu qui était alors le reversi. Ce fut la source de son crédit. « Il avait, dit Fontenelle, une figure fort aimable et beaucoup d'esprit naturel, qui allait même jusqu'à faire agréablement les vers; sa tête était naturellement algébrique et pleine de l'art des combinaisons. »

Il faut ajouter à cela qu'il parlait avec toute la liberté d'esprit possible, qu'il divertissait les reines par ses saillies, ce qui était un moyen ingénieux de les détourner de leur jeu, et égayait leur perte quand il avait gagné leur argent. « Il était, dit encore le chroniqueur, doux, complaisant, flatteur, avait l'air, les manières du grand monde, de prompt et excellent compte au jeu, où, quelque gros gains qu'il ait faits, et qui ont été la base, les moyens de sa fortune, jamais il n'a été soupçonné, et sa réputation toujours entière et nette. »

Le roi l'ôta du jeu des Reines et l'admit au sien. Dangeau ne tarda pas à lui plaire et obtint le privilége de lui donner cette adulation incessante, dont le monarque aimait à se faire suivre comme d'une conscience toute à ses ordres. Il devint le courtisan en titre et fut le modèle sur lequel devaient se régler les courbettes des autres seigneurs.

Tout le monde sait qu'il écrivait les lettres d'affection du Roi à une célèbre Duchesse et composait en même temps les réponses de celle qui, plus tard, devait effacer de pareilles faiblesses dans les austérités du cloître et dans les larmes du repentir. « Cela dura un an, dit l'abbé de Choisy, jusqu'à ce que La Vallière, dans une effusion de cœur, avouât au roi, qui la louait beaucoup sur son esprit, qu'elle en devait la meilleure partie à leur confident mutuel dont ils admirèrent la discrétion. Le Roi, de son côté, avoua qu'il s'était servi de la même invention. » Cette aventure augmenta singulièrement le crédit de Dangeau et surexcita son ambition qui était sans bornes.

Un jour qu'il allait se mettre au jeu du roi, il demanda à Sa Majesté un appartement dans Saint-Germain où était la Cour. La grâce était difficile à obtenir, parce qu'il y avait peu de logements dans ce lieu-là. Le roi lui répondit qu'il la lui accorderait, pourvu qu'il la demandât en cent vers qu'il ferait en jouant. Après le jeu, où il avait paru aussi peu occupé qu'à l'ordinaire,

Dangeau récita les cent vers et conquit son logement. C'est ainsi qu'il faisait tout servir à sa fortune, se glissant partout, constamment à l'affût des honneurs et des dignités, distribuant çà et là des compliments, et consentant volontiers à faire rire de lui, pourvu que la moquerie lui profitât.

Il acheta successivement de M. de Vivonne une partie du gouvernement de la Touraine et une des deux charges de lecteur du Roi, qui donnait les entrées familières.

Il était capitaine; il obtint un régiment, puis devint aide-de-camp de Louis XIV. Envoyé plusieurs fois en mission extraordinaire auprès des Électeurs du Rhin (1673-1674), il va conclure, avec le même caractère, le mariage du duc d'York, depuis Jacques II, avec la princesse de Modène. Il trouve ensuite moyen de se faire nommer *menin* du Dauphin, c'est-à-dire le premier des six gentilshommes qui étaient attachés particulièrement à la personne de Monseigneur, fils aîné du Roi.

Richelieu, obéré par le jeu, est obligé de vendre sa charge de chevalier d'honneur de la Dauphine : Dangeau se trouve là pour l'acheter. Un an après la mort de Louvois (1692), le roi se fatigue d'être grand-maître des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Dangeau s'offre modestement pour supporter le fardeau de cette dignité, et il obtient la grande-maîtrise.

Il avait épousé, en 1682, une fille fort riche du fermier-général Morin, surnommé le Juif; il commence par marier sa fille unique au duc de Montfort, fils aîné du duc de Chevreuse; puis, songeant à lui-même, il arrive à épouser, en secondes noces (1686), la nièce du cardinal de Furstenberg, Sophie de Lœwenstein, alliée aux plus puissantes familles de l'Allemagne.

C'est au sujet de ce mariage qui fit du bruit à la Cour, que Mme de Sévigné écrivait au président Moulceau : « Dangeau » jouit, *à longs traits*, du plaisir d'avoir épousé la plus belle, » la plus jolie, la plus jeune, la plus délicate, la plus *nymphe* » de toute la Cour [1]. »

Enfin, à force de titres, d'honneurs et de richesses, Dangeau obtint une réputation extraordinaire et arriva à une élévation de fortune prodigieuse. La Bruyère, dans ses *Caractères*, eut beau vouloir immortaliser les ridicules du courtisan en disant *qu'il*

[1] Lettre du 3 avril 1686.

n'était pas un seigneur, mais d'après un seigneur, Dangeau n'en devint pas moins un *personnage* et des plus influents.

Il est peu d'hommes qui aient obtenu plus de grâces et de dignités, n'en déplaise à M. de Saint-Simon qui parle beaucoup de Dangeau et semble avoir réservé pour ce prototype du courtisan sa plus piquante originalité : « Il adorait, dit-il, le Roi et » Mme de Maintenon; il adorait les Ministres et le Gouvernement; « son culte, à force de le montrer, s'était glissé dans sa moelle; » leurs goûts, leurs affections, leurs éloignements, il se les » adaptait entièrement. Tout ce que le roi faisait en quelque » genre que ce fût le transportait d'aise. On l'aimait, cependant, » parce qu'il ne lui échappait jamais rien contre personne, qu'il » était doux, complaisant, sûr dans le commerce, fort honnête » homme, obligeant, honorable; mais, d'ailleurs, si grand ad- » mirateur de riens, pourvu que ces riens tinssent au Roi, ou » aux gens en place et en faveur, et depuis qu'il s'éleva, si bouffi » d'orgueil et de fadaises, si occupé de faire valoir ses distinc- » tions que parfois on ne pouvait s'empêcher d'en rire. »

Comme il visait au bel esprit, il n'eut point de trève qu'il ne remplaçât Scudéri à l'Académie Française, dont il devint le doyen. Plus tard, à la mort du marquis de l'Hôpital, il fut nommé académicien honoraire de l'Académie des Sciences, « quoique, au dire d'un de ses ennemis, il ne sût rien dans » aucun genre. »

Atteint depuis longtemps d'une maladie fort grave pour laquelle il subit plusieurs opérations, il finit par succomber, et mourut le 9 septembre 1720, d'un accès de fièvre, « et peut-être, ajoute le malin chroniqueur, de l'ennui de ne plus voir de Cour ni de grand monde. »

Il a laissé des *Mémoires* commençant en 1684 et finissant en 1720. Ces mémoires, publiés d'abord avec des corrections par Mme de Genlis, ont été rétablis par M. Lemontey, qui les a fait paraître avec les annotations fort curieuses d'un anonyme, contemporain de l'auteur.

Voltaire, malgré ses malicieuses boutades dans sa *Dissertation sur la mort de Henri IV*, malgré tout son dédain, donna un extrait de ces Mémoires sous le titre de *Journal de la Cour de Louis XIV*.

Il n'y faut pas chercher l'intérêt d'un récit fait avec suite et accompagné de réflexions et de jugements. Ils n'en sont pas

moins d'une grande utilité pour les historiens modernes, en ce qu'ils représentent avec précision le tableau de la Cour, de tout ce qui la compose, les occupations, les amusements, *le partage de la vie du Roi.* Dangeau écrivait, jour par jour, les nouvelles de la Cour, mais comme une gazette, sans trop de raisonnement, en sorte qu'on n'y voit que des événements avec une date exacte. Tout ce que le Roi a fait quotidiennement, même de plus indifférent, et souvent les premiers princes, les ministres, quelquefois d'autres personnages, s'y trouve avec une certaine sécheresse pour les faits, mais, tant qu'il le peut, avec les louanges les plus multipliées et pour des choses que nul autre que lui ne s'aviserait de louer.

On apprend que, sous Louis XIV, les forçats entrés aux galères n'en sortaient de leur vie. Dans un autre article, si Cavoye se trouve gêné dans son jardin de Luciennes par des voisins qui refusent de lui vendre leurs terres, le Roi les achète d'autorité et lui en fait présent; ce qui donne la mesure du droit de propriété à cette époque. Et cependant, pour qui sait le lire, le célèbre marquis de Dangeau est rempli d'observations importantes, fécondes en résultats, de traits curieux, auxquels se mêle parfois ce sel gaulois qu'aimaient tant nos pères, et qui était un objet de délices pour notre ingénieux La Fontaine. Voulez-vous un peu de malice hardie? Écoutez comment le courtisan se permet, contre son ordinaire, de critiquer le Roi-Soleil : « Ce Prince aimait la bonne chère, tout dévot qu'il était, ou peut-être à cause de sa dévotion même. Son appétit était robuste; il y avait quatre services à sa table, et il faisait honneur à tous les plats. » Dangeau ajoute qu'il lui est arrivé souvent de voir manger au Roi quatre assiettes de soupes différentes. La volaille, le poisson, les entremets, le dessert, il usait de tout dans la même proportion. Il ne buvait jamais que du champagne. Il dînait fort souvent *seul*, c'était le moyen, continue-t-il un peu moqueusement, de ne pas se compromettre aux yeux des indiscrets toujours prêts à voir si les Grands ne commettent pas quelque excès de bouche. Savait-on que les mousquetaires fussent une espèce d'hommes si *débiles* qu'il avait fallu un valet pour porter leur cuirasse? On admire en souriant *l'héroïsme* de ces Suisses qui, ayant à disposer de la principauté de Neufchâtel, font le serment de n'aller dîner, avant l'élection, chez aucun des prétendants à la couronne, etc. Ce singulier Suétone du XVIIe siècle

est un témoin d'autant plus précieux qu'il ne croit pas rendre témoignage et qu'il semble ne point avoir écrit pour l'histoire.

Son frère, Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, était fort instruit; il possédait presque toutes les langues, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'allemand et les idiômes qui en dépendent; il fut nommé lecteur du Roi et remplaça le *fameux* abbé Cotin à l'Académie Française en 1682. Il était surtout fort versé dans l'étude de la grammaire qu'il aimait passionnément, mettant bien au-dessus de toutes les nouvelles politiques du jour *deux mille verbes français bien conjugués*, qu'il avait, disait-il plaisamment, *dans son portefeuille du ministère des affaires... grammaticales*. Qui donc eût osé lui faire de l'opposition?... Il a laissé des *études philosophiques*, un *traité de blason*, et des recherches historiques, généalogiques fort intéressantes. Il s'était mis sur les rangs pour être le précepteur du duc de Bourgogne, concurremment avec Fénelon, qui lui fut préféré.

Ma tâche est terminée. Puisse-t-elle n'avoir pas mis trop longuement votre patience à contribution! Votre exquise bienveillance m'a soutenu et encouragé pendant le cours de ce récit qui touche aux destinées historiques de votre cher pays. Veuillez agréer, en retour, l'expression bien sentie d'une sincère et profonde gratitude.

Naguère, dans une séance analogue, les Dunois, à la tête desquels se trouve un administrateur des plus aimables et des plus distingués, nous ont donné les marques d'une affectueuse sympathie; c'est un de nos plus doux souvenirs. Bonneval, à son tour, vient de nous accueillir avec une telle aménité qu'il y aurait messéance à ne pas renvoyer une réciprocité immédiate et complète de sentiments honorables à toute l'assemblée, d'abord; ensuite, qu'il me le permette, au premier adjoint de la cité dont les qualités d'esprit égalent celles du cœur, à tous ses dignes auxiliaires dans le conseil municipal, qui ont tant à cœur leurs fonctions d'édiles zélés et dévoués.

Vous ne me pardonneriez pas, Mesdames et Messieurs, d'oublier le nom d'un pasteur que nous savons entouré, ici, de haute estime et d'une affection si justement méritée. Quoi d'étonnant? un savoir riche et varié, une érudition de bénédictin, les plus aimables qualités morales et intellectuelles, l'affabilité la plus exquise, tout ce qui constitue l'homme de société

et de goût délicat, voilà ce qui attache la paroisse entière à son excellent curé.

Du reste, par qui et où le service divin pourrait-il être mieux célébré que dans ce gracieux vaisseau, à la flèche élancée, et lequel a été classé au nombre des monuments historiques? C'est là, cher pasteur, que vous continuerez d'appeler les bénédictions célestes sur vos fidèles brebis. Ah! ce n'est pas trop demander de votre cœur que de consacrer un souvenir *particulier* aux Chartrains venus, aujourd'hui, pour resserrer des liens qui, désormais, vont être indissolubles.

A l'époque de ses intelligentes pérégrinations, on appliquait à un czar fameux cette devise connue : *Vires acquirit eundo*, il acquiert des forces en voyageant. La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, sans être aussi ambitieuse que le fier Moscovite, mais toujours désireuse d'aller en avant et de manifester ses généreuses aspirations vers le beau et le bien, répétera également cette noble devise, en vous quittant, chers et affectionnés habitants de Bonneval.

Mère pleine de sollicitude et de dévouement, dirigée par un Président dont l'éloge n'ajouterait rien à tant de qualités connues, soutenue par l'éminent et spirituel magistrat préposé à la tête du département , notre président d'honneur, encouragée par un excellent député dont la présence, ici, nous eût tous réjouis, et dont chaque pas, chaque parole nous révèle un bienfait de plus, cette chère Société s'estimera très-heureuse de compter des enfants nombreux, des membres nouveaux au sein de votre cité vraiment privilégiée, ou bien dans les communes circonvoisines qui forment autour de vous comme une opulente et pittoresque ceinture.

C'est l'espoir bien fondé qui nous reste avant de nous séparer. Nous ne vous disons pas adieu, mais au revoir. Vous savez que les anciens désignaient par une couleur spéciale, *calculo albo*, par un petit caillou blanc, le jour de bonheur que les Dieux leur accordaient; laissez-nous, comme eux, chers habitants de Bonneval, réclamer le bénéfice d'un pareil jour, puis terminer par ce modeste quatrain improvisé :

« On aime à conserver le doux parfum des fleurs;
» Votre nom, pour toujours, est inscrit dans nos cœurs.
» Nous quittons, à regret, cette *bonne* Vallée,
» Mais pour marquer de *blanc* cette heureuse journée. »

Il appartenait à la science de clore dignement la séance. MM. Barois et Salmon, avec la lucidité et la précision qu'on leur connaît, ont entretenu l'assemblée du pouvoir éclairant des corps et des différentes sources de lumière.

M. Duchon, dans une charmante allocution, a remercié, au nom de M. le Maire absent, au nom de la ville de Bonneval, la Société Archéologique d'être venue propager le goût des plaisirs de l'esprit et les doubles conquêtes de la science.

« Messieurs,

» La ville de Bonneval se félicite de posséder aujourd'hui dans ses murs la Société d'Archéologie : au nom de M. le Maire absent, au nom de cette assemblée et de la ville entière, je la remercie d'avoir eu l'heureuse idée de faire ici une de ses premières conférences.

» Bonneval, par son église, par son abbaye, par ses anciennes fortifications, est un pays riche en souvenirs historiques; ses archives sont pleines de documents précieux qui, grâce à vos connaissances spéciales, vous permettront de reconstituer, d'expliquer et de populariser l'histoire d'un passé trop oublié; car, en étudiant l'antiquité non-seulement dans ses monuments et dans les formes de son architecture, mais encore dans ses institutions civiles et religieuses, bien des faits qui n'ont plus aujourd'hui leur raison d'être, s'expliquent avec les mœurs des différents siècles. On est plus juste envers un passé mieux compris, et l'on sent que dans le bien comme dans le mal les siècles et les peuples sont solidaires, et que ce présent, dont on est si fier, a en définitive sa base dans le passé pour avoir son couronnement dans l'avenir.

» Mais vos conférences, Messieurs, n'auront pas seulement pour résultat de répandre le goût et l'intelligence du passé, elles contribueront à l'agrandissement de votre Société et rendront plus intimes les relations de tous ses membres : c'est au nom de ces louables intentions que je fais un appel à tous ceux qui peuvent, par leurs connaissances et leur position, contribuer à sa prospérité.

» Permettez-moi en terminant, Messieurs, de remercier M. le Sous-Préfet d'avoir bien voulu, par sa présence, témoi-

gner de l'intérêt qu'il attache à ces réunions destinées à vulgariser la science et à multiplier les rapports d'union et de fraternité entre toutes les parties du département. »

La séance a été close à trois heures et demie.

SÉANCE DU 1er AOUT 1867.

Présidence de M. MERLET.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet, à Bonneval.

L'assemblée, sur la proposition de M. le Président et d'après l'avis conforme de la Commission de publication, ajourne jusqu'après l'achèvement de l'*Histoire du diocèse de Chartres* par Souchet la publication de l'*Histoire de Dreux*, par Donan.

Un membre demande si la notice sur le cheval et le mouton percherons qui devait faire partie de la Statistique d'Eure-et-Loir doit bientôt paraître. — M. le Président répond que ce travail est actuellement à l'impression.

M. le Président dit que les fouilles qu'on devait exécuter au coteau des Abrais, près Châteaudun, ont été ajournées après la moisson.

Un conflit s'est élevé entre la Société Archéologique et la Société Dunoise, qui prétend avoir droit de garder pour son musée les objets qui pourraient être découverts.

M. le Président dit qu'il défendra les intérêts de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. C'est elle qui fournit l'argent pour les travaux, elle aurait donc droit à tout ce qui sera trouvé; mais à titre de bonne confraternité, on fera la part de la Société Dunoise, si les fouilles sont fructueuses.

Un membre dit qu'il avait fait une proposition relative à la reproduction des dessins de la collection Gaignières qui peuvent intéresser le département.

Le même membre dit que la *Revue des Sociétés savantes*, publiée par M. le Ministre de l'Instruction publique, n'a pas mentionné les tomes III et IV des Mémoires de la Société d'Eure-et-Loir.

Il sera écrit à ce sujet à S. Exc. le Ministre. Une lettre de rappel lui sera adressée, au nom de la Société, à propos de la collection Gaignières.

Sur la proposition de M. Merlet, qui donne lecture d'une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, la Société décide qu'elle s'inscrira, à titre de souscripteur, pour une somme annuelle de 10 fr. à l'œuvre du développement de l'instruction publique.

M. le Président donne lecture d'une notice historique sur la famille Gendron, par M. Dureau. Cette lecture est accueillie par de vifs applaudissements. — Renvoi à la Commission de publication.

Renvoi à une prochaine séance de la lecture d'un article intitulé *Une visite au couvent de la Trappe en* 1685. M. Lecocq est prié de rechercher si le mémoire est inédit.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Launay, instituteur à Saint-Luperce; présenté par MM. Broseron et Alliot.

Le comte d'Hulst, à Louville-la-Chenard; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Mulat, maire à Mottereau; présenté par MM. Merlet et Garnier.

Duchon, adjoint au maire de Bonneval; présenté par MM. Merlet et Joliet.

MM. Le docteur Teilleux, directeur de l'asile de Bonneval; présenté par MM. Merlet et Joliet.

Jumeau, administrateur de l'asile de Bonneval; présenté par MM. Merlet et Joliet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1865. (Envoi de l'Académie.)

Séances générales tenues à Senlis, Aix et Nice en 1866, *par la Société Française d'Archéologie.* (Envoi de M. de Caumont.)

Notice historique sur Fermaincourt et sur le château des Robertières. (Don de M. Lemenestrel.)

Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze) dans le village de Larnaud (Jura), en 1865.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 4e trimestre 1866. (Envoi de la Société.)

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. Ier. (Envoi de la Société.)

Mémoires de l'Académie du Gard, 1864-1865. (Envoi de l'Académie.)

Mémoires de la Société des Antiquaires, t. XXIX. (Envoi de la Société.)

Histoire du Duché de Bouillon, par M. Ozeray, 2 vol. in-8°. (Don de M. Ozeray fils.)

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1867.

Présidence de M. Merlet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1er août.

Observations d'un membre relativement à la notice sur le cheval percheron de M. de Boisvillette, qui se publie dans la

Statistique d'Eure-et-Loir, et qui ne semblerait pas conforme au manuscrit original.

M. le Président donne lecture d'une note de M. Lecocq, chargé, à la précédente séance, de rechercher si un manuscrit communiqué à l'assemblée et portant ce titre : *Une visite au couvent de la Trappe en* 1685 n'a pas été publié antérieurement.

A votre réunion du 1er août dernier, la lecture d'un article manuscrit intitulé *Une Visite au couvent de la Trappe, en* 1685, devait avoir lieu; mais sur un doute élevé que ce travail n'était peut-être pas inédit, je fus chargé d'en rechercher l'origine.

Nous avons découvert qu'en effet cet article n'est pas inédit; nous avons trouvé ce travail dans un ouvrage imprimé existant à Paris à la Bibliothèque Impériale. Il a pour titre :

La Vie du très-révérend Père Dom Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur du monastère de la Trappe, par M. de Maupeou, docteur en théologie, curé de la ville de Nonancourt. 1702, 2 volumes in-12.

C'est à la fin du tome II, et après la *Vie de l'abbé de Rancé*, que se rencontre cet article, de la page 251 à 274. Cette pièce est intitulée :

Procès-verbal de l'état spirituel et temporel de l'Abbaye de la Trappe, dressé par le R. P. Dom Dominique Georges, abbé du Val-Richer, supérieur et vicaire-général de l'Etroite-Observance, dans la visite qu'il fit de ce monastère, le 16 *novembre* 1685, *et présenté au Chapitre général tenu à Cîteaux en* 1684.

Ce travail est curieux, mais il n'est pas inédit et ne se rapporte au département d'Eure-et-Loir, ni par le lieu décrit, ni par l'auteur.

M. le Président annonce que les fouilles qu'on devait faire au coteau des Abrais à Montgasteau, près Châteaudun, ont été indéfiniment ajournées sur l'opposition du propriétaire du terrain.

Relativement à la copie des dessins de la collection Gaignières et au compte-rendu des tomes III et IV de nos *Mémoires*, M. le Président dit qu'il a été écrit à qui de droit, mais que les vacances ont empêché d'arriver à une solution.

Dépôt sur le Bureau par M. Rimbault, ancien principal du collége, d'une notice nécrologique sur M. Denain, inspecteur de l'Académie et vice-président de la Société. Sur l'invitation de M. le Président, M. Rimbault prend l'engagement de donner de cet ouvrage un extrait spécialement destiné à la Société, et qui sera inséré dans ses archives comme témoignage de respect pour l'éminent collègue que nous avons perdu.

L'assemblée décide qu'il sera procédé, à la prochaine séance, à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Denain. Les membres absents seront invités à envoyer leur vote conformément au règlement.

M. Lecocq dépose une proposition ainsi résumée : « Nous formulons la proposition qu'on reproduise le plus tôt possible, et pour être conservés dans les portefeuilles de la Société, les dessins ou photographies suivantes concernant les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres :

» 1° Vue d'ensemble, prise sur la façade du cloître méridional.

» 2° Vue d'ensemble de la chapelle, rue Percheronne, vis-à-vis la porte de Mme Joly-Deshayes.

» 3° Vue intérieure de la salle Saint-Côme, prise de trois-quarts vers l'orient.

» 4° Vue extérieure de la salle Saint-Côme, prise sur le pignon, dans la cour.

» 5° Vue de la porte d'entrée, XIIe siècle, de la salle Saint-Côme dans la petite cour vers l'Ane-qui-vielle.

» 6° Vue à l'intérieur de la cour de l'Hôtel-Dieu, vers l'occident.

» 7° Vue extérieure des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, figurant spécialement le côté extérieur de la salle Saint-Côme. »

M. le Président dit qu'il s'associe complétement à la pensée de la proposition. Si, à la fin d'une séance très-longue, on n'a pas pris en considération les propositions tendant à conserver au moins le souvenir du monument qu'on regrettait de voir disparaître, l'assemblée n'a pas pu vouloir s'opposer à des mesures utiles et seules possibles. Un membre appuie également la proposition, mais demande que le vœu qui la termine soit seul inséré dans les procès-verbaux et que le préambule soit supprimé. M. Lecocq dit qu'il lui suffit de voir la proposition qu'il a émise adoptée par la Société.— L'assemblée décide qu'une commission composée de cinq membres [1] désignés par le Bureau s'entendra avec l'artiste chargé de reproduire, par la photo-

[1] MM. Lecocq, Gilbert, ancien professeur de dessin, Philippe Bellier de la Chavignerie, Bost, E. de Mianville.

graphie ou par le dessin, les vues des bâtiments de l'Hôtel-Dieu et de la salle Saint-Côme, sans fixer à l'avance le nombre de ces vues.

M. le Président appelle la discussion sur les Cours publics, et propose à l'assemblée, au nom du Bureau, de continuer à voter la subvention annuelle de 300 fr. qu'elle accorde habituellement.

Un membre dit qu'il demande une modification à ce qui a été fait l'an dernier. Les cours ont été nombreux et les succès ont été brillants; mais il n'est rien resté. Il eût été désirable que l'on s'en tînt à une réserve qui avait permis, les années précédentes, avec des ressources moindres, de réaliser quelques économies, d'acquérir un matériel indispensable soit en mobilier, soit en instruments, et d'assurer ainsi l'avenir des cours. Il aurait été également désirable que les cours fussent dirigés de manière à former une sorte d'enseignement en se référant à un programme arrêté d'avance et offrant un certain enchaînement. Il faudrait, pour parvenir à ce double but, que les cours fussent placés sous la direction exclusive de la Société.

M. le Président expose rapidement la situation financière de la commission des Cours publics.

Une discussion s'engage : quelques membres disent qu'il faut surtout avoir égard aux désirs du public payant qui tient à entendre des leçons instructives, mais surtout amusantes et se préoccupe très-peu de ce que la Société pourrait faire de ses économies.

Un membre dit que, si l'an dernier, contrairement à ce qui s'était pratiqué jusqu'alors, une commission spéciale prise en dehors de la Société a été chargée de l'organisation des cours, c'était pour ne pas mêler la Société à des questions parfois personnelles, à des débats et à des intérêts du moment, qu'il y aurait peut-être lieu de ne pas s'écarter des mesures de prudence qui donnaient à l'organisation des cours plus de latitude et de liberté.

L'assemblée adopte la proposition suivante :

« La Société prend la direction des Cours publics; elle s'efforcera d'obtenir, autant que possible, un ordre méthodique dans les conférences, et en même temps de réaliser sur les fonds des

souscriptions des économies destinées à l'acquisition d'un matériel d'enseignement. »

L'assemblée procède ensuite à l'élection, au scrutin secret, d'une commission chargée de l'organisation des cours.

Les membres élus sont, outre le Président qui en fait partie de droit :

MM. Barois, Salmon, Ouellard, Joliet, Bonnard, J. Courtois, A. Texier, Person [1].

Les voix se répartissent ensuite sur MM. Lefebvre, Rimbault, Francfort, Philippe Bellier, Pillet, Varéliaud, Famin, Hautome, Lecocq, Bost, de Vésian.

L'assemblée, vu l'heure avancée, renvoie à une prochaine séance la lecture d'un mémoire intitulé l'*Entomologie à l'Exposition universelle*, par M. A. Guenée.

La séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membre honoraire.

M. Hautome, inspecteur de l'Académie, à Chartres.

Membres titulaires :

MM. Lépargneux, à Bigeonnette; présenté par MM. Merlet et Garnier.

G. Morin, receveur de rentes, à Paris; présenté par MM. Merlet et Garnier.

L'abbé Vincent, vicaire de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou; présenté par MM. l'abbé Duteyeul et Garnier.

Dablin, instituteur, à Vaupillon; présenté par MM. Gatineau et Lecocq.

[1] MM. A. Texier et Person ayant donné leur démission, MM. Lefebvre et Phil. Bellier de la Chavignerie ont été appelés à faire partie de la commission des cours.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, 2e semestre 1866. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, n° 3. (Envoi de la Société.)

Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie du Val-d'Isère. (Envoi de la Société.)

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire, 1er semestre 1867. (Envoi de la Société.)

Du Charbon et des Affections charbonneuses chez l'homme, par le docteur Raimbert, de Châteaudun. (Don de l'auteur.)

Nécrologie de M. Denain. (Don de M. Rimbault.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1866. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique de Sens, tome IX. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 1er semestre de 1867. (Envoi de la Société.)

Inventaire des Archives départementales antérieures à 1790, par M. Merlet. (Eure-et-Loir), tome I.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1867.

Présidence de M. MERLET.

M. de Saint-Laumer, maire de Chartres, président d'honneur, assiste à la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre.

M. le Président dit qu'il résulte de communications qu'il a reçues, notamment de M. de Belfort, président de la Société Dunoise, que les fouilles de Montgasteau ont été reprises et qu'elles semblent devoir donner des résultats. Un des cinq

tumulus gaulois, qui paraissent remonter à l'âge de pierre, a été entamé, et déjà différents objets ont été découverts. La Société Dunoise réclame l'honneur de continuer en son nom les travaux commencés.

L'assemblée, désireuse de donner une marque nouvelle de sa sympathie pour la Société Dunoise, maintient le vote d'un crédit de 50 fr. ouvert à l'une des précédentes séances pour encouragement aux fouilles de Montgasteau.

Un membre rend compte des travaux de la commission nommée pour parvenir à conserver, par des photographies, le souvenir de l'Hôtel-Dieu de Chartres. Ces photographies sont terminées et seront déposées aux archives de la Société.

L'assemblée procède à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Denain.

Nombre des votants : Membres présents. 21
Bulletins envoyés. 19

Au 1er tour de scrutin, M. Olivier, grand-vicaire et secrétaire de l'Évêché, 16 voix; M. Rimbault, ancien principal du collége, 8; MM. Barois 6, Francfort 4, Ravault 2, Famin, Isambert, 1.

Au 2e tour, M. Olivier 20, M. Rimbault 8. M. Olivier est déclaré vice-président de la Société.

Lecture par M. le Président d'un rapport à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique pour que la Société soit reconnue comme établissement d'utilité publique.

Monsieur le Ministre,

« La Société Archéologique d'Eure-et-Loir a été fondée au mois de mai 1856 : créée à cette époque par 106 membres fondateurs, elle a vu le nombre de ses sociétaires croître chaque année dans une notable proposition, et elle compte aujourd'hui 314 membres titulaires, sans parler des membres honoraires et des membres correspondants. Aussi, jalouse de répondre à l'intérêt qui lui était témoigné de toutes parts, elle n'a reculé devant aucune entreprise, quelque difficile que parût le succès au premier abord. C'est qu'elle se sentait soutenue par le concours de tous, et l'événement est toujours venu prouver qu'elle n'avait pas trop présumé de ses forces.

» Dès l'année 1858, elle entreprit, à ses seuls risques et dépens, une exposition archéologique et d'objets d'art, qui eut alors le plus légitime succès et contribua puissamment à faire connaître les richesses archéologiques et artistiques du département d'Eure-et-Loir, dont quelques-unes viennent de figurer avec honneur à l'exposition de l'Histoire du travail.

» Presque en même temps, elle prenait le patronage à Chartres de cours publics et gratuits, comprenant à la fois les sciences, l'histoire et la littérature. De nombreux rapports vous ont fait connaître, Monsieur le Ministre, la faveur que ces cours ont obtenue depuis huit ans auprès des habitants de la ville de Chartres. Chaque année, la Société y a apporté de nouveaux développements, en appelant les professeurs les plus éminents de Paris pour seconder ceux de ses membres qui voulaient bien lui prêter un concours aussi actif que désintéressé. Cette année encore, comme les précédentes, elle se trouve seule chargée de l'organisation de ces conférences qu'elle fait vivre et prospérer par son crédit.

» Une autre institution à laquelle la Société archéologique se fait gloire d'avoir participé une des premières, est l'étude de la météorologie. En 1861, elle créa à l'Ecole normale de Chartres un observatoire, qui, depuis, n'a cessé de fonctionner, et qui a sans cesse fourni les notes les plus complètes et les plus intéressantes sur tous les phénomènes atmosphériques : elle complète en ce moment cette institution en établissant sur les divers points du département des stations météorologiques dont elle centralisera les observations.

» Ce sont là ses titres à la reconnaissance de tous, mais il en est d'autres par lesquels elle se recommande à votre bienveillance particulière, nous voulons parler de ses travaux.

» Depuis onze ans en effet qu'elle est créée, elle a achevé 4 volumes de Mémoires, 3 de Procès-verbaux, 1 de Statistique archéologique, 1 de Statistique scientifique, sans parler de ceux qui sont en cours de publication. C'est là le fruit de ses travaux ordinaires; mais en dehors de ces publications régulières, elle a encore édité le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, œuvre de longue haleine couronnée par vous en 1866. Elle a reconstitué et fait graver les plans des villes de Chartres et de Dreux vers 1750. Enfin, en ce moment, elle publie la plus ancienne histoire connue du diocèse de Chartres, qui ne formera pas

moins de 4 gros volumes in-8°, dont 1 volume et demi a déjà vu le jour.

» Nous ne parlerons pas longuement des fouilles entreprises par elle; pourtant nous ne pouvons nous empêcher de mentionner la restitution de deux aqueducs romains amenant l'eau dans la ville de Chartres, et dont les châteaux d'eau ont été retrouvés et déblayés : en ce moment même, de concert avec la Société Dunoise, elle fait fouiller auprès de Châteaudun des tumulus qui lui ont paru gaulois : une sépulture de l'âge de pierre a été retrouvée, et nous espérons que d'autres importantes découvertes encore viendront récompenser nos efforts.

» Ce sera un puissant apport pour le Musée lapidaire que la Société a créé, et dans lequel elle a déjà rassemblé entre autres un assez grand nombre de pierres tumulaires; ayant d'ailleurs pris à tâche de compléter cette collection par l'estampage de toutes les pierres qu'elle ne pouvait se procurer.

» Forte de sa bonne volonté, fière déjà des succès obtenus par elle, dès l'année 1859, elle avait formulé une demande en reconnaissance d'utilité publique : mais elle était bien jeune alors, et sa demande fut ajournée. Elle la renouvelle aujourd'hui avec huit années de plus d'existence, avec 150 membres de plus dans son sein, et elle a la confiance d'avoir mérité cette faveur. A ses titres anciens s'en sont joints de nouveaux : le développement des cours publics, la création des études météorologiques, et l'honneur, peut-être unique, d'avoir été trois fois couronnée dans les concours entre les Sociétés savantes.

» Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre, de vouloir bien accueillir favorablement notre demande : nous l'accompagnons d'un état de notre situation budgétaire, qui vous montrera que, malgré les nombreuses et importantes publications de la Société, malgré les dépenses de toutes sortes faites par elle, et pour les cours et pour son observatoire météorologique, et pour ses fouilles et acquisitions, elle est encore aujourd'hui, à la fin de l'année, toutes dépenses acquittées, à la tête de près de 6,000 francs de boni. »

A la suite de la lecture de ce rapport, M. le Président a donné connaissance à l'assemblée des démarches faites jusqu'à ce jour pour arriver à ce but. Après diverses observations, la Société émet à l'unanimité le vœu :

« Que la Société Archéologique d'Eure-et-Loir soit reconnue comme établissement d'utilité publique. »

Elle autorise son président à poursuivre la réalisation de ce vœu, et à adresser à qui de droit un extrait du procès-verbal de la séance sans qu'il soit besoin d'en attendre l'approbation.

M. le Maire dit qu'il désire consulter l'assemblée sur le meilleur emploi d'une portion des arcades de la salle Saint-Côme; déjà l'Administration a trouvé à replacer à l'hospice Saint-Brice un très-joli portail latéral de cette salle.

L'assemblée remercie M. le Maire, et renvoie au Bureau la nomination d'une commission de cinq membres [1] chargés d'examiner cette question.

M. le Président donne lecture d'une proposition de M. Lecocq pour la publication d'un glossaire du langage rustique dans le département d'Eure-et-Loir.

« A la séance de notre Société, le 6 décembre 1866, nous avons demandé et obtenu l'insertion, dans nos procès-verbaux, d'un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui avait été publié dans la *Revue des Sociétés savantes* du mois d'août précédent. Cet arrêté est relatif à deux prix à décerner aux Sociétés savantes de France; l'un, en 1869, pour le meilleur *Glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France*; l'autre prix, en 1870, concerne l'*Histoire des corporations ouvrières*.

» Nous venons, aujourd'hui, proposer à la Société de vouloir bien, après délibération, décider qu'il sera nommé deux ou trois éditeurs spéciaux, pour travailler à coordonner un *Glossaire des mots du patois vulgaire et rustique d'Eure-et-Loir*.

» Il y a plus de dix ans que nous avons commencé à recueillir une nomenclature de mots pour ce genre de travail, qui est largement ébauché. Ce sujet, extrêmement curieux, n'en présente pas moins de difficultés pour une exécution consciencieuse et méthodique, et d'après un plan bien combiné, en évitant, bien entendu, de faire une nouvelle édition de Ménage et de Richelet, ou bien encore du *Glossaire de la langue Romane* de Roquefort.

[1] MM. Famin, Lecocq, de Vésian, P. Durand et Piébourg.

Le travail que nous proposons à la Société d'entreprendre et d'éditer, avait déjà été tenté et abandonné par plusieurs de nos concitoyens, MM. Pillier, Pigrais, Roux et Calluet.

» Le langage rustique du canton de Bonneval a été publié, mais assez incomplétement, par M. Desgranges; le Perche a été ébauché et publié par MM. Fret, Genty et Passard; mais tous ces essais laissent trop à désirer. Il y aurait surtout à éviter de forger des étymologies impossibles ou ridicules. Peut-être trouverez-vous utile de nommer trois membres en dehors des éditeurs du Glossaire, pour parer à certaines difficultés d'interprétation ou d'orthographe de quelques mots.

» Ce travail pourra sembler non entièrement inédit, quant à certaines expressions, attendu que notre département se trouve compris entre deux anciennes provinces, le Berry et le Maine, pour lesquelles il a été publié deux bons Glossaires rustiques. Mais je dois signaler une difficulté qui est, je crois, insurmontable, c'est de localiser certains mots, usités dans les anciennes provinces dont est composé notre département, c'est-à-dire, le Dunois, la Beauce, le Pays Chartrain et le Perche.

» Pierquin de Gembloux, dans son savant ouvrage sur les Patois, publié en 1841, donne, dès cette époque, la nomenclature d'environ 1,600 volumes ou opuscules français qui se sont occupés du vieux langage ou du patois.

» Si notre Société n'obtient pas de récompense au concours des Sociétés savantes, elle aura au moins la satisfaction d'avoir publié un ouvrage de philologie ancienne, genre de travail qui rentre entièrement dans ses attributions et qui sera spécial à notre localité. Ce travail offrira une sorte de curiosité, et, chaque jour, acquerra plus de valeur, attendu que, chaque jour aussi, disparaissent nos vieux Beaucerons, seuls dépositaires de ce patois pittoresque, émaillé de la langue d'Oil. Depuis les trente dernières années qui viennent de s'écouler, par le fait de l'émigration des campagnes vers les villes, ainsi que par l'essor donné à l'instruction publique, Eure-et-Loir perd insensiblement son vieux langage. Nous estimons à environ 300 mots les termes spéciaux à notre département, et à environ 1,200 ceux qui, provenant des départements circonvoisins, se sont mélangés avec notre diction particulière.

» Les éditeurs auront à éviter de tomber dans le genre trivial et érotique du *Dictionnaire comique, satyrique et burlesque* de

Leroux, et devront se garder d'imiter le *Dictionnaire de la langue Verte* de Delvau, composé de mots empruntés à l'argot des ateliers soit des artistes, soit des faubourgs.

» Nous terminerons cet exposé de notre proposition, en donnant un échantillon d'une phrase en véritable langage Beauceron, du canton de Voves.

» *As soir, c'te bonnette Marie était, avec sa casse, à bader au pouti avec des gas; mais at soir é'n'ira pas.*

» *Traduction.* Hier soir, la petite domestique Marie était, avec son chaudron, à babiller, à la porte, avec des garçons; mais ce soir, elle n'ira pas. »

La proposition est vivement appuyée par un grand nombre de membres. L'assemblée, reconnaissant l'importance et la difficulté de l'entreprise, remet à la prochaine séance la nomination d'une commission qui sera chargée de ce travail.

L'assemblée accueille par de vifs applaudissements la lecture d'une notice nécrologique sur M. Denain, par M. Rimbault.

La Société Archéologique d'Eure-et-Loir ne pouvait manquer de s'associer aux regrets qu'excite, dans tout le département, la mort de M. Denain, l'un de ses vice-présidents, inspecteur d'académie, chevalier de la Légion-d'Honneur, et officier de l'Instruction publique.

Elle n'oublie pas que M. Denain fut du nombre de ses fondateurs, et que c'est à son active intervention qu'elle doit la plupart des encouragements qui lui ont été donnés par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Nous ne sommes donc pas surpris qu'elle tienne à honneur de conserver dans ses annales le souvenir de cet homme de mérite, recommandable d'ailleurs par des travaux dignes d'être mentionnés dans une société qui s'est imposé le devoir d'accueillir, sous toutes leurs formes, les nobles productions de la pensée.

M. J.-B.-Honoré Denain est né à Auneuil (Oise), le 24 juin 1800. Ses études scolaires furent rapides, et, au rapport de ceux qui en ont été témoins, marquées par des succès exceptionnels. Doué d'une intelligence facile, avide d'instruction, formé de bonne heure à la discipline du travail, tout en lui fut précoce, jusqu'à la gravité du caractère qui semble être ordinairement le fruit des années, des épreuves de la vie, ou de la longue habitude de se commander à soi-même.

Aussi, à seize ans et demi, à peine sorti des classes, il était déjà chargé d'une éducation particulière dans une des premières familles de son département.

Tout en s'acquittant des obligations de cette charge, il ne cessa d'en-

richir son esprit de nouvelles connaissances. Chez lui, le sérieux s'alliait à la subtilité, et la réflexion réglait l'imagination sans la détruire. Il embrassa d'un égal amour deux genres d'études qui, quoique différents, sont loin de s'exclure : l'Ecriture sainte et la poésie.

Ses débuts dans la poésie furent remarquables : deux années de suite il fut couronné par la *Société des Bonnes-Lettres* de Paris. Cette Société, à laquelle on doit une part de l'élan poétique qui signale les dernières années de la Restauration, stimulait les efforts de la muse lyrique en mettant au concours le récit des événements mémorables de l'époque. Les sujets dans lesquels M. Denain obtint un si glorieux succès furent, en 1824, *la Guerre d'Espagne*, et en 1825, *le Sacre de Charles X*. Il eut l'honneur d'avoir alors pour concurrents Soumet et Victor Hugo lui-même, dont le nom commençait à se répandre.

De nos jours, ce qu'on appelle la poésie officielle a quelque peu perdu de son prestige. Les faits qui s'accomplissent auraient-ils moins de grandeur; ceux qui les dirigent, moins de désintéressement? Ou bien, sommes-nous devenus plus rebelles à la flatterie, ou simplement plus sceptiques et plus froids? Quoiqu'il en soit, c'est dans la poésie officielle que les Pindare et les Horace ont atteint le faîte de l'inspiration; et nous ne sachions pas que Malherbe, Boileau, J.-B. Rousseau aient rien perdu de leur gloire pour avoir célébré les hommes et les choses de leur temps.

Les talents de M. Denain avaient attiré sur lui l'attention des fonctionnaires préposés alors à l'instruction publique. Son premier prix dans la *Société des Bonnes-Lettres* lui fit donner la chaire de rhétorique au collége de Soissons. Peu de temps après, il fut détaché de l'Université pour faire l'éducation de l'héritier d'un grand nom, du jeune comte de Labédoyère, fils de l'illustre général qui avait payé de sa vie son dévouement à la cause désespérée de Napoléon Ier. La tâche était délicate : il y avait là de grands souvenirs à faire respecter, au milieu d'un courant d'opinions qui ne leur était pas favorable. M. Denain hésita longtemps; mais enfin il céda à de puissantes sollicitations, et il se dévoua à cette œuvre de dix années avec l'esprit de sagesse et la conscience qu'il apporta toujours dans tous ses devoirs.

Toutefois, ces dix années ne furent pas perdues pour lui. Pendant les cinq dernières, le précepteur parcourut avec son élève, devenu jeune homme, l'Italie, la Suisse et les principales villes de l'Allemagne; il suivit avec lui, notamment à Genève, les leçons des plus savants professeurs; il visita les bibliothèques, étudia les monuments. Avec les heureuses dispositions dont il était doué, M. Denain rapporta de ces voyages les connaissances variées qu'il sema plus tard dans ses écrits, et qui donnaient du charme à sa conversation elle-même.

A son retour en France, il fut chargé de la rhétorique au collége libre de Pontlevoy qui était alors dans tout son éclat, et il remplit ce poste avec distinction. Naguère encore, nous entendions un de ses élèves, devenu un des hauts dignitaires de l'Université, rappeler, après trente ans, avec quelle puissance il les « électrisait. »

M. Denain était alors dans toute la force de son talent : la fortune des lettres le tenta de nouveau. La carrière qu'il y devait suivre était tracée d'avance par ses études de prédilection et par ses sentiments religieux. M. de Genoude l'associa à sa vaste entreprise de la traduction des Pères de l'Eglise. Quelques années plus tard, M. de Salvandy le nommait bibliothécaire de l'Arsenal. C'est à cette période de 1840 à 1850 que se rapportent les principaux ouvrages littéraires de M. Denain. Les écrits de saint Cyprien, de Tertullien, de saint Anselme furent reproduits par lui dans notre langue, avec ce style noble, cette forme ample et majestueuse qui convenaient si bien à l'interprétation des sublimes défenseurs du christianisme naissant. Ces ouvrages, dédiés à la reine Marie-Amélie, valurent à leur auteur une grande médaille d'or de la part du gouvernement de Louis-Philippe.

Comme tous les écrivains de son époque, M. Denain prêta sa collaboration à plusieurs journaux, mais il ne leur consacra guère que des articles de littérature. La politique n'eut jamais pour lui beaucoup d'attrait. Homme de principes, il n'était pas homme de polémique. Son esprit de paix et de conciliation, son équité naturelle lui donnaient peu de goût pour cette arène où les passions jouent un plus grand rôle encore que les convictions, et où il est quelquefois si difficile de s'engager dans un parti, sans manquer à la justice.

L'année 1850, avec sa nouvelle loi sur l'enseignement, rouvrit à M. Denain les portes de l'Université. Il fut nommé Recteur de la Haute-Marne; puis, en 1853, appelé avec le même titre dans notre département d'Eure-et-Loir. Mais on ne tarda pas à reconnaître que la création d'une académie par département, en morcelant l'autorité, lui avait ôté sa force et ses ressources. L'Université rentra dans des limites plus favorables à l'unité administrative, et M. Denain, comme la plupart de ses collègues, vit changer son titre de Recteur en celui d'Inspecteur d'académie.

A partir de cette époque, M. Denain appartient définitivement à l'Instruction publique et à notre département : c'est là qu'est marquée désormais sa carrière d'action. Détourné de ses travaux, qui avaient fait sa réputation et son bonheur, par les détails chaque jour plus compliqués des fonctions administratives, il accepta cette position avec un courage qui pouvait passer pour une véritable vocation. Il sut toujours élever son caractère à la hauteur de ses devoirs, et il nous a été donné à tous de reconnaître ce que son âme renfermait d'amour du bien. Les fonctionnaires de l'enseignement ont trouvé en lui un administrateur intègre, un chef bienveillant, et un exemple de vie laborieuse et d'immolation de soi-même.

Ajoutons que M. Denain sut faire profiter à ses fonctions mêmes ses talents d'écrivain. Jamais il ne laissa échapper l'occasion de faire entrer dans le cœur des élèves ou des instituteurs placés sous son inspection ces belles leçons qui coulaient avec tant de facilité de son esprit si riche de souvenirs, et de son cœur si plein de bons désirs. Ses allocutions

nombreuses, et pourtant toujours variées, toujours fécondes, resteront parmi nous comme des modèles de sagesse, et en même temps de goût et d'élégance.

M. Denain aimait notre Société qu'il avait contribué à fonder. Si d'autres soins ne lui permettaient pas de prendre une part active à ses travaux, c'était pour lui un bonheur d'assister à nos réunions. Quelquefois même il nous fit confidents de ses irrésistibles retours à la poésie, qu'il appelait le péché de sa jeunesse, et nous n'avons pas oublié cette belle paraphrase de la parabole de l'Enfant prodigue qu'il lut, il y a peu de temps, au sein de cette assemblée.

Une existence si bien remplie a été pour tous de trop courte durée. Nous n'en voulons d'autre preuve que le deuil qu'inspire généralement la mort de M. Denain; le vide qu'il laisse dans sa famille, et parmi ceux que ses fonctions mettaient en rapport avec lui; enfin les témoignages si flatteurs, et pourtant si vrais, rendus à sa mémoire par le chef honorable de ce département qui avait été à même d'apprécier la droiture de son cœur, l'élévation de son esprit et les ressources de son dévouement.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Michel (Léonce), professeur de huitième au collége de Chartres; présenté par MM. Barois et Laigneau.

Prodhomme, secrétaire de la mairie de Châteaudun; présenté par MM. Merlet et Lefèvre.

Follie, capitaine du génie, à Chartres; présenté par MM. de Vésian et Joliet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Étude littéraire sur les tragédies de Schiller, traduction de M. Th. Braun, par M. Paillart. (Don de l'auteur.)

De l'Art chez les peuples primitifs, par M. Léon Fallue. (Don de l'auteur.)

Bulletin de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, 3e et 4e année. (Envoi de la Société.)

FIN DU TOME III.

TABLE DES SÉANCES.

Séance du 14 janvier 1864. 1
Séance du 4 février 1864 12
Séance du 10 mars 1864 16
Séance du 14 avril 1864 36
Séance du 4 mai 1864 40
Séance publique du 26 mai 1864. 42
Séance générale du 2 juin 1864 61
Séance du 23 juin 1864 68
Séance publique à Châteaudun du 26 juin 1864 69
Séance du 7 juillet 1864 75
Tableau des observations météorologiques pendant l'année 1862-1863 87
Séance du 23 août 1864 88
Séance du 10 novembre 1864. 95
Discours prononcé par M. de Saint-Laumer à l'ouverture des cours publics 99
Séance du 8 décembre 1864 102
Séance du 3 janvier 1865 104
Séance du 5 février 1865 119
Séance du 9 mars 1865 125
Séance du 6 avril 1865. 131
Séance du 4 mai 1865 140
Séance publique du 27 mai 1865. 148
Séance du 1er juin 1865 165
Observations météorologiques pendant l'année 1863-1864 . . 168

Séance du 13 juillet 1865 170
Séance du 23 août 1865 176
Séance du 9 novembre 1865 180
Séance du 14 décembre 1865 186
Séance du 11 janvier 1866 195
Séance générale du 25 janvier 1866 200
Séance du 8 février 1866 204
Séance du 8 mars 1866 205
Séance du 19 avril 1866 218
Séance publique du 24 mai 1866 219
Séance générale du 7 juin 1866 232
Séance du 12 juillet 1866 235
Séance du 9 août 1866 236
Séance du 8 novembre 1866 251
Séance du 6 décembre 1866 253
Séance générale du 20 décembre 1866 274
Séance du 10 janvier 1867 283
Séance du 7 février 1867 295
Séance du 7 mars 1867 299
Séance du 4 avril 1867 303
Séance publique du 8 mai 1867 308
Séance du 6 juin 1867 317
Séance du 4 juillet 1867 319
Séance publique à Bonneval le 21 juillet 1867 321
Séance du 1er août 1867 339
Séance du 7 novembre 1867 341
Séance du 5 décembre 1867 346

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

A

ALVIMARE (M. Ch. d'), membre d'une Commission, p. 296.
AMY (M.), sa mort, p. 102.
Aqueduc romain, p. 236, 303.
Association scientifique de France, p. 119.
AUBRY (M.), fait un don, p. 35.

B

BAROIS (M.), membre de la Commission de publication, p. 66, 171, 236, 318; — délégué pour les cours publics, p. 345; — membre de Commissions, p. 25, 253; — fait un rapport, p. 130.
BARRINGER (M.), délégué au Congrès des sociétés savantes, p. 1.
Bazoches-les-Hautes, p. 288.
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (M.), délégué pour les cours publics, p. 253; — fait un don, p. 255.
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (M. Em.), délégué au Congrès des sociétés savantes, p. 1, 204; — membre d'une Commission, p. 296.
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (M. Philippe), conservateur du Musée, p. 108; — membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — délégué pour les cours publics, p. 345; — membre de Commissions, p. 130, 343.
BENOIT (M. A.), fait un don, p. 273.
Bertrand (M. Alex.), fait un don, p. 12.
Bibliographie d'Eure-et-Loir, p. 122.
Bibliothèques scolaires, p. 102.
BOISVILLETTE (M. Ludovic de), vice-secrétaire, p. 166; — fait une proposition, p. 323.
BONNARD (M.), délégué pour les cours publics, p. 253, 345; — membre d'une Commission, p. 103.
Bonneval, p. 308, 329.
Bordeaux (M. Raym.), fait une conférence, p. 157.
BOST (M.), membre de Commissions, p. 253, 343.
Botanique d'Eure-et-Loir, p. 130, 132, 141.

Bourdel (M.), fait une lecture, p. 224.
Boy (M.), membre de Commissions, p. 126, 301.
Brière (M. l'abbé). Sa mort, p. 200.
— Notice nécrologique, p. 210.
Brochand (M.), fait des dons, p. 11, 139.
Budget de la Société, p. 13, 106, 198, 287, 295.

C

Challe (M.), fait un don, p. 308.
Chasles (M. Philarète), fait une conférence, p. 59.
Chasles (M. Emile), fait une conférence, p. 315.
Chavigny (M. l'abbé). Sa mort, p. 16.
Chevrier (M.), fait une communication, p. 303; — fait un don, p. 308.
Claye (M.), fait un don, p. 36, 41.
Collier-Bordier (M.), membre d'une Commission, p. 20.
Collin-d'Harleville, p. 41, 42 et suiv., 68, 78, 89.
Comité consultatif d'archéologie, p. 103, 120, 132.
Compte des recettes et dépenses, p. 1, 12, 65, 104, 197, 285.
Corblet (M. l'abbé), fait un don, p. 200.
Corporations d'arts et métiers, p. 208.
Coudray-Maunier (M.), membre d'une Commission, p. 122.
Coulombs, p. 233.
Cours publics, p. 12, 20, 39, 90, 95. 181, 186, 253, 255, 344.
Courtois (M. Jules), délégué pour les cours publics, p. 345; — membre d'une Commission, p. 182.
Couturier (M.), fait un don, p. 251.
Creuly (M.), fait un don, p. 12.
Cyrano de Bergerac, p. 229.

D

Delacroix (M.), membre d'une Commission, p. 35.
Delisle (M. Léop.), fait un don, p. 180.
Denain (M.), vice-président, p. 166; — délégué au Congrès des sociétés savantes, p. 1, 130; — délégué près le Ministère, p. 16, 196, 299; — membre d'une Commission, p, 102; — fait un rapport, p. 36; — fait des lectures, p. 68, 78. — Sa mort, p. 342. — Notice nécrologique, p. 352.
Deschanel (M. Em.), fait une conférence, p. 229.
Des Haulles (M. H.), fait des dons, p. 273, 298.
Des Murs (M.), membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — membre d'une Commission, p. 296,
Dubois (M. Elie), fait un don, p. 180.
Duchon (M.), fait un discours, p. 358.
Duplessis (M. Georges), délégué au Congrès des Sociétés savantes, p. 1.
Durand (M. Aug.). Sa mort, p. 16.
Durand (M. Paul), vice-président, p. 181; — membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — délégué au Congrès des Sociétés savantes, p. 130, 204, 299; — délégué près le Ministère, p. 196, 299; — membre de la Commission de publication, p. 66, 171, 236, 318; — membre de Com-

missions, p. 253, 301, 350; — fait des communications, p. 160, 257; — fait des rapports, p. 235, 300.

Dureau (M.), fait une lecture, p. 340; — fait un don, p. 302.

E

Eonnet (M.). Sa mort, p. 302.

F

Fains, p. 77.

Fallue (M.), fait un don, p. 355.

Famin (M.), vice-président, p. 66; — président, p. 166; — membre de la Commission de publication, p. 236, 318; — membre de la Commission de météorologie, p. 88; — membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — délégué au Congrès des Sociétés savantes, p. 130; — délégué près le Ministère, p. 196; — membre de Commissions, p. 78, 103, 126, 301, 350; — fait des rapports, p. 88, 120, 132, 172, 195, 218, 220, 304.

Ferrière (M.), fait une proposition, p. 208.

Foiret (M. Edm.), membre d'une Commission, p. 296.

Fouilles, p. 102, 116, 330, 339, 342, 346.

Francfort (M.), délégué pour les cours publics, p. 253; — membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142.

G

Garnier (M.), fait des dons, p. 11, 39, 308.

Gasville (M. de). Sa mort, p. 131.

Gendron (*Famille*), p. 340.

Genet (M.). Sa mort, p. 236.

Germond (M. l'abbé), membre de Commissions, p. 122, 125, 296.

Gilbert (M.), membre d'une Commission, p. 343.

Gilbert-Barrier (M.), membre d'une Commission, p. 253.

Gillard (M.), fait une communication, p. 204.

Girard (M.). Sa mort, p. 303.

Gillet-Damitte (M.), fait un don, p. 298.

Glossaire du patois d'Eure-et-Loir, p. 350.

Godefroy (M. F.), fait un don, p. 319.

Greslou (M. Jules), fait un rapport, p. 2; — fait des dons, p. 11, 16.

Guénée (M. Ach.), membre d'une Commission, p. 296; — fait un don, p. 139.

Guérin (M. Emile), membre d'une Commission, p. 35.

Guerrier (M.). Sa mort, p. 255.

H

Harreaux (M.), fait une lecture, p. 206.

Hénault (M. l'abbé), fait une lecture, p. 210.

Hôtel-Dieu de Chartres, p. 343, 347.

Houdouenne, p. 194.

Houlle (M. l'abbé), membre d'une Commission, p. 20.

J

JATTEAU (M.), membre d'une Commission, p. 35.
JOB (M.), fait une lecture, p. 301.
JOLIET (M.), secrétaire, p. 235; — membre de la Commission de publication, p. 66, 171; — délégué pour les cours publics, p. 253, 345; — délégué près le Ministère, p. 196, 299; — membre de Commissions, p. 126, 130, 182; — fait une communication, p. 297; — fait un rapport; p. 186; — fait des lectures, p. 11, 52, 67, 160, 204, 218, 227, 304, 315, 327.
Julliot (M. G.), fait un don, p 200.
JUMEAU (M.), fait un don, p. 35.
Jumentier (*Bernard*), p. 102.

L

LAIGNEAU (M.), vice-secrétaire, p. 235; — membre de Commissions, p. 122, 125; — fait des rapports, p. 1, 12, 65, 104, 197, 285.
LAMY (M.), membre d'une Commission, p. 103; — fait des communications, p. 40, 68, 78, 102; — fait une lecture, p. 41; — fait des dons, p. 104, 251.
LECOCQ (M.), membre de Commissions, p. 35, 102, 125, 296, 340, 343, 350; — fait des propositions, p. 96, 123, 238, 317, 343, 350; — fait des communications, p. 170, 175, 194, 208, 236; — fait un rapport, p. 97; — fait des lectures, p. 94, 176, 182, 292, 318, 320, 342.
LEFEBVRE (M. Aug.), délégué pour les cours publics, p. 345; — membre de Commissions, p. 35, 182.
LEFÈVRE (M.), membre de la Commission de publication, p. 66, 171, 236, 318; — membre d'une Commission, p. 122; — fait des lectures, p. 297, 327; — fait des dons, p. 41, 148, 308.
Leguay (M.), fait un don, p. 171.
Lefèvre fils (M.), fait des communications, p. 130, 132, 141.
LEMENESTREL (M.), fait une proposition, p. 319, 339; — fait un don, p. 341.
LEMRAY (M.). Sa mort, p. 95.
LÉPINE (M. l'abbé). Sa mort, p. 12.
LÉPINOIS (M. de), couronné par le Ministère, p. 205, 222; — délégué au Congrès des Sociétés savantes, p. 1; — délégué près le Ministère, p. 196.
LETARTRE (M.), vice-président, p. 166; — délégué près le Congrès des Sociétés savantes, p. 299; — membre de Commissions, p. 103, 126.
LE VASSOR-D'YERVILLE (M.). Sa mort, p. 1.
Lherminier (M.), fait une communication, p. 23.
LIARD (M.). Sa mort, p. 255.
Local de la Société, p. 2, 14, 16, 36.
Louvrier de Lajolais (M.), fait une communication, p. 102.
LUCAS (M. Edgar), membre d'une Commission, p. 296.

M

Maintenon, p. 41, 68, 78, 89, 102, 116, 125.
Maison de M. de Masclary, p. 300, 304.

MARCHAND (M. Alb.), membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — membre d'une Commission, p. 296.
MARCILLE (M.), membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — membre d'une Commission, p. 301; — fait une communication, p. 140.
Maroteau (M.), fait un don, p. 319.
MARQUIS (M. l'abbé), fait une lecture, p. 23.
MAUNOURY (M.), membre de la Commission de publication, p. 66, 171, 236, 318; — membre d'une Commission, p. 20.
MAUZAIZE (M.), fait une proposition, p. 88; — fait un don, p. 104.
Médailles de la Société, p. 107, 131.
MERLET (M.), secrétaire, p. 166; — président, p. 232, 317; — couronné par le Ministère, p. 131, 151, 205, 222; — chevalier de la Légion-d'Honneur, p. 308; — membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — délégué au Congrès des Sociétés savantes, p. 130; — délégué près le Ministère, p. 196, 299; — membre de Commissions, p. 20, 102, 103, 122, 125, 182; — fait des propositions, p. 88, 107, 141, 181, 251; — fait des rapports, p. 8, 61, 75, 95, 108, 116, 126, 288, 308, 321, 347; — fait des lectures, p. 72, 94, 103 144; — fait des dons, p. 40, 125, 298.
Meslay-le-Grenet, p. 97, 103, 108, 119, 140, 172.
MET-GAUBERT (M.), fait des lectures, p. 72, 329.
Mézières-en-Drouais, p. 170, 182.
MIANVILLE (M. de), membre de Commissions, p. 102, 125.
MIANVILLE (M. Edm. de), archiviste, p. 171; — membre d'une Commission, p. 343.
Michau (M. Alfred), fait une communication, p. 41.
Montgasteau, p 320, 339, 342, 346.
MONTLUISANT (M. de), fait un don, p. 104.
MORIN (M.), récompensé à l'Institut, p. 88; — délégué au Congrès des Sociétés savantes, p. 130, 204; — délégué près le Ministère, p. 299; — membre de Commissions, p. 122, 296.
MOUTON (M.), membre d'une Commission, p. 301.
MOUTONÉ (M.), membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — membre de Commissions, p. 78, 301.

N

Neveu (M.), fait une communication, p 288, 300.
NOAILLES (M. de), membre d'une Commission, p. 103.

O

OLIVIER (M. l'abbé), vice-président, p. 347; — membre de la Commission de publication, p. 66, 171, 236, 352; — membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 142; — membre de Commissions, p. 103, 126.
OUELLARD (M.), délégué pour les cours publics, p. 345.
OZERAY (M.), fait un don, p. 341.

P

PAILLARD (M.), fait des dons, p. 320, 355.
Parvis de Notre-Dame, p. 233.
Patois. Voir *Glossaire*.
PERSON (M.), délégué pour les cours publics, p. 345; — délégué près le Ministère, p. 16; — membre de Commissions, p. 102, 126, 253, 296; — fait une proposition, p. 253; — fait des communications, p. 72, 118; — fait des rapports, p. 20, 36, 40, 90, 182.
PETIT-MANGIN (M.), membre de Commissions, p. 20, 103; — fait un rapport, p, 29.
PETROT-GARNIER (M.), membre de Commissions, p. 102, 122.
PIÉBOURG (M.), membre de Commissions, p. 78, 301, 350.
Pihan (M.), fait un don, p. 219.
PIRON (M.). Sa mort, p. 75.
PLACET (M.). Sa mort, p. 236.
Plaques commémoratives, p. 8.
POUCLÉE (M. l'abbé), membre de la Commission de publication, p. 66, 171, 236, 318; — membre d'une Commission, p, 103.
POULAIN DE BOSSAY (M.), fait un don, p. 200.
PRÉVOSTEAU (M.). Sa mort, p. 319.
Prix d'histoire au collége, p. 107, 119.

R

RAIMBERT (M.), fait un don, p. 346.
Reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, p. 181, 217, 347.
Règlement de la Société, p. 252, 256, 274, 283, 296, 299.
Rey (M. Rodolphe), fait un don, p. 119.
RIMBAULT (M.), membre de la Commission de publication, p. 66, 171, 236, 318; — fait une lecture, p. 352; — fait un don, p. 346.
RIVIÈRE (M.), fait un don, p. 104.
ROULLIER (M.), membre d'une Commission, p. 296.

S

Saint-Aignan (Église), p. 159.
Saint-Côme (Salle), à l'Hôtel-Dieu, p. 257, 350.
Sainte-Foi (Église), p. 159.
SAINT-LAUMER (M. Alex. de), président, p. 66; — vice-président, p. 166; — membre de la Commission de publication, p. 171; — membre du Comité consultatif d'archéologie, p. 171; — membre d'une Commission, p. 35; — fait des rapports, p. 75, 95; — fait des lectures, p. 69, 142, 148, 176.
Saint-Léger-des-Aubées, p. 204, 206.
Saint-Prest, p. 297.
SALMON (M.), délégué pour les cours publics, p. 345; — délégué près le Congrès des Sociétés savantes, p. 299; — délégué près le Ministère, p. 299; — membre de Commissions, p. 126, 296; — fait une proposition, p. 20; — fait un rapport, p. 218.
Silex taillés, p. 102, 116.
Société centrale, p. 181, 195.
Souchet (Histoire de Chartres par), p. 123, 126, 181, 186, 195, 201.
Statistique scientifique d'Eure-et-Loir, p. 35, 75.

T

Taille (*Jean de la*), p. 315.
TALBOT (M.), fait une lecture, p. 52.
TASSET (M.), membre de la Commission de publication, p. 236, 318; — fait une communication, p. 204; — fait des lectures, p. 27, 155, 225, 315.
TELLOT (M. Henri), fait une communication, p. 182.
TEXIER (M. Alex.), délégué pour les cours publics, p. 345.
THOMAS (M.), membre d'une Commission, p. 126; — fait une lecture, p. 217.
Tournal (M.), fait un don, p. 139.

V

VANGEON (M.). Sa mort, p. 140.
VÉSIAN (M. de), président de la Commission de météorologie, p. 181; — membre d'une Commission, p. 350.
VILBERT (M. l'abbé), fait un don, p. 95.
VINGTAIN (M. Léon), membre d'une Commission, p. 296.
Voves, p. 75.

Y

Yron, p. 234, 235.

FIN DE LA TABLE.